



HAL
open science

**Surfeurs, l'être au monde. Analyse
socio-anthropologique de la culture de surfeurs, entre
accord et déviance.**

Anne-Sophie Sayeux

► **To cite this version:**

Anne-Sophie Sayeux. Surfeurs, l'être au monde. Analyse socio-anthropologique de la culture de surfeurs, entre accord et déviance.. Anthropologie sociale et ethnologie. Université Rennes 2, 2006. Français. NNT: . tel-00872190

HAL Id: tel-00872190

<https://theses.hal.science/tel-00872190>

Submitted on 11 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Rennes 2 Haute Bretagne
UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
Campus de la Harpe Avenue Charles Tillon CS 24414 35044 Rennes Cedex

Surfeur, l'être au monde

**Analyse socio-anthropologique de la culture de surfeurs, entre
accords et déviance**

Thèse présentée pour le doctorat de l'université de Rennes 2. Mention Staps

Anne-Sophie Sayeux

Composition du jury

M. le Professeur Éric Debarbieux. Rapporteur.
M. le Professeur Armel Huet.
M. le Professeur Charles Suaud. Rapporteur.
M. Dominique Bodin. Mcu-Hdr.

Directeur : M. Dominique Bodin

2005

A notre fille Elaia

« [...] celui qui un jour veut apprendre à voler, celui-là doit d'abord apprendre à se tenir debout et à marcher et à courir, à grimper et à danser - ce n'est pas du premier coup d'aile que l'on conquiert l'envol ! » (Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. Georges-Arthur Goldschmidt, Paris, Livre de poche, 1972, p. 276)

Remerciements

A ceux à qui j'ai dérobé du temps, à qui j'ai emprunté les mots et qui m'ont offert leur regard, leur accueil, et une part de leur vie, à toutes ces femmes et tous ces hommes surfeuses et surfeurs, je transmets mes plus grands remerciements. Ma reconnaissance va en particulier à Gibus de Soultrait, pour toute l'aide qu'il m'a apporté, notamment en me permettant de rencontrer ses compagnons de surf, mais aussi pour ces nombreuses heures données, où, pas un instant, il n'a montré de lassitude face à mes innombrables interrogations. Elle va aussi à Philippe Barland, pour sa chaleur (et ses cafés faits avec maestria !) et la gentillesse qu'il a eu à répondre à tous ces entretiens. Elle va enfin en direction de Grégory Altimani, qui m'a bien souvent accueilli chez lui, et m'a offert nombre de petites aides, depuis tant d'années, qu'au final, en deviennent considérables.

Je remercie Tribord-Décathlon d'avoir accepté de faire entrer une apprentie socio-anthropologue dans leur entreprise, et principalement Frédéric Cobb.

Je manifeste ma plus grande gratitude à Dominique Bodin, pour avoir vu l'intérêt d'un tel projet de recherche, pour m'avoir si bien suivi et aiguillé durant ces années d'études, pour son soutien continu, et pour m'avoir consacré autant de temps. Mes remerciements s'adressent aussi à Stéphane Héas, pour ses renseignements concernant l'histoire, et à Luc Robène, pour ses précieux conseils, et de leur si grande disponibilité à tous deux.

Je remercie tout spécialement Frédérique Louveau de son amitié précieuse, de sa présence et de tous nos échanges, qui, à chaque fois, m'enrichissent un peu plus. Merci, milesker, aussi à « ceux d'ici » pour tous leurs petits mots réconfortants, et particulièrement à Lucrece pour ses relectures et corrections, et Christiane pour son travail et Denis. Je remercie ma famille pour sa compréhension, sa patience, et ses encouragements. Enfin, merci de tout cœur à Elaia et Diego, d'avoir patiemment accepté de subir tout ce que la rédaction d'une thèse peut faire subir à l'entourage, et m'avoir tant donné durant cette étape. Merci encore à Diego pour m'avoir transmis la force de m'aventurer sur ce chemin, et de l'avoir éclairé de sa présence.

Sommaire

Préalable introductif	1
Chapitre I D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : Comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?	27
Chapitre II Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre	68
Chapitre III Le corps et l'esprit	107
Chapitre IV « Farce » des règles, règles de « faces »	145
Chapitre V Jeux de genres	181
Conclusion Surfer pour être	217
Index des principales notions	240
Index des auteurs	247
Lexique basique	250
Bibliographie	252
Table des matières	266
Annexes	271

Préalable introductif

1. Du sujet à l'objet

Si tant est que la thèse soit l'aboutissement d'un parcours universitaire, notre chemin s'inscrit, de fait, dans un cursus relativement sinueux. Notre itinéraire a débuté à travers un Deug de sociologie, puis une Licence d'ethnologie à Lyon II. Suite à quoi nous avons effectué une maîtrise et un DEA d'anthropologie, portant tous deux sur le surf, à la MMSH d'Aix-en-Provence, pour finaliser, à l'Université de Rennes 2, notre route à travers une thèse Staps. Détournant à notre profit une phrase de Bodin (2001), nous pouvons affirmer aujourd'hui, et *a posteriori*, que c'est probablement la curiosité, ainsi que la soif d'un vagabondage intellectuel et d'une approche nomade des différentes manières d'étudier l'homme en société, qui a tracé ce chemin.

Cette sinuosité n'est donc en rien une hésitation, ni même une indécision, dans le choix d'un champ disciplinaire particulier. C'est bien au contraire une volonté raisonnée amenant progressivement, même si l'articulation est parfois difficile, à tenter d'utiliser une approche « socio-anthropologique » susceptible de mieux éclairer, pour l'interpréter, l'activité de ces individus, surfeurs. Celle-ci est aux prises, tout à la fois, avec « une » culture spécifique, celle du monde surfique, et une culture dominante, celle de nos sociétés modernes occidentales, dont ils se différencient parfois très fortement. Si nous revendiquons cette approche « socio-anthropologique », ce n'est nullement pour user d'un « qualificatif plus chic, suggérant à juste titre, la comparaison, la recherche d'invariants [...] » (Bromberger, 2004, 116). Nous usons bien ici de la typologie anglo-saxonne, regroupant en un même mot, et sous une même bannière, les termes d'ethnographie, d'ethnologie, et d'anthropologie, dont Bromberger (*op.cit.*, 116) dit que ce « sont les trois maillons d'une même chaîne, un « package » dont les éléments sont comme soudés entre eux ».

Finalement, ce travail correspond « à un projet : l'étude de l'homme tout entier, c'est-à-dire dans toutes les sociétés, sous toutes les latitudes, dans tous ses états [...] »,

comme le suggère Laplantine (1996, 7). A travers le recours à ces deux champs, ainsi que l'utilisation de méthodes diverses et variées (entretiens semi directifs, récits de vie, observations, observations participantes, étude de documents divers comme la presse régionale ou des revues spécialisées dans le surf, etc.), le but poursuivi n'est donc pas seulement « de montrer, comme nous y invite un courant de l'ethnologie contemporaine, mais de mettre au jour, à partir d'histoires, d'émotions et d'attitudes, l'*armature sémantique*, les ressorts intelligibles de cette effervescence sensible « en établissant les règles de sa *singularité* » (Bromberger, 1995, 7), à partir d'une question simple :

Que font réellement les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf ?

Cette question n'est pas, loin s'en faut, la reprise, sous une forme interrogative, de la définition extensive du sport, élaborée et énoncée, par Irlinger, Louveau et Métoudi (1988) avant d'être reprise par Mignon et Truchot (2001) question qui a conduit à affirmer que la France comptait à peu près 43 millions de sportifs ! Ce questionnement vise une « acculturation à l'envers », c'est-à-dire un processus dans lequel « loin de seulement comprendre une société dans ses manifestations « extérieures » (Durkheim), je dois l'intérioriser dans les significations que les individus eux-mêmes attribuent à leurs comportements » (Laplantine, *op. cit.* 20).

On peut ainsi se demander, la liste n'est pas exhaustive, si le surf, pour les surfeurs, est une mise en scène, du corps et/ou d'eux-mêmes ? S'il vise une différenciation sociale ? Ce terme est utilisé volontairement pour ne pas employer celui de « *distinction* » (Bourdieu, 1979), non pas que nous le rejetons, mais il est trop fortement marqué, à notre goût, par un rapport de domination et de lutte, fût-elle symbolique, des classes - le surf est une pratique socialement homogène -. En effet, nos surfeurs appartiennent ou sont originaires, pour la plupart d'entre eux, aux classes sociales « favorisées », même si la pratique du surf les a parfois obligés à rompre avec leur milieu d'origine, entraînant une certaine précarité. Est-ce alors un acte « politique » inscrit dans une « contre-culture », au même titre que les skinheads, les punks ou les hippies ? Ou bien est-ce une sous-culture ? A moins que le surf ne se situe dans une sorte « d'entre-deux mondes » qui met en relief

une consistance spécifique du social, se déroulant dans un univers malléable et mettant en relief, à travers une pluralité de textures culturelles, le jeu des acteurs au sein d'un système (Martucelli, 2005). Dès lors, comment caractériser le surf ? Doit-on le considérer comme un sport, c'est-à-dire « un jeu qui se prend au sérieux » (Jeu, 1993) quand bien même l'immense majorité des surfeurs refuse la compétition, si ce n'est, pour certains, d'« utiliser » uniquement et temporairement le système professionnel avant de repartir, rapidement, vers un monde « moins sportif » ? Il y a en effet au sein même du surf une bipolarité, discutée par Jeu (1987), entre sports « dionysiaques » et « apolliniens » et dans le cas présent, nettement en faveur des premiers. Finalement les surfeurs font-ils « du sport » ? La *sportivisation* des sports, qui comprend leur officialisation, leur institutionnalisation, le développement universel de leur pratique, ou éventuellement les différentes fonctions qu'ils peuvent remplir dans la société - selon que qu'on l'inscrive dans le « procès de civilisation », comme moyen de contrôle de la violence, d'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions et lieu de débridement toléré des émotions (Elias, 1969a/b ; Elias et Dunning, 1986) ou comme un instrument politique, de contrainte et de domination, dans une perspective critique (Brohm, 1992, 1993) - , repose sur un tronc commun : l'*agôn*, c'est-à-dire la compétition. Celle-ci est rejetée par la plupart des surfeurs au profit d'une activité plus ludique (ce qui ne lui ôte pas une certaine forme de souffrance et de sacrifice), et jouant avec ses sens, qui est tournée pour l'essentiel vers l'*aléa* (hasard), l'*ilinx* (vertige) et même parfois le *mimicry* (simulacre) selon la typologie de Caillois (1958). Dès lors, comment caractériser et surtout comprendre cette pratique, qui se développe considérablement en dehors du milieu institutionnel, alors que les effectifs fédéraux progressent lentement ?

2. Observer, décrire et interpréter sans prétention prédictive

Ainsi décrit, notre questionnement porte sur la compréhension d'une passion particulière, le surf, et sa culture, en nous laissant volontairement guider dans nos choix « par les injonctions sensibles venues du terrain : des regards qui s'éclairent à l'évocation d'un thème, des paroles qui s'emballent, des émotions qui s'expriment, une mobilisation soudaine qui arrache aux routines quotidiennes » (Bromberger, *op. cit.*, 4).

Point d'hypothèses formulées au début de ce travail qui nous mettraient à distance, dans une tradition très durkheimienne de la sociologie, de notre objet : le surf. C'est le terrain qui doit « parler », même s'il le fait à travers nos observations et interviews. La critique est courante et connue : elle porte sur la question de la neutralité et de l'objectivité. Deux raisons à ce choix. Tout d'abord, comme le souligne Laplantine (*op. cit.*, 21), c'est en cherchant à gommer « soigneusement les traces de son implication personnelle dans l'objet de son étude, qu'il [le chercheur] risque le plus de s'écarter du type d'objectivité (nécessairement approchée) et du mode de connaissance spécifique de sa discipline : l'appréhension, mieux la construction de ce que Marcel Mauss a appelé le « phénomène social total ». De plus, notre propos n'a aucune visée nomothétique, ni même praxéologique (quand bien même avons-nous pu bénéficier, en ce qui concerne l'étude du surf, d'un contrat Cifre auprès de la société Tribord – Decathlon). Il n'y a donc pas lieu d'établir « de coupure entre le plan du langage formalisé et celui de l'expérience objectivée [...] ». Les règles de l'herméneutique déterminent donc le sens possible des énoncés [...] » (Habermas, 1968a, 147-148).

Bien évidemment l'observation de « cette » culture particulière amène à observer les identités qui, à travers le surf, se construisent, se jouent, se montrent, se donnent à voir et à jauger mais aussi à juger, des identités collectives tout autant qu'individuelles. L'identité sociale prise en compte ici n'est pas seulement duale : « identité pour soi et identité pour autrui » (Dubar, 1995). A ce modèle binaire, dans le cas des surfeurs, vient s'ajouter une dimension ternaire : la désignation, c'est à dire la manière dont les autres vous perçoivent ou vous jugent (Heinich, 1999). Si, en effet, le corps est mis en scène, on peut légitimement s'interroger pour qui et pourquoi ? Pour expliciter ceci, égarons nous un instant à Guéthary (64). Dans cet ancien village de baleiniers, quatre spots principaux sont

surfables : *Parlementia*, *Les Alcyons*, *Cenitz* et *Avalanche*. Surfer à Guéthary est déjà en soi une référence, la plupart de ces spots sont réputés difficiles. Aller à Guéthary avec sa planche est tout à la fois une étape mythique dans la construction identitaire du surfeur : une reconnaissance de la part des autres surfeurs, mais aussi une mise en scène valorisante et valorisée. Ce ne sont en effet pas les mêmes surfeurs qui vont affronter *Avalanche*, l'une des plus grosses vagues de la côte (des plus spectaculaire aussi : elle peut atteindre 6 mètres de haut, soit une maison de deux étages, qui plus est seulement en hiver), et ceux qui surfent *Parlementia* ou *Cenitz* aux séries longues, offrant autant de possibilité de surfer que de ... se relaxer tant les séries sont distantes. Mais tout le monde surfe à Guéthary, symboliquement certes, au point parfois que certains arrivent sur la plage, l'été, avec des équipements flambants neufs, à bord de 4 x 4 décapotables. Des mèches négligemment rejetées en arrière, lunettes *Oakley* vissées sur le nez ou en serre-tête, beaucoup passent plus de temps sur la plage que sur le surf, plus de temps aussi à refuser les séries (ou à se les voir refuser) qu'à les prendre. A travers cet exemple, il est clair que les identités qui se jouent sont complexes et multiples. Elles ne peuvent se comprendre qu'à travers des interactions où le corps, la symbolique, les mises en scènes et les finalités amènent à restreindre le champ des possibles, donc, le champ des surfeurs interrogés. Comment en effet comparer le surfeur occasionnel et le surfeur annuel, celui qui ne vient que l'été, instrumentalisant le surf à d'autres fins et celui qui, à l'exemple de Francis Maugard, 75 ans, continue à surfer, sans combinaison été comme hiver, partant chaque jour en vélo son *longboard* sous le bras rejoindre les spots de Lacanau ? Il y a bien dans ces identités l'acquisition, à travers la pratique du surf, d'un capital symbolique qui n'est pas toujours comparable. Les identités se complexifient encore, lorsque regardant « l'histoire » du surf (nous reviendrons un peu plus tard sur cette question, explicitant de fait les guillemets utilisés ici), on tente d'inscrire cette pratique au regard de la société. Le surf ne s'est-il pas développé et n'est-il pas, comme d'autres APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) d'ailleurs ou encore certaines conduites à risques (notion que nous discuterons), une réponse individuelle et/ou collective aux profondes transformations sociétales (Bodin, Héas, 2002 ; Le Breton, 2001) ? Ainsi observé, il pourrait être le témoin, tout autant que le théâtre de la crise des identités (Dubar, 2000). Il permet aussi, probablement, de répondre à cette crise par un bricolage identitaire.

Reste alors la place des minorités : les femmes notamment. Si la pratique du surf se féminise peu à peu, elle reste néanmoins une activité largement sexuée, ou les normes de masculinité sont fortes. Dans ce domaine, les représentations collectives sont tenaces et nous avons souvenir que, lors d'un séminaire de thèse à Rennes, Yvon Léziart, en présentant notre intervention les avait somme toute résumées en disant : « le surf n'est-ce pas ce sport qui est pratiqué par des garçons qui ne travaillent pas, qui vivent dans de vieux camping-cars bariolés, avec les femmes qui les attendent au bord de la plage... ». Représentations collectives tenaces qui assignent à chaque sexe un rôle spécifique : aux garçons la pratique, aux femmes la contemplation du spectacle.

Identités, finalités et buts poursuivis à travers la pratique, sexuation des activités se mélangent et se complètent. Tout cela apporte, en sus de la nécessaire technique, des formes particulières de transmission des savoirs, d'une mise en spectacle de l'activité, une culture distinctive, originale et spécifique. Hommes et femmes s'y opposent en fait. Les femmes doivent se frayer un chemin, dans un monde où les normes de masculinité et de virilité dominant, au point que leurs pratiques suscitent, plus qu'ailleurs peut-être (?), des paroles et des jugements de la part des surfeurs. Et ce même si, *a priori* et à première vue, la domination masculine semble plus feutrée et moins visible, n'en reste pas moins omniprésente. A l'apparente égalité du terrain se substituent des thèmes révélateurs d'une position masculine symboliquement dominante (Bourdieu, 1998). La pratique des surfeuses fait ainsi l'objet d'appréciations, de paroles et de jugements de valeurs de la part des surfeurs. Elle reste soumise, paraphrasant Goffman (1977) à des « petits arrangements dans l'ordre des genres ». Le surf s'avère être une pratique comme une autre dans le rapport au genre : largement discriminatoire, sous une apparence égalitaire. Les propos tenus par les hommes sur les femmes et leurs pratiques marquent cette altérité. Ils insistent sur la différence duelle des performances et caractères féminins. A ce niveau, le surf ne se différencie pas beaucoup d'autres espaces sociaux discriminants et discriminatoires analysés et dénoncés par Héritier (2002), mais aussi générateurs de l'identité masculine. « L'histoire » du surf renforce d'ailleurs largement cette perspective : « Sport des rois et roi des sports ». Tous les textes et témoignages recueillis, pour tenter de construire en

première partie une historiographie du surf, depuis son origine et surtout son introduction en France et plus particulièrement au Pays Basque, le montrent bien : le surf est affaire d'hommes.

A. Les guillemets de « l'histoire »

Venons en à cette question de guillemets dont est affublé « l'histoire ». Nous ne sommes pas historienne, loin s'en faut. Mais en cherchant à comprendre cette activité particulière dans sa globalité : ses origines et sa genèse, tout comme ses transformations au miroir des changements sociaux, économiques et politiques, « l'histoire » du surf nous apparaissait donc incontournable. Il existe bien une histoire du surf que l'on peut qualifier, soit de « récit mythifié » un tel a fait ceci, soit de « récit techniciste » qui relate de l'évolution conjointe et complémentaire des matériels et des techniques, visant à rentabiliser le geste sportif. Mais il n'existe pas de travaux, à l'égard de ceux de Robène (1998) concernant le vol humain, sur le procès de « sportivisation », mais aussi de « non sportivisation » ou de « refus de sportivisation » du surf !

Ce constat n'est ni anecdotique, ni une excuse pour ne développer que succinctement une histoire du surf que l'on est, dès lors, obligé d'écrire entre guillemets. Il serait d'ailleurs peut-être plus pertinent de parler d'anthologies de la genèse du surf. Outre le fait que ce constat pointe du doigt un travail qui reste à accomplir, il pose trois problèmes :

- Le premier est de ne pouvoir distinguer ou réfléchir sur les manières d'appropriations, mais aussi de différenciations, des pratiques dans une perspective tout à la fois culturelle, historique et spatiale. Non que nous croyons que la culture puisse se résumer à un héritage d'un lointain passé, mais il manque les éléments et les ruptures qui marquent les transformations structurelles de cette activité sportive « naissante », au regard de la société qui l'intègre.
- Le deuxième est son corollaire, car de cette absence née, de fait, un manque de base comparative pour apprécier l'indigénisation de cette pratique au Pays Basque. Point d'autant plus intéressant qu'en ce qui concerne les activités ludo-sportives, c'est le chemin

inverse qui se produit le plus souvent et peut être analysé à l'image des travaux sur le basket-ball chez les *Navajos* ou encore du base-ball chez les *Algonquins* (Bromberger, *op. cit.*).

- Le troisième, enfin, nous oblige à un choix et un parti pris méthodologique : celui d'interroger les acteurs (ou de leurs enfants) qui ont importé et suscité la pratique du surf au Pays Basque à partir des années 1950. Cette mise en perspective par les acteurs eux-mêmes d'une activité, au développement de laquelle ils ont participé, s'intègre parfaitement dans notre démarche. Elle nécessite cependant de savoir et de pouvoir faire la part des choses. A travers ces récits, ce n'est pas seulement la construction sociale de l'objet surf dont ils parlent, ils parlent aussi d'eux-mêmes. Bien entendu, il y a tout d'abord le risque de « l'inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie sélectionnant en fonction d'une intention globale certains événements significatifs et en établissant entre eux des connexions propres à leur donner cohérence » (Bourdieu, 1986, 69). Mais, de plus, leurs propos risquent de se teinter, en reprenant la terminologie de Greenwald (1992), « d'égocentration » en s'estimant au centre des événements exceptionnels qui se sont déroulés, de « béneffiance » - en mettant davantage en avant les réussites que les échecs - , et/ou de « conservatisme » - en donnant priorité aux opinions, aux idéaux et aux valeurs internes inhérents à leur groupe originel d'appartenance - .

A ne pas en douter, la question de savoir ce « ***Que font réellement les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf ?*** » s'avère d'une redoutable complexité, pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer certes, mais pour d'autres encore. Tout d'abord, comme beaucoup d'autres activités « ludo-sportives », le surf cristallise les valeurs et les contractions de nos sociétés contemporaines. Il est en quelque sorte une de ses métaphores, s'intégrant alors dans ces objets révélateurs des « nouveaux mondes » (Augé, 1994), là où « passent les relations de sens (les altérités-identités instituées et symbolisées) dont les entrecroisements, les imbrications et les ruptures font la complexité de la contemporanéité. A quelque ordre de réalité qu'ils appartiennent, ils ont sans doute en commun le paradoxe qui les définit : ils expriment à la fois la singularité qui les constitue et l'universalité qui les relativise. » (*op.cit.*, 129). Notre objet fait alors ressortir « les processus de globalisation, de résistance culturelle ou d'indigénisation créative des pratiques forgées dans d'autres

contextes que ceux des sociétés qui les mettent en œuvre » (Bromberger, *op. cit.*, 123). Il met enfin en perspective et éclaire la construction concurrentielle des genres, dans un processus où la féminisation de la pratique s'oppose à une construction de la masculinité.

Résumant et discourant sur les questions et problèmes suscités par (ou posés à) ce travail, arrive tout naturellement la question de savoir comment on peut rendre compte, le plus exhaustivement possible, de tout cela ? Le fait d'opter pour une démarche compréhensive ne dispense effectivement pas de la nécessité d'apporter la preuve de nos dires.

B. Choix méthodologiques, terrains et personnes interrogées

Où il est question de comparaison si ce n'est de comparatisme

Le premier choix a été celui de la comparaison. Le recours aux études comparatives a été justifiée très tôt par Durkheim. Pour lui, il n'existe « qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents et absents, et de rechercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre » (1937, 124). Mais, bien au-delà de cette simple corrélation : la mise en facteurs ou en relations de faits entre eux, la finalité du comparatisme est incontestablement, comme le suggère Bromberger (1995, 2004), de faire ressortir les spécificités des phénomènes étudiés en étant amené à s'interroger sur leur sens. Cette comparaison se limitera aux « non compétiteurs », même s'il sera fait parfois référence à ceux qui s'adonnent à la compétition, ne serait-ce par exemple que pour discuter de la question de la transmission des savoirs. La raison est simple : elle réside dans une volonté de centrer ce travail sur un comparatisme raisonnable et raisonné, « toute chose étant égale par ailleurs » qui permette de prendre en compte le point de vue indigène de ces populations particulières, qui refusent l'institutionnalisation de leur pratique.

Cette comparaison prendra plusieurs formes. Par l'observation de lieux de pratique (*spots*) différenciés, par l'interrogation de surfeurs hommes et femmes, jeunes et vieux mais également, pour reprendre la terminologie que Wieviorka (2001) applique aux processus d'intégration des populations immigrées, les « minorités premières », les « primo-arrivants » et les « nouveaux » surfeurs. La priorité accordée ici est le point de vue cinétique, en opposition au point de vue synchronique, pour tenter de faire émerger les différences culturelles et identitaires à travers l'espace, le temps et « l'histoire » (Laplantine, *op. cit.*, 86 *et passim*). Car ce qui compte pour distinguer au mieux les différences culturelles émergentes et caractéristiques de nos sociétés contemporaines, c'est de prendre en considération deux logiques : « Première logique : la différence culturelle est « première », elle possède une certaine épaisseur historique et ses membres cherchent à la maintenir, à la reproduire et à la défendre. Ceci ne signifie pas qu'elle constitue un ensemble d'éléments figés, une essence, une nature, mais que le point de départ de l'analyse repose sur son existence à un moment donné, telle que l'incarnation des acteurs qui se revendiquent d'un passé, d'une mémoire. Deuxième logique : la différence est construite, inédite ou renouvelée, « seconde », et, dès lors, de l'ordre de l'invention » (Wieviorka, *op. cit.*, 107). L'objectif étant tout à la fois de comprendre ce qui distingue ces populations et d'en établir des types.

Les termes compétiteurs vs non compétiteurs ont été choisis pour contourner la difficulté à définir ce que le langage ordinaire dénomme « compétiteurs » ou « joueurs de compétitions » (dans d'autres sports) par opposition aux loisirs. Dichotomie simpliste qui dénie tout esprit de « loisir » à ceux qui pratiquent un sport quelconque en compétition et toute possibilité de compétition à ceux qui ne feraient du sport que par loisir ! Si un grand nombre de sociologues ou d'historiens (Dumazedier, 1972, 1988 ; Corbin, 1995, entre autres) ont retracé l'émergence de cette civilisation du loisir, cette question du loisir et de sa définition est largement débattue et questionnée en matière de pratique sportive (Defrance, 1995 ; Pociello, 1995 entre autres) sans qu'une réponse soit foncièrement trouvée puisque cela revient en fait à poser la question de la définition même du sport (Bodin, Héas, *op. cit.*, 43-54 et 195 *et passim*). Il n'était pas non plus possible de retenir la proposition de Touraine, pourtant intéressante car à la base même de nombreux travaux sur

le tourisme, qui plus est le tourisme sportif, ou sur les pratiques sportives plus simplement, à savoir : « la notion de loisirs semble intervenir à partir du moment où les membres d'une société sont soumis à des thèmes culturels, qui ne sont plus liés à l'activité organisée de groupes socio-économiques concrets, où par conséquent ces thèmes culturels ne peuvent plus se comprendre à partir de l'expérience vécue, professionnelle et sociale, des membres de ces groupes » (1969, 262). D'une part, cela reviendrait à comparer des univers sociaux parfois très dissemblables allant « du match de football au concours de dictée » (Bromberger, 1988). D'autre part, la plupart des surfeurs interrogés n'appartiennent pas ou sont totalement en marge de « l'expérience vécue, professionnelle et sociale » ordinaire. Ils ont structuré et organisé, pour la plupart d'entre eux, leur vie hors du monde du travail, ou choisi leur travail à partir de critères de liberté et de disponibilité pour pouvoir s'adonner au surf. L'objectif de la majorité de ces surfeurs est d'être disponible pour prendre la vague quand elle se présente ! La distinction compétiteur et non compétiteur s'avérait finalement plus aisée, et nous pouvions dès lors leur poser d'emblée des questions simples qui nous permettraient de les distinguer : « tu fais de la compétition ? », « tu fais du surf toute l'année, été comme hiver ? ».

C. Choix théoriques

Postulant que la pratique du surf n'est pas seulement induite par la position sociale des individus, mais produite par eux dans le cadre d'interactions, en reprenant l'aphorisme de Garfinkel, le « fait social surf » sera considéré non pas comme une chose, mais, comme « un accomplissement pratique », résultant de la manière dont les individus interprètent le monde. L'objectif sera de mettre en évidence les règles et le contexte, conditionnant les interactions, susceptibles d'engendrer cette culture particulière. Pour ce faire deux théories de l'action répondent plus particulièrement à ce projet, d'une part, la théorie de la désignation¹, et essentiellement les travaux de Becker (1963) et d'autre part, les travaux de Goffman (1956, 1974 & 1977).

¹ Les théories de la désignation -« *labeling theory* »- regroupent un ensemble de travaux, appartenant au courant interactionniste de l'école de Chicago, qui prend en compte les processus par lesquels un acte est « désigné » comme une infraction et l'individu qui l'a commis comme un contrevenant.

En s'interrogeant sur ce *Que font les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf*, l'observation princeps de cette pratique jugée comme marginale et déviante dans les représentations collectives se pose en effet. La proposition de Becker est de considérer la déviance comme une qualité attribuée à un acte par un jugement, dont il convient de comprendre les critères ayant servi aux « entrepreneurs moraux » à le rendre, s'avère intéressante à cet égard. En la considérant, de surcroît, comme une sous-culture de groupe qui consiste en l'adoption d'un rôle social par l'apprentissage des règles propres à un milieu fermé, la déviance est un processus qui peut s'apparenter à une carrière et amènera l'individu à assumer progressivement différentes positions hiérarchiques pour être intégré et reconnu en tant que membre. Pour Becker (1963) la déviance ne doit pas être considérée comme la simple transgression, par un individu ou un groupe, de normes établies. C'est au contraire un « jugement » (Labelling theory : théorie de l'étiquetage) rendu par la société, qui désigne des comportements comme anormaux. En raison des préjugés et des jugements de valeurs émis sur eux, les surfeurs font en permanence l'objet de ce type de désignation. Leur mode de vie est considéré comme marginal donc anormal. Le problème se situe cependant moins au niveau de la désignation qu'en terme de carrière. Peut-on effectivement distinguer, parmi les surfeurs, des individus qui s'adonnent à cette pratique de manière annuelle mais de façon limitée et passagère dans le temps, de ceux qui l'érigent en mode et en style de vie ? Il faut pour cela considérer les processus d'engagement dans la déviance. Cette carrière déviante s'acquiert dans le cadre d'une action collective, de la participation à un groupe déviant, d'interactions et d'expériences dans lequel un individu « normal » va peu à peu trouver plaisir à mener une vie socialement « hors norme » avec le moins d'ennuis possibles.

En retenant cette définition de la déviance et de la carrière déviante, un questionnement s'impose : nos surfeurs, qu'ils soient « primo-arrivants », ou non, répondent-ils tous de cette logique ? Qui plus est, le surf est rarement une pratique solitaire. Elle est bien au contraire une pratique communautaire, telle que la décrit Tönnies (1887), c'est-à-dire un groupement social construit sur la base d'une adhésion consensuelle, au regard d'une ensemble de normes et valeurs, partagés, renforcée très souvent par des liens de localité (le voisinage, l'appartenance locale ou régionale) et par des liens d'esprit

(l'amitié et la solidarité). Les surfeurs possèdent des rites et codes de reconnaissance, un langage et un territoire commun. Ils respectent et font respecter aux autres, ceux de l'extérieur (nous l'observerons précisément dans le cadre du *peak*) un ensemble de règles internes. Ce questionnement s'inscrit donc dans une définition culturaliste du statut et du rôle.

Venant compléter cette perspective « déviante », la sociologie dramaturgique de Goffman nous permet d'analyser les interactions constitutives d'une culture au plan individuel et collectif. Elle donne les possibilités d'étudier la manière dont les surfeurs s'arrangent pour trouver place et rang tout à la fois dans la société, sans y adhérer totalement, et dans leur communauté, à travers une triple logique : d'intégration (à la communauté), stratégique (de construction personnelle) et de subjectivation (à travers l'acquisition d'une culture). Comme le suggère Goffman (1956) *La mise en scène de la vie quotidienne* est indissociable d'une volonté à vouloir se (re)présenter à travers des relations en public. La question qui se pose au surfeur, au regard de la société, mais également dans leurs rapports sexués au sein même de la pratique, est bien de savoir comment s'arranger pour vivre « *ensemble-séparés* ». Pour lui aussi la notion de carrière s'impose, différemment cependant, puisqu'elle sert à « qualifier le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu (Il concerne simultanément) les significations intimes que chacun entretient précieusement et secrètement, image de soi et sentiment de sa propre identité [et] la situation officielle de l'individu, ses relations de droit, son genre de vie et entre ainsi dans le cadre des relations sociales » (Goffman, 1963, 179).

Le concept de « stigmaté » vient enfin compléter la notion de déviance chez Becker. Pour Goffman, le stigmaté est une différence attribuée à un individu (par rapport aux normes établies par la société) qui jette un discrédit sur la personne. La distinction qu'il opère entre « individu stigmatisé discrédité », conscient que sa différence est visible ou perceptible, et « individu stigmatisé discréditable », qui a une différence non perceptible immédiatement par l'entourage, permet de mieux cerner les finalités possibles de nos surfeurs. Ces deux théories interactionnistes s'avèrent très complémentaires dans le cas précis de l'étude du surf.

D. Méthodologie mise en œuvre

Faisant nôtres les propos de Bromberger pour qui une démarche ethnographique doit s'appuyer pour l'essentiel sur une « enquête qualitative, l'écoute situationnelle plutôt que le questionnement [...], l'observation plus ou moins participante, l'attention aux détails, aux dimensions sensibles de l'expérience [...] » (2004, 119), nous avons utilisé cinq modes principaux de recueil de données : l'entretien, l'observation et l'observation participante, la tenue d'un carnet ethnographique, l'étude de documents divers et la présence lors d'évènements liés au surf (compétitions, festival de films, conférences). L'observation participante ici ne signifie pas que nous pratiquons le surf (des problèmes de santé nous l'interdisent), cependant, elle est effective d'une part, dans le fait que nous avons choisi de venir habiter au Pays Basque afin d'être au plus prêt de notre objet, et d'autre part parce que nous avons vécu au rythme des surfeurs, partant avec eux sur les spots, les suivant dans leur quotidienneté, et soumettant notre mode de vie au même *tempo* océanique qu'eux. L'utilisation de ces diverses méthodes étant, d'une part de tenter de saisir le plus possible les choses de l'intérieur en étant à « l'écoute » des enquêtés et, d'autre part, de croiser les méthodes afin de voir si les gens disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent. Ces investigations ont été menées auprès de surfeurs, hommes et femmes, non compétiteurs qui pratiquent toute l'année. Ils sont répartis en 3 populations distinctes en fonction d'un critère temporel de pratique : plus de 30 ans, plus de 20 ans et plus de 10 ans, afin d'observer au mieux les différences et les écarts existants tant en terme de discours que d'usages. Ce critère temporel est discutable, pourquoi de telles limites et pas 5, 15, 25 ans ? Il faut finalement bien choisir et se donner des balises, ceux qui pratiquent depuis plus de 30 ans étant tout simplement ceux qui ont connu ou provoqué l'émergence du surf en France et plus spécialement au Pays Basque.

1) Les entretiens

Le recours aux entretiens et plus spécifiquement aux histoires de vie (Becker, 1986, Demazière & Dubar, 1997) a été systématique. Nous avons réalisé quarante-cinq entretiens, dont vingt-cinq enregistrés, auxquels il faut ajouter nombre d'entretiens

informels, récoltés depuis plus de trois ans, car, rappelons-le, nous avons débuté nos recherches sur le surf en maîtrise, il y a plus de cinq ans. En reprenant la typologie de Pineau et Legrand (1993, 112), il s'agissait dans ce cadre :

- d'une part, de « récit de pratiques » c'est-à-dire un tronçon du vécu d'un certain nombre de personnes correspondant à une pratique sociale particulière. Pour cette raison les entretiens commençaient par la phrase suivante : « comment avez-vous appris à surfer ? »
- et, d'autre part, « d'entretien biographique » : dans lequel le narrateur raconte sa vie.

L'entretien s'adaptait parfaitement aux caractéristiques de notre population. Faisant écho et renforçant les propos de Bromberger il était plus aisé d'obtenir auprès des surfeurs leur parole qu'une réponse aux questionnaires. Chauchat souligne à ce sujet que « l'entretien semble mieux adapté que le questionnaire par exemple. Plusieurs facteurs peuvent intervenir, notamment la difficulté ou le refus de répondre à une série de questions définies à l'avance, ou le besoin d'établir un contact personnel pour répondre... Cela peut être le cas de populations marginales... » (1985, 153). Si nous dépassons l'acception péjorative que peut recouvrir ce terme, en ne retenant que l'idée d'une vie sociale différente de celle communément admise et vécue par la majorité de la population, il est vraisemblable que les surfeurs préfèrent parler à un interlocuteur qu'ils ont accepté plutôt que de répondre anonymement à un questionnaire vécu comme un jugement.

Trois critères essentiels ont orienté le choix et la sélection des interviewés :

- le fait de pratiquer toute l'année.
- l'utilisation d'un « réseau », le premier surfeur interrogé nous proposant de nous mettre en relation avec des amis qui pratiquaient comme lui. Les suivants en ont fait de même.
- la volonté d'homogénéiser les interviews en interrogeant :

- des hommes et des femmes,
- en respectant les temps de pratiques évoqués précédemment,
- des non-compétiteurs.

La pratique a, en partie cependant, déterminé l'échantillonnage. En raison du caractère itinérant de l'activité (spots changeants, recherche de la bonne vague, essai d'un nouveau spot, etc.), de l'incertitude liée aux conditions météorologiques (température, formation de vague plus ou moins importante, voire pas du tout), et de l'inconstance sur le plan temporel (présence quotidienne pour certains, pratique de week-end, etc.) nous ne pouvions pas échantillonner nos interviewés en tenant compte de facteurs plus précis : équirépartition hommes/femmes, jeunes/vieux, etc. en fonction du nombre de licenciés connus par exemple. Notre étude n'est donc pas généralisable. Elle est un ensemble de points de vue indigènes aux surf qui met en évidence les ruptures sociales, voire qui fait émerger des similitudes, entre des pratiquants contactés à travers un réseau d'amitiés et de connaissances dont Gibus de Soultrait fut l'un des points de départ. C'est alors l'étude d'« un petit groupe » dont l'anthropologue, l'ethnologue, « loin de considérer ses interlocuteurs comme l'expression indifférenciée d'une culture particulière, (il) est obligé de tenir compte aujourd'hui du fait que chacun d'entre eux est au croisement de divers mondes ou de diverses vies (vie locale, vie familiale, vie professionnelle, etc.). » (Augé, 1994, 170). Ainsi, nous cherchons tout au plus à en favoriser la *transférabilité* par une description détaillée des résultats de l'expérimentation et le journal réflexif (Marshall & Rossman, 1989).

4 grandes questions structurent les entretiens :

1. **L'histoire** : connaissance de l'histoire, vision de sa restitution médiatique, encrage personnel dans celle-ci.
2. **Soi** : apprentissage, itinéraire professionnel/ mode de vie, sensations, rapport au corps, rapport à la nature, dépendance au surf.
3. **Les autres** : règles/ tactiques, territoire, femmes/hommes.

4. **La société** : institutionnalisation/ fédération, image du surf, perception de la société sur eux-même.

Nous avons choisi de ne pas en faire une trame fixe, mais de laisser une marge de liberté et de relative spontanéité à nos interviewés, de manière à faire émerger comme le suggère Morin (1984, 219) « la personnalité, les besoins essentiels, la conception de la vie des interviewés ». Très souvent d'ailleurs les thèmes que nous souhaitions aborder sont apparus sans que nous ayons à les solliciter, confirmant ainsi les propos de Morin pour qui l'entretien est un combat permanent entre inhibition et exhibition, dont le dénouement se fait dans la durée au profit des forces extraverties « à partir du moment où la parole de l'interviewé est libérée des inhibitions et devient une communication » (*op. cit.*, 220).

Certains entretiens ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs contacts et ont été étalés dans le temps. Plusieurs raisons à cela : tout d'abord, la nécessité d'obtenir des informations complémentaires face à un objet interpellant et que nous découvrons chaque jour davantage, mais le besoin aussi de gagner la confiance de l'interviewé afin de « rompre la glace ». Comme le suggère Bodin (2004, 53) « confiance, congruence et sympathie sont trois étapes de la recherche ». Ce qui ne veut en aucun cas dire que nous confondions les rôles, mais nous pensons comme Morin que « la dissociation scientifiquement indispensable entre observation et participation est une dissociation intellectuelle qui n'exclut pas la participation affective » (*op. cit.*, 223). Cette expérience nous a montré en quoi les recherches en sciences sociales ne sont pas des recherches de « sujet à objet », ce qui les distingue nettement des « sciences de la nature », mais bien des recherches de « sujet à sujet », avec les interactions et « l'intersubjectivité relationnelle » que cela implique. Pour Habermas, dans un objectif de démarche compréhensive, d'interprétation du langage, du contexte et des actions « la relation entre un sujet qui observe et un objet est ici remplacée par la relation entre un sujet qui participe et un partenaire » (1968b, 214). La critique peut être simple : le positionnement du chercheur en tant que « partenaire », c'est à dire comme un membre non participant au sens strict du terme, mais comme témoin, accepté et privilégié, peut induire des distorsions dans la recherche et une perte d'objectivité due au non-maintien de la « *distance au rôle* » nécessaire au chercheur. Il faut

néanmoins accepter l'idée que « le terrain est humain. L'enquêté est à la fois objet et sujet, et on ne peut éluder le caractère intersubjectif de tout rapport d'homme à homme. Nous pensons que la relation optimale requiert à la fois, d'une part, détachement et objectivation à l'égard de l'objet de l'enquête, d'autre part, participation et sympathie à l'égard du sujet enquêté. Comme le sujet enquêté et l'objet de l'enquête ne font qu'un, nous sommes amenés à être double » (Morin, *op. cit.*, p. 223). Les écrits théoriques, ou les comptes-rendus de recherche, en la matière sont nombreux et souvent captivants. La lecture de Morin (1967, 1969) ou de Bromberger (1995), entre autres, reste un plaisir ineffaçable et un apprentissage théorique incomparable de la manière d'acquérir un savoir sensible. Mais tout cela ne remplace pas l'expérience acquise lors d'une recherche. Sur le terrain « surfeurs », davantage encore peut être que sur tout autre, la relation humaine, faite de confiance et de sympathie, s'est avérée indispensable au travail de recherche pour faire émerger les connaissances.

Notre objectif étant de mettre en évidence la signification et l'expérience vécue des surfeurs au sein de leur pratique mais également au regard des autres, qu'ils soient surfeurs ou non, nous nous contenterons d'interroger, ci-après, les « homologues structurales », de ces différents récits tentant ainsi après avoir découvert « la diversité des points de vue [...] d'y mettre un ordre fondé sur les matériaux recueillis (*grounded theory*) » (Demazière & Dubar, *op. cit.*, 103). Les « homologues structurales », issus de la sémiotique narrative (Greimas, 1966 ; 1970) comparent les ruptures et continuités des histoires de vie recueillies à travers le repérage d'expériences communes à différents individus, l'identification d'épisodes biographiques similaires mais, aussi et surtout, dans l'émergence de logiques sociales et d'univers de croyances partagés (Demazière & Dubar, *op. cit.*). Un repérage en trois niveaux des discours a été utilisé (Barthes, 1966 ; 1981) :

- le niveau des fonctions dans lequel se déploient les différents événements qui émaillent le récit. Ces événements racontent le parcours de nos interviewés en réponse à la question : « Pourriez-vous me dire comment vous avez débuté le surf ? »,

- le niveau des actions qui mettent en scène des « actants », c'est à dire des personnages qui sont intervenus, ont participé, ont agi pour faciliter, ou à l'inverse contrecarrer, la pratique,
- le niveau de la narration, qui met en évidence la dimension dialogique du récit, dans lequel le narrateur défend son point de vue, émet des arguments et des thèses, pour convaincre, notamment, l'interviewer.

Les homologues que nous discuterons seront donc des catégorisations *a posteriori* des discours tenus par nos enquêtés à partir de ces trois niveaux d'analyse. La question qui s'est posée à nous a été celle de l'interprétation, de la production de sens à partir d'un dire, « *d'étudier un fragment particulier de réalité sociale-historique, un objet social ; de comprendre comment il fonctionne, comment il se transforme* » (Bertaux, 1997, 7). En choisissant d'étudier tout à la fois « les » surfeurs en tant que groupe social, mais également « le » surfeur en tant qu'acteur, nous avons à résoudre une double difficulté : celle de la construction de sens à partir du langage fourni par un groupe organisé et celle de la construction du sens du discours tenu par un individu, acteur et non prisonnier de ses rôles, appartenant à une communauté spécifiée.

Dans la démarche à la fois comparative et compréhensive, propre à ce travail, et qui devrait permettre d'appréhender ce ***que font les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf***, l'analyse de contenu revêt à la fois une « *fonction heuristique* » et une « *fonction d'administration de la preuve* » (Bardin, 1977, 33).

Nous n'avons pas opéré de choix entre les trois postures proposées par Demazière et Dubar : « *illustratives², restitutives³ et analytiques⁴* », tout au contraire elles seront utilisées au gré et en fonction des besoins de ce travail. Si, pour appréhender les discours, nous avons eu recours, en partie, à une analyse de type thématique qui consiste « *à repérer*

² « *La posture illustrative consiste à faire un usage sélectif de la parole des gens au point de l'asservir aux besoins de la démonstration conduite par le chercheur* » (Demazière et Dubar, *op. cit.*, 16).

³ « *La posture restitutive consiste à laisser une grande place à la parole des gens, jusqu'à en faire un usage exhaustif, quand les entretiens sont livrés in extenso au lecteur* » (*Ibid.*, 24).

⁴ « *... qui cherche à produire méthodiquement du sens à partir de l'exploitation d'entretiens de recherche* » (*Ibid.*, 34).

des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objet analytique choisi » (Bardin, *op. cit.*, 137), matière à explication et compréhension des phénomènes ont été trouvés dans la « singularité » car, bien au-delà d'un repérage purement comptable des thèmes, le plus important est bien « ce que le sujet dit [...], de ce qu'il veut ou non dire, [...] de ce qu'il peut ou non dire, [...] compte tenu de la situation » (Demazière et Dubar, *op. cit.*, 36).

2) Les observations

Reprenant cette phrase de Bromberger, citée précédemment, il s'agissait bien « d'observations plus ou moins participantes », c'est-à-dire, soit d'une immersion totale dans un groupe de surfeurs, qui bien avant de nous oublier, doit d'abord nous accepter, accepter notre venue, notre présence et, surtout nous intégrer, c'est-à-dire reconnaître en nous un minimum des valeurs communément partagées par le groupe, soit d'une observation plus ou moins proche de la pratique du surf et de ce qui l'entoure (l'arrivée, l'habillement, les discussions, etc.). Bromberger suggère à ce niveau que « la formule de l'observation participante est elle-même contradictoire ; elle dénote tout à la fois empathie et détachement, proximité et éloignement, étonnement radical du Huron et connivence du vieil indigène. C'est dans cette tension que se définit la démarche ethnologique entre le plus proche et le plus lointain, entre participation et distance, entre ce que nous appelons dans notre jargon le point de vue *emic* et le point de vue *etic*, entre le point de vue de l'utilisateur et celui de l'usager » (2004, 119). Les deux modes d'observations, en sus de l'entretien, s'avèrent fondamentalement complémentaires, d'une part, pour vérifier, comme dit plus haut, « si nos surfeurs font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font », et d'autre part pour approcher au plus près du sensible, de tenter de percevoir ce que l'autre ressent.

Pour expliciter ceci, il suffit de suivre un surfeur, au sens asexué du terme, dans ses pérégrinations et sa quête de la vague, dans son apprentissage face aux éléments qu'il affronte pour la première fois, pour saisir alors, au moment d'entrer dans l'eau, le regard émerveillé qui se pose sur la vague convoitée, le doute sur sa capacité à la prendre ou à

franchir la barre, ou encore parfois cette envie furieuse associée à une peur à peine voilée. Et puis tout d'un coup, l'envie, la peur du jugement des autres, le plaisir du risque, le fait tout simplement d'être là et d'avoir choisi d'être là, font qu'en une fraction de seconde tout est oublié et qu'il s'élançe. L'intérêt de l'observation participante, tient pour Wacquant (2000, 10) dans le fait « que les matériaux produits ne souffrent pas du « paralogisme écologique » [...] aucune des déclarations rapportées ici n'ont été expressément sollicitées », les comportements décrits dans ce cadre sont ceux des surfeurs dans leur milieu naturel. Il ne s'agit pas seulement ici de collecter une somme d'informations, mais bien de s'imprégner de la vie, de la culture, des idées, des ressentis, etc., qu'il faudra non seulement pouvoir remarquer et voir, retenir et appréhender, mais après tenter aussi de décrire et d'interpréter. Cette expérience *in vivo* s'avère indispensable pour appréhender « la société telle qu'elle est perçue du dedans par les acteurs sociaux » (Laplantine, *op. cit.*, 20), elle nécessite cependant une attention de tous les instants, une présence continue. Appliqué au surf, en raison des difficultés d'échantillonnage et de terrains évoquées précédemment, nous ne pouvons que faire nôtres les propos de Levi-Strauss pour qui « dans des conditions normales, l'enquête de terrain se révèle déjà éprouvante : il faut être levé avec le jour, rester en éveil jusqu'à ce que le dernier indigène se soit endormi et, même, parfois, guetter son sommeil ; s'appliquer à passer inaperçu en étant toujours présent ; tout voir, tout retenir, tout noter, faire montre d'une indiscretion humiliante, mendier les informations d'un gamin morveux, se tenir prêt à profiter d'un instant de complaisance ou de laisser-aller » (1955, 450-451). Au-delà des difficultés imposées par le terrain vient s'ajouter la capacité à retenir ce qui a été entraperçu, à ne rien laisser échapper et, surtout, à tenter de l'interpréter.

3) La tenue du carnet ethnographique

Comment le décrire, si ce n'est par son agencement, son organisation et son rôle. Finalement nos observations sont notées, aussi fidèlement que possible, jamais sur l'instant dans le cas des observations participantes, seulement après. Il y a donc déperdition d'informations et d'anecdotes, déperdition contrebalancée cependant par la proximité, l'appartenance au groupe et le ressenti. L'observation simple permet tout à la fois de moins

perdre d'informations sur le moment tout en en « oubliant » du fait de l'éloignement. Finalement ce carnet tient sur un cahier. Observations et détails, enregistrés par ordre chronologique en essayent de ne rien oublier de l'heure, du temps, des rencontres, des mimiques, etc. L'objectif est simple : décrire le plus exhaustivement possible, avec force détails la vie sociale qui s'est donnée à voir devant nous. A cela se sont entrelacées des notes, maintes fois reprise, car ce qui compte est bien de comprendre, au sens herméneutique du terme, c'est-à-dire interpréter, avec le sens et les valeurs des acteurs eux-mêmes. A ce niveau comme le dit Laplantine, l'écriture ethnographique est bien une écriture différenciée, il faut perdre l'illusion « de la simultanéité du regard et de l'écriture » (*op. cit.*, 38) mais aussi à notre sens, de la simultanéité de l'écriture et de l'interprétation. Le temps de l'écriture est un moment intense où l'on revit ce que l'on a vécu, des souvenirs et des anecdotes se bousculent, certains nous font sourire, comme résonances de scènes amusantes. Mais cet instant de l'écriture ne permet pas le détachement nécessaire à l'interprétation, pour donner du sens à ce que l'on a vu. Ce n'est que plus tard, l'affect, les émotions et le plaisir retombés, que l'on peut commencer à travailler.

La critique est aisée : notre interprétation est-elle la bonne ? Est-elle la seule possible ? Certes non ! Nous ne prétendons pas, à travers ce matériau, détenir la vérité, mais nous souhaitons approcher la vérité en apportant quelques éléments supplémentaires de preuves. Cette interprétation est aussi fonction d'un moment, d'une culture et d'un lieu, et il n'est pas certain qu'un autre chercheur venu d'un continent différent en ait eu la même interprétation. Mais aurait-il vu d'ailleurs les mêmes choses ? Ceci étant posé, de manière quelque peu provocatrice, alors que généralement les questionnaires, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une « pré-enquête » et d'un échantillonnage précis, sont censés apporter des réponses fiables ! De la même manière, pourtant, il reste l'interprétation à trouver, tout autant que nous ne pouvons pas être certains que les enquêtés n'aient pas été des menteurs invétérés. L'enquêtrice tout autant que les enquêtés sont tout simplement humains !

4) Documents divers

Nous nous sommes attachés, tout au long de ces trois années, à recueillir des informations diverses et éparses :

- coupures de presse relatives au surf parues dans sept journaux (Le Monde, Libération, L'Humanité, Sud-Ouest, Le Journal du Pays Basque, La Semaine du Pays Basque, L'Equipe) et trois magazines exclusivement consacrés au surf (Surf Session, Session Surfeuse, The Surfeur's Journal)
- statistiques fédérales sur les licenciés, les clubs...
- archives fédérales sur la genèse du surf
- archives personnelles de certains surfeurs
- sites Internet à thématique surf

Nous ne prétendons nullement avoir réalisé une lecture et un traitement exhaustif des parutions relatives à notre domaine. Nous nous sommes consciemment limités à la lecture et à l'analyse régulière d'un certain nombre de journaux, documents, offrant des rapports étroits avec notre problématique. L'objectif étant à ce niveau de renforcer la compréhension de cet espace social particulier le surf au Pays Basque.

3. Un terrain particulier : le Pays Basque

La transition est ici facile. Le choix de notre terrain, n'est pas seulement un choix de proximité, donc de facilité, puisque nous habitons Bayonne, c'est une démarche de notre part : nous avons déménager de Lyon pour venir vivre sur notre terrain, et un choix raisonné à partir de 4 critères :

- l'impossibilité de prévoir sur des terrains éloignés les temps et les lieux de pratique compte tenu des aléas liés à la praxis, aléas largement débattus et commentés,
- le projet de décrire ce *que font les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf ?* et non pas en comparant ce qu'ils font au Pays Basque, dans les Landes, dans les Landes girondines ou en Bretagne,

- le fait encore et surtout que le surf est né ici au Pays Basque, pour la France du moins, avant de s'exporter en d'autres lieux et d'autres régions. La conséquence est simple, un grand nombre des « primo arrivants », de ceux qui ont importé et créé le surf au Pays Basque habitent toujours sur place et sont à même de répondre *in situ* à nos interrogations,
- le fait enfin que bénéficiant d'un contrat Cifre auprès de la société Tribord-Decathlon notre travail se situait dans cette même région.

6 sites ont été investis et plus particulièrement :

- Anglet
- Biarritz
- Bidart
- Guéthary
- St Jean de Luz
- Hendaye

Le cadre étant posé, il faut à présent envisager de quoi va parler ce travail. Par son titre : « surfeur, l'êtré au monde », nous avons souhaité, en quelques mots, tirer le suc de notre analyse, à savoir qu'être surfeur, c'est se « bricoler » une identité au sein de notre société actuelle. Le surf est un des « mondes contemporains » que nous ont donné à voir les acteurs. Nous utiliserons tout au long de cette étude le néologisme « surfique » pour parler de ce monde, et ce, pour nous détacher d'appellations telles que « culture du surf » ou « surf culture », qui, nous semble-t-il, sont trop connotées et portent trop d'imaginaires, dont ce travail, cependant, proposera une analyse. Pour appréhender ce monde, nous avons choisi, au regard de notre matériel, de le séparer en cinq grande parties cependant perméables les unes aux autres. Il faut voir chacune d'elle comme un dialogue, dialogue avec les autres parties, mais aussi dialogue entre un monde et les autres. Car, de même qu'une plante ne peut grandir sans un terreau sur lequel s'enraciner, le surf ne peut vivre sans la société dans laquelle il s'est implanté. C'est pourquoi, avant toutes choses, nous entamerons cette étude en nous interrogeant sur « l'histoire », à savoir « comment le surf

s'est ancré sur nos rivages ? ». Nous nous questionnerons tout d'abord sur les « origines » du surf, en y portant un regard tout à la fois historique et critique, puis sur son évolution du 18ème au 20ème siècle, suite à quoi nous « situons » le surf dans sa contemporanéité. Nous retracerons alors l'évolution du rapport entre l'homme et le rivage/océan occidental, du Moyen-Âge à notre époque, suite à quoi nous développerons l'idée d'historicisation du surf, folklorisante sous certains de ses aspects, et stigmatisante pour d'autres. Si nous reprenons notre métaphore bucolique, cette première partie serait à considérer comme le terreau sur lequel notre objet s'est implanté. C'est ce qui va « fixer » le développement du surf et le nourrir. Venons-en à présent au cœur du surf : le second chapitre va traiter de l'apprentissage, à savoir comment on apprend à être surfeur et comment on apprend à surfer. Il y a là une distinction évidente, au vu des discours de nos enquêtés, à faire entre ces deux axes. Comme nous le verrons, l'un parle de la transmission d'une identité, avec ses « manières de faire » particulières, qui se fait d'homme à homme, et l'autre parle de l'apprentissage d'une pratique, de techniques et de règles, qui s'effectue au sein d'institutions. Mais avant de développer ces deux pôles, nous questionnerons l'appellation de « sport de glisse », interrogeant l'usage de celle-ci au sein des sciences sociales et dans le domaine médiatique, mais aussi en questionnant les enquêtés sur l'usage qu'il font, ou non, de ce terme. Ceci nous permettra de voir en quoi cette appellation engendre soit une désignation, soit une incorporation, dans un univers essentiellement socio-économique. Suite à quoi nous décrirons comment on devient surfeur à travers un mode de transmission traditionnel, c'est-à-dire comment on intègre la culture surfique, et comment la fédération apprend aux novices à surfer. L'analyse de ces deux manières de faire, et de l'appellation « sport de glisse », montreront les tensions qui se jouent ici, posant la question de désappropriation d'une culture indigène par un processus d'institutionnalisation. Le troisième chapitre étudiera comment la culture surfique « modèle » le corps et l'esprit des pratiquants, menant à une obligation de sacrifice, tant au niveau du corps qu'au niveau du mode de vie. Cette partie explorera les marquages du corps par la pratique, et ses souffrances comme preuves de sacrifice, mais elle montrera aussi quels plaisirs les acteurs (ap)prennent par cette pratique, nous envisagerons alors ces sacrifices et plaisirs en tant que système de « don » et « contre-don ». Le « corps » et l' « esprit » des pratiquants sont, bien entendu, fixés dans la société où ils vivent. C'est pourquoi nous aborderons la

recherche de « bien-être » dans le surf comme une des réponses à un « mal-être » social. Nous analyserons en quoi cette recherche peut entraîner, dans ses excès, les pratiquants dans une perte de contrôle, envisagée alors comme addiction au surf. Ainsi, la libération des émotions et des sensations, ne renvoie-t-elle pas le surf à la périphérie de la « normalité » ? Plus encore lorsque l'on examine les systèmes de valeurs propres à la culture surfique, comme le propose le chapitre IV. Nous verrons en quoi la ritualité des rencontres engendre des règles coutumières et un territoire symbolique, où se jouent des affrontements constitutifs d'une hiérarchisation interne. En regard des normes de la fédération, que nous proposerons comme gestionnaire de morale, nous démontrerons comment les acteurs jouent et détournent celles-ci. Dès lors, nous aborderons les règles coutumières comme créatrices d'un univers clos, que les pratiquants souhaitent protéger, n'hésitant pas, dans certains cas de figure, à user de plusieurs formes de violence. De ce protectionnisme ne découle-t-il pas alors l'exclusion des catégories les plus faibles, dont les femmes en particulier ? Dès lors, nous poserons la question des genres, dans le chapitre V, en traitant tout d'abord du regard que les hommes surfeurs portent sur les femmes surfeuses. Bien que la pratique se féminise, comme en témoignent les statistiques fédérales, le surf reste, comme nous le montrerons, le territoire des hommes. Ceci d'une part, parce que le discours de surfeurs nous parle d'une certaine domination masculine, écartant dès lors toute idée d'androgynéité de la pratique, et d'autre part parce que le territoire symbolique du surf est constitutif de la masculinité. Nous verrons que le discours des femmes ne dément pas cela. En effet, celles-ci témoignent de cette domination, s'y plient et utilisent alors des « armes » féminines pour répondre à cette domination. Cette partie démontrera donc comment le surf est un lieu où les genres ne s'effacent pas, mais s'affirment, bien au contraire.

De fait, cette étude souhaite avant tout transmettre le regard qu'ont les pratiquants de leur pratique. Au fil des chapitres, nous verrons que ce dont parlent les surfeurs quand ils disent qu'il font du surf, c'est de leur façon d'être au monde, un monde particulier qui joue avec les autres mondes. Ici, les acteurs se sont bricolés une identité, qui est tout à la fois implantée dans notre société contemporaine, et marginalisée. C'est de ce bricolage, au sein de notre société, dont nous allons parler.

Chapitre I

D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

1. Pratiques rituelles, pratiques ludiques, pratiques modernes... les origines historiques du « surf »

A. Aux sources du *he'e nalu*

« Les origines du surf sont encore peu connues et il est difficile de situer dans le temps les débuts de cette pratique. Il est convenu d'admettre qu'elle s'est développée dans le Pacifique, et en particulier dans les îles Hawaii. Le capitaine Cook décrit en 1770 [sic] des scènes locales où les indigènes se déplacent, au moyen d'une planche, sur des vagues qui les propulsent sur le rivage. » (Augustin, 1997, 122)

En quelques mots, Jean-Pierre Augustin rappelle les difficultés auxquelles se heurte le chercheur qui s'attache à explorer l'origine et l'histoire du surf. C'est ainsi que, pour palier une certaine indétermination chronologique, un court extrait du journal de bord du capitaine James Cook, fréquemment –et hasardeusement- cité, s'est progressivement constitué en « point origine », matérialisant en quelque sorte « l'Année Zéro du surf ». Dans cet extrait des relations de voyage, daté non pas de 1770, mais bien de 1779 (Cook, King, 1779, 1784, 1796, 1797), l'explorateur, ou plutôt celui qui a repris la plume après le décès prématuré de J. Cook, le lieutenant James King, devenu chef de la flotte⁵, rapporte les exploits de ces indigènes qui filent sur l'eau, au moyen d'une planche, domptant des vagues qui les portent vers le rivage (Cook, King, *op. cit.*). Le journal du lieutenant King [Capitaine Cook] auquel il faut associer les illustrations de John Webber (Webber, 1792) artiste officiel de l'expédition, constitue sans doute à ce jour la première description européenne du *he'e nalu* (littéralement : « glisser sur la vague et se fondre avec elle »)

⁵ L'explorateur est tué par les indigènes alors qu'il tente de kidnapper l'un de leurs chefs, dans la baie de Kealakekua dans le but de récupérer du matériel volé. C'est le lieutenant King qui reprend le grand-œuvre de Cook et poursuit son journal de bord, consacrant les mois suivants deux pleines pages quasi-ethnographiques à la description des pratiques originales des peuplades des îles Sandwich (Hawaii).

pratique traditionnelle dont les éléments sacrés (la fabrication des planches obéit par exemple à un rituel précis) et les usages distinctifs (il existe une pratique réservée à la caste royale, une pratique réservée aux autres catégories sociales ainsi que des planches différentes utilisées dans chaque cas par les uns et par les autres), sont réglés par le droit coutumier que codifie oralement le *kapu*⁶. L'activité ainsi minutieusement décrite, par analogie approximative, a pu être assimilée *a posteriori* à la pratique du surf actuel, introduisant alors à une forme de continuité très discutable entre pratiques traditionnelles et modernités sportives. Une généalogie dont l'histoire permet précisément de repérer les failles et de mettre en lumière les ruptures de sens. Toutefois, pour autant qu'il soit éclairé historiquement, ce phénomène contemporain très particulier de lignage culturel et/ou de « recherche en paternité » ne doit pas être seulement dénoué ou dénoncé. Car il constitue en réalité lui-même un objet passionnant pour l'histoire et les sciences sociales et mérite donc d'être analysé comme tel. En effet, pour être comprise, la construction d'une forme de mémoire collective (mémoire des « surfeurs ») doit être saisie à l'articulation des enjeux liés à la production d'un discours (pseudo-historique), visant à légitimer les formes de la pratique, et de la complexité de la construction des imaginaires qui la portent. En particulier parce que dans les formes de quêtes des origines dont le récit mythique est une figure dominante, l'une des fonctions de l'instrumentalisation discursive de la longue durée ou des « racines » qui plongent dans la nuit des temps, est d'anoblir une pratique culturelle sur la base du pouvoir légitimant que confèrent l'ancienneté et la tradition : quitte à reconfigurer la tradition au miroir de la modernité (Hobsbawm, Ranger, 1992). Les promoteurs de cette vision éternelle et « naturalisée » des pratiques ont certes des objectifs différents. Comme le note Pociello à propos du sport et de ses « origines » en évoquant le cas du rugby, leurs discours s'inscrivent généralement dans des perspectives de promotion : « Les agents qui participent de près à la production de l'offre dans ce produit social et culturel particulier, agents qui se réservent, se partagent ou se disputent sa gestion sous ses différents modes (professionnels, marchands, institutionnels, idéologiques...)

⁶ Le *kapu* était le système de règles et d'interdits qui gouvernait chaque moment de la vie quotidienne des sociétés traditionnelles hawaïennes (culture, pêche, « surf », etc.). Ce code pouvait très largement concerner la manière de manger, de prédire le temps, la houle, la manière de construire un canoë, une planche de « surf », la manière de prédire si la pratique du *he'e nalu* serait bonne, ou encore la manière de convaincre les dieux de la rendre meilleure. Le *kapu* disparaît en 1819, au moment où s'installent par ailleurs les premiers missionnaires calvinistes nord américains.

s'accordent sur la nécessité d'en légitimer l'usage et d'en naturaliser le besoin. La naturalisation et, en même temps pourrait-on dire la sacralisation de ce produit, passe par la proclamation insistante de son caractère a-social, transhistorique et inter-culturel. » (Pociello, 1983, 27). Mais les travaux historiques qui ont pris le sport pour objet (Arnaud 1995 ; Terret, 1996 ; Robène, 1998, 2005 ; etc.) montrent aussi plus largement de quelle manière s'est constitué depuis la fin du 19^{ème} siècle un ensemble de productions littéraires ou de chroniques dont le point commun réside précisément dans l'imposition idéologique de l'ancienneté comme justification première de la noblesse des pratiques considérées, introduisant généralement leurs propos justificatifs par la phrase désormais rituelle : « De tous temps les hommes ont pratiqué... [la course, la nage, etc.] ». Le surf naturellement n'échappe pas à ces constructions idéologiques et aux ancrages plus que discutables des modèles de la pratique dans la tradition lointaine –et exotique. Non pas que les pratiques rituelles et propres aux peuplades du Pacifique n'aient pas existé. Bien au contraire. Les documents conservés de part le monde et, plus sûrement, dans les fonds d'archives du *Bishop Museum* (Hawaii, E.U.), des *Hawaii State Archives* (Hawaii, E.U.) ou du *British Museum* (Londres, G. B.) témoignent de la réalité, de la richesse et de l'importance de ces activités dans la vie quotidienne des habitants des îles Sandwich (Hawaii) jusqu'au début du 19^{ème} siècle. Et bien en amont des témoignages de l'expédition Cook, il est probable comme le montrent d'autres sources (en particulier les pétroglyphes hawaïens, sculptés dans la lave, et les chants dont certains datent de 1500 ans avant notre ère) que le *he'e nalu* constitue une pratique vieille de plusieurs millénaires essentiellement disséminée dans l'aire géo-culturelle polynésienne⁷. Surtout, ces sources montrent également de quelle manière tradition et modernité se sont percutées à partir de la fin du 18^{ème} siècle (explorations, missions religieuses, colonisation, commerce, tourisme...) sans pour autant produire un sens partagé : la tradition du *he'e nalu*, agonisante dès le 19^{ème} siècle, laissant place ultérieurement à d'autres approches du « surf » médiées par un rapport différent à l'activité, à l'océan et à la vie. La rupture se situe donc au-delà des ressemblances, au-delà même de la similitude des formes, dans le sens et les signes qui marquent le passage de

⁷ Cook (Cook, *op. cit.*), décrit d'ailleurs lui-même dans son journal, en décembre 1777, des activités de glisse en apparence semblables (le canoë remplace cependant parfois la planche) pratiquées par les natifs dans les îles de la Société (Tahiti).

jeux communautaires, rituels, à l'expression différente d'un rapport de l'homme moderne à la pratique ludo-sportive du surf. Or s'il n'est pas dans notre propos de produire ici réellement une histoire du surf, ce qui n'est pas au premier sens du terme notre horizon scientifique, en revanche la référence récurrente à des origines lointaines « mythiques » dans le discours produit aujourd'hui par les pratiquants, constitue bien une facette originale de notre objet approché dans des perspectives anthropologiques. Il nous semble donc fondé de proposer ici une vue d'ensemble succincte mais néanmoins plus scientifique des transformations de ces pratiques dans le temps, afin de mieux mesurer le décalage entre histoire, et mémoire collective reconstruite.

B. Trois modèles de pratiques (18^{ème}-20^{ème} siècles)

En matière d'histoire, les travaux disponibles, essentiellement nord américains (Muirhead, 1962 ; Kelly, 1965 ; Finney, Houston, 1966 ; Filoza, 1977 ; Berkovitz, 1999 ; Cisco, 1999 ; etc.), ainsi que les sources de première main disponibles notamment au *Bishop Museum* ou aux *Hawaii State Archives* nous permettent de situer globalement trois phases dans la longue durée, caractérisées par trois modèles dominants.

La première phase est marquée par la dimension traditionnelle et rituelle de la pratique, celle dont témoigne King en poursuivant le journal de Cook, et dont vont témoigner également dans les décennies suivantes un certain nombre d'acteurs *haule* (les Blancs) comme le Révérend Henry T. Cheever (1851), le journaliste S. Clemens (Mark Twain) (1872), l'anthropologue N. Emerson (1892) et bien plus tard le romancier Jack London (1919). Le *he'e nalu* est alors décrit comme une pratique communautaire dont l'une des fonctions réside en la mise en scène des forces et de l'habileté de ceux ou celles qui prétendent gouverner leur peuple, notamment lors de formes de joutes et/ou tournois annuels⁸. Par ailleurs, l'activité ainsi désignée renvoie, dans sa dimension sacralisée, aux rites, cérémonies et prières⁹, qui règlent à la fois la fabrication des instruments (les

⁸ Les rencontres de Makahiki par exemple occupent durant trois mois, chaque année, jusqu'en 1819, les peuplades des îles Sandwich dont les champions s'affrontent au cours d'une série de jeux (comprenant le surf) afin de célébrer l'habileté de ceux qui sont appelés à régner.

⁹ Après que le bois a été sélectionné, les artisans/constructeurs de planches prient et placent un poisson sacré, *kumu*, dans un trou, près des racines de l'arbre choisi. Ce n'est qu'après que ce rituel ait été complètement

planches) et la distribution des privilèges afférents : choix des bois et des gommés, moment et lieu de la fabrication des planches, attribution des modèles (tailles, formes, couleurs, décorations, etc.) en fonction du statut et du rang social¹⁰ et également choix distinctifs des lieux de pratiques. L'ensemble des activités « surfiques » -c'est-à-dire, au-delà du surf, l'ensemble des usages rituels qui sont consubstantiels de sa pratique- s'insère enfin, comme une pièce essentielle, dans l'architecture sociale, culturelle et rituelle de la vie quotidienne rythmée par les activités traditionnelles, les chants et les hommages aux dieux. Le sens sacré du *he'e nalu* appartient alors à la communauté des peuplades qui le font vivre à Hawaii, bien qu'il soit déjà décrit au milieu du 19^{ème} siècle par les occidentaux (simples témoins, journalistes, et scientifiques) comme un « sport ». Ainsi S. Clemens, appelé à faire carrière littéraire sous le nom de Mark Twain, décrit-il lors de son séjour en 1866 ce « sport » qu'il est le premier Blanc à pratiquer, sans grand succès du reste... (1872, chap. XXXII) : « I tried surf-bathing once but made a failure of it. I got the board placed right and at the right moment, too; but missed the connection myself. The board struck the shore in three-quarters of a second, without any cargo, and I struck the bottom about the same time, with a couple of barrels of water in me ».

La seconde phase, phase de métissage, est marquée dès le début du 19^{ème} siècle jusqu'au début du 20^{ème} siècle par un mouvement à double sens : acculturation et appropriation. D'une part les colons occidentaux, en particulier les missionnaires blancs, habillés de leurs préjugés, participent à cadrer, dénaturer et finalement éradiquer presque en totalité la pratique du *he'e nalu* en tant que jeu rituel doublement indécent : il se pratique nu (hommes et femmes) et constitue une forme hédonistique intolérable pour l'éthique et la morale protestantes (en particulier calviniste) dominées par les notions d'effort, de rationalisation du travail et surtout d'utilitarisme. Pour le missionnaire calviniste Hiram Bingham, en 1826, c'est la dimension « naturellement bénéfique » de la mission civilisatrice occidentale qui porte finalement ses fruits, écartant les hawaïens du

achevé que peut être coupé le végétal. Le choix de la qualité du bois dépend du futur statut social de l'individu dans la communauté.

¹⁰ Par exemple les plus grandes planches (24 pieds), *olo*, étaient destinées aux chefs (donc les plus habiles), les plus modestes (12 pieds), *alai*, étant dévolues aux pratiquants ordinaires, hommes et femmes de la communauté.

mauvais chemin –le *he'e nalu*-, sans que la coercition religieuse que certains affectent alors de critiquer ne puisse être seulement évoquée dans ce procès de « conversion » qui marque aussi de manière forte la manière par laquelle la culture européenne se substitue progressivement à la culture locale : « The decline and discontinuation of the use of the surfboard, as civilization advances, may be accounted for by the increase in modesty, industry and religion, without supposing, as some have affected to believe, that missionaries caused oppressive enactments against it. »¹¹. Une position qui n'est certes pas partagée par l'ensemble des témoins, *a fortiori* des missionnaires eux-mêmes, puisque le révérend Henry T. Cheever, s'amuse au contraire de ces pratiques qu'il considère au milieu du 19^{ème} siècle comme des activités culturelles patrimoniales et qu'il les encourage discrètement : « It is highly amusing to a stranger to go out to the south part of this town, some day when the sea is rolling in heavily over the reef, and to observe there the evolutions and rapid career of a company of surf-players. [the sport of surfing] is so attractive and full of wide excitement to the hawaiians, and withal so healthy, that I cannot but hope it be many years before civilization shall look it out of countenance, or make it disreputable to indulge in this manly, though it be dangerous, pastime. ». (Cheever, 1851).

D'autre part ce lent phénomène d'acculturation est redoublé par la dimension économique et politique des enjeux coloniaux. De fait, durant le processus de colonisation américaine des îles qui, après l'abdication de la reine Lili'uokalani¹²(1893) a abouti à l'annexion pure et simple des îles par les Etats-Unis (1898), quelques rares natifs, gagnés par cette occidentalisation forcées, exportent vers les côtes de Californie (1885), puis vers l'Australie (1915), leurs techniques et leur approches du « surf » déjà fortement métissées, préparant d'une certaine manière la dernière phase, celle de l'appropriation.

Plus généralement, il faut noter, pour donner sa couleur définitive à cette période, qu'en exportant leurs cultures, leur technologies et leurs dieux aux îles Sandwich, les

¹¹ Hiram Bingham, missionnaire calviniste, chef d'expédition, lors d'un prêche à Waimea en 1826 cité par Finney et Houston (1965).

¹² La reine est contrainte d'abdiquer sous la pression d'une coalition de planteurs et de businessmen américains, soutenus par des troupes de marines. Elle pense ainsi sauver une « autonomie » hawaïenne, mais est finalement emprisonnée.

occidentaux n'ont pas seulement signé symboliquement la fin d'une pratique culturelle, le *he'e nalu*, dans ce qu'elle impliquait au niveau du sens pour ses pratiquants. Les européens puis les nord-américains ont également amenés avec eux leurs formes de consommations (alcool notamment) et leurs maladies, décimant indirectement un peuple jusqu'alors préservé. On estime que de 400 000 (à 800 000) natifs à la fin du 18^{ème} siècle, les îles ne comptaient plus que 40 000 hawaïens au moment de l'annexion des îles par les Etats-Unis, à la fin du 19^{ème} siècle. Finalement, une autre manière d'éradiquer la pratique du *he'e nalu* s'est donc d'une certaine manière inscrite matériellement dans la quasi-extinction d'une population dont près de 90% des membres ont purement et simplement disparu en moins de quatre générations... pendant que les Blancs prenaient possession des îles et de leurs richesses.

La troisième phase est marquée par l'appropriation progressive de la pratique par les occidentaux -c'est-à-dire par son implantation durable sur le continent ainsi que par sa reconfiguration culturelle et symbolique- et par la naissance du surf tel qu'il se conçoit à l'ère moderne avant de se diffuser en Europe. Implanté d'abord en Californie où il constitue progressivement une activité de plus en plus visible sur les plages, échappant rapidement à ses promoteurs, le surf se diffuse rapidement vers l'Australie grâce à quelques pionniers parmi lesquels des natifs des îles comme le nageur Duke Kahanamoku, life-guard à Hawaii, et représentant des Etats-Unis aux jeux-olympiques de Stockholm en 1912 (natation). Cette naissance du surf moderne est dans une certaine mesure elle-même inévitablement traversée par des processus sinon de « sportivisation », tout au moins de « mise en loisirs sportifs » de la pratique. D'une part, cette « sportivisation » à l'occidentale trouve d'une certaine manière ses marques y compris à Hawaii où se structurent les premiers clubs comme le *Waikiki swimming club* (1907), sous la houlette d'occidentaux qui se sont entichés de ce « sport » passionnant (London, 1919) et qui viennent sur les îles revivre, ou tenter de revivre leur pratique de la glisse ainsi « folklorisée ». Cette transformation du surf en loisir sportif constitue aussi sur le continent à partir des années cinquante et de manière plus évidentes dans les années soixante un élément nouveau dans le *way of life* de la jeunesse américaine, éprise de liberté (y compris sexuelle) et fortement impliquée dans les nouveaux modes de consommation (y compris

des « produits culturels »). Ce n'est sans doute guère un hasard si la rencontre entre le surf et la musique pop des années soixante donne lieu à l'élaboration d'une culture nouvelle portée par les teenagers. D'une certaine manière, l'une et l'autre de ces pratiques culturelles constituent les pôles complémentaires d'une nouvelle manière d'aborder la vie dans une société en pleine mutation, marquée à la fois par ses richesses, ses révoltes et ses contradictions. L'ascension fulgurante dans les années soixante des *Beach Boys*, réponse américaine à l'insolent succès artistique et commercial des Beatles (Assayas, 1988 ; Dister, 1992), souligne du même coup la fécondité de ce mariage culturel que célèbrent des titres aussi évocateurs que : « *surfin USA* » ; « *Fun, fun, fun* » ; « *Surfer girls* » ; etc. La surf music est née, emmenée par le génie artistique de Brian Wilson et de ses comparses, véhiculant son lot de représentations qui participent en retour à légitimer une forme d'art de vivre dont le surf lui-même est un élément majeur¹³. Durant cette période faste, le sentiment d'appartenance à cette nouvelle culture participe indéniablement, pour reprendre l'heureuse expression de Dister, à « l'invention de la Californie » (Dister, 1992), et plus encore à la construction d'un imaginaire qui, très tôt va traverser l'Atlantique, emmené à la fois par les « vagues » du mirage américain, du rêve californien et de la contamination culturelle liée au succès de la pop music.

C. Un questionnement autour du surf « situé »

Car c'est bien au cours de cette troisième phase que le surf, chargée de ces nouvelles images, auréolé de ce prestige « made in USA » se diffuse vers l'Europe, atteignant dès le milieu des années 1950 les côtes basques. En ce qui concerne cet essaimage local, le manque d'études historiques est patent. Certes, nous pouvons trouver des productions littéraires endogènes, telle que la parution récente de l'ouvrage d'Alain Gardinier (Gardinier, 2004). Elles confirment l'influence nord américaine mais retracent de manière essentiellement journalistique l'« histoire » de la première génération de pratiquant en France dans les années 1950-1960. On peut également se référer aux chapitres ou articles de presse produits par le journaliste-pratiquant Gibus de Soultrait.

¹³ On pourra ainsi se reporter aux séries d'illustrations, photographies, couvertures de disques, etc. qui mettent en scène cette nouvelle culture californienne « fun » conjuguant les sous-titres évocateurs tels que « *Girls on the Beach* », avec les photos des « *Beach boys* », planches de surf à la main (Dister, 1992, 80) : en soi, tout un programme !

Toutefois, l'ensemble manque d'assises scientifiques solides, reposant sur une véritable approche des conditions historiques et sociales qui participent à ancrer ces pratiques sur les rives de la vieille Europe. Or, il nous semble indispensable de re-contextualiser l'émergence du surf dans l'espace occidental et notamment français, à travers une approche socio-historique pour plusieurs raisons. Il faut d'abord pouvoir envisager cette pratique le plus objectivement possible, dans ses rapports aux facteurs de diffusion, d'implantation et éventuellement d'essaimage local de la pratique. Cette opération devrait permettre également de mieux comprendre les fondements historiques, culturels, symboliques à partir desquels ont pu s'élaborer les représentations contemporaines et « situées » du surf. Pour travailler à cette opération, nous proposons ici d'aborder cette étude, en investiguant deux axes principaux : l'histoire du rapport au rivage, à la mer, liée à l'évolution des loisirs et au processus actuel d'authentification du surf, d'une part, et d'autre part l'histoire du surf à travers des extraits d'histoire de vie de surfeurs.

Nous espérons en effet, grâce à une première approche historique de la construction culturelle des rapports de l'homme au rivage en occident, mettre en évidence une dynamique culturelle de fond, inscrite dans la longue durée, qui permette de dépasser les arguments plus conjoncturels portant sur la montée de l'individualisme (Lipovetsky : 1993 : 20) dont précisément le surf, entre autres sports dits « de glisse », serait le soi-disant symbole. Nous souhaitons donc, dans cette mise en perspective continuité/ruptures, prendre de la distance avec les théories post-modernes, sans pour autant évacuer ou nier l'avènement d'une société individualiste. Toutefois en restituant le contexte dans lequel le surf a pu s'implanter en France, même de manière succincte, nous souhaitons poser les bases d'une analyse historique et anthropologique plus « explicative » et non pas seulement interprétative. En effet, l'analyse du surf ne peut seulement se restreindre à des questions de quête de sens ou de réponses à un mal-être social (Loret, 1996, 82 ; Lacroix, 1990). Car même si de telles questions peuvent être présentes, elles offrent aussi le risque d'une sur-interprétation de laquelle nous espérons pouvoir nous détacher en envisageant cette culture sportive dans l'histoire globale de la société et de ses transformations. Cet exercice nous permettra par la suite de poser les bases sur lesquelles doit s'édifier une connaissance plus complète du surf. Nous nous proposons donc de comprendre dans un

premier temps comment s'est construit un imaginaire social de la mer, et par quels processus la population est passée du rejet de la baignade à une pratique de loisir, dans un second temps. Nous nous attacherons ensuite à saisir de quelle façon a pu se construire un imaginaire « surfique » sur la côte basque, notamment à travers la mise en scène d'un festival de surf et des représentations qui en traversent les configurations, culturelles, matérielles et symboliques. Enfin nous chercherons à interroger les regards que les pratiquants de la seconde génération de surfeurs portent sur « leur » histoire du surf. D'une manière récurrente, c'est aussi la place d'une histoire « mythifiée » du surf et de ses assises culturelles (tantôt « exotiques », tantôt « californiennes », entre retour idéalisé aux sources « rituelles » de la pratique et occidentalisation *made in USA* du rêve de liberté ; entre lien communautaire et modernité sociale), la place d'un horizon commun –à discuter, précisément- dans le discours et la mémoire collective des « surfeurs », qui traverse l'étude du rapport que les acteurs entretiennent avec leurs pratiques et le sens qu'ils donnent à la fois à leur engagement et à leur positionnement, nous ramenant en définitive sans cesse vers cette interrogation centrale : *que font les surfeurs lorsqu'ils disent qu'ils font du surf ?*

2. Le sauvage et le domestiqué :

A. L'océan et les peurs :

Du Moyen-Âge jusqu'au XVII^e-XIX^e siècle, l'idée de mer est teintée de peur et de rejet. Ces sentiments reposent essentiellement sur deux aspects : la méconnaissance de cet élément sombre, mouvant et salé, qui donne si facilement la mort, et l'inquiétante faille/ouverture sur le monde extérieur : l'ouverture à l'altérité que représentent le port et le rivage, plaies béantes porteuses de tous les maux, de toutes les invasions. L'océan, ses rivages et ses ports sont finalement des lieux redoutés et ce sont sur ces fondements négatifs que s'est construit le rapport de l'occident –essentiellement chrétien- à la mer.

1) L'exécrable substance

Milieu toujours en mouvement, anarchique, presque vivant, l'océan est sauvage. « Ce règne de l'inachevé, vibrant et vague prolongement du chaos, symbolise le désordre antérieur à la civilisation »ⁱ (Corbin, 1988, 12). Il inspire peur et dégoût. Au Moyen-âge, il est considéré comme « l'antithèse de la stabilité idéale »ⁱⁱ (Vilain-Gandossi, 2004, 439). Théâtre du déluge, il entraîne la destruction ou la rédemption, selon la volonté divine. Ce cataclysme, note Christiane Villain-Gandossi (*op.cit.*, p. 442), peut prendre deux formes. L'une, active, représentée par la vague colossale dévorant tout sur son passage, et l'autre, passive, à travers la marée insidieuse qui, imperceptiblement, aspire les êtres dans les profondeurs océanes. L'eau est également cet élément trompeur, à double territoire : la surface pour les vivants, le volume pour les noyés (Andrieu, 1988). À cela s'ajoute le fait que, pour l'époque, cet élément liquide était sensé regorger de nombreuses créatures monstrueuses ou diaboliques. On peut comprendre que la méconnaissance des fonds marins engendre un bestiaire fantasmagorique, allant de l'animal fabuleux qui agrippe les pieds des imprudents sur la grève, aux chants magnétiques des sirènes qui déroutait les marins. Lieu de nombreux fantasmes, l'océan fait peur à cause de son caractère intrinsèque : ce liquide sombre et mouvant, incontrôlable et visqueux, porte des valeurs hautement néfastes, qui renvoient à des images démoniaques (Corbin, 1988, 18) et morbides.

2) Le port : une entaille redoutable

Ces ouvertures béantes sur l'inconnu que sont les ports engendrent elles aussi un sentiment profond d'insécurité. Au XIV^e et XV^e siècle, la mer apporte l'ennemi, le pillleur, le pirate, celui qui met le port et les terres à feu et à sang. Que ce soit entre marins de diverses nationalités, ou entre marins et terriens, les bagarres sur les quais sont fréquentes. À ces échauffourées désordonnées s'ajoutent des affrontements beaucoup plus organisés sur les flots. « Prolongement maritime des conflits terrestres entre États, les opérations navales représentaient la forme la plus aboutie de la violence organisée, exercée en vertu du droit de guerre »ⁱⁱⁱ (Bochaga, Arizaga, Bolumburu, Tranchant, 2004, 39), ce sont des actes effectués soit sous l'égide de souverains : les courses, soit de caractère privé : la piraterie, qui entretiennent un sentiment oppressant, un climat belliqueux. En dehors des

ports, sur les côtes plus éloignées et plus barbares, il existe une autre forme de danger représentée par les habitants des rivages : « Les populations littorales traînent traditionnellement derrière elles une réputation de violence au moins jusqu'au XIX^e siècle »^{iv} (Péret, 2004, 109). Ces pilleurs sans foi ni loi sont considérés comme des échoueurs d'embarcations sanguinaires.

Ainsi, jusqu'au XVII^e siècle au moins, l'allusion à l'océan, ses ports et ses rivages est fortement marquée par le mal et la sauvagerie, la violence de l'élément et la brutalité des hommes : « Le pilleur des grèves dessine l'une des plus terribles et des plus fascinantes figures du peuple menaçant ; celle-ci prélude à l'élaboration du portrait des classes dangereuses, tapies dans l'ombre de la ville » (Corbin, 1998, 255). Ces espaces malsains sont à éviter car dans tous les cas de figure, que ce soit à cause de l'élément lui-même, qui mène à la noyade, par les monstres fabuleux qu'il porte en son sein, par les pilleurs et soldats assoiffés de sang^v (Cabantous, Lespagnol, Péron, 2005) ou via les « rapineurs » à l'affût de quelques épaves sur les côtes, s'approcher de l'océan met sa vie en danger. Bien que cet espace maritime soit aussi porteur de nourriture et puisse offrir des bienfaits physiques, comme l'ont écrit certains encyclopédistes au XIII^e siècle^{vi} (Lecoq, 2004), il restera longtemps un lieu craint, incertain et paradoxalement attirant. Ainsi nous commençons à entrevoir l'ambivalence des sentiments face à cet élément indomptable. Il représente d'un côté un espace sauvage bien loin du monde civilisé, mais d'un autre côté cet infini offre aussi à l'imagination toutes les libertés. Pour le terrien, l'océan est un lieu de fuite, sans loi, un lieu de passage entre la vie et la mort, Bachelard souligne ainsi que : « le héros de la mer est un héros mort »^{vii} (Bachelard, 1998, 88), par cette phrase, il dépeint toute l'ambiguïté de l'eau morbide ou régénératrice, et finalement celle de la damnation ou de la rédemption.

Si, selon Alain Corbin, « le paysage est émetteur d'images qui facilitent le passage du conscient à l'inconscient »^{viii} (Corbin, 1988, 321), alors les représentations de l'océan ont construit « structurellement » les imaginaires et participé à transmettre durablement certaines valeurs dans la société française. Bien que celles-ci se soient peu à peu dissoutes sous certains de leurs aspects, il semble cependant qu'aujourd'hui, la phobie de l'élément marin reste inconsciemment présente mais sous des formes renouvelées. Actuellement, nos

monstres marins naissent sur les écrans de cinéma, comme le décrit Jean Didier Urbain^{ix} (Urbain, 2002, 460-461) à travers « le mythe des dents de la mer » qui rappelle la « sauvagerie » de la nature, et correspond à la « manifestation d'un inconscient phobique » (*op.cit.*, 462). Mais ce « monde marginal, situé hors de l'expérience courante »^x (Villain-Gandossi, 2004, 445) au XVII^e siècle se transformera progressivement : la bête sera apprivoisée. Le rivage deviendra peu à peu une zone de promenade, un lieu de soin pour enfin aboutir à un espace de plaisir dès la fin du XIX^e siècle.

B. Les pieds dans l'eau :

1) Cadrer la nature

« L'idée est que, de toutes les forces qui mettent l'homme en mouvement et lui font inventer de nouvelles formes de société, la plus profonde est sa capacité de transformer ses relations avec la nature en transformant la nature elle-même. »^{xi} (Godelier, 1984, 10). Le rapport au rivage respecte on ne peut mieux ce mécanisme, car, pour devenir baigneur, l'homme a modelé la nature durant presque quatre siècle.

Tout a commencé par un long processus de domestication du milieu et de sa représentation. Le regard porté sur le rivage a connu sa première transformation avec les débuts de l'océanographie (Corbin, 2002, 30) en Angleterre dans les années 1660-1675. Ce monde jusqu'alors méconnu s'éclaire ainsi d'un premier regard scientifique. Mais c'est surtout la théologie naturelle qui marquera un changement important dans le rapport à la nature, et séparera les représentations populaires des représentations savantes du milieu. Cette philosophie rompt avec l'idée que l'homme n'est qu'un élément dans la nature. À présent, celle-ci lui devient extérieure, et l'homme peut apprécier et lire en elle la marque du divin.

Ainsi, la méditation bienheureuse devant les beautés de la création pose les premiers jalons de l'invention du paysage. L'œil se forme peu à peu (*op.cit.*, 37) à la contemplation, entamant une première phase de domestication de la nature. C'est ainsi que

le rivage sort de son évocation funeste et autorise au promeneur ses premières émotions positives. Les débuts des voyages en Hollande, puis en Italie consacreront ce mouvement. Un nouvel usage de la plage prend forme. Les productions écrites et picturales, au XVIII^e, se saisissent de la thématique maritime. Il faut « Enfermer la mer dans un tableau, abolir ainsi son immensité monotone autorise alors de lui reconnaître une certaine beauté » (*op.cit.*, 55) pour que le paysage maritime ait enfin son cadre. Bien que la nature ne soit pas encore transformée matériellement, sa représentation par contre commence à traverser les imaginaires et à inscrire un certain nombre de repères culturels. L'océan, même s'il perd une mince part de son caractère chaotique et indompté, reste toutefois un élément craint vers lequel on accepte, certes, de porter son regard, sans cependant oser y immerger son corps. Entre le XVII^e et XIX^e, deux modes de baignade vont s'inscrire en faux. Le bain hygiéniste, modèle dominant et fortement normé, est présent dans les classes supérieures : noblesse et bourgeoisie. Le bain libre, modèle autonome, plus libertaire, existe dans les strates populaires.

2) Le bain civilisé

Certes, on peut enfin s'aventurer sur les rivages, et passer de la contemplation des éléments à l'immersion des corps, mais sous un fort contrôle social. Pour répondre à la dégénérescence de la société, idée forte du XVIII^e siècle, l'argument médical intervient. « L'état hygiéniste »^{xii} (Vigarelo, 2005, 290) souhaitant renforcer les corps, préconise à travers le discours médical une baignade dure, froide et violente, le bain de lame (Vailleau, 1992), où le plaisir du contact avec l'élément doit être modéré par les bienfaits douloureux de l'immersion : « Les bords de l'océan devaient soigner l'étiollement, le surmenage, etc. Dans l'immersion, où se mêlaient le plaisir et le saisissement du corps par le liquide froid, s'élaborait une façon inédite d'éprouver le corps »^{xiii} (Corbin, 1995, 88). L'air océanique et l'exercice physique sont des remèdes contre les miasmes des villes. La côte accueille ses premiers curistes, des établissements de mer sont construits sur des lieux protégés des

tumultes de l'océan : le « désensauvagement » du rivage repousse le grossier, l'incivilisé, le féroce au-delà des digues. Dès lors la population littorale change. Car même si les premiers à « apprivoiser » cette nature sauvage ont été les pêcheurs (Urbain, 2002), d'une part les marins étaient perçus comme perturbateurs de l'organisation sociale, « Assemblage de liberté et de gêne, d'inconstance, de paresse et de misère, d'insubordination et de libertinage [tel est] le caractère de presque tous », écrit un officier de la marine (Cabantous, 2005, 398) ; d'autre part, les changements structurels du métier ont progressivement fait céder une certaine pratique de pêche, tant et si bien que des petits villages de pêcheurs se sont transformés peu à peu en figures romantiques, folklorisées par une société mondaine nouvelle consommatrice du rivage et de ses « exotismes ». Le pêcheur est alors devenu un rappel du temps passés, une pièce de musée sur laquelle un imaginaire a pu se greffer. « L'habitant des lieux, lui, a donc à se glisser dans le regard paysager, figurant éphémère de notre aventure de l'ailleurs, ici et maintenant. Il devient habitant de notre lecture, de notre aspiration et des volontés qu'elles expriment, il doit accepter les injonctions à l'inchangé, à la permanence, à la restauration : l'habitant doit entrer dans le « cadre » de notre tableau. »^{xiv} (Viard, 2001, 81-82). Il fait partie d'un autre monde, une figure frontière qui se place entre le sauvage et le domestiqué, un être en lien avec les forces naturelles, et presque surnaturelles de la mer. Ainsi, la fin des pêcheurs laisse la place à une socialisation mondaine du rivage, et c'est en cette fin du XIX^e siècle que la mer perd son utilité première (nourricière), pour revêtir un nouveau costume : la distraction. L'océan devient alors « espace, finalement, non plus de production mais de consommation » (Corbin, 2002, 84).

3) Bains sauvages

Ce bain des classes nobles et bourgeoises, fortement normé et surveillé, s'oppose tant aux bains populaires qu'il en fait céder les usages festifs. On peut supposer que ces bains hédonistes où « Les femmes revêtent pour se baigner une robe légère en s'abritant derrière les rochers ou les ruines des anciennes fortifications du vieux port de Ferragus¹⁴ ; [où les] hommes, [...] se baignent nus et tous se baignent dans le même lieu. »^{xv} (Laborde, 2001,

¹⁴ Port-Vieux à Biarritz.

17), étaient envisagés, pour l'époque, comme une résurgence du sauvage dont on voulait abolir l'existence sur les plages. On peut voir comment ce populaire, réminiscence passéiste, marque une société encore incivilisée où se mêlent le grossier et l'impudique. Car ces « robes légères » et ces corps « nus », ajoutés au fait que les deux sexes batifolent ensemble sans honte, renvoient bien loin de la bienséance chrétienne. Ces immersions illicites, « les groupuscules clandestins »^{xvi} (Urbain, 2002, 130), sont certes choquants, mais les images de liberté et de naturel qu'ils incarnent sont aussi enviées, car, nous dit J.C Kauffman, ces « conduites vulgaires, antérieures au processus de civilisation, [...] ne sont pas sans troubler le bourgeois ou l'aristocrate adepte du « bain à la lame ». Trouble sensuel, trouble intellectuel. »^{xvii} (Kauffman, 2001 36). Ces « parties d'eau » se placent en dehors de la sphère hygiéniste puisque, ici, on ne se baigne que pour l'amusement. Cet ingénu bain hédoniste ne se positionne pas à dessein en dehors de la société. Ces ébats aquatiques n'ont en effet pour volonté qu'une simple prise de plaisir, mais la société (ici essentiellement les classes dominantes et plus encore la bourgeoisie) rejette encore ces pratiques. Pourtant, on peut déjà entrepercevoir les possibilités du développement de la sensation de plaisir dans la baignade.

4) Mélange des modes

L'aménagement du littoral accompli, la pratique de la cure reste austère. Pourtant sa clientèle commence à effleurer de nouvelles sensations aquatiques. Même si la fin du XIX^e siècle libère les corps des contraintes religieuses, d'autres assujettissements se mettent en place à travers notamment l'intervention de la médicalisation qui joue avec des peurs ancestrales (développées ci-dessus) afin d'imposer de nouvelles normes sociales, car « la phobie de la mer est la clef de voûte de l'omnipotence médicale »^{xviii} (Urbain, 2002, 145). On ne se baigne pas librement : il faut respecter un protocole. Ainsi, durant les fameuses heures de digestion, on doit absolument éviter le bain, il ne faut pas non plus rester trop immergé longtemps si l'on souhaite obtenir les bienfaits tonifiants de l'océan, enfin, on apporte un soin particulier aux tenues de bains, qui, évidemment, doivent être dans les règles de la pudeur.

Dans les villes, à la fin du XIX^e siècle et au début XX^e, se développe une nécessité d'hygiène pour toutes les couches de la population, avec le déploiement des bains publics, mais aussi la naissance des premiers « établissements de bain »^{xix} (Vailleau, 1992 ; Vigarello, 2005, 313-377), donnant lieu au début de la natation ; conjointement la nage apparaît sur les côtes. Certes, nous restons toujours dans le cadre d'une nage régénératrice grâce au contact froid et violent de l'océan. Pourtant, en cette fin de siècle, un nouveau personnage, qui va déstabiliser les codifications de baignade, intervient : l'accompagnateur de bain, puis le maître-baigneur (Terret, 1995). Et voilà notre *figure frontière* -ce gardien de baignade était bien souvent un ancien pêcheur- qui réapparaît : « c'est un marinier, un pêcheur qui réinvestit ses compétences et son habitude de la mer pendant la saison des bains » (Terret, *op.cit.*, 383). Au vu de la perception du marin que nous avons exposé précédemment, il n'est pas surprenant, alors, de voir l'impact qu'il a eu sur la nage en permettant enfin la relation sensuelle entre le baigneur et l'océan. Ce « passeur de plaisirs » a accompagné les individus dans l'eau en liant le soin aux jouissances, « *il est la fêlure par laquelle le plaisir s'est réintroduit dans l'univers plagique* »^{xx} (Urbain, 2002, 149). Voilà donc la prise de plaisir enfin possible, et bien qu'elle soit certes encore teintée de crainte et de retenue, elle est cependant présente car « au-delà de la guérison et de la régénération jaillit alors le plaisir de la baignade et de la nage »^{xxi} (Rauch, 1996, 28).

En cette fin de siècle, l'exercice physique prend une nouvelle dimension, car, en plus des bienfaits qu'il apporte au corps, on lui reconnaît aussi des bénéfices sur le bien-être moral. En effet, la pratique du sport, comme le souligne H.J Stiker (Stiker, 2005, 376), va plus loin que les bienfaits hygiénistes car il porte aussi l'image d'une société forte et vigoureuse, combative et optimiste.

5) Liberté surveillée !

Même si le plaisir de la baignade et de la nage est indéniablement présent, il n'en va pas de même pour la liberté de baignade. Cette épique histoire du bain et du rapport au rivage nous prouve que plonger dans les vagues et s'y amuser est très loin d'être un phénomène naturel. Il a fallu un long processus de domestication de l'imaginaire, de l'œil

et du milieu avant d'envisager ce cadre comme agréable et de penser l'immersion comme un véritable plaisir. Et même lorsque la pensée s'est autorisée les plaisirs du bain, elle n'en reste pas moins sous contrôle, entre autre à travers les plages surveillées (G. Le Bouëdec, 2005, 557). Alors que le début des congés payés entraîne progressivement les travailleurs sur le sable, dans le désir d'égalité sociale porté par le Front Populaire en 1936, les prescriptions médicales sont toujours présentes (Vaillieu, 1992). On ne se met à l'eau que sous certaines conditions : heure, lieu, température, saison ... D'anciennes idées hygiénistes résonnent encore, telles que les bienfaits du grand air qui, paradoxalement, incarnait la liberté pour le mouvement ouvrier^{xxii} (Corbin, 1995). Mais ces nouveaux vacanciers vont s'autonomiser par leurs vêtements de bain tout d'abord. Les corps se débarrassent de ces anciens costumes pudiques qui entravaient les mouvements, afin d'enfiler des habits plus moulants, dévoilant les silhouettes, et libérant les corps dans l'entre-deux-guerres. Un nouvel usage du temps va permettre ensuite cette autonomisation, grâce à la mise en place des congés payés. L'usage de ce temps libre amène un nouveau sentiment d'indépendance, mais il engendre aussi une certaine angoisse, car cette disponibilité, cette parenthèse dans le temps de travail, représente aussi le vide. C'est alors un bouleversement des valeurs sociales : le travail, qui était jusqu'à présent une valeur cardinale, structurante de la société, devient un choix individuel, c'est ainsi que « Le temps a modifié le rapport à soi » (Viard, 2001, 51). Ce nouveau temps disponible devient un temps de consommation. On achète ses congés, on paye ses rêves de changement. Les vacances évoluent en vacances de masse, les migrations estivales se dirigent vers les côtes du sud-est et du sud-ouest à partir de 1950. Ce temps entre parenthèse, celui des vacances, crée ou donne l'illusion d'une rupture avec la vie quotidienne, le temps de repos se transforme en temps de loisir (Dumazedier, 1962, 49). Les avancées technologiques permettent aussi l'autonomisation des individus, à l'exemple de la voiture dans les années cinquante, qui offre les possibilités de se déplacer plus facilement les jours chômés. La plage, qui était jusqu'alors un lieu de promenade, de soin ou de repos, devient un lieu de loisir où les vacanciers pratiquent des jeux de balle, des exercices (Genet, 1979 ; Rainis, 1998 ; Gresser, 1998). C'est, comme le souligne J.Dumazedier, la création d'un *temps naturel* (*op.cit.*, 81) en réaction au temps artificiel du travail. C'est, nous le pensons, cette lente évolution du rapport à la mer, liée à un nouveau rapport au temps et au loisir dans les

années 50, qui pourrait expliquer pourquoi, à la fin de ces années cinquante, le surf, qui n'aurait pu finalement n'être qu'une pratique éphémère et anecdotique, réussit à s'ancrer et à se développer en France.

3. « SURF 56 »

A. Du rêve américain

L'histoire de l'arrivée du surf en terre basque **est un récit**. Du moins est-ce sous cette forme et à partir de ce matériau particulier (récits de vie) que nous souhaitons proposer une première approche. Analyse qu'il s'agit aussi de mettre en perspective avec nos premiers éclairages portant sur la longue durée et l'émergence d'une référence récurrente aux premiers témoignages du 18^{ème} siècle concernant la pratique rituelle du *he'e nalu*. Nous avons choisi un extrait du livre du surfeur, journaliste et écrivain Gibus de Soultrait car cet acteur local a une position, en dehors du groupe de pratiquants, de porte-parole sur les questions liées à l'histoire du surf sur les côtes françaises :

« Côte des Basques, Biarritz, 1956. Le déclic vient de l'américain Peter Viertel. Il est là, à Biarritz, comme scénariste tiré du roman d'Hemingway « quand le soleil se lève... », entouré de toute l'équipe hollywoodienne [...] son regard se laisse bercer par les vagues que seuls quelques nageurs dévalent à bras le corps Des vagues, il y en a également près d'Hollywood, mais c'est à Biarritz que Peter Viertel semble les découvrir et soudain il se prend de l'envie de les surfer. Du surf, il n'en a jamais fait, même pas à Malibu juste à côté d'Hollywood. Qu'importe, coup de téléphone en Californie et, dans la malle de costumes qui doit être expédiée des studios de cinémas, ordre est donné d'ajouter une planche de surf ! » (Soultrait, 1995, 32).^{xxiii}

Ainsi Peter Viertel se fit envoyer une planche des Etats-Unis afin de surfer ces vagues biarottes. L'histoire, que nous raconte ici Gibus de Soultrait et qui est reprise par d'autres auteurs, pourrait être considérée comme fondatrice de la culture du surf en France. En effet, on peut constater dans ce court extrait que cette histoire repose sur deux idées

fortes : l'exotisme tout d'abord, dû à ce parfum d'ailleurs porté par un personnage tel que l'américain Viertel à une période où l'« *American Dream* » prend tout son sens, et la spontanéité du désir que l'on trouve dans l'attirance extrême pour l'élément que le protagoniste observe « et soudain il se prend de l'envie de les surfer »¹⁵ ... Comme si l'océan engendrait un oubli de tout : les vagues ont effacé la responsabilité professionnelle de Peter Viertel. Dans ce récit, ces deux valeurs : l'exotisme, donc la différenciation face à l'espace géographique présent, et l'utilité contre-productive, forme d'alternative à la valeur sociale portée par le travail, sont sensés être créatrices d'une identité sportive particulière, que l'on a classée peut-être trop vite comme « contre-culturelle ». En effet, la notion de modèle contre-culturel impliquerait une volonté de s'exprimer hors du modèle social dominant, afin de s'y opposer activement. Dans le récit portant sur l'arrivée du surf en France, il n'y a pas de trace de rupture volontaire car l'individu ici semble tendre passivement vers une pratique qui peut-être considérée comme hors-cadre. Si l'on se réfère à l'histoire de la baignade en France, on peut trouver des similitudes avec les bains populaires « sauvages » dont l'une des principales motivations était le simple plaisir. Ainsi, le surf est née d'un sentiment hédoniste, dans une époque qui a aussi permis à cette pratique de voir le jour, puisque, comme nous l'avons vu ci-dessus, il entre en totale cohésion avec « le temps de loisir » qui se positionne en dehors du temps de travail.

Ainsi, nous pensons que ce récit nous parle principalement d'un individu qui n'a pas réprimé ses pulsions, tout comme ces baigneurs « sauvages » de la fin du XIX^e siècle. Un acteur qui est certes sorti « des contraintes que s'impose l'individu sous l'effet des commandements et des interdits sociaux »^{xxiv} (Elias, 1997, 170), mais qui cependant l'a fait à une époque où ces contraintes commençaient à s'amoindrir. Par contre, on peut supposer

¹⁵ Il existe cependant une version moins « idéalisée » de cette histoire. Le surfeur californien Dick Zanuck, (fils du metteur en scène Darryl) profite du tournage à Biarritz et à Pampelune du film « *Le soleil se lève aussi* », pour glisser une planche de surf en balsa dans l'envoi de matériel cinématographique. Le longboard, bloqué en douane n'est jamais parvenu à son destinataire et son propriétaire est rentré aux États-Unis sans avoir pu surfer les vagues basques. C'est en effet son ami scénariste, Peter Viertel qui réussit après de nombreux déboires à faire entrer en France la planche. Sans aucune connaissance de ce sport mais intrigué par le longboard, il se lance à 37 ans à l'assaut des vagues sous les yeux d'Ernest Hemingway, à Biarritz. Son premier essai se solde par un échec et la planche se brise sur les rochers. Viertel confie alors la réparation de son engin à Georges Henebutte, l'un des rares artisans biarrots à savoir travailler la résine polyester. Le lendemain c'est ensemble qu'ils réessayent et réussissent non sans difficultés à surfer les premières « mousses » sur la côte des Basques.

que le passage d'une pratique du surf comme « loisir » à une pratique du surf comme « passion », pour reprendre l'idée de J. Dumazedier (1962, 90), a créé par la suite chez certains pratiquants une rupture plus franche avec les contraintes sociales.

B. Au rêve d'origines

Comment une phrase attribuée au Capitaine Cook (Cook, King, 1779, 1784, 1796, 1797) est devenue la référence « temporelle » originelle pour une certaine culture du surf ? De nombreux ouvrages qui traitent de cette activité, sans en approfondir l'histoire, se réfèrent à l'extrait du journal de bord du Capitaine Cook que nous avons déjà longuement cité. Nous pouvons nous interroger sur le rôle essentiel de ce récit dans la construction culturelle, symbolique et identitaire de la pratique et des pratiquants en postulant que ce récit, moult fois cité, transformé, remanié, aurait pour fonction de légitimer une forme d'authenticité conférée au « surf » par la tradition et l'ancrage dans un lointain passé, même si cet enracinement confine au mythe. Car au fond, comme le souligne François Bédarida, la fonction du mythe¹⁶ ne doit pas être seulement interrogée dans sa vérité, mais bien dans ses formes d'efficacité : le mythe fonctionne comme une vérité objective, tant que les acteurs lui confèrent cette valeur et il participe de fait à intégrer, à sa manière, une dimension singulière du réel au sens où il agit effectivement sur le réel. La référence mythique au « surf » des ancêtres est alors doublement fonctionnelle, comme horizon originel commun (ou comme rassembleur) et comme forme légitimante idéalisée d'un surf magnifié par ses origines nobles, et porté vers un devenir plus assuré. D'autres éléments viennent ensuite compléter ce mécanisme tautologique de ré-historicisation de la pratique.

Ce qu'il faut remarquer tout d'abord, c'est que l'époque à laquelle le surf s'est implanté en France correspond au processus de « polynésianisme » relevé par Jean-Didier Urbain (Urbain, 2002) sur les rivages occidentaux. Ce *contre-monde* (op.cit., 2002, 199) artificiel, qui se plaçait en dehors des normes sociales dominantes, transforme l'hédonisme

¹⁶ Pour qu'il y ait mythe, il faut qu'il y ait à la fois représentation symbolique et fonction sociale. Le mythe possède à la fois une dimension rétrospective et prospective : construction dynamique liée à un certain système de valeurs, il mobilise les mémoires et les mémoires le propagent. Fiction des hommes, il oriente néanmoins la réalité des comportements (décisions politiques, évolutions sociales, etc.) : de fait les mythes sociaux apparaissent aussi comme un moyen d'agir sur le présent (Bédarida, *op. cit.*)

balnéaire en norme, dans cet espace restreint, pour se diffuser ensuite sur le reste des plages françaises. Ainsi, la venue du surf au milieu des années cinquante n'est pas anodine. On peut alors penser que le surf n'appartient pas à une génération spontanée : on peut « historiciser » aussi la venue du surf parce que la société balnéaire était en quelque sorte prête alors à accepter une telle pratique, comme nous l'avons montré ci-dessus. Ainsi, pour en revenir au Capitaine Cook, l'extrait de son journal (en réalité poursuivi par J. King) semble d'une part donner une certaine légitimité au surf (l'ancienneté, les « racines »). Celui-ci aurait ainsi reproduit les valeurs dominantes de la balnéarité des années cinquante dominée par cette sensibilité particulière à la culture polynésienne. D'autre part, la référence au journal du capitaine Cook permet une inscription du surf dans l'Histoire, lui offrant en définitive la forme d'anoblissement que confère à toute pratique humaine l'inscription dans la longue durée. Ne sommes-nous pas devant un processus de légitimation historique du groupe ? Parmi les pistes possibles, l'investigation du discours des acteurs constitue une approche heuristique. Nous prendrons comme exemple l'analyse de la parole qui circule autour de la naissance des festivals de surfs, et notamment le Biarritz Surf Festival, nommé aujourd'hui le *Biarritz Surf Festival 64*, en nous interrogeant sur le sens de cet événement. Particulièrement dans ses références à l'exotisme polynésien et à une forme de fraternité surfique ancrée dans le lointain.

Ce festival a été créé en 1993 à l'initiative de Gibus de Soultrait, Robert Rabagny et Sylvain Cazenave (photographe), alors que la ville de Biarritz n'accueillait plus à l'époque le championnat du monde de longboard. Ces trois amis ont donc lancé à cette époque l'idée d'une réunion entre surfeurs de renoms qui s'adresserait plus largement au public. Aidé par la marque Quiksilver, les trois organisateurs souhaitaient présenter les héros de leur enfance :

Gibus de Soultrait « Mais là, comme c'était les premières fois, y'avait beaucoup d'émotion. Et puis pareil, nous, on en conservait un peu encore des regards un petit peu émerveillés de ces types qui avaient été nos héros et qui restaient finalement assez simples, que tu pouvais côtoyer. Moi, je partageais des conversations, des anecdotes, etc. Et je me nourrissais de cette culture du surf qui était assez plaisante. »

Cette idée de *se nourrir de la culture du surf* est intéressante et révélatrice d'un besoin de s'extérioriser de cette culture, et donc du groupe, à travers ici une mise en scène, pour mieux se la réapproprier. Ce principe est très proche du processus de patrimonialisation d'un objet qui lui donne une valeur *authentique*. Notons qu'ici, c'est l'exotisme polynésien de l'objet qui lui donne son authenticité. Pour comprendre ce qui se joue dans ce festival, voici un extrait de notre journal de terrain du 10 juillet 2004, lors du *Nokia Surf Festival* :

« Je reconnais de vieux rythmes de rock'n roll des années 60 : Beach Boys et compagnie, puis quelques morceaux de musique aux rythmes hawaïens entraînent le badaud dans des voyages immobiles. Ici, on n'est plus sur la Côte des Basques de Biarritz, mais dans un lieu acculturé où toutes les identités semblent se mêler dans un fabuleux désordre. Le chemin menant jusqu'à la scène est parsemé de stands locaux vendant bibelots et autres objets folkloriques, non pas issu de savoir-faire basque, mais polynésiens. La tradition devient exotique : tong, paréo bariolés de fleurs d'hibiscus, tiki fabriqués par un artisan local, planches de surf, publicités pour une thalassothérapie ... Tout invite au voyage, à la rupture avec le quotidien. Le commentateur averti le public composé de vacanciers, adeptes du surf et autres badauds, vêtus pour beaucoup à la façon surfeuse : bermudas larges, T-shirt siglés, lunette bandeau, tongs, que la cérémonie commence.

Sur la scène, une vingtaine de personnes en pagnes, colliers de fleurs, tatouages tribaux (d'inspiration hawaïenne), torsos nus ou hauts de maillots pour les femmes, combinaison de surf pour un des protagonistes. Un homme âgé, trapu et de peau mate : l'hawaïen Clyde Aiko, assisté du tahitien Hira Teriinatoofa, appelle les héros du jour les uns après les autres. Chacun se présente : nom, prénom, discipline de compétition (surf en tandem, surf, body surf), nom du spot et pays où ils ont recueilli l'eau qu'ils vont « partager », et enfin s'ils représentent une ou plusieurs personnes (surf club de tel endroit, surfeurs de telle plage, etc.). Une majorité des représentants est originaire des environs : entre Guéthary à Lacanau, des applaudissements rythment chaque passage, de manière plus marquée lorsque l'un d'eux se présente comme venant d'Euskal herria (prononcé avec un fort accent français). Le soutien va crescendo lorsque les deux bretons se présentent, pour exploser enfin quand arrive le tour des origines plus lointaines : Tahiti, Hawaï, Costa Rica ... À chaque destination exotique citée, le public crie et siffle de joie et d'admiration. Parmi ces

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

protagonistes il y a Joël de Rosnay, qui se présente comme venant de Guéthary et de la Réunion (mais il vit à Paris). Chacun de ces héros du jour verse l'eau qu'il a apportée dans une grande jarre en cuivre. Lorsque toutes les eaux ont été réunies, le public est invité à descendre vers le rivage pour attendre la suite de la cérémonie. Alors que sur les vagues quelques personnes surfent déjà, les acteurs du festival passent les uns après les autres, un collier de fleur autour du coup et une planche sous le bras, et se mettent à l'eau. Certains surfent en tandem : l'homme porte sa partenaire à bout de bras, celle-ci, en l'air au dessus de la tête de l'homme, prend des positions gracieuses, telle qu'on en voit dans les duos de patinage artistique. La prouesse est remarquable et le public ne s'y trompe pas, ça et là des commentaires sortent de la foule : des « tu as vu ce qu'ils arrivent à faire ! » répondent à d'autres « quelle force ! », les spectateurs semblent sous le charme. Arrivent alors les pirogues polynésiennes, si imposantes qu'il faut au moins 6 personnes pour les porter. La foule se pousse contre les murets pour laisser un passage étroit aux embarcations jusqu'au rivage. Les pirogues sont mises à l'eau dans un océan relativement calme, difficilement pourtant, elles passent la barre afin de rejoindre le large, accompagné de surfeurs sur leurs planches. Arrivés au delà du point de déferlement, rameurs sur les pirogues et surfeurs se rapprochent et se donnent la main pour créer un cercle. Un homme sur la pirogue prend la jarre, la lève et déverse ses eaux dans l'océan, le public qui a suivi la scène de loin applaudit, sur l'eau, hommes et femmes lèvent les bras puis élaboussent autour d'eux. Alors le verseur d'eau allume un feu de détresse, qu'il tient, tel un flambeau, devant lui, suite à quoi le cercle se défait et laisse chacun regagner le rivage en surfant ; tandem, seul, ou en pirogue. Le public apprécie surtout le tandem, des cris sont poussés à chacune des chutes des couples, comme devant un numéro de funambules au cirque. Un nouveau feu de détresse est allumé, accompagnant le retour des pirogues sur le rivage, et le sourire de leurs pilotes. Les membres de l'organisation sont en pleine effervescence : ils courent à droite et à gauche pour rassembler tous les acteurs du spectacle car il faut clore cette parade par les photos de presse. Au micro, on déclare que le 20^e Nokia Surf Festival est ouvert, l'agitation fiévreuse d'il y a à peine quelques instants redescend abruptement. Alors que sur le stand décoré de banderoles publicitaires, les photographes se pressent pour faire les clichés des héros du jour, la foule s'éparpille vers les stands commerciaux, pour consommer à leur façon l'exotisme d'un jour de ce voyage immobile. »

Les questions que l'on peut se poser ici sont : qu'est-ce que ce spectacle souhaite montrer ? À qui s'adresse-t-il ? Qui le joue ? Et qu'est-ce qui s'y joue ? Nous aborderons cette scène en l'envisageant comme un *rituel élargi* (Augé, 1994) contemporain, et ce sans faire d'amalgame avec la cérémonie polynésienne qu'il réinterprète, transposition moderne d'une tradition. Ainsi, la cérémonie que nous avons observée se partage en quatre phases que l'on peut envisager comme contraintes formelles :

1. Présentation de soi : le territoire comme identifiant.
2. Partage qui unifie : l'identité territoriale se dissout dans l'identité de surfeur.
3. Union des océans : temps fort où l'identité *surfeur* s'unit se lie à l'identité *océanique*.
4. Retour à l'identité première : le retour à la terre et le retour à l'individuation, élargissement du rituel.

Dans la première phase, chacun se présente par son nom, cependant les observations montrent que le lieu de pratique est l'élément identificateur premier de l'individu par rapport au groupe. Ainsi, plus la destination correspond à un haut lieu du surf, plus l'individu obtient du mérite. On peut noter que cette classification ne s'effectue pas sur un palmarès ou une liste de résultats, mais grâce à une localisation territoriale qui apporte au pratiquant à plus ou moins grande échelle une charge mythologique, qui se reporte sur l'eau en sa possession.

Une fois cette première phase passée : le positionnement de chacun et de l'eau, le « chef » de cérémonie dissout les identités individuelles dans une identité de groupe lorsqu'il appelle les acteurs afin qu'ils déversent leur eau dans la jarre commune.

Ce second acte effectué, et chacun étant lié alors dans la collectivité des surfeurs de manière égalitaire, arrive le temps fort de la cérémonie : le marquage de cette leur appartenance à travers une action commune et intégrative en se rejoignant sur l'océan et en formant un cercle. L'eau, qui est symboliquement porteuse des identités diverses entremêlées afin de devenir une, devient l'eau d'ici et maintenant lorsque le chef de cérémonie verse le contenu de la jarre en cuivre dans l'océan. Par cet acte, il y a une métaphore sur la personne qui devient elle aussi à présent d'ici et de maintenant. Les

océans et les mers perdent alors leurs frontières pour être unifiés à travers une pratique commune : le surf, la « première altérité » (*op.cit.*, 90) disparaît alors.

Il est légitime de se demander s'il y a réellement un sentiment de communion et d'agrégation sur l'eau ? Ou si le retour au rivage, qui réintroduit abruptement l'individuation de chacun, à travers le protocole journalistique qui élargit le rituel, est si présent qu'il révèle une mise en scène trop artificielle de cette union identitaire ? Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'interroger les participants ce jour là, nous avons eu cependant l'occasion d'interviewer Gibus de Soultrait, l'un des initiateurs du BSF, ayant déjà participé à ce festival. Après un bref entretien téléphonique, portant sur le BSF et plus particulièrement sur le sens du partage des eaux, il nous a expliqué que cette cérémonie avait été créée un an avant la création du Biarritz Surf Festival, c'est-à-dire en 1992, lors du championnat du monde de longboard lancé par la marque de surfwear Oxbow. Cette cérémonie ne peut avoir lieu, pour lui, dans les compétitions de shortboard, car le longboard s'en distingue par un esprit plus proche des *racines du surf*. Lors de cette compétition en 1992, les organisateurs qui accueillaient des compétiteurs hawaïens, ont voulu créer à travers la cérémonie du partage des eaux, une dimension plus proche des valeurs communautaires du surf. Cette coutume, toujours selon les informations de Gibus, est très présente à Hawaï ; elle est sans doute inspirée de rituels traditionnels polynésiens, en lien avec cette pratique qui est à l'origine du surf actuel. On retrouve ce rituel contemporain lors de décès dans la communauté de surfeurs hawaïen (plus rarement en France), les cendres du mort sont emmenées par les surfeurs sur le spot où il pratiquait habituellement, ses proches forment alors un cercle en se tenant la main et dispersent ses cendres. Pour Gibus, il est clair que ce partage des eaux aujourd'hui est une réinterprétation d'un rite traditionnel. Il sert à resserrer les liens de la communauté de surfeurs, et rapprocher le longboard de ses origines.

Un rituel contemporain sert, selon Marc Augé, à relever les altérités qui sont relatives à « quelque chose » commun (*op.cit.*, 90), afin de créer un sentiment collectif. Lorsque le rituel est élargi, il « vise, sinon à changer l'état des forces sociales, au moins à faire évoluer les sentiments, les appréciations, l'état d'esprit de quelques uns, à persuader

affectivement et à convaincre intellectuellement. » (*op.cit.*, 100) ; c'est ce que Gibus nous dit dans cet extrait d'entretien :

Gibus : « Et l'année d'après avec Robert Rabagny, avec Sylvain Cazenave également le photographe, moi, j'ai sorti cette idée de concept de Biarritz Surf Festival. Et avec lui, on a reconstitué ce projet-là puisque le championnat du monde n'avait plus lieu à Biarritz et donc, mais de continuer à avoir un événement avec des invités. Et là, ça a été un truc assez chouette parce que, ben, on a recréé l'événement en invitant des surfeurs très connus, mais avec une volonté de créer un événement qui s'adresse au public, si tu veux. Donc, quand tous ces invités sont arrivés, on l'a fait notamment épauler par Quiksilver et donc tous ces invités sont arrivés. On a fait une grande soirée au Palais des Festivals. Y'avait du public. On les présentait chacun. Moi, j'avais préparé un diaporama pour présenter chacun des surfeurs, etc. Et donc ça, ça a été un moment assez sympa. Parce qu'à la fois, y'avait la création d'un événement et en même temps un peu un partage avec des gens qui se retrouvaient. Et ça a été une période un petit peu charnière. Après y'en a eu plein, des rendez-vous. Donc à la fin, ça devenait un peu routinier. »

Ici, Gibus nous parle « *de la volonté de créer un événement qui s'adresse au public* » et d'un « *diaporama pour présenter chacun des surfeurs* », ce qui nous amène au second point à traiter pour l'analyse de ce festival : à qui s'adresse ce spectacle ? On peut supposer que, puisque le surf est une pratique encore récente sur le territoire français, effectué par une très faible proportion de la population, et marginalisé par la société à une certaine époque, comme nous le verrons par la suite, il a été nécessaire de redorer son image mais aussi de l'historiciser. Il faut aussi noter qu'une ville comme Biarritz, qui se positionne comme pôle historique du surf, a tout intérêt à développer cette pratique en l'articulant à son identité balnéaire propre¹⁷, c'est-à-dire en structurant une pratique trop libre et perturbante, pour cette ville qui souhaite garder une image de haut standing (Guibert, 2003, 48-52) . On peut penser alors que ce festival a pour fonction première la légitimation d'une pratique portant une certaine stigmatisation auprès du public -point développé par la suite- ce besoin a été ressenti par un petit groupe de pratiquants tout

d'abord : Gibus de Soultrait (journaliste), Sylvain Cazenave (photographe de surf) et Robert Rabagny (organisateur d'évènements) qui étaient en même temps des personnages publics, puis soutenu par la ville et par des « héros du surf » ou par des acteurs particuliers de ce milieu (journalistes de surf, membres actifs de surf club, marques de surf). Cette idée de légitimation nous rappelle les travaux effectués par des ethnologues, tel que Murielle Faure (1999), à propos du processus labellisation AOC du fromage Beaufort. En effet, dans son article paru dans la revue Terrain (1999) dont la thématique portait sur « l'authentique », le procédé de légitimisation exposé par M. Faure propose des similitudes étonnantes avec le Biarritz Surf Festival. Ainsi, de la même façon que des agriculteurs, chercheurs à l'INRA, acteurs touristiques, élus ont « participé à l'enracinement de l'agriculture dans l'espace, dans le temps et dans la société » (Faure, 1999, 40), le BSF a permis aux divers professionnels du surf, aux entreprises, à la municipalité d'accomplir la même réalité. C'est ainsi que le surf passe, comme l'écrit M. Faure à propos du Beaufort, de « bien commun à bien public » (*op.cit.*, 41), ce qui ne va pas sans créer certaines tensions, car le festival de surf institutionnalise un certain aspect de la pratique et sa culture, mais, en prenant ce rôle de porte-parole, il dépossède ainsi un certain nombre de surfeurs de ce que eux considèrent comme constitutif de leur culture du surf. D'ailleurs cette « patrimonialisation » du surf, car nous pensons pouvoir la nommer ainsi, arrive aujourd'hui à son paroxysme avec la création prochaine de la « Cité du Surf » par la municipalité biarrote.

Ainsi, l'objectif de la création de cet événement était de rendre visible la pratique du surf, d'une part en présentant aux novices les « héros » de cette pratique et de son histoire récente (par le diaporama par exemple), et d'autre part, en ancrant cette discipline que l'on assimile aux nouvelles pratiques sportives, historiquement et territorialement. C'est ainsi que la plage de la Côte des Basque est présentée comme un haut lieu du surf, puisque c'est en son sein qu'est arrivé la première planche. La présentation de ces héros renvoie également à ce que F. Perron présente comme la *maritimité* des français (Perron, 2005, 770), c'est-à-dire la nostalgie, l'admiration et le frisson, d'autre part, nous avons pu voir que lors du déroulement du BSF, des stands proposent des objets et vêtements artisanaux exotiques : Tiki et autres paréo, qui rappellent ces icônes « assurant la

circulation du maritime dans l'ensemble du territoire » (*op.cit.*, 773). C'est donc la re-création de l'authentique, soit par la ré-interprétation d'une cérémonie traditionnelle, soit par la diffusion d'objet dont la charge symbolique repose sur le sentiment de *maritimité* qui se diffuse dans la société française. Finalement, à travers ce rapport à la mer qui nous est proposé à travers ce festival, on peut se demander si une municipalité comme Biarritz, fortement urbanisée, ne cherche pas à récupérer elle aussi de sa *maritimité*, en utilisant non plus le petit village pittoresque de pêcheurs du Port-Vieux, comme elle l'eut fait au XIX^e siècle, mais ce nouvel objet de patrimonialisation, et presque de folklorisation, qu'est le surf. N'est-ce pas ainsi qu'après avoir passé plusieurs siècles à se détourner de l'océan, la ville de Biarritz peut enfin, par ce biais là, commencer son propre travail de mémoire maritime ?

Ce que nous pouvons constater à travers ce processus d'authentification du surf, c'est qu'il est animé par quelques acteurs insérés dans les circuits médiatiques et journalistiques du surf et de l'évènementiel. Il est d'ailleurs relayé dans les médias comme le montre l'article du journal *Le Monde* du 07.09.93 : *Championnat du monde de surf Biarritz, Mecque de la vague*, qui reprend l'histoire du surf du Capitaine Cook, en passant par son soit disant passé subversif : « Au cours des années 70, dans le sillage de la réaction hippie, le surf s'ancre dans la culture underground faite de musique rock, de voyages, mais aussi de révolte et de drogue. » pour arriver à sa pacification grâce aux institutions et à sa sportivisation. Ainsi, le processus d'authentification et de légitimation du surf a réussi dès le premier BSF si l'on regarde de quelle façon il est traité dans les médias. Cependant, ce processus de légitimation historique peut-il être considéré comme représentatif d'un processus lancé par les pratiquants eux-mêmes ? Comment les pratiquants ont-ils construit leur histoire du surf ? Enfin, le BSF, comme d'autres festival de surf, peut-il être considéré comme un miroir dans lequel les pratiquants pourraient y lire leur reflet ?

4. Histoires de vie, histoire du surf

L'analyse des entretiens que nous avons réalisés nous permet de classer le discours des pratiquants en deux niveaux : les surfeurs qui parlent au nom du groupe et ceux qui

parlent au niveau individuel. La première catégorie est constituée essentiellement de surfeurs de la seconde génération, c'est-à-dire âgée de quarante ans et plus. Ces pratiquants, ayant à leur actif plus de trente ans de pratique, semblent plus marqués par la notion de groupe pour des raisons structurelles. Leur discours s'organise autour d'un même point : la « décadence » du surf marquée par l'usage des drogues à la fin des années soixante jusqu'au début des années quatre-vingt. La seconde catégorie représentée par des surfeurs de la troisième génération de surfeurs, ayant vingt ans et moins de pratique, traite peu de l'histoire de leur pratique, à moins d'être sollicités par l'enquêtrice. Si la première catégorie parle au nom du groupe ou à propos du groupe, on peut supposer que cela est dû à un sentiment protectionniste concernant la « culture légitime » du surf. En effet, comme nous le verrons dans les extraits choisis, le discours qu'ils élaborent donne à voir quelles images ils ont gardé de leur jeunesse « surfique », et quels événements les ont le plus marqués.

Discours historique de la seconde génération : une culture illégitime

Nous avons choisi cinq interlocuteurs pour illustrer notre analyse, il s'agit de Gibus de Soutrait, Philippe Barland, Marc Bérard, Christophe Reynhart et Jano. Ces interviewés ont tous eu un père surfeur, sauf Gibus, dont c'est le frère qui surfait. À part Jano, les pères des quatre autres entretenaient entre eux des relations amicales. Précurseurs du surf en France, ils provenaient de classe sociale relativement aisée¹⁸. Aujourd'hui, ils font partie de ce qu'Alain Gardinier, réalisateur d'un reportage sur eux pour l'émission *Thalassa* en 1984, nomma les « tontons surfeurs ». Ces aînés ont découvert le surf au milieu des années cinquante, ils étaient âgés en moyenne d'une trentaine d'année, et étaient tous insérés dans la société tant au niveau professionnel qu'au niveau familial. Leur approche du surf était assez expérimentale car ils se basaient essentiellement sur des photos ou des croquis pour fabriquer leur planche. En effet, même s'ils avaient vu quelques américains surfer sur les plages biarrottes, ou pu observer des pratiquants dans des films et autres magazines, ils n'avaient à leur disposition que peu de moyens matériels, qu'ils comblèrent néanmoins par

¹⁸ On pourra retrouver une documentation intéressante sur cette première génération de surfeurs français : les tontons surfeurs, dans le livre d'Alain Gardinier, *Les tontons surfeurs, au sources du surf français*, Anglet, 2004, ed. Atlantica

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre :
comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

leur créativité. Ainsi, ils étaient considérés pour l'époque certes comme de joyeux drilles, mais cela n'atteignait en rien leur « sens des responsabilités » et leur sérieux. Il n'en va pas de même pour leurs enfants, nos interviewés, qui ont eu à subir la rupture de la fin des années 60, comme nous le montre l'extrait d'entretien de C. Reynhart :

Reynart : « Donc tu vois, c'est vrai que toujours le surfeur passionné a tendance à essayer de s'organiser pour pouvoir être libre et donc, du coup, à se marginaliser un peu du système normal pour pouvoir être libre, quoi. Je crois que c'est pour ça que, aux Etats-Unis, quand il y a eu dans les années 70 enfin 60 tous les groupes avec Jack Kerouac, heu, tout ça, les types un peu anarchistes, ils ont souvent voulu se rallier les surfeurs. Et les surfeurs eux, ils disaient : « Ouais, mais bon, on s'en fout, on fait pas de politique, on veut surfer c'est tout ». Souvent, on les assimilait à ces gens-là qui étaient contre le système. Eux, c'est pas qu'ils étaient contre, ils avaient envie de surfer, ils cherchaient le moyen de sortir du système. Ce qui n'était pas facile et qui l'est toujours pas (rires). Le système te rattrape en général.

Enquêtrice : Et toi, on t'a donné cette image de marginal ?

Heu...Non, enfin le surfeur était mal vu, comme t'as dû l'apprendre, ne serait-ce qu'à Biarritz déjà c'était... Ils étaient mal vus alors que les pionniers, c'étaient plutôt des types comme mon père. La bande de mon père et les autres, la plupart ils avaient 30 ans, ils étaient presque tous avec un bon boulot. Au début, même si c'était pas cher pour l'époque, il fallait pouvoir se payer une planche de surf, c'était pas tout le monde. Et, mais voilà avec les années 60 qui sont arrivées, la fin des années 60, c'est vrai les années 60 et 70..., y'a eu les premiers, c'est ça en 66, 65, y'avait pas mal d'Américains qui commençaient à venir pour le surf ici. Presqu'autant que de Français. Y'avait peut-être 25 surfeurs à la Côte des Basques, et y'avait entre les Californiens et les Australiens, y'en avait une vingtaine qui venaient chaque année. Ca s'est très vite fait dans le milieu du surf, ça s'est répandu le bruit que la France c'était super parce qu'il y avait des vagues sympas et tout le life-style aussi. Donc, voilà, y'avait le bon vin, les jolies filles, des vagues sympas, personne à l'eau. Et donc, ici, très tôt, en même temps quand il y a eu les premiers joints, plus après les acides et tout ça, si tu veux à Biarritz c'était en avance, enfin pour la province. A Paris,

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

y'avait le milieu musique, intellectuel qui évidemment, c'est arrivé des Etats-Unis tout de suite. Mais ici, c'est arrivé un peu tout de suite aussi parce qu'il y avait des surfeurs qui baignaient là-dedans en Californie, qui venaient là. Donc, tout de suite, y'a eu ces histoires de marijuana. Donc, les surfeurs ont été catalogués comme drogués et très mal vus, enfin (rires) par la ville de Biarritz. Donc, y'avait cette image-là, et en même temps, y'avait des gens comme toute la bande de mon père qui étaient très sérieux et qui n'étaient pas du tout là-dedans. Mais y'avait quand même cette image un peu..., oui, l'image était beaucoup moins bonne qu'aujourd'hui où c'est complètement rentré dans les mœurs, ça fait travailler plein de gens et toutes les boîtes, et toute l'industrie du surf. Et où même, maintenant des villes comme Biarritz, des gens dans le coin, pour eux le surf fait partie de la culture locale (rires). C'est vrai, ça a beaucoup changé. Bon, moi, j'en ai pas souffert, je m'en foutais et puis ça me faisait rire plus qu'autre chose quoi. Surtout quand t'es jeune, ça t'amuse toujours d'être un peu rebelle, d'être différent des autres donc à la limite presque... Oui, des fois, c'était râlant quand même. Mais moi, dans l'ensemble, ça m'a pas trop gêné. Mais y'avait cette image-là, ouais. Même si moi je faisais partie toujours un peu des « monsieurs propres » du surf. J'ai fumé mon premier pétard à 12 ans et tu vois j'ai jamais été un fumeur de pétards. On m'en proposait souvent, ah, c'était une drôle d'époque. Je me rappelle quand j'avais 12 ans, c'était en 1970, j'avais donc 11, 12 ans, y'avait d'autres surfeurs français ou californiens. Bon, c'était un petit groupe, y'avait peut-être je t'ai dit 30 surfeurs français, une trentaine ou une vingtaine de Californiens et d'Australiens. Ils me proposaient des acides pour essayer, c'était le tout début, donc y'avait pas le recul pour voir que ça pouvait être dangereux. Mon père avait vu ça et tout de suite avait dit : « Bon alors, je vous préviens, le premier, si y'en a un qui en donne à mon fils, je l'explose ». Et puis moi, il me disait : « écoute, je sais pas, c'est peut-être idiot mais peut-être que c'est pas bon pour la santé tu comprends parce que toi t'as pas terminé ta croissance, c'est chimique, on sait pas ce qu'il y a dedans, moi je ne veux pas que t'en prennes. Tu serais grand encore, d'accord, mais là vraiment... ». Mon père n'en avait jamais pris non plus mais enfin il se méfiait. Il voyait que j'étais tout gamin, il avait pas envie. Bon, ça, ça a été une année. Un an plus tard déjà, j'ai commencé à voir qu'il y en avait quelques-uns qui redescendaient pas. On commençait à comprendre que ça pouvait être, avec pas de chance, que ça pouvait être méchant, quoi, quand même les acides. Bon ben, déjà, à partir du moment où aussi t'as envie un peu de pas vraiment rentrer dans le système avec tes horaires de travail comme tout le monde, bon déjà y'a un petit peu de rejet des instances

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

établies. Ils aiment pas trop les gens qui ne veulent pas rentrer dans le moule, mais voilà c'était pas politique. Chez les surfeurs, c'est juste un truc qui découlait naturellement pour pouvoir assouvir ta passion qui est un peu comme une drogue quoi. Quoique moi, j'avais beau avoir cette drogue, j'ai toujours aimé, enfin pas que moi, d'autres aussi, toucher un peu d'autres choses, d'autres sports, d'autres activités tout en étant passionnés, mais beaucoup de surfeurs, bon le défaut est d'avoir ça, d'être focalisés que par ça et rien vouloir essayer à côté. Si y'a pas de vagues, on attend les vagues et puis voilà (rires). »

Cet entretien nous parle de quatre points essentiels :

. La conception que Christophe a du groupe surfeur duquel il se distancie en utilisant les termes : « eux »/ « le surfeur »/ « ils » pour développer l'idée qu'ils étaient catégorisés comme « marginaux » par le reste de la société, qui est représentée entre autre par la ville de Biarritz. Il faut noter qu'à la question que nous lui avons posée sur sa personne même, il a répondu par rapport au groupe. Sa mise à distance est d'autant plus forte qu'il se positionne comme faisant partie des "messieurs propres du surf", c'est-à-dire n'étant pas tombé dans la drogue, même s'il lui est arrivé de fumer un joint.

. L'arrivée des anglo-saxons et de leur style de vie, dans les années 70, essentiellement ici l'usage de la drogue, qui créera une rupture en diffusant son style de vie sur la côte basque, tant chez les pratiquants que dans la société.

. La rupture entre le modèle paternel « sérieux » et structurant, et la marginalisation des pratiquants de part leur usage des drogues : « si y en a un qui en donne à mon fils, je l'explose ».

. La marginalisation actuelle des surfeurs, à cause de leur mode de vie qui ne correspond pas aux normes dominantes -marginalisation dans laquelle Christophe semble à moitié s'intégrer: « ta passion qui est un peu comme une drogue »/ « moi j'avais beau avoir cette drogue ... », et à moitié s'en défaire « toucher un peu d'autre chose ». On remarquera dans cette dernière partie un glissement sémantique sur la notion de drogue qui, au début du

discours, correspond aux produits psychotropes, puis à la fin de l'extrait, s'applique au surf même (nous développerons cette question dans le chapitre III).

Ainsi, nous pouvons voir comment, du point de vue d'un pratiquant, le surf est passé d'une pratique sérieuse, c'est-à-dire un mode de vie intégré dans la société, à une pratique marginalisée à partir de la fin des années 60 à cause d'une part de l'usage de drogue, et d'autre part l'usage du surf comme drogue, déstructurant la vie des pratiquants aujourd'hui encore. Ce qu'il faut relever dans ce discours, et qui est fondamental, c'est le fait que les pratiquants n'ont pas eu la volonté de se marginaliser, mais que leur mode de vie « libéral » les a marginalisés aux yeux de la société. Ne sommes-nous pas face à un processus de légitimation historique qui fournit « à l'individu des raisons solides, à ses yeux, de maintenir la ligne de conduite dans laquelle il s'est engagé » (Becker, 1963, 61) ? En se reconnaissant à moitié comme affilié au modèle marginalisé qu'il définit, Christophe ne semble-t-il pas avoir conscience de la déviance de ce groupe ? Il introduit d'ailleurs son point de vue au début de l'extrait lorsqu'il dit : « le surfeur passionné a tendance à essayer de s'organiser pour pouvoir être libre et donc, du coup, à se marginaliser un peu du système normal pour pouvoir être libre ». Tout au long de ce passage, Christophe oscille entre le « *groupe déviant* » et « *l'individu déviant* » (op.cit, 61), cependant il rationalise et le comportement du groupe lorsqu'il parle des années 60/70, en les « lavant » de quelque ambition politique : « on veut surfer, c'est tout », ce dernier argument n'est pas sans nous rappeler ces groupes de baigneurs sauvages dont nous avons parlé précédemment. La justification de Christophe semble lever un quiproquo social sur l'image du surfeur : en montrant l'impact de l'arrivée des américains surfeurs sur les côtes basques, et en développant l'idée selon laquelle ce sont eux qui ont diffusé les drogues, dont l'usage se place en dehors du cadre moral convenu, il explique comment la société s'est attachée à cette image là, pour l'appliquer en fin de compte à la population plus globale des surfeurs.

On peut donc voir à partir de témoignages situés comment le surf, à la fin des années soixante, est passé d'un usage de loisir, quelque peu élitiste, à une pratique marginalisée. Mais, comme le dit aussi Marc Bérard dans l'extrait d'entretien suivant,

c'était « l'interprétation qui en était donnée à l'extérieur », et non la réalité des pratiquants. « Nous, dans notre pratique, non » :

Bérard : « On a toujours tendance à considérer que le surf est une espèce de loisir un peu ludique, un peu fun, à la mode. Déjà, il faut savoir que cela n'a pas toujours été le cas. Moi, j'ai commencé en 1972, et à l'époque déjà et encore avant, c'était une pratique qui était associée très fortement à la marginalité, à la drogue. Et, qui n'était pas du tout à la mode. C'était même plutôt une culture de rebelles et d'opposition sociale, dans l'interprétation qui en était donnée à l'extérieur. Nous, dans notre pratique, non. Alors bien sûr, il y a peut-être le côté attirant d'aller pratiquer un sport un peu marginal, un peu interdit, pas trop fréquenté, qui pouvait attirer des gamins comme nous. Mais pour nous, sur la Côte Basque, comme partout sur les habitations du littoral, ce qui nous attirait, c'était surtout le rapport à la mer, à l'océan puisque c'est notre milieu de vie. »

On retrouve cette même rupture dans l'extrait d'entretien de Philippe Barland, où il parle au nom du groupe : « nous » qu'il met en opposition au « ils » : le milieu. Ainsi, son groupe d'appartenance ne fait pas partie de ceux qui prenaient des drogues, jusqu'aux années 80 où le « on » intervient : Philippe ne fait plus de distinction entre son groupe d'appartenance et « ce milieu », les deux se mêlent et laissent sous-entendre que c'était une période où toutes les expérimentations étaient possibles ; c'est aussi l'époque où Philippe était dans la compétition -il a été champion de France en 1986. Il ne sépare pas les faits de la représentation sociale : les surfeurs, dans son discours, prenaient effectivement des drogues. Cependant, il met en place lui aussi un processus de légitimation historique sur l'usage de la drogue par « ce milieu » auquel, finalement, il appartient. Lorsqu'il dit : « c'était la consommation, tout pétait et donc ça veut dire qu'on a droit de toucher à autre chose. C'est pas pour ça qu'on va en mourir, « c'est des conneries, vous n'y connaissez rien », voilà quoi, tout se passe comme ça », il dédramatise l'usage de produits d'une part en expliquant que la société des années 80 avait son lot de responsabilités, et d'autre part en expliquant que cet usage n'est finalement qu'une erreur de jeunesse.

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

Barland : « Mais autrement la Côte des Basques était plus baba cool, dans la catégorie un peu plus vieux que nous. Ils étaient plus baba cool. Nous, on était des gamins donc bon, je dirais, que la drogue on la voyait, mais peu, quoi. Peu par rapport à ce qu'on peut voir maintenant. Maintenant, il y a une présence de drogue qui est impressionnante, quoi.

Enquêtrice : Et au niveau de la drogue, c'était des joints, des choses comme ça ou c'était des drogues plus dures ?

Heu, gamin moi j'ai peu de souvenirs si je n'entendais des histoires, mes parents... C'était souvent les tout débuts quand j'étais gamin, entre 8-10 ans, c'était des joints. C'est arrivé à partir des années fin 70 où les drogues dures ont été présentes dans ce milieu-là, quoi. Et bon, ça a commencé à faire des ravages, quoi. Puis après les années fin 80, elles étaient bien présentes, quoi. Les années 80 ça a été, il faut voir par rapport à la société, on a été des enfants gâtés, on avait des parents qui voulaient qu'on soit protégés, qu'on ait tout. C'était la consommation, tout pétait et donc ça veut dire qu'on a droit de toucher à autre chose. C'est pas pour ça qu'on va en mourir, « c'est des conneries, vous n'y connaissez rien », voilà quoi, tout se passe comme ça. »

Enfin, dans les deux derniers extraits d'entretiens que nous avons sélectionnés, il y a certes l'idée d'un changement dans les années soixante-dix, avec l'arrivée des Américains toujours, qui a engendré des changements dans la pratique elle-même : l'arrivée de planches plus petites et du leash¹⁹ :

Jano : « Au fur et à mesure, bon c'est vrai que ça a vachement évolué quoi, donc les planches. Et donc après oui, on a vu arriver, après dans les années 70 par là, 71, les premiers surfeurs américains qui venaient au club. Les premiers Américains, je me souviens parce qu'on était souvent à la Barre²⁰. Et y'avait un camping de la Barre. Et les premiers Américains qu'on a vus arriver avec leurs planches, leurs petites planches parce que nous, on avait encore des planches, bon elles avaient diminué de volume et puis

¹⁹ ou « fil à la patte » : lien qui raccorde la planche à la cheville du surfeur.

²⁰ La Barre : plage d'Anglet à l'embouchure de l'Adour, où, avant la construction de la digue à la fin des années 70, existait une *belle vague*.

Chapitre I : D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?

d'épaisseur et de longueur, quoi, mais elles étaient quand même assez lourdes, assez grandes. On a vu arriver ces premiers Américains avec des planches plus petites et surtout le leash, le fameux leash, quoi. Et donc y'a eu dans, à l'époque c'était Surfeur Magazine ou Surfing. Ils arrivaient à la gare de Bayonne avec la couverture de la Barre. Ils arrivaient à la gare, bien sûr la première chose pour un surfeur, c'est surfer quoi à peine arrivé, quoi. Alors je me rappelle, ils étaient là : « la Barre, la Barre ». Donc ils allaient tous au camping de la Barre. Et nous, bon, on passait des soirées avec eux, quoi. On discutait avec notre anglais qui n'était pas très bon. Eux, ils parlaient pas un mot de français, quoi. Donc, on sympathisait avec les Américains, quoi. Et surtout les voir évoluer, prendre je ne sais pas combien de vagues, bien sûr avec le leash, quoi. A chaque fois qu'ils tombaient, ils avaient le leash qui ramenait la planche, quoi. Nous, c'était la révolution pour nous, quoi. Alors que le leash, il a été inventé par Hennebutte, un Français qui a déposé le brevet aux Etats-Unis et en France plus tard, quoi. Donc, c'était la révolution ça. Les petites planches. Et quand les Américains partaient, bien sûr c'était intéressant de leur acheter les planches. Alors y'avait beaucoup de shapers français qui achetaient les planches aussi pour refaire les mêmes planches. C'était toujours en constante évolution. Dans ces périodes-là, le surf c'était vraiment... »

Dans l'entretien que nous avons réalisé avec Jano, à aucun moment il n'a parlé de la drogue, mais le sentiment d'avoir vécu un changement dans la pratique à partir de l'arrivée des américains est bien présent. La même remarque pourrait être à faire pour l'entretien de Gibus de Soutrait, sauf quand, au court de l'entretien, nous lui avons posé une question sur l'existence du dopage dans le surf :

Gibus : « Non, dans le surf, y'en a pas. Je pense pas. Je pense qu'il y a eu de la drogue. Alors là, y'a eu beaucoup de drogue, mais dans sa dimension festive. Et alors du coup, le contrecoup qu'il pouvait y avoir, ce sont les utilisations de la cocaïne à la fois dans sa dimension festive et à la fois dans le jus qu'une ligne de coke pouvait donner en étant un peu fatigué juste avant... »

Le discours de Gibus sur l'usage de la drogue est beaucoup moins dramatique que celui de Philippe Barland, car pour lui, l'usage de la drogue avait « une dimension festive », ou

bien donnait un coup de fouet contre la fatigue. On est loin des « ravages » soulignés par Philippe, pourtant Gibus met quand même en place un processus de légitimation au sujet de l'usage de drogues : son argumentation repose sur la fête et la forme. Il faut noter pour les deux derniers enquêtés que leurs activités personnelles ou professionnelles les amènent à être au devant de la scène publique, ce qui pourrait introduire un biais dans leurs réponses, dû à une auto-censure.

Ainsi, la fin des années soixante et les années soixante-dix sont considérées par ces enquêtés comme une période charnière, car elles ont créé une rupture avec le modèle précédent, celui des « pères », en amenant pour certains interviewés une marginalisation de l'image des surfeurs par la société. Mais ces années, grâce à l'arrivée des surfeurs américains, ont aussi permis de perfectionner leurs façons de surfer, avec l'arrivée d'un nouveau matériel et avec l'aide de l'observation du surf américain.

Nous avons retenu deux valeurs fortes qui ressortent des entretiens : l'importance de la notion de groupe, de communauté qui est très présente dans les témoignages sur cette époque, et qui, aujourd'hui, engendre une certaine nostalgie chez ces pratiquants, et l'importance d'être libre dans sa pratique.

La construction historique du surf pour les pratiquants de la seconde génération ne se réfère pas ou peu aux origines « nobles » du surf polynésien, contrairement à ce que peut laisser voir un festival comme le BSF, ni à ses héros, si ce ne sont des américains anonymes. Pour les enquêtés, l'histoire du surf se réfère aux années de rupture, avec le sentiment d'avoir eu à subir de la part de la société une marginalisation de et par leur pratique. Nous pensons, en ce qui concerne la position ambiguë de Gibus (à la base de la création du BSF), et le peu de références faites dans ses entretiens à cette histoire mise en spectacle, qu'elle peut s'expliquer par le fait que nous avons réalisé une série d'entretiens réguliers qui a permis au questionné de se relâcher de son rôle habituel de porte parole pour nous offrir un discours plus personnel.

D'autre part, nos entretiens peuvent modérer les propos tenus par Alain Loret concernant la « contre-culture des sports de glisse » (Loret, 1996) : il est certes possible qu'en Californie, les surfeurs aient effectivement créés un style de vie en opposition au modèle social général, mais concernant le domaine français, on a pu constater qu'il n'y avait pas de volonté effective de se démarquer de la norme, même si cette démarcation existe, elle est plus subie que recherchée. Ce ne sont pas les surfeurs qui se sont délibérément marginalisés, c'est la société qui a marginalisé leur image. Alors, nous pensons ici que le surf n'est pas réellement une contre-culture, dans le sens où il n'y a pas de caractère de rupture sociale. On peut supposer que nous sommes plutôt face à un prolongement du changement historique concernant la baisse de la valeur « travail », qui s'est peu à peu équilibrée avec la hausse de la valeur « loisir » (Huet, Saez, 2002). Un changement dont le surf n'est finalement qu'un transmetteur, un relais privilégié, tout comme ont pu l'être d'autres groupes et pratiques tels que le « mouvement techno » car « La culture techno n'est donc pas essentiellement subversive, révolutionnaire, ni même marginale en terme de provenance sociale de ceux qui la font et la vive, comme d'ailleurs en terme d'organisation et d'idéologie » (Liogé, 2004, 158).

Au sujet de la troisième génération de surfeurs, ce que l'on peut retenir des entretiens, c'est qu'elle ne semble pas avoir encore assez de recul sur sa pratique pour pouvoir développer une légitimation historique, mais surtout, c'est parce qu'elle n'a plus autant besoin de cette légitimation : les aînés s'en sont chargés, et les acteurs médiatiques aussi. Même si cette génération ressent encore la marginalisation que la société a de leur pratique, comme nous le verrons par la suite, c'est à moindre niveau comparativement à la génération précédente. Enfin, leur méconnaissance est aussi un point de reproche que leur font la seconde génération, critiquant ainsi une certaine perte des valeurs « surfiques » réelles ou supposées, liée à la médiatisation et surtout de la commercialisation du surf, voire à sa « marchandisation ». Pour eux, cette troisième génération et les suivantes seraient les « nouveaux consommateurs » du surf.

Ce chapitre nous a donc permis de voir tout d'abord en quoi la naturalisation du surf - « Quoi de plus naturel pour les gamins de la plage que de s'amuser dans les vagues

qui défèrent à leurs pieds ? » (Verlomme, Masurel, 2002, 14) - ne peut être valable si l'on se réfère à l'histoire du bain et des pratiques du rivage. En articulant l'histoire sociale et la venue du surf, il a été possible, après avoir critiqué l'idée de continuité entre pratiques rituelles et pratiques modernes, de comprendre comment le surf a pu s'implanter et se développer en France, grâce à un changement social structurel d'une part, concernant la place du travail et la place du loisir à partir des années cinquante, et d'autre part en mettant à jour le fait que l'arrivée du surf correspond aussi à la montée du polynésianisme sur les côtes françaises. Les valeurs du surf de l'époque coïncidaient avec les valeurs balnéaires. C'est sans doute en s'appuyant sur cette image salubre du surf qu'a pu se développer un festival tel que le BSF, faisant l'impasse sur cette période pourtant charnière du surf qu'était la fin des années soixante et les années soixante dix ; ou alors, n'ayant que trop à l'esprit cette période, l'organisation d'un tel festival tente par là même de l'effacer de la mémoire collective en ritualisant une cérémonie pour rassembler le groupe autour d'une identité qui se veut « authentique », renouant avec un hypothétique enracinement de la pratique dans les activités rituelles et communautaires des natifs des îles Sandwich. Pourtant, une telle historicisation folklorisante ne semble pas beaucoup tenir compte des valeurs des individus questionnés, puisque, pour ceux-ci, la période fondamentale ne porte pas sur les origines polynésiennes du surf mais sur l'impact que le modèle américain a pu avoir d'une part sur leur vie, et d'autre part sur l'image sociale de leur action, stigmatisée à partir de ce moment là comme étant une pratique de drogués, de marginaux. Pour ces pratiquants, cette marginalisation est due à leur mode de vie libéral qui ne correspondrait pas avec les idéaux sociaux majoritaires, mais non à une volonté politique ou contestataire. Liberté est alors, à tort, assimilée à contestation. Par contre, ces mêmes enquêtés se positionnent énergiquement sur l'usage politique et/ou commercial qui est fait du surf aujourd'hui. Ils ne semblent, tout comme les membres de la troisième génération, pas se reconnaître dans ce discours là, et même se sentir totalement dépossédés de leur pratique. Même si la troisième génération n'a pas la même implication historique que la seconde, ces revendications sont bien présentes dans ce groupe. Nous allons voir, dans le chapitre suivant, en quoi cette appropriation socio-économique et médiatique du surf peut-être mal perçue dans le système de valeurs des enquêtés.

Chapitre II

Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

Nous avons commencé à entrevoir un certain décalage entre la vision locale de la culture surfique par les enquêtés et une vision plus globale portée par les médias, les industries du surf, les pouvoirs municipaux et fédéraux. Nous pensons que traiter de l'évolution de l'image du pratiquant au sein de notre société peut déjà offrir une clef dans l'interprétation de cette dissonance. Pour cela, nous nous interrogerons en premier lieu sur la terminologie *glisse* utilisée communément et qui, pourtant, semble être révélatrice d'un processus de légitimation du surf. À travers l'étude des principes mis en actions dans l'apprentissage du surf, nous confronterons le modèle indigène traditionnel et le modèle exogène moderne pour dégager les formes de résistance et de coopérations des deux parties, afin de distinguer un modèle dominant qui se positionne comme le garant d'une culture légitime du surf.

1. Evolution de l'image du pratiquant ou comment un sport de rame est-il devenu un sport de glisse ?

A. Imbroglia de mots

Au fil de nos lectures traitant du surf en sociologie, et plus largement dans les sciences sociales et humaines, plusieurs définitions concernent cette pratique dans des termes explicites qui semblent proches de la représentation commune, voire d'un sens commun (Geertz, 1984). En effet, pour ces auteurs, il semble « naturel » (*op.cit.*, 108) de parler du surf en terme de *fun* ou encore de *sport de glisse*, cette dernière appellation d'ailleurs entraîne bien souvent un certain lyrisme, voir est présentée comme une philosophie pour certains essais, sans définir le vocable usité. En outre, l'usage de cette terminologie amène fréquemment une définition de l'objet, proche là encore, des représentations communes. Notre analyse ne vise aucunement à nous placer en position dominante dans ce champ spécifique en questionnant ce vocable et ses définitions, cependant, par ce débat, nous souhaitons lever certaines confusions et glissements sémantiques dans un champ de luttes symboliques qui s'amorcent, selon nous, au cœur même de la discipline enquêtée.

Alain Loret (Loret, 1996), nous propose ainsi une étude « du sport des années *fun* » avec une « absence de méthode » (Geertz, *op.cit.*, 108) relevée par d'autres auteurs (Corneloup, 2002 ; De Léséluc, 2004), qui ne clarifie pas le mot utilisé : « Le fun se présente comme une morale du plaisir. C'est aussi une stratégie marketing, un look, un vocabulaire, une musique et un ensemble d'attitudes. C'est enfin une esthétique se reconnaissant dans les cinq couleurs primaires du mouvement psychédélique, dans un graphisme underground des artistes alternatifs. Le fun, c'est le totem des sports de glisse » (Loret, 1996, 30). Ainsi, pour l'auteur le fun peut-être à la fois *marketing*, *vocabulaire*, *psychédélique*, *underground*, *alternatif* et représente les *sports de glisse*. Même si Alain Loret porte un regard intéressant en certains points, son approche pêche par une certaine subjectivité dans le sens où il ne définit pas précisément son objet. Six ans avant son étude, on retrouve dans un article de Gisèle Lacroix « *Le look fun et ses enjeux* » (1990), les mêmes imprécisions concernant la définition de son objet et le même glissement qu'on peut observer chez Alain Loret entre sport *fun* et sport de *glisse*. D'autres auteurs ont repris cette terminologie sans préciser d'où elle provenait, et l'utilisent à l'excès à l'exemple de Gilles Lipovetsky (1983, 20), comme le relève Bernard Lahire (2005, 312) : « Le procédé rhétorique est simple : on cherche un point commun apparent entre quelques pratiques sportives, ici « la glisse » (et c'est pour cela que le lecteur est étonné de ne pas voir mentionnés le patinage artistique, le ski, la luge, la course de traîneaux ... la raison étant sans doute liée au fait que ces pratiques « sonnent » moins post-modernes) et, au prix de quelques distorsions sémantiques, on cite des phénomènes d'un tout autre genre qui semblent comporter un glissement [...] ». Comme l'auteur l'écrit plus loin (*op.cit.*, 313), le problème est la reprise de tels écrits en sociologie du sport sans véritable questionnement. En effet, nombreux sont les auteurs qui nous proposent le surf, entre autres sports, comme sport de *glisse* ou *fun* en reprenant ce qui nous semble être des définitions préconstruites : « l'« esprit glisse » dont se revendiquaient, dans les années 50, les surfeurs des plages californiennes. Notons que la pratique sportive qui lui a servi de référence s'opposait déjà au modèle sportif traditionnel et plus largement à l'américain way of life. Née dans le sillage des valeurs contestataires de la beat generation, la glisse est, plus qu'une activité, un

mode de vie fondé sur la marginalité, la rébellion, la primauté des sensations, la recherche de l'extrême, le « déguisement » (Calogirou, Touché, 1995). Ainsi la *glisse* est marginale, rebelle, fondée sur la primauté des sensations, si ce n'est la recherche des extrêmes. Christian Pociello (1982) a utilisé cette appellation *glisse* très tôt, et même, si dans son article, il est très clairvoyant sur les rapports entre éducation physique et légitimation de la discipline par « un statut scientifique valorisant » (*op.cit.*, 49), il n'aborde hélas pas ce procédé au sujet des « sports californiens » (*op.cit.*, 50). Pourtant, et nous l'avons souligné dans le premier chapitre, le point de vue des questionnés est différent de ce qui est proposé comme définition « scientifique » de leur pratique, car il ne se reconnaissent pas ou peu dans le modèle contestataire ou en rébellion face à la société, bien qu'ils se sentent sous certains points marginalisés par celle-ci, ainsi, « leur conception de ce qu'ils font n'est pas partagée par les autres membres de la société » (Becker, 1963, 105). Alors, même si les auteurs utilisant le mot *glisse* précisent le plus souvent qu'Yves Bessas a lancé cette appellation en créant les *Nuits de la Glisse*, sur lesquelles nous reviendrons, il est à présent temps de se poser des questions sur l'usage de ce mot *glisse* (car il semblerait que *fun* commence à passer de mode), afin de préciser autant que faire se peut « l'ensemble de propriétés » (Bourdieu, 1987, 209) que contient ce mot. Comment la *glisse* peut-elle relever d'une légitimation de la culture surfique par des acteurs dominants, et comment elle a engendré un réseau de représentations communes.

B. Domination sémantique

En observant une session de surf, il apparaît sans conteste que les pratiquants passent plus de temps à ramer et attendre qu'à surfer une vague. Globalement, dans les conditions océanographiques les plus courantes que nous avons observées en Pays Basque (vagues d'1 m 50 à 2 m), un surfeur de bon niveau passe en moyenne moins de 5 minutes debout sur la vague pour une heure de pratique. Nous ne discutons aucunement le fait que l'objectif principal d'une période (session) de surf soit effectivement de surfer une vague ! Cependant, comparativement aux faits, il semble légitime de nous demander pourquoi le surf n'a pas été catégorisé comme *sport de rame* ou encore *sport d'attente* (assis ou allongé sur sa planche) plutôt que *sport de glisse* ? Il en va de même de l'appellation *fun*.

Comment comprendre et interpréter cette appellation ? Est-ce au regard du rapport à la nature, de la liberté et de l'esprit libertaire qui semblent entourer la pratique ? De cette sensation particulière qu'offre la glisse, instant magique où le surfeur se sent porté vers un « voyage dans l'au-delà » entre « sommets et profondeurs du labyrinthe infernal » (Jeu, 1977, 35) ? Le surf serait-il fun car il offrirait aux pratiquants une sorte d'évasion héroïque lui permettant d'échapper aux contraintes sociales et au monde ordinaire ? A ces questions seuls les non surfeurs répondront oui. Pour les autres le surf est une activité liée à la nature, mais qui s'avère plein de contraintes et de contradictions. Qu'y a-t-il de *fun* dans le fait de ramer des heures durant pour passer la barre ? Qu'y a-t-il de fun à surfer parmi les immondices qui flottent entre deux eaux (Héas, Bodin,, 2001) ? El Houllali El Houssaïne, décrivant les actions d'insertion par le surf, insiste sur cette dimension : « le surf est une école exigeante, une école d'humilité où il n'est pas possible de tricher avec les règles de la nature » (2001, 143) à moins d'être immédiatement et durement sanctionné. Ceux qui ont fait l'expérience de la « lessiveuse » le savent bien, perdre pied au surf offre parfois l'impression de risquer sa vie au sens strict du terme. Nous supposons que cette qualification est issue d'un rapport de force dans le champ de cette discipline qui a été maîtrisé par les acteurs détenteurs de légitimité, les médias, les industries du surf et les acteurs institutionnels.

Nous allons voir quels usages sont faits par les enquêtés de ce mot *glisse*, et si eux-mêmes connaissent l'origine de ce mot et les définitions qu'il induit. Ensuite, nous estimerons le moment où *la glisse* est apparue dans les médias et comment elle a pu être reprise par le monde industriel, enfin, à partir de notre champ sociologique nous vérifierons les analogies et les discordances relevées.

1. Du côté des pratiquants

Nous avons établi la fréquence du nombre de fois où le mot *glisse/glisser* a été utilisée dans nos entretiens enregistrés, de manière détaillée pour chaque enquête et en faisant une moyenne de tous les entretiens. Nous avons constaté que certains enquêtés utilisent régulièrement ce mot (Gibus, Gregory, Marc), alors que d'autres n'y font pas du tout référence (Pierre, Denis, Céline, Bertrand). On peut dès lors considérer que le mot absent dans une partie des entretiens ne fait pas partie de leur système de référence, *a fortiori* d'un système de références communes. Il faut remarquer que Gibus, Marc, et, à moindre fréquence, Christophe sont tous trois détenteurs de la culture légitime surfique de par leurs activités professionnelles ou associatives. Le mot *glisse* ou le verbe *glisser* sont utilisés sous deux registres bien distincts : il concerne la création du mot même, voire du concept *glisse*, et il contribue à définir les perceptions dans la pratique du surf.

Gibus : “Y’avait toute une bande de copains qui finalement participaient au projet associatif qui était Les Nuits de la Glisse, hein. Et bon nous, on connaissait tous les acteurs de cela, mais en fait on était, plus, une bande un peu d’ados dans notre monde...”

Reynhart : “Oui, ce que j’avais fait avant, juste avant l’atelier, j’avais travaillé, on a dû t’en parler peut-être, avec Yves Bessas qui avait monté l’association Uhaina « *les Nuits de la Glisse* ». Et lui, c’est un personnage intéressant [...] C’était trop dur de travailler avec lui mais c’était intéressant parce qu’il avait quand même pressenti beaucoup de choses. Il était un peu visionnaire. C’est-à-dire dès les années, tout début 70, il s’est mis dans la tête qu’il allait y avoir les sports de *glisse* qui allaient exploser et il essayait de récupérer des films sur le deltaplane, le ski, la voile. Et c’est lui, le premier dans le monde, qui a pensé au terme « *les sports de glisse* ». Pendant 10 ans, il a parlé de sport de *glisse* et 10 ans après, tout d’un coup, c’est devenu *la glisse, les sports de glisse*. Il avait vraiment pressenti ça à l’époque. Tout le monde rigolait quand il parlait de ça. Et « *Les Nuits de la glisse* », au tout début, ça a vachement bien marché. Mais voilà, il était pas très équilibré, et donc c’était dur de travailler avec lui. Au moment où ça commençait à marcher et qu’il pouvait y avoir des gens intéressés et mettre de l’argent pour nous aider, lui voilà, ou il prenait la grosse tête ou après il était up and down. Un coup il pensait qu’il allait être le maître du monde avec ça, qu’il allait se retirer, devenir un gourou. Enfin, il avait un côté aussi un peu gourou. Il aurait aimé avoir ses adeptes. Donc ça, c’était un peu fatigant aussi. Bon, on l’aimait bien

mais c'était pas notre dieu non plus (rires). Et c'est dommage parce qu'il y avait vraiment de quoi faire avec lui. Mais c'était presque ingérable, il était trop caractériel.

Enquêtrice : *Et il pratiquait aussi ?*

Il pratiquait aussi. Ah oui, oui, il était passionné. Il était passionné. C'était un type qui était pharmacien, d'ailleurs, qui ne faisait pas ses études de pharmacie."

Ainsi les *Nuits de la Glisse*, nées en 1977²¹, sont à l'initiative de "toute une bande de copains qui connaissait tous les acteurs", nous dit Gibus, groupe d'amis dont faisaient aussi parti Christophe et Yves Bessas. Au sujet de ce dernier, Christophe le présente comme le créateur du mot *glisse* qu'il a réussi à étendre à toute une catégorie sportive. C'est donc suite à l'initiative d'un groupe limité et essentiellement d'après l'idée de Yves Bessas qu'est née cette appellation. On remarquera que pour Christophe, Yves Bessas était une personne charismatique et visionnaire. Cette notion de sports de glisse a été reprise ensuite par les médias, dont *Surf Session* lors de son premier numéro en 1986 (Dufau, 10). Certes, il s'agit là peut-être du « discours des zacteurszeux-mêmes » (Latour, 1999, 48).

Les seconds thèmes s'appuient donc sur les mots *glisse/glisser* pour décrire la variété des perceptions éprouvées lorsque les enquêtés surfent (mots soulignés ci-dessous) :

Jeff : "Y'a aussi une glisse. Y'a plein de subtilités qui font que t'as un mec qui est vraiment à un bon niveau, tu vois, dans la façon de se placer, les vitesses [...]"

Gregory : "C'est dur à expliquer la glisse. Mais c'est ça surtout, c'est d'être en équilibre un peu instable et pourtant un équilibre puissant. C'est pas comme un gars sur un fil qui fait tout en douceur, là quand même on pousse sur les jambes, on a beaucoup poussé sur les bras, enfin c'est... c'est un peu une lutte mais c'est une lutte vachement fine, je trouve. Et c'est ce mélange un peu de force et de finesse qui fait que c'est vachement excitant. Et tout avec bien sur..."

²¹ Voir article de l'humanité du 3 décembre 1990 : *La nuit se glisse*.

Gibus : “c’est un élément sur lequel on glisse, on saute, on fait une manœuvre, on se marre”

“tu n’es pas en fuite sur de la glisse, mais tu es en contrôle à la limite presque tu poses ta glisse au point presque d’observer ta vague. C’est heu... Là aussi, c’est assez jouissif.”

Donc cette sensation « dure à expliquer » de glisser, qui est devenue par un processus de métonymie « la glisse » est « subtile », « faite de vitesse », dans un « équilibre instable » mais « puissant ». C’est encore « une lutte vachement fine » « faite d’un peu de force et de finesse », c’est « excitant », (la vague) « c’est un élément sur lequel on glisse », mais la glisse se « contrôle » et ce contrôle est « assez **jouissif** ». **Dans leur** appropriation du mot glisse, les enquêtés nous parlent donc d’adresse, de travail physique qui entraînent du plaisir :

Bérard : “Et donc, profiter de cette formidable puissance, de cette énergie parce qu’en fait la finalité du surf c’est quand même cette notion de glisse c’est-à-dire évoluer sur un élément qui est lui-même en mouvement et donc arriver à calquer son mouvement. Gibus (de Soultrait) avait eu un mot assez juste à ce propos. Il avait titré un livre *L’entente du mouvement*. C’est cela le surf en fait. C’est arriver à calquer et à équilibrer son propre mouvement dans le mouvement de la vague, dans le mouvement naturel de la vague. Et quand on arrive à cette symbiose, c’est-à-dire quand on arrive à cette notion de glisse, glisser sur un élément qui lui-même déferle, le plaisir est là. On a une sensation un peu magique d’arriver à négocier avec la nature une place en son sein.”

On voit dans le témoignage de Marc Bérard la circulation des informations entre Gibus, qui s’inspire de sa pratique, la transmission de son message au sein des pratiquants, et le message des pratiquants repris par Gibus. D’autre part, on retrouve les mots « puissance » et « énergie » (de l’océan), « calquer son mouvement » (sur celui de l’eau), « symbiose » (avec la vague) qui correspondent à « la notion de glisse » et qui amène donc du « plaisir ». Enfin, il définit ce qui nous semble être représentatif du rapport qu’entretiennent la majorité des interviewés avec la nature : « négocier avec la nature une place en son sein ». Pour Marc, la glisse est en relation avec le sentiment d’adéquation entre le surfeur et la vague qu’il pratique.

Il semble alors davantage évident que ce mot de *glisse* est le plus approprié pour décrire la pratique telle que les principaux acteurs en parlent. Cependant, nous n'avons pas relevé de notions en lien avec une volonté d'être en dehors des normes sociales (comme nous l'avons vu dans les écrits traitant de la question), si ce n'est chez Gibus. Il reprend ci-dessous une idée qu'il a entre autres développés dans ses essais philosophiques (De Soultrait, 1995, 53-55) sur la distinction entre les *sports de glisse* et les autres sports :

Gibus : “Et du reste, bon la notion de plaisir est essentielle dans la performance et c'est sans doute par les sports de glisse et le surf que le sport en général a aussi évolué. Puisque c'est ces sports de glisse qui ont amené cette notion de plaisir et qui ont amené aussi le développement de la technique, de la performance, de la dextérité, par la notion de plaisir et de sensation, alors que dans les ¾ des autres sports, c'était la notion d'effort et de travail technique qui prédominait sur le plaisir.”

Il oppose le surf aux autres sports, dans le sens où le premier regroupant technique, performance et dextérité, a réussi à insuffler aux seconds « la notion de plaisir » là où la « notion d'effort et de travail technique » prédominaient. Par contre, nous avons trouvé dans les entretiens de Bérard et Barland une opposition non pas à la société, mais à la « masse » et à la spectacularisation du surf par les médias :

Bérard : “D'ailleurs encore actuellement, les racines, (ce qu'était vraiment le surf au départ, c'est-à-dire presque un sport car si on revient aux origines hawaïennes, c'était le sport des rois hawaïens donc un sport d'élus, d'élus divins presque, celui qui avait la chance de pratiquer se rapprochait du divin, du sacré) s'opposent toujours maintenant, à cette espèce de phénomène de masse où on se doit d'être glisse, d'être fun. Donc, il y a vraiment un conflit.”

Nous constatons par cet extrait l'opposition qui est faite entre les « élus » (voir à ce sujet l'article de Brami-Celentano, (2002), donnant le surf tahitien d'origine comme pratique accessible seulement à une minorité dominante qui détenait la culture légitime) et la « masse », « les racines » « ce qu'était vraiment le surf » « presque un sport » et la « glisse » le « fun ». Ce qui laisse à penser que pour Marc, qui se positionne ici en quelque sorte comme garant de la culture surfique, la *glisse* et le *fun* dénaturent sa pratique, d'une part en massifiant le surf, et d'autre part en ôtant le côté sportif que le surf d'origine était

sensé posséder. Cette idée de massification est reprise dans l'extrait d'entretien de Philippe Barland, mais au niveau de l'image proposée par certains médias :

Barland : "C'est-à-dire qu'on sait que d'abord, surfer c'est glisser sur une forme de vague. Et cette forme de vague, c'est elle qui fait rêver, avant tout. Donc, c'est redevenu, je dirais, beaucoup plus attrayant. Après le côté, je dirais, fantastique, il est montré mais en disant toujours que c'est dangereux. Il est montré. Il s'avère que quand ils ont posé des questions à leurs lecteurs (de Surf Session), chaque fois qu'ils ont fait des thèmes à grosses vagues, ça n'a pas été prisé. C'est des magazines qui se vendent moins bien. Par contre la télé, la télé est sensationnelle. Parce que justement la télé est là pour montrer un mouvement du début à la fin. Et avec je dirais son danger. Je crois qu'il y a du surf tracté demain à Génération Surf Sensation. Et les gens, ils attendent ça. C'est un peu comme aller voir une corrida, quoi. Y'a pas une mise à mort, mais bon y'a une prise de danger, on joue avec le danger et donc y'a une phase d'adrénaline même pour le spectateur, quoi. Et c'est ce qui est attendu. Bachelor est exactement le même phénomène. [...] donc on est dans Voici, Gala. Et on se pose la question pour les autres. Donc on vit à travers les autres et non pas pour soi-même. C'est donc, je dirais, notre nouvelle consommation société. On n'arrive plus à s'identifier ou si on veut s'identifier, c'est qu'on veut ressembler à l'autre."

La spectacularisation du surf entraîne donc pour Marc des effets néfastes à cause du développement d'images où le surf est assimilé au risque, risque qui fait vibrer le cœur des téléspectateurs. Il distingue ici le spectacle du risque de la prise de risque, avatar « normal » de la plupart des APPN, avatar accepté auquel le surfeur se prépare. Il s'agit d'un risque calculé. Le surf ne cherche pas le risque extrême, il cherche simplement comme tout sportif à aller plus loin, à faire mieux pour trouver d'autres sensations et progresser encore. Le spectateur lui espère le risque, même si la chute ou la mort d'un sportif le désolera, mais il est du côté du sensationnel attendant la chute qui marque la grandeur de l'exploit et constitue aussi à part la fabrique de la figure héroïque (Duret, 2003, 1993). Philippe se distancie du public, se mettant en position d'observateur, ce qui lui permet de dénoncer la massification et de se placer dans le camp de la culture légitime (Lahire, 2004, 56).

Cet examen du concept de *glisse* et *sport de glisse* nous permet de mettre à jour certaines tensions concernant sa définition, légitime ou non. En mettant en relief la définition que les enquêtés ont de la sensation de glisser, dont les points forts sont : l'adresse et le travail physique, qui entraînent du plaisir, nous retrouvons certaines notions développées chez des sociologues du sport. Ceux-ci, ayant travaillé sur cet objet, relèvent le sentiment de jouissance (Pociello, 1982). D'autres idées cependant sont absentes, à l'exemple de la notion de travail physique. Enfin, d'autres concepts sont rapportés, tels que la contestation sociale (Loret, 1996 ; Lacroix, 1990). Dans notre analyse, nous voyons aussi se dessiner un groupe de pairs (Gibus de Soultrait, Marc Bérard, Christophe Reynhart et Philippe Barland en ce qui concerne notre enquête), qui se présente, à travers leur discours, comme les détenteurs de la culture surfique légitime. Ces garants veulent se démarquer du discours engendré par l'industrie du surf et par les médias non légitimes traitant de la question. En étudiant leurs histoires de vie, nous avons constaté que, pour tous, leurs débuts dans cette pratique étaient ressentis comme fortement illégitimes (voir chapitre I). Même si certains d'entre eux étaient attiré par l'image quelque peu sulfureuse, pour l'époque, de ces surfeurs américains, ils ne souhaitaient *a priori* pas se démarquer de la norme, par leur choix d'entrer dans cette pratique. Selon nous, cela pourrait expliquer le besoin qu'ils ont éprouvé de participer à la création d'un journal, de participer au développement d'un festival d'images de *glisse* mais aussi d'être actifs dans le militantisme politique ou écologique. Ils peuvent être considérés comme faisant partie des premiers vecteurs d'un processus de légitimation, en se positionnant comme les dépositaires d'une histoire commune. On retrouve d'ailleurs le même système de références dans chacun de leurs entretiens, qui est à la base de la construction d'une identité collective positive. Ce processus est remarquablement proche de celui remarqué par Faure et Garcia (2005) concernant la « co-production institutionnelle du « mouvement hip-hop » » (2005, 37-44) : les garants *_minoritaires_* issus de la « old school », (la première génération de danseurs dans les années quatre-vingt), a comme références communes la philosophie développée par la *Zulu Nation* aux Etats-Unis. Cette référence est porteuse de valeurs positives, et, même si « le hip-hop “ à la française ” s'est plutôt détaché de cette philosophie » (*op.cit.*, 2005, 38) les « acteurs institutionnels » se sont raccrochés à cette éthique car elle correspondait aux « valeurs républicaines ». Cependant,

pour le domaine du surf, ce qui reste problématique dans le processus de légitimation est son aspect défini comme transgressif à cause, entre autres, de l'usage supposé de drogue par ses pratiquants. Nous allons voir comment ce problème d'image a pu être résolu en partie par le traitement médiatique du surf.

C. Entre stigmatisation et intronisation médiatique

Le surf a été stigmatisé, au moins, à cause de trois aspects : l'amalgame entre surf et drogue dans les années soixante-dix et quatre-vingt, un mode de vie en dehors des normes sociales qu'il peut entraîner, et un discours valorisant quasi-exclusivement la notion de plaisir, délaissant ainsi d'autres compétences, pourtant requises, telles que l'effort physique, la résistance à l'humidité, au froid *versus* à la chaleur, ou bien les luttes internes pour obtenir une vague.

Nous avons sélectionné dix articles du journal *Le Monde*, écrits entre 1987 et 2002, traitant du surf et/ ou des sports de glisse, nous avons relevé dans cinq d'entre eux une allusion aux drogues ou à la marginalité des surfeurs : « Au cours des années 70, dans le sillage de la réaction hippie, le surf s'ancre dans la culture underground faite de musique rock, de voyages, mais aussi de révolte et de drogue. La création, en 1976, d'un circuit professionnel, ne parvient pas à effacer ce passé houleux. » (Le Monde, 07.09.93), dès lors, comment réussir à effacer ce « passé houleux » ? Le journaliste du Monde nous propose une explication clairvoyante : « il faut attendre les années quatre-vingt pour que le surf, devenu sport et industrie avec héros et sponsors, s'institutionnalise. ». C'est donc d'une part l'économie du surf qui s'est développée en France dans les années quatre-vingt (1984 implantation de *Quiksilver* en France, sa médiatisation _ création des *Nuits de la Glisse* en 1977, de *Surf Session* en 1986_, et sa professionnalisation _ création en 1984 du BE surf, 1987 du premier sport – étude) que le surf est sensé devenir légitime. Pourtant, ce thème de surf et drogue est le sujet d'un article paru dans *Surf Session* encore en 1989 (Dufau, 2004, 16) et signé entre autres par Francis Distinguin, directeur technique national de la fédération de surf depuis 1990. Que le futur DTN de la fédération de surf signe cet article,

critique mais compréhensif, sur le surf et la drogue permet de mettre à jour une forte ambiguïté dans le traitement médiatique, commercial et institutionnel du surf.

Ne sommes-nous pas dans la réinvention constante d'une mythologie de cette pratique ? En effet, ce qui semble plaire au média dans leur traitement du surf est son côté différent des autres sports : marginal, étrange, voire étranger comme l'indique récemment Korte à propos des analyses de N. Elias (Korte, 2004). Son étrangeté est précisée, souvent à partir de son origine exotique : polynésienne ou californienne, histoire présentée en introduction dans les articles du *Monde* (article du 15/08/87 ; 07/09/93 ; 30/11/00), mais aussi par sa culture dite *alternative* (30/09/94 ; 07/09/93 ; 29/01/99 ; 30/11/00) qui privilégie le plaisir avant tout. C'est ainsi que l'appellation « *sport de glisse* » permet de différencier ces pratiques du modèle sportif traditionnel, tout comme l'usage du terme « danses urbaines » / « cultures urbaines » l'a fait pour le hip-hop (Faure, Garcia, 2005, 46) en permettant « de différencier les pratiques qui y sont rattachées de l'«académisme» culturel et qu'il évoque la dimension sociale des pratiques décrites. ». Grâce à cette différenciation, l'image médiatique du surf s'incorpore à merveille dans le principe du « sport comme état d'esprit » (Ehrenberg, 1991, 178) des années quatre-vingt, où les individus sont acteurs à part entière de leur pratique et rentrent dans « un système de conduites de soi » (*op.cit.*, 178). Nous souhaitons d'ailleurs nous détacher ici du point de vue proposant le surf comme élément modificateur actif, voire révolutionnaire, du domaine sportif classique, pour proposer l'idée que le surf a pu s'ancrer en France justement parce que le domaine sportif, et la société plus généralement, amorçait depuis le milieu des années soixante-dix un nouveau paradigme. C'est ainsi que, ne relevant plus des valeurs sportives traditionnelles, le surf peut à la fois être assimilé à l'usage de la drogue et à une pratique de plaisir, tout comme être envisagé sous un aspect professionnel à travers ses compétitions et ses champions. Singulièrement, l'amalgame surf et drogue ne comprend pas la question du dopage, une drogue pourtant parmi d'autres comme le souligne De Mondenard (2000), quand bien même nous en connaissons, notamment dans le milieu du surf de compétition comme nous avons pu le montrer par ailleurs (Bodin, Héas, Robène, Sayeux, 2005).

Ainsi, le traitement médiatique et institutionnel du surf revêt deux aspects fortement polarisés : le surf illégitime et le surf légitime. Dans le premier cas de figure, comme nous l'avons vu, le surf illégitime est fortement stigmatisé. Cette désignation, véritable dénégation, de la culture surfique par les médias est d'ailleurs intériorisée par les pratiquants. A l'image des travaux de Paugam (1991) relatifs à l'exclusion, cette stigmatisation se conjugue avec des mécanismes de disqualification sociale consistant tout à la fois en une mise à l'écart par les « inclus » et une intériorisation progressive par les surfeurs de leur différence et de leur disqualification. Ce processus, induit, ainsi, une autodéfinition qui engendre un sentiment de marginalisation par la société, sous certains aspects, notamment celui de la crédibilité professionnelle. Ainsi Pierre nous explique son astuce pour ne pas avoir à essuyer les remarques désobligeantes de ses collègues sur le fait qu'il se permette d'arriver quelques fois en retard ou de partir plus tôt de son lieu de travail. Ses collègues le considèrent comme un « *glandeur* » qui ne pense qu'à son plaisir, lorsqu'il est allé surfer. Son confrère en revanche, en retard à cause de son "entraînement" cycliste sera considéré comme vaillant :

Pierre : " c'est quand je vais bosser. Ah, ouais, j'ai toujours ma planche dans la voiture au cas où entre midi et deux je pourrais y aller, ou le soir en partant."

Avec sa planche tous les jours dans la voiture, ses collègues ne peuvent plus savoir s'il est en retard parce qu'il est allé ou non surfer. Ce stratagème, véritable jeu d'acteur, lui a permis d'endiguer toutes les critiques sur son lieu de travail. Il renforce, par contre, et comme par surcroît l'identification du surfeur à sa pratique... au risque de le limiter à cette seule facette de sa vie. Préserver sa tranquillité dans la vie de tous les jours se paie parfois au prix d'une lutte pour préserver la face (Goffman, 1973). La métaphore théâtrale proposée par cet auteur impliquant toujours de jouer un rôle dont certaines caractéristiques peuvent être plus valorisées que d'autres, comme le montre l'itinéraire professionnel de Stéphane Irralour...

Stéphane : "Non, oui, en Maîtrise, t'as un TER, Travail d'Etude et de Recherche. Après, j'ai fait un DE heu... Non, c'est pas un DEA, c'est un DESS, un DESS."

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

Enquêtrice : c'était quoi ?

C'était urbanisme

Enquêtrice : et ça, t'as fait géo avant ?

Heu, non, c'était un peu atypique. C'était très lié au surf déjà, tu vois. J'ai tout fait pour être... Au début je voulais faire des études courtes. J'avais commencé la Fac de Bayonne en me disant « voilà », je voulais pas quitter la mer non plus. A l'époque, c'était déjà presque, c'était pas un métier, tu vois, mais c'était un boulot, tu vois, tu voyageais, etc. Et quand j'ai compris que plus t'avancais dans les études moins t'avais d'heures de cours, je me suis dit : « mais je vais faire des études longues ». J'ai commencé à faire Tech de Co à Bayonne, c'était un DUT, ce qui n'avait rien à voir. J'ai vite vu que j'étais pas très commercial dans l'âme. J'ai raccroché la Fac de géo où y'avait une école d'aménagement. J'ai fait une Licence-Maîtrise d'ingénieur et après à Pau.

Enquêtrice : donc au départ, t'as fait des études pour avoir vachement de temps ?

(Rires), ouais, ouais. (...) Non, mais l'idée c'était ça, ouais. L'idée, c'était que moi je ne voulais pas travailler de suite. Ça, c'était hors de question. Je voulais pas faire que du surf parce que, voilà, je voulais pas non plus. C'est très bien d'être serveur ou... Mais bon, ça me faisait pas rêver non plus. Et je cherchais, tu sais, un peu un compromis entre les deux.

Enquêtrice : et maintenant, t'as quand même des horaires heu...

Oui, enfin là aussi c'est un choix, si tu veux. J'ai choisi de travailler dans le public et je dois avoir 60 jours de vacances par an. Au début, j'ai commencé à travailler avec des contrats à 32 heures. Là, j'avais je sais plus combien de semaines par an. Dès que O'Neill m'appelait pour partir en voyage (pour faire des photos de surf tracté) , boum, j'étais super réactif. Et même aujourd'hui si y'a des vagues, le matin j'arrive à 8 heures au boulot, à 8h05 je pose ma journée et je repars quoi. J'ai des horaires fixes, mais j'arrive à surfer tous les jours entre midi et deux ou le soir. Tant que je fais huit heures par jour, je module. Et

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

après si j'ai besoin de partir, j'ai vachement de jours, donc heu. C'est un équilibre. C'est un peu précaire, mais...

Enquêtrice : mais, précaire parce que t'es en ...

Ben, précaire parce que, voilà, dès que t'as un petit grain de sable (rires).

Enquêtrice : et t'as des remarques ?

Non, non. Mais en même temps, voilà, c'est un peu comme toi, si tu veux au boulot y'a peu de gens qui savent, sauf ceux qui s'intéressent au surf, qui savent que je surfe. Donc si tu veux, à chaque fois, il faut trouver des astuces pour... J'ai pas envie que les gens sachent. Maintenant ça évolue un peu, mais quand tu dis que tu fais du surf, voilà, de suite... En plus, l'urbanisme, t'as affaire à des élus. C'est des gens qui sont un peu vieille école aussi. Ouais, le surf c'est une économie, ça amène des emplois, c'est très bien, mais bon, de là à embaucher des surfeurs, non : « j'ai pas envie d'un mec qui est décoloré ».

Enquêtrice : et ça, tu l'as rencontré dans d'autres boulots, le côté heu... ?

Ouais, ouais, c'est vite une image, pas forcément en parlant, moi, de surf, mais quand tu parles des surfeurs ou comme ça, tu sais, tu tâtes un peu le terrain, tu vois vite ce que pensent les personnes."

On voit comment Stéphane, d'une part, à élaboré toute une stratégie professionnelle afin d'avoir un maximum de temps pour surfer. Du choix de ses études : "Et quand j'ai compris que plus t'avancais dans les études moins t'avais d'heures de cours, je me suis dit : « mais je vais faire des études longues »" à son insertion dans la vie professionnelle : statut de fonctionnaire, il a réussi à "bricoler" sa carrière professionnelle en accord avec son identité de surfeur. D'autre part, Stéphane a tout à fait conscience de l'image stigmatisante qu'engendre sa pratique. De la même façon que Pierre, dans son univers professionnel, il cherche à être discret sur sa pratique. Même très bien inséré dans la vie active (c'est un choix affirmé, souhaitant peut-être montrer par là un certain sérieux, par rapports aux choix

fréquents, et stigmatisant, dans le monde du surf de métier dans la restaurations, précaires mais offrant de larges disponibilités), Stéphane s'auto-disqualifie puisqu'il se sait appartenir à une pratique considérée comme étant déviante. Il "lutte" alors pour se positionner dans son univers professionnel, en cherchant à tester la réaction de ses collègues face à la pratique du surf, pour décider, après, quel rôle endosser : celui du surfeur (avec un manque de sérieux notable présumé) ou celui de l'urbanisme, (en parfaite adéquation avec le monde du travail.)

Le sentiment d'être différent est très présent chez les enquêtés et plutôt mal vécu, ils souhaitent que le surf soit perçu comme toute autre activité sportive auprès de la société, et paradoxalement, la majorité des enquêtés se démarquent de toute forme d'institutionnalisation. C'est ainsi que la majorité des enquêtés n'a pas de licence fédérale, sauf deux qui sont président d'un club de surf ou responsable d'une école. Pour la plupart, ils appartiennent donc à la catégorie du "surf illégitime" puisqu'ils ne se reconnaissent pas dans le discours fédéral et qu'ils ont appris le surf par compagnonnage. Qui plus est, ils ne souhaitent pas s'intégrer. Deux raisons à cela : la première est une réaction à la stigmatisation vécue et perçue. Rejetés et déniés certains surfeurs ont un réflexe communautariste de dissociation sociale. Comme le suggère Wieviorka (2001, 148-148) « en prenant ses distances le sujet signifie qu'il s'exprime dans la contestation d'un ordre, de ses règles et de sa loi ». La seconde est de forcer le trait, de renforcer l'image que les individus « normaux » ont d'eux et de leur pratique. Réaction connue et commune à nombre de groupes déviants et marginalisés. On ne peut, à ce niveau, que se rappeler les propos d'Elias et Scotson (1965, 137) concernant les jeunes de *Winston Parva* qui indiquait : « ce refus de relation à l'autre est à replacer dans un contexte plus large de rapport de pouvoir [...] ainsi, du côté des exclus, ces jeunes qui sachant qu'ils indisposaient ceux qui les traitaient en parias, trouvaient là une incitation supplémentaire, peut-être l'incitation majeure à se mal conduire ».

2. La « fabrique » des surfeurs

Nous avons précisé *supra* qu'il y a encore 20 ans, le surf était une pratique largement confidentielle. Aujourd'hui, la Fédération Française de Surf compte à son actif 30 663 licenciés pour l'année 2004, alors qu'en 1997, le nombre de ses adhérents était porté à 7620. À ces chiffres, il faudrait bien sûr ajouter le nombre de pratiquants hors institution. La précision des effectifs devient alors beaucoup plus problématique (Bodin, Héas, 2002). Se pose alors la question des modalités d'un apprentissage rationalisé, *a fortiori* standardisé. En effet, comment former dans un cadre fédéral le nombre croissant de ces pratiquants, qui sont bien souvent attirés par l'image libertaire que les médias (entre autres) ont associé à cette discipline ? Nous sommes aujourd'hui face à une phase de transition, ou pour reprendre les mots de Marc Augé, « à la croisée des mondes nouveaux » (1994, 131) dans les modes d'acquisition du surf, là où la tradition rencontre la modernité. La tradition, c'est apprendre à être surfeur, assimiler les codes et les valeurs de cette discipline, c'est le lieu d'appropriation individuel de cette culture. La modernité, c'est apprendre à surfer, s'initier à la technique, au geste et au corps sportif, c'est intégrer le modèle institutionnel. Ce sont sur ces niveaux de savoirs techniques et culturels que se crée une échelle de valeurs endogènes, (développés dans le chapitre VI), une « hiérarchisation informelle dans le groupe » (Faure, Garcia, 2005, 98). Il existe alors ce que les pratiquants chroniques, ceux qui sont « pris » par leur sport, appellent de « vrais surfeurs » et les autres. Ces derniers s'inscrivent soit dans une pratique de loisir, soit à l'excès dans une caricature de l'image du surfeur, inspirée en partie par les médias²². Le succès d'un film comme *Brice de Nice* au cours de l'été 2005 ne peut qu'accentuer la « ringardisation » des frimeurs dans le milieu étroit des connaisseurs patentés de la culture et de la *praxis* surfiques.

Ainsi, le champ de l'apprentissage du surf est tendu d'une part entre un mode de transmission informel, proche de deux formes relevées par Delbos et Jorion (sur la transmission des métiers du littoral) : le « frayage », c'est à dire un apprentissage continu et sans « conceptualisation », et d'autre part « l'expérience *privée* », l'acquisition non verbalisée de savoirs faire (1990, 10). Cette forme, qu'on peut considérer comme

²² Voir à ce sujet l'article de Mat Warshaw (1998), in *Surfer's Journal* N°15.

traditionnelle, est en contradiction avec un enseignement institutionnel structuré, davantage normé, s'inscrivant dans la modernité. Nous souhaitons envisager la lutte entre ces deux modèles de transmission comme résultant d'intérêts ouvertement ou implicitement antagoniques. Il y a d'un côté une population dépossédée de sa légitimité culturelle et de l'autre côté une structure organisée : la Fédération Française de Surf, en position de force puisque détentrice, elle, et depuis peu finalement au regard de l'histoire récente du sport moderne, d'une légitimité officielle. Pour comprendre ces dissonances, il faut se demander comment se transmet le surf, et, lorsqu'il y a apprentissage « propositionnel » (*op.cit.*, 11) comment peut-il être mis en oeuvre ?

A. Quand la vague est la règle

Si « la logique interne des jeux sportifs se manifeste fondamentalement dans les prescriptions du code de jeu qui induise des comportements corporels précis. Le règlement définit un lieu d'action... une certaine utilisation de l'espace et un certain type de rapport avec l'environnement » (Parlebas, 1994, 131), alors, ce qui caractérise, *a priori*, le surf est une absence apparente de règles (nous verrons dans le chapitre VI qu'il y a bien des règles, mais coutumières inter-individuelles). Par contre, il fonctionne grâce à un système de contraintes²³. Celui-ci est créé par les particularismes de l'onde maritime, devenant alors la règle du jeu, qui régule culturellement la pratique sous les couverts d'une nature plus ou moins propice à l'action surfique. Dès lors, on peut considérer que le surf s'inscrit dans ce processus « modifiant de fait les habitudes mais également la culture de certaines pratiques sportives » (Bodin, Héas, 2005, 139), où la structure même des sports modernes est remise en question. En effet, dans cette activité, que respecter si ce n'est la vague ?

Marc Bérard : “ Lire le déferlement ..., ... mesurer sa vitesse, ... juger aussi quand est-ce que les séries arrivent ou pas.(...) En fait décrypter la mer. ”

Ici, pas d'arbitre dont la tenue et les comportements seraient prédictibles, pas de chronomètre mais la présence d'une scansion temporelle moins standardisée, pas de limites

²³ Voir à ce sujet Sayeux A.S, (1999) Mémoire de DEA.

fixes du terrain de pratique... Le surf fait partie des pratiques dont l'espace apparaît davantage inorganisé, si ce n'est libre, dont les règles ne sont pas inscrites sur un livret consultable par le commun des mortels, *a fortiori* interprétable différemment ou critiquable. Dès lors, sommes-nous face à une rupture structurelle dans le champ des activités physiques ? Le surf, de part ses modalités d'apprentissage endogènes, peut-il être considéré comme une pratique sportive déviante ?

B. Apprendre à être un surfeur

Nous avons interrogé tous les enquêtés sur leur apprentissage du surf, mis à part deux pratiquants néo-locaux : Grégory _ qui a passé régulièrement ses vacances d'enfance au bord de l'océan _ et Céline, vivant respectivement à Lyon et à Paris, tous ont vécu très tôt au bord de la mer. Ce point est important car il permet de comprendre les deux phases d'apprentissage du surf par les pratiquants chroniques :

- a. L'imprégnation par le milieu naturel et familial
- b. L'observation/ l'expérimentation/ le recadrage

1) L'imprégnation par le milieu naturel et familial :

Nous constatons une naturalisation dans le discours des enquêtés concernant leurs premiers pas dans l'eau.

Denis : "Je suis né ici, j'ai toujours connu la mer."

Stéphane Irralour : "Mais c'était des gens (ses parents) qui aiment la mer ... Depuis que je suis né, on allait à la plage ... Ouais, elle (sa mère) nage en mer, beaucoup ouais. Y'a mon grand-père aussi, qui lui, était pareil, très natation. Du côté de ma mère, c'est une famille de marins, amoureux de la mer, natation en mer."

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

Pierre : “Mon père était MNS on allait tout le temps dans les vagues avec mon père. Donc, bon, on était une famille quand même aquatique.”

Bertrand : “Non, mon père c'est un excellent nageur quoi, c'est un bon nageur, il connaît l'océan et tout, c'est un pêcheur aussi mais pas un surfeur (...) Quand ton papa, il est surfeur ou il est rentré à la mer, et tout, c'est plus simple. C'est une chance que j'ai eue, moi. A l'époque, c'était la gendarmerie qui surveillait les plages. C'était les gendarmes. Mon père était gendarme. C'est lui qui surveillait les plages tout le temps. Donc dans le poste des MNS, y'avait toujours une ou deux planches qui traînaient. Et je le vois encore, tu sais, tout gamin, j'étais au niveau de la moitié de la planche, une planche plus grosse que moi, des leashes, je pouvais me les mettre autour de la cuisse, je me rappelle encore de ça quoi. C'est une chance ça. C'est une chance.”

Gregory : “Depuis tout petit je joue dans les vagues, depuis tout petit je sais exactement quand est ce que ça va être dangereux et quand est ce que ça l'est pas.”

Des pratiquants tels qu'Iban, Bixintxo, Michel ou encore Christophe sont tous natifs du Pays Basque, et ce principe de naturalisation de la baignade est également présent dans leur discours, rappelons que la baignade en mer, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, a nécessité un long processus de domestication. Le plus souvent, ce sont les parents ou des membres de la famille qui les ont initiés aux bains dans les vagues. Ils souhaitent sans doute sécuriser leurs futurs jeux de mer. Cette première initiation a permis aux jeunes enfants de prendre confiance en eux grâce à une certaine connaissance de l'océan, une micro - domestication du milieu qui permet de savoir comment il faut réagir dans une *baïne* ou lorsque l'on est pris dans un rouleau. Ainsi, une fois l'enfant désinhibé de ses craintes de l'océan, arrivent alors les premiers jeux de vagues, lesquels sont reconnus par certains enquêtés comme étant proche du bodysurf : surfer sur les vagues sans aucun autre matériel que des palmes et des gants palmés. Les enfants, en jouant dans les mousses, commencent alors à prendre leurs premières vagues seuls, ou bien initiés par des membres de leur famille ou l'entourage.

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

Reynhard : “mon père était parmi les 6,7 premiers à faire du surf en France, la bande un peu de pionniers. Et il m’y a mis. J’ai aussi une photo de moi à quatre ans debout sur une planche. Je ne surfais pas, c’était des planches pour adultes, y’ avait pas de planches pour les enfants, et c’est vrai que j’ai été pendant longtemps le plus jeune.”

Pierre Fourcade : “Disons qu’on a toujours habité au bord de la mer, ici. Et puis, mon frère, donc, a fait du surf depuis très longtemps et c’est lui qui m’a appris, qui m’a un peu initié au surf parce qu’avant on faisait quand même un petit peu de planche, un peu genre de morey boogie. C’était pas vraiment du morey boogie, à l’époque, mais c’était (...). Et c’est lui (son père) qui m’a amené ma première planche et qui m’a amené surfer (...). C’était un baigneur qui faisait du morey boogie quoi. C’était pas quelqu’un qui allait s’amuser à aller faire des tubes. Non, il prenait des vagues. Il a toujours pris des vagues toute sa vie et il s’est aidé d’un morey boogie et il a arrêté quand il est devenu un peu trop gros (rires) et qu’il tenait plus sur le morey boogie (rires). Donc, il a repris le planky et il s’est remis un peu à faire du planky. Mais, bon, maintenant, il est âgé, il peut plus faire ni l’un, ni l’autre. Et puis, après, ça a été tout seul avec une bande de copains où on se motivait un peu les uns, les autres. Et on a appris à quatorze ans, à peu près.”

Cependant, quand bien même les enquêtés nous transmettent leurs souvenirs de leurs premiers pas sur une planche ou dans les vagues, nous pouvons relever leur silence concernant un apprentissage des pures modalités du surf. Ainsi certains nous disent ne pas avoir eu la sensation d’apprendre, et d’autres nous signalent que leurs initiateurs ne leurs ont rien appris techniquement :

Bertrand : “Moi j’ai pas eu la sensation d’apprendre, j’ai jamais appris à surfer, parce que comme je te l’expliquais tout à l’heure, mon père était MNS et heu, pendant 15 ans, pendant tout mon enfance et mon adolescence, j’ai traîné autour des planches, je me servais, une grande une petit, un body-board, j’ai jamais eu cette sensation d’apprendre à batailler, comme je vois des mecs batailler pendant des heures, moi c’était naturel, c’est naturel.”

Pierre : “A part ça, d'enseignement surf, techniquement il (son frère Jano) m'a pas appris grand-chose quoi. Il m'a simplement motivé pour me faire aller à l'eau. Il m'a amené du matériel. Il m'a amené sur les plages où on y allait, mais c'était pas une instruction technique du tout quoi.”

Ainsi, dotés d'un capital surfique originel, par imprégnation familiale en quelque sorte, les enquêtés vont puiser dans la seconde phase d'apprentissage un savoir-faire technique et éthique, extérieur à leur cercle personnel.

2) L'observation/ l'expérimentation/ le recadrage

Finalement, la plupart des acteurs interrogés s'accordent à dire que pour apprendre le surf, il faut maîtriser trois domaines :

- **La lecture de vague** : le pratiquant doit assimiler les notions océanographiques de bases. Ainsi, il lui faut savoir ce qu'est une « bonne vague », par où passer pour atteindre un lieu calme, derrière le point de déferlement de l'onde, où se placer au mieux sur ce point - le *peak* - pour prendre la vague. Il lui est nécessaire donc de savoir lire la vague, comprendre son déferlement afin de pouvoir “l'exploiter”, c'est à dire adapter au mieux sa façon de surfer aux spécificités de l'onde.
- **La maîtrise des gestes** : Savoir ramer et s'économiser, pouvoir se lever et maintenir son équilibre sur la planche, lui insuffler un mouvement tout comme savoir chuter ou faire un canard (allongé, on pousse sur le nez de sa planche afin de la faire plonger sous l'eau, en-dessous des rouleaux, pour remonter à la surface dans une zone plus calme) ces gestes sont indispensables à posséder. De plus, ils devront, en sus d'être efficaces, intégrer une certaine forme d'esthétisme.
- **L'assimilation des codes et valeurs** : Connaître les conduites à adopter sur l'océan et hors de l'océan, savoir comment se présenter et se faire accepter lors de son arrivée sur l'eau, respecter les priorités et les hiérarchies. Ces « cadrages de l'expérience » sont

capitiaux afin de pouvoir surfer dans une communauté de pairs et, par là même, s'intégrer au groupe de pratiquants.

Ces trois domaines, qui commencent à s'acquérir durant l'enfance par le processus d'imprégnation vu précédemment, se complètent par l'observation. Celle-ci n'est pas ponctuelle, mais constante dans la vie d'un surfeur, c'est un « apprentissage conventionnel » (*op.cit.*,12). Il ne s'agit pas d'observation et de la répétition directe, décrites par Loïc Wacquant à propos du "gym" (Wacquant, 2000, 116). En effet, dans ses carnets ethnographiques, l'auteur nous décrit comment un geste peut être montré par un boxeur expérimenté afin que l'apprenti l'observe et tente de reproduire son geste. Dans le surf, cet « apprentissage visuel » (*op.cit.*,. 116) est plus différé, voire même caché :

“Anne se souvient avoir commencé le surf à 14 ans, alors qu'un ami de ses parents avait laissé en dépôt sa planche de surf dans leur maison vendéenne. Après avoir téléphoné à cette connaissance afin de savoir si elle pouvait utiliser sa planche pour s'essayer au surf, le lendemain matin, elle se lèvera à cinq heures pour aller à l'eau sans être vue de personne. Elle continuera cet apprentissage pendant tout l'été, côtoyant d'autres pratiquants plus expérimentés et plus âgés, qui ne la conseilleront jamais, et iront même jusqu'à se railler d'elle et de son inexpérience : « *à quoi ça sert que tu surfes puisque tu n'en feras que six mois et que cet hiver, tu auras arrêté !* ». Anne continuera pendant deux ans, jaugée par les autres surfeurs, mais apprenant aussi grâce à eux, en les « *observant en douce* ».”

Cette enquêtée ne se sentait pas légitime dans son apprentissage, et les autres surfeurs, à travers leurs réactions, la renvoyaient à cette position. Ce qui peut expliquer pourquoi, n'étant pas introduite dans le groupe par un allié, elle n'a pu qu'observer “en douce” les autres pratiquants. Ce phénomène se retrouve dans l'apprentissage du hip-hop décrit par Sylvia Faure et Marie-Carmen Garcia, où les débutants « ne semblent pas s'autoriser à applaudir (les figures des experts), comme s'ils ne se jugeaient pas suffisamment compétents pour exprimer une appréciation.» (Faure, Garcia, 2005, 98). Par contre la phase

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

d'observation peut être plus manifeste lorsque les apprentis sont affiliés à un groupe de surfeurs :

Reynhard : “On pensait que le surf était un sport à part, un peu, un petit truc d'initiés et que c'était à l'instinct et que c'était pas comme le ski par exemple, tu vois, ou le tennis où il y avait la technique, le style. Ca, tu vois, c'est pas qu'on se plaisait, on pensait, ça cadrerait mieux avec le surf, on s'imaginait ça comme un truc qu'on apprenait beaucoup si on était doué et puis par feeling et en observant ceux qui étaient meilleurs et voilà, c'est comme ça qu'on apprenait. Faire partie un peu, rentrer un peu dans la bande parce qu'à l'époque il y en avait quand même très peu de groupes de surfeurs.”

Dans ce cas de figure, l'apprenti peut observer à loisir les experts. Dans ces deux façons d'observer, qu'elles soient “en douce” ou manifestes, ce processus permet aux novices d'incorporer la lecture de vague, d'intégrer le savoir-faire technique :

Bertrand : “Y'a des fois des sessions où t'as pas surfé, t'as fait que regarder les autres et elle est aussi bénéfique que si t'avais été à l'eau. Et peut-être plus même, parce que tu les as bien vu surfer, t'as bien regardé par où ils passaient, où est-ce qu'ils se mettaient debout, à quel endroit ils commençaient à ramer, s'il faut sortir, marcher sur la plage ou rentrer pour ressortir, éviter de faire les canards et tout.”

La connaissance du rivage de l'océan est fondamentale, et c'est à l'individu d'aiguiser son regard pour comprendre comment “ fonctionne” un spot (connaître le fond marin côtier, le passage à prendre pour passer facilement la barre, la fréquence des séries de vagues, l'influence du vent et des marées, etc.) :

Marc : “Pour apprendre à surfer on doit avoir l'œil et le pied marin. Quand on va pour apprendre à surfer ... on est là à regarder avant de se jeter.”

L'acquisition du geste, elle, peut être envisagée comme une pré-assimilation, un quasi-mimétisme à deux niveaux. Il n'est pas rare lors d'une journée où les vagues sont

belles, c'est à dire bien formées et nombreuses, de voir sur les bords des plages des individus plus ou moins éparses scrutant l'horizon. Bien souvent ces hommes sont des surfeurs qui "lisent" l'océan, mais qui surtout regardent les autres pratiquants afin d'apprendre par l'œil. Enfin, l'assimilation des codes et valeurs commence dès les premiers tâtonnements de l'apprenti surfeur, comme on a pu le voir dans les interactions entre Anne et les pratiquants plus experts. La phase d'observation peut se dérouler au bord de l'eau, mais aussi devant un poste de télévision :

Bertrand : "moi j'ai pas eu besoin de conseil quoi rien que le fait d'être attentif, regarder les autres, regarder les cassettes, les dvd, parce que quand t'es montois forcément t'es pas tous les jours à la plage, et les soirées de merde devant les DVD tu t'en colle aussi un paquet tu sais (rire) c'est vachement important pour progresser, regarder les autres c'est vachement bien quoi !"

Comme le souligne El Houllali El Houssaïne (2001, 139) « surfer exige des capacités adaptatives. Il ne s'agit pas là d'une apprentissage d'une technique mais bien d'une démarche ». Cette démarche s'acquiert avec le temps. Il faut être capable d'observer, d'évaluer la mer, les éléments (vents et courants), les obstacles (rochers, digues), les autres surfeurs, ce qu'ils font ou pas, le tout n'étant jamais fixe ou définitif, chaque chose évoluant en permanence.

L'intégration du magnétoscope dans le sport, et du lecteur DVD aujourd'hui, permet bien au pratiquant d'apprendre par le corps, « en raison de l'absence de toute objectivisation dans une écriture adéquate » (Bourdieu, 1987, 215). Cette médiatisation peut, toutefois, être dévalorisée dans la mesure où le visionnage devant un écran ne peut en aucun cas être comparé à celui *in situ* et *in vivo*. L'apprentissage en surf est aussi affaire de reconnaissance. Les autres vous aideront parfois mais, seulement s'ils pensent que vous faites des efforts par vous-même. Efforts personnels, essais, même infructueux, échecs, réussites favorisent l'intégration et l'aide.

Cet apprentissage mimétique a une deuxième raison relative cette fois aux éléments et à l'océan. Celui qui n'a jamais fréquenté l'océan ne peut imaginer le bruit en bord de plage ou en phase d'attente de la vague. Dans ce dernier cas, même parmi un groupe solidaire, il est impossible de communiquer ou de donner un conseil verbal. Celui qui est au plus près du *peak* prend la vague, les autres regardent, jaugent, jugent et apprécient. Ils vont tenter de faire aussi bien si ce n'est mieux. L'apprentissage suit la logique du défi. Peu de différences somme toute avec les sports de rue observés par Duret (2001), d'autres pratiques qu'elles soient « sauvages » comme le *skateboard* ou le *VTT* acrobatique, ritualisée comme le *hip hop*, ou tout simplement de pleine nature comme l'escalade. Cette logique de défi prédomine dans ce sport caractérisé par la présence d'un grand nombre de jeunes hommes. Le défi participe de la construction des identités masculines (Duret, 1999) et correspond ainsi à un besoin de se réaliser pour soi et au regard des autres (comme nous le verrons dans le chapitre V). Un certain nombre de comportements déviants ou à risques répondent de cette logique : la participation aux actes hooligans (Bodin, 2003), les rodéos urbains (Le breton, 2001, 2003). Ceux qui ont pris les premières vagues attendent les autres sur le bord. A leur tour, ils les regardent, jaugent, jugent et apprécient. Quand le groupe est enfin réuni chacun commente sa vague, sa souplesse ou sa dureté, la durée, les erreurs commises, les figures réalisées, parle aussi des autres, peut même railler ceux qui ont chuté. Finalement ces commentaires ont une double fonction. Tout d'abord, à l'instar des joutes oratoires des jeunes des banlieues observées par Lepoutre (1997) elles établissent une hiérarchie et codifient les rapports sociaux. Elles entretiennent la concurrence et singulièrement favorisent la réalisation de soi. Elles sont ensuite provocation et défi qu'il faut relever sous peine d'être raillé voire même écarté. Finalement elles sont sources de progrès puisqu'elles obligent chacun à tenter de mieux faire mais permet également, à travers les commentaires, d'obtenir de précieux (r)enseignements pour progresser.

Une phase d'essais, d'expérimentations, intervient ensuite. Le surf s'apprend par une suite d'échecs, de sanctions et de réajustements, « une expérience personnelle et privée » mais donnée en public.

Chapitre II : Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre

Marc : “Celui qui se trompe, il prend sa correction tout de suite..., et il va pas se tromper deux fois... Il va se faire corriger une fois par des grosses vagues, et la fois suivante il aura compris que c'est pas pour lui.”

Cette recherche incessante est individuelle, c'est un « entre soi » où le surfeur apprend ses limites qu'il pourra, à force d'efforts, éventuellement dépasser. Dans les propos de Marc, la sanction apparaît plus expéditive et l'exclusion davantage définitive. La sanction est immédiate. Selon l'intensité et la force de la vague, la chute peut-être dure, le surfeur est entraîné entre deux eaux, il faut parfois plusieurs secondes pour faire surface, plusieurs secondes durant lesquelles on ne sait plus ou le haut et le bas, le fond de la mer et le ciel. Ceux qui ont vécu cela, tous en fait, tôt ou tard, le disent « on s'en souvient », « tu t'en rappelles et la fois suivante tu fais gaffe ». A une chose prête cependant, c'est que la fois suivante, ce n'est pas, ce n'est jamais la même chose. Il faut en permanence rester attentif.

Cette quête de progrès se fait aussi à travers l'expérience de spots de plus en plus difficiles. On peut parler ici de « hauts lieux », qui sont autant de passages obligés. Les progrès, mais aussi la reconnaissance et donc l'intégration, ne s'acquiert que dans ce « tour des spots ». Le mot intégration est important au surf comme dans n'importe quelle autre communauté, il s'agit bien d'un groupe auquel on veut s'intégrer et qui, à force de travail et d'efforts va nous reconnaître comme un des siens, comme partageant les mêmes valeurs et compétences. Les étapes ne se brûlent cependant pas. Le surfeur débutant, ou à peine dégrossi ne va pas affronter l'hiver *Avalanche* à Guéthary. Si tant est qu'un surfeur « débutant » vienne sur un nouveau sport, très vite les autres surfeurs réguleront son passage, l'empêcheront de prendre la vague. Il faut être reconnu pour être accepté sur un spot. Les signes extérieurs, la manière de franchir la « barre », le respect apporté aux règles implicites (coutumières) qui régissent la prise de vague, l'aisance que l'on montre et la capacité d'affrontement sont autant d'indicateurs des qualités surfiques (nous y reviendrons dans le chapitre suivant).

Pour reprendre l'idée de Pierre Parlebas « Le sujet agissant est en permanence un sujet décidant » (Parlebas, 1986, 145), c'est uniquement par l'épreuve du corps et l'intégration

de ces mouvements et de ces réajustements que l'individu, seul, marque son corps de la technique. C'est ce qui lui permet de progresser : il n'essaie pas d'expérimenter son mouvement sur la plage²⁴, il n'y a pas de répétition avant d'aller à l'eau, ni de projection du geste à exécuter. Ceci s'explique par l'incertitude de l'élément : comment se projeter dans une manœuvre sans savoir sur quelle matière (la forme de la vague) il faut l'exécuter. Cette phase a donc recours à une mémoire du corps, connexe à une mémoire du geste, quasi subconsciente. Le recadrage peut aussi avoir lieu dans "l'entre-nous", se situant dans un système d'interactions (Parlebas, 1986, 205). Bien qu'individualiste, le surf n'en est pas moins collectif. En effet, lorsqu'un novice attend sur la zone de départ, ou en bord de mer, il peut avoir un contact visuel mais aussi verbal avec les autres pratiquants.

Marc : "En discutant avec les plus âgés, il y avait une espèce de passage de témoin qui se faisait de façon à peu près naturelle ... On avait aucune notion de technique, ... c'est le copain qui vous expliquait ... et après on essayait et voilà !"

Bertrand : "Il y a toujours des gens qui te conseillent tu sais, quand t'es gamin tu sais pfff, t'es minot, les surfeurs un peu plus âgés que toi ils savent que t'es le fils d'un tel sur la plage ils font gaffe à toi, ils te donnent de la technique, quelques conseils, et puis ça va tout seul oui."

Jeff : "Après l'observation on était livré à nous même quoi donc quelques petits conseils peut être comme ça sur des positions ou des choses mais j'ai pas de souvenir de sur des courants peut-être, sur les courants d'ici, mais après sur la technique en elle même non, d'ailleurs c'est compréhensible dans le sens ou pour moi c'est vraiment le geste , c'est un geste qui au début est instinctif et qu'il faut réapprendre."

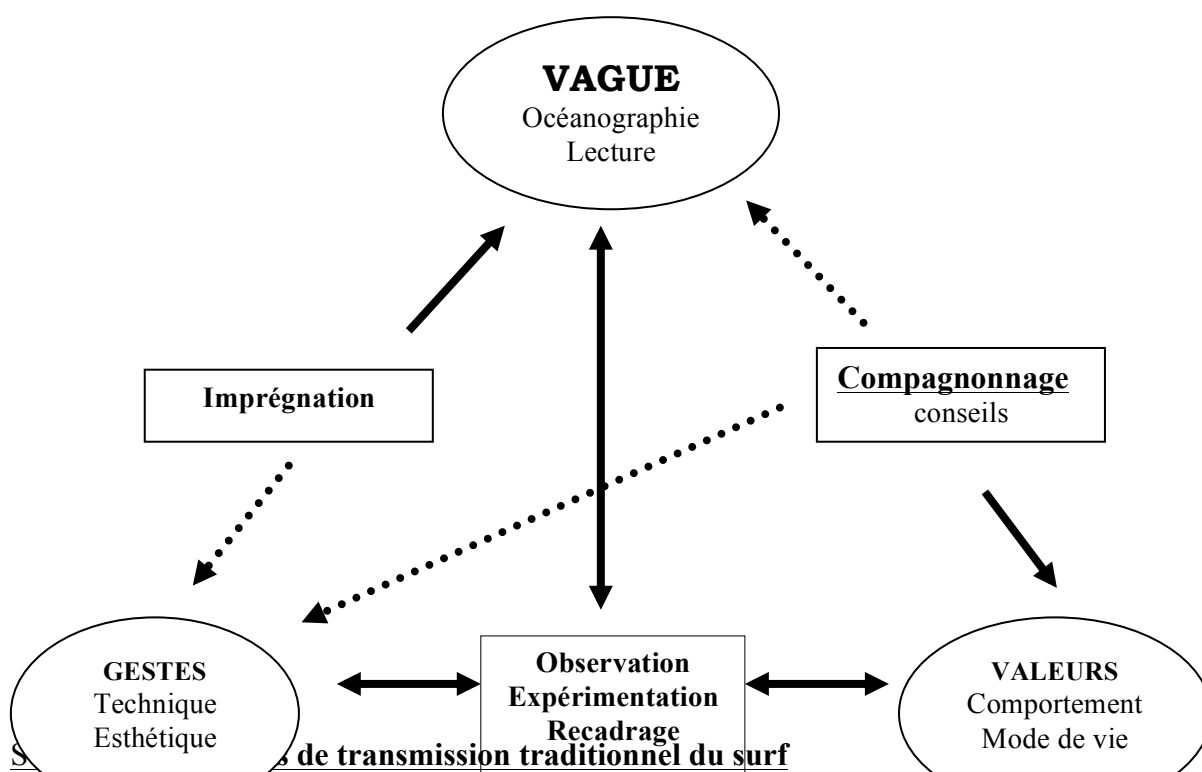
Il existe donc un compagnonnage, une prise en charge de l'autre, mais le plus souvent dans le cas où celui-ci a été intégré dans un groupe de surfeurs. Ce compagnonnage, qui peut perdurer hors de l'eau, édicte alors des schèmes comportementaux propres aux règles

²⁴ Une publicité d'un autre corpus utilisait cette expérimentation surfique hors de l'eau pour... la femme : preuve d'un sexisme à peine voilé (Héas et *al.*, 2005).

coutumières du surf (développées dans le chapitre IV), telles que savoirs ce qu'il faut faire à l'eau : respecter la hiérarchie interne, faire preuve d'humilité mais aussi de bravoure, jouer avec ces règles. Cependant, ce qui est remarquable dans ces derniers extraits d'entretiens, c'est le fait que ce compagnonnage tient une part minime aux yeux des enquêtés. En effet, quand Marc finit sa phrase par "et voilà", ou Bertrand qui nous dit "et puis ça va tout seul oui", ils manifestent ce que Jeff décrit clairement : "c'est un geste qui au début est instinctif, et qu'il faut réapprendre". Ainsi, pour les interviewés, le surf se transmet de manière naturelle, ils n'ont pas le sentiment de l'avoir particulièrement appris. Ils sont devenus *instinctivement* surfeurs, c'est un apprentissage sauvage qui résonne avec la « croyance dans le caractère inné des qualités du boxeur » (Wacquand, 2000, 98) et dépend du même processus : « Le mythe indigène du don du boxeur est une illusion fondée sur la réalité : ce que les boxeurs prennent pour une qualité de nature (...) est en effet cette nature particulière qui résulte du long processus d'inculcation de l'habitus pugilistique, processus qui commence souvent dès la petite enfance (...) », cependant ici, « l'antichambre » du surf est la plage, et plus largement le rivage.

En conclusion, comme le montre le schéma I ci-dessous, nous savons que la transmission du surf passe par deux axes : l'imprégnation (mode passif) et l'observation/expérimentation/ recadrage (mode actif). Elle permet d'acquérir trois domaines : la vague, la technique et les valeurs, c'est à dire l'acceptations du sacrifice et l'acquisition des règles coutumières et les capacités d'affrontements avec les autres pratiquants (voir chapitre suivant et chapitre IV). Le compagnonnage, lorsqu'il est présent, influe essentiellement sur l'acquisition des valeurs, la qualité de l'investissement de l'apprenti, ou de l'aspirant, et le goût pour le bel ouvrage. On retrouve cette idée dans le surf ou un « plus vieux » chapeaute un plus jeune. Il lui montre quelques « trucs » et savoirs faire. Il l'initie à des spots de plus en plus difficiles, il vante aux autres ses qualités et capacités, "l'installe" sur un spot, et le protège de la concurrence des autres pour qu'il ait, lui aussi, l'occasion de prendre des vagues quand les autres chercheraient à l'en écarter, avant tout simplement de le laisser poursuivre seul sa quête. Ce schéma, qui résume le processus de transmission traditionnel, s'inscrit dans une structure à dominante individuelle. Nous constatons que l'expérimentation est le point névralgique dans l'acquisition des gestes, de la vague, et des

valeurs. L'imprégnation et l'observation en sont les compléments. C'est pourquoi envisager cet apprentissage, où se mélangent les modes, comme une appropriation étrangère à toute organisation pyramidale semble des plus pertinentes. Voici un lieu d'interactions où l'initiateur a été l'initié, qui sera à son tour l'initiateur, qui redeviendra l'initié ... Un système sans fin où le choix ne dépend que de l'individu.



Des lors, comment concilier cette transmission traditionnelle du surf, qui relève d'un processus sauvage, à la volonté fédérale d'inculquer un apprentissage moderne du surf, que l'on peut envisager comme domestiqué ? Comment transformer une compréhension corporelle s'apprenant par « une communication silencieuse » (Bourdieu, 1987, 214) en un apprentissage établi, fixé par des règles écrites ?

C. Apprendre à surfer

Ce modèle de pratiquants indépendants semble jusqu'à présent majoritaire. Cependant, il faut prendre en considération les prémisses d'un changement potentiel. Le surf n'est pas

hermétique aux évolutions de la société. Nous ne pouvons alors pas faire l'impasse sur le processus de *sportivisation* (lié à celui de la consommation), qui semble s'introduire doucement dans le surf, certes, mais profondément. Ainsi, on peut se demander si les « nouveaux entrants » (Bourdieu, 1987, 211) dans la pratique n'entraînent pas un changement structurel. Leurs demandes sont différentes, et la Fédération s'emploie à leur répondre.

C'est en 1965 que la Fédération Française de Surf est fondée à Biarritz. Ses objectifs sont d'organiser, de contrôler, et de développer la pratique des activités de vagues²⁵. Ce qui comprend entre autres : une surveillance et une labellisation des écoles, la création de règles et de contenus pédagogiques, la constitution et le développement de la professionnalisation (compétition et enseignement, gradation des niveaux et sécurisation). Ces dispositions sont conformes au cadre général des fédérations sportives, car « chaque fédération intervient pour contrôler la régularité du jeu sportif et uniformiser les conditions de l'exercice de la compétition » (Gasparini, 2000, 36).

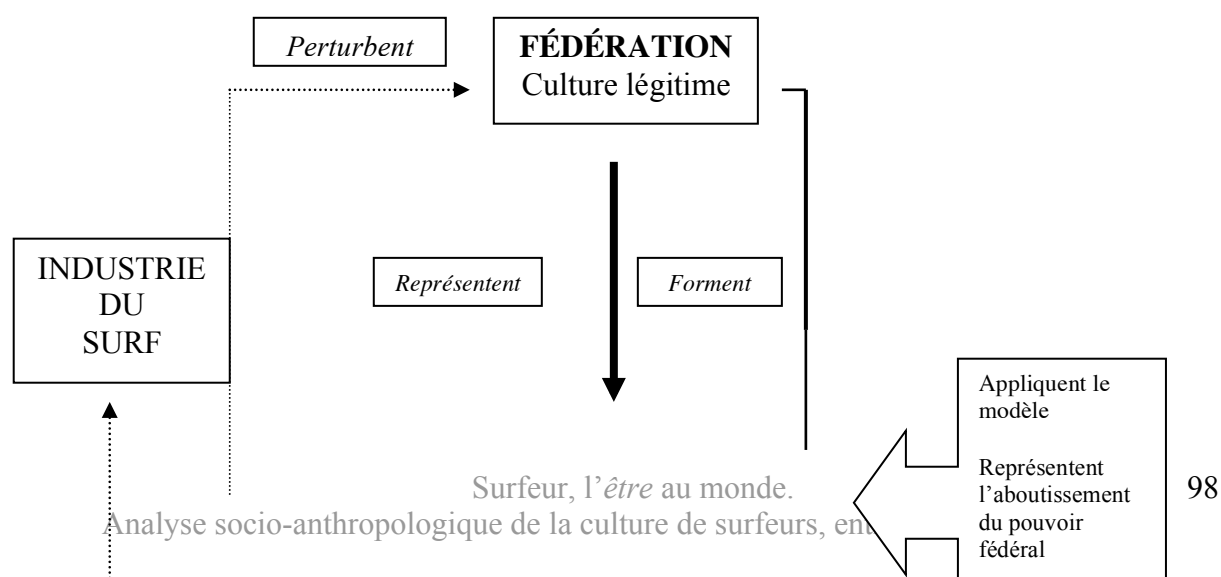
“Création de règles et de contenus pédagogiques” ...

D'un point de vue externe, l'objectif est simple et concis : rédiger des lois régissant ce sport et développer une méthodologie dans son enseignement. Mais en reprenant le schéma I, on sait que l'imprégnation, l'observation, l'expérimentation et enfin le recadrage et le compagnonnage coordonnent l'apprentissage. La Fédération se doit alors d'ériger un énoncé technique afin de modéliser un enseignement, qui sera en accord avec les objectifs de l'idéal sportif institutionnel. Nous sommes alors face au « Problème des rapports entre la théorie et la pratique, et aussi entre le langage et le corps » (Bourdieu, 1987, 214), car c'est en ce lieu que se crée un point de rupture entre « le discours expert » de la pratique (la fédération), que nous exposerons ci-après, et « un discours philosophique » (Certeau, 1990, 19-27) rencontré chez les surfeurs indépendants.

L'organigramme ci-dessous synthétise le rôle de chacun des acteurs dans l'espace légitime / illégitime des valeurs du surf. Nous en dégageons deux pôles qui pourraient

²⁵ Voir annexe

sembler antagoniques : d'un côté une culture qui se propose comme légitime (fédération) et de l'autre une culture qui souffre d'une certaine illégitimité (surfeurs indépendants). Cependant, comme nous le verrons dans le chapitre VI, ces deux pôles s'interpénètrent. Il est bien évident que le discours fédéral est inspiré, pour une part, de la culture des surfeurs indépendants. Si, comme le souligne Attali : « le sport serait porteur de valeurs humanistes, de principes éthiques et de vertus morales ; il pourrait s'accorder à des philosophies hédonistes aussi bien qu'ascétiques ; il comporterait enfin des qualités socialisantes, émancipatrices ... » (2004, 11), alors il constituerait l'idéal sportif prôné par l'Etat. Cet idéal, interprété par la FFS, est réinsufflé dans le domaine « champions », vitrine de la FFS. Ce faire valoir réinjecte à son tour les valeurs _ouvertes_ dans la sphère FFS. Nous sommes ici face au discours de l'expert, qui se répand dans l'espace des « nouveaux entrants ». *A contrario*, l'espace des « surfeurs indépendants » s'autonomise, créant son propre système - clos - de valeurs, transmis en interne. C'est là le discours du philosophe. Il faut prendre en compte le fait que le champ des valeurs fédérales est perturbé par les industries du surf, qui s'inspirent du discours des « surfeurs indépendants » tout en utilisant le domaine des « champions » (qu'ils sponsorisent) pour se valoriser. Ce jeu complexe entre les protagonistes crée des tensions entre la volonté fédérale de déploiement (dont la mission est de « développer et organiser le surf auprès du plus grand nombre »), et un protectionnisme des pratiquants indépendants.



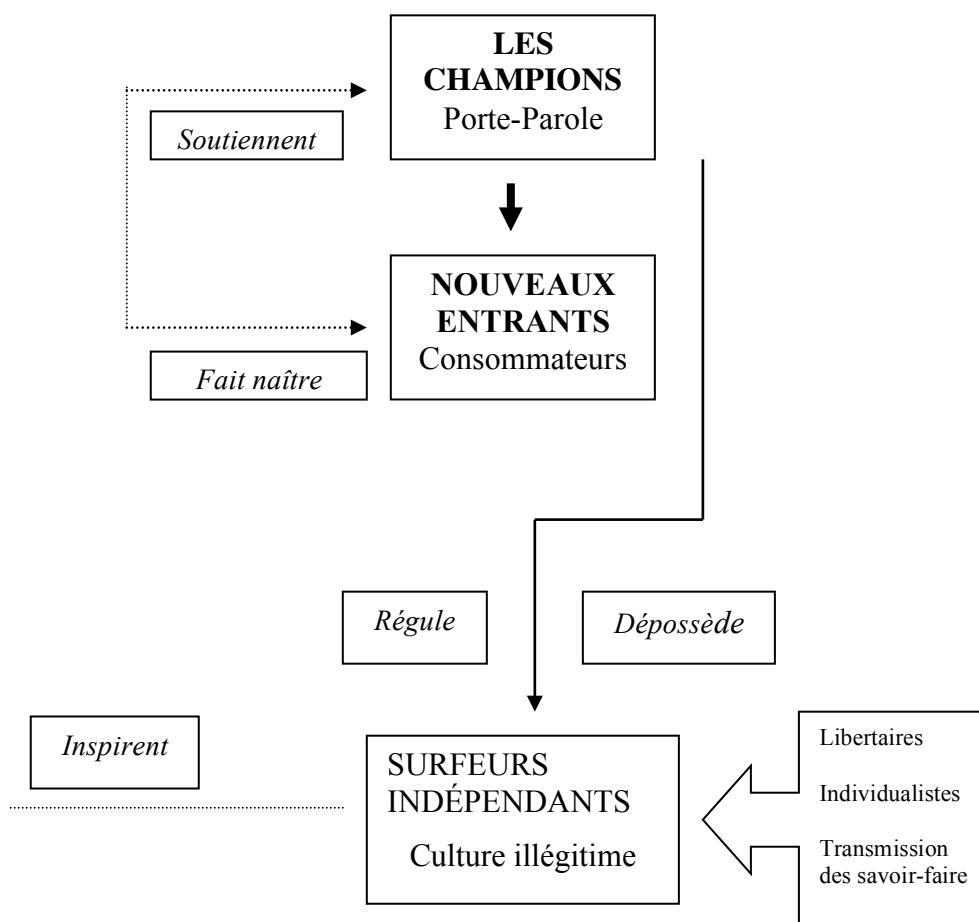


Schéma II : Rôle des acteurs dans l'espace légitime/ illégitime de la culture surfique

Comment la fédération peut-elle composer avec cette dichotomie : être la porte-parole de surfers libertaires et apprendre au plus grand nombre, de manière structurée ?

Comment enseigner ?

Comme on le constate dans le schéma II, la Fédération Française de Surf souhaite organiser ce sport. Mais cette structure (et les responsables de cette association le savent bien) se heurte à une certaine conception des valeurs propres de la catégorie des surfers indépendants. Ce clivage pose à la FFS un problème de reconnaissance majeur. En effet,

comment allier des pensées libertaires, un fort individualisme, ou encore un système de compagnonnage, à la volonté institutionnelle ? Tentons d'adapter le schéma I à la politique fédérale. Il pourrait se composer ainsi :

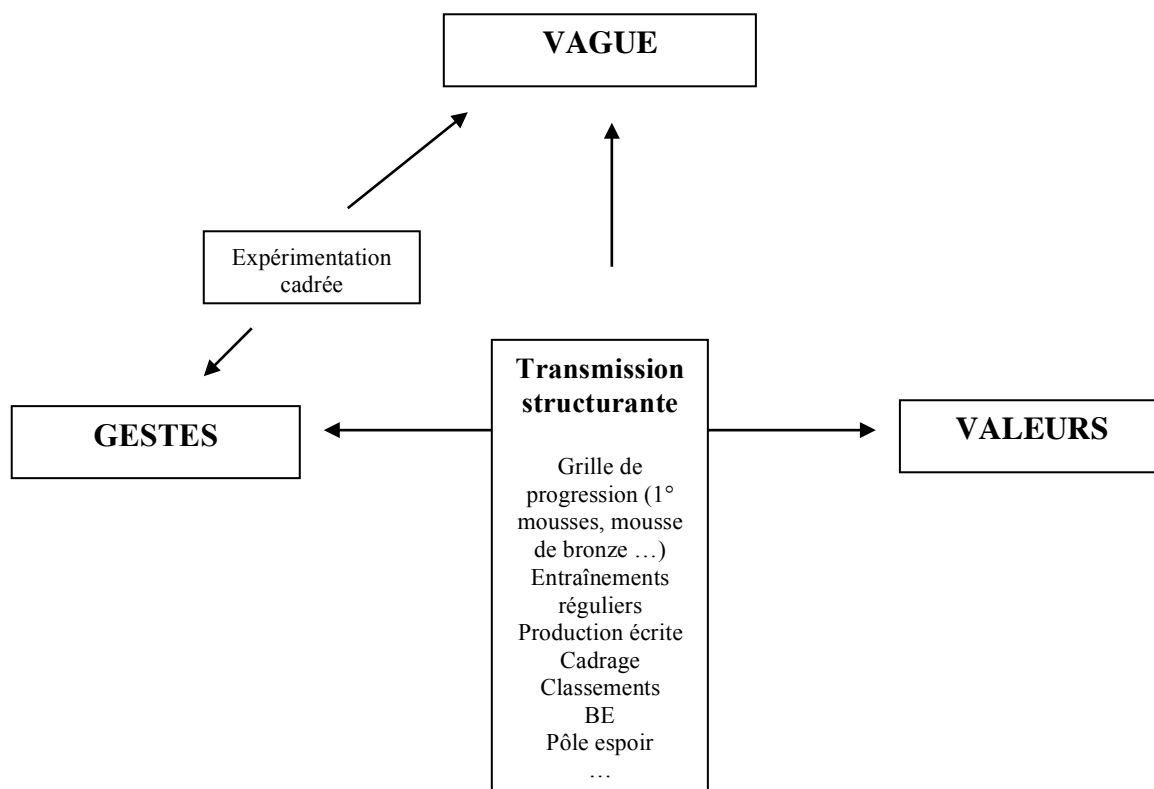


Schéma III : Essai de modélisation des processus d'apprentissage fédéraux.

Nous constatons, par rapport au schéma I, qu'ici le champ d'interactions se réduit fortement. D'un modèle convivial (Sc.I) on passe à une forme rigide (Sc.III). Prenons l'exemple du classement des niveaux par la fédération : la grille de progression, qui sanctionne l'apprentissage (celle-ci comprend la première mousse, la vagues de bronze, celle d'argent, et celle d'or) se soustrait à l'individu. Ainsi, la fédération impose sa conception du bon surfeur. Cette rigueur, allant même jusqu'à fixer des « règles de convivialité », s'oppose au principe propre à la *contrainte de la pratique* (abordée précédemment), qui détermine une souplesse totale dans la structure même du surf. Nous atteignons là le point paroxystique dans l'enseignement de cette discipline. Si « il y a des

choses qu'on ne sait pas dire, et les pratiques sportives sont de ces pratiques dans lesquelles la compréhension est corporelle » (Bourdieu, 1987, 214), quelle est la légitimité d'un enseignement du surf ? Pourquoi le pratiquant se tournerait-il vers l'institution, alors qu'il peut apprendre ce sport plus ludiquement, à " l'école buissonnière " ?

Cette distance entre « le discours expert » et « un discours philosophique » dans l'apprentissage du surf se retrouve dans les extraits d'entretiens. Soit les pratiquants ne voient aucune utilité à l'enseignement normé du surf, soit ils ont testé cet enseignement (en école ou pour préparer le fait Brevet d'État) mais ils n'en retirent rien ou presque de leur propre aveu :

Enquêtrice : "Tu penses quoi des cours, des cours de surf ? "

Bertrand : "Que du mal quoi (rires). Je pense que c'est une énorme escroquerie quoi. Je pense pas que tu puisses apprendre à surfer en prenant une semaine de cours comme ça, là. Arriver de Paris, prendre une semaine de cours, et revenir l'été d'après, te dire surfeur parce que t'as pris quinze jours de cours ou une semaine (...), ces cours de surf, là, ouais ils doivent donner une technique de base, tu sais, comment se mettre debout, ceci, cela. Mais suivant l'état de la mer, suivant les vagues, tu te mettras pas debout de la même façon ou il faudra être plus rapide à un certain moment ou t'as plus de temps à un autre ou, heu... Donc ouais, bon, ils font du business en donnant des cours mais je crois que s'il n'y a pas un suivi, ça sert pas à grand-chose quoi. Prendre quinze jours, enfin une semaine de cours pour repartir à Paris... En plus dans ta semaine, si ça se trouve t'as pas eu de vagues. Je trouve ça un peu con."

Jeff : "Je trouve que c'est pas nécessaire. Ça c'est mon avis personnel, mais c'est plus une ... c'est pas justifié, c'est pas du nécessaire, c'est pas justifié (il souligne ces mots), je pense que c'est un tu peux ... t'as pas besoin de passer par une école quoi. J'en parle parce que j'ai failli être BE de surf pendant une année, je passais le tronc commun et je cherchais un spécifique, je trouvais que c'était plus du gardiennage que de l'enseignement. Parce que c'est quelque chose pour moi qui s'apprend par l'expérience, bien sûr on peut t'apporter quelques petits conseils de sécurité, des petites choses qui peuvent te faire gagner du temps

effectivement, mais je pense que c'est un truc qui s'apprend tout seul, tu peux pas ... non c'est personnel..."

Reynhart : "Je crois que je leur ai plus appris des trucs. Les gens de la Fédé ont moins de background en surf que moi. C'est des gens qui ont commencé le surf dans les années 80, qui n'ont pas connu avant. Donc, je t'avoue qu'il ne m'ont rien appris et là où je comptais qu'ils m'apprennent, c'est en pédagogie, parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses très intéressantes en pédagogie. Alors, je crois que c'est en train de changer. La dernière fois que j'ai discuté avec eux, ils m'ont dit : « oui maintenant, ça change ». Et j'ai trouvé ça très, très léger en pédagogie. Ils ne m'ont rien appris en pédagogie. A part des trucs que, d'instinct, je pressentais."

Enquêtrice : Et au niveau des cours, ils t'apprenaient comment ?

Céline : "Alors en fait, on avait au début dix minutes de topo sur les vagues. C'est pas mal ça, pour nous apprendre par exemple si on est coincés dans le courant, dans une baie, on a appris à nager en diagonale et c'est vrai que ça m'a beaucoup servi. J'ai jamais paniqué. Quand ça m'est arrivé, je me suis dit « bon, ils nous avaient prévenus » parce qu'ils nous le rabâchaient sans arrêt. Et c'est vrai que c'est plus rassurant. Et sinon après ils nous apprenaient un petit peu à se lever et puis en fait, après, on était dans l'eau et puis ils nous regardaient de la plage et puis bon après c'est surtout de la surveillance après en quelque sorte qu'ils font. On n'a pas vraiment de conseils... Enfin moi, je suis pas tombée sur des moniteurs qui me conseillaient vraiment pour moi, ou enfin qui donnaient un conseil, à chaque personne, différent."

Enquêtrice : et au niveau des gestes techniques, ils apprenaient, ou...?

"Oui, enfin, ils nous montraient comment se lever."

Enquêtrice : sur la plage ?

“Voilà, sur la plage. Et puis voilà, en fait. En général, y'a pas trop de suivi après, dans la mesure où la plupart des gens qui font les stages sont des débutants, des vrais débutants. Donc, ils nous apprennent surtout la base et puis après on se débrouille un peu mieux.”

Ces enquêtes font part de leur perplexité face à un enseignement fédéral. D'une part parce que l'élément marin est trop incertain pour permettre de prévoir des heures de cours fixes, et d'autre part parce que le surf s'apprend “d'instinct”. De plus, l'extrait d'entretien de Céline met en évidence que l'enseignement du surf en école repose essentiellement sur des notions de sécurités, et non sur la pratique elle-même et ses valeurs. Ne sommes-nous pas ici devant « une dépossession des profanes » (Bourdieu, 1987, 213) ? L'institutionnalisation de leur pratique ôterait en quelque sorte leur légitimité, comme on peut le voir dans le cas des règles de priorités :

Reynhart : “La Fédération, elle a suivi ces règles qui étaient faites de manière un peu instinctive. Et par contre, alors que maintenant ça se fédère, ça devient un petit peu plus organisé, structuré pour l'information sur les règles et le respect des règles, c'est beaucoup plus n'importe quoi dans l'eau qu'à l'époque où on était très peu de surfeurs. Comme on était des petits groupes, ça avait beau ne pas être fédéré, on se connaissait tous, et tout le monde, automatiquement, faisait partie d'une bande qui respectait les règles de sécurité, de priorité. Et là, comme c'est devenu quand même un peu plus grand public ou beaucoup plus grand public, y'a même des surfeurs qui surfent depuis déjà quelques années qui ne connaissent pas vraiment les règles. Et donc, ça fait des interférences ou des collisions, des chocs. Et c'est vrai que moi, toujours ça m'étonne de me dire : « merde, on était quand même très peu, y'avait pas la Fédération, elle n'existait pas, et on respectait les règles ».”

On voit donc comment la fédération a repris une coutume indigène afin d'établir une règle. Cependant, la règle coutumière (voir à ce sujet le chapitre IV) permet des écarts de conduite : on respecte ou non ce qui est instauré, alors qu'une règle instituée ne permet pas d'être contournée. Et pourtant, ce règlement fédéral n'est pas, dans les faits, forcément

respecté. Cet exemple est révélateur du conflit entre la culture légitime du surf, que détient la fédération, et la culture illégitime du surf, possédée par les pratiquants libres. Ceux-ci ne s'identifient pas au discours dominant, même si certains en reconnaissent l'utilité. En effet, l'institutionnalisation de cette pratique est nécessaire afin de réguler le nombre croissant de ses pratiquants. C'est une normalisation qui semble indispensable pour offrir un cadre sécurisé à la pratique.

Ainsi, nous avons analysé comment, dans le champ surfique, deux cultures ont pu se construire. Dans un premier temps, nous avons développé l'idée que l'appellation « *sport de glisse* » relève d'un processus de légitimation, initié par des pratiquants. Ceux-ci ont eu le désir d'être reconnu en temps que sportif, dans l'espoir d'effacer l'image déviante que la société avait de leur discipline. Cependant, la stigmatisation sociale reste présente, comme le démontre certaines recherches en sciences sociales, ainsi que le traitement médiatique. On peut considérer que c'est là une première phase de désappropriation de leur légitimité culturelle. Dans un second temps, nous avons vu que l'apprentissage du surf se divise en deux modes : soit on apprend à être surfeur, soit on apprend à surfer. Et c'est ici que se joue la seconde phase de désappropriation. En effet, le premier mode imprègne l'individu d'une culture surfique indigène, alors que le second n'enseigne qu'une pratique sportive (ou de loisir). Apprendre à être surfeur prend des années, apprendre le surf, selon certaines écoles, peut prendre une semaine. Nous avons choisi de nous interroger sur le premier cas. Et c'est en questionnant les notions de sacrifice et mérite que nous allons voir comment d'un point de vue endogène, on devient puis on est surfeur.

Chapitre III

Le corps et l'esprit

Le surf procure à la fois des souffrances et des plaisirs. Le corps est malmené, parfois négligé dans ses blessures, mais, dans les sensations de plaisir, il est davantage écouté et entendu, si ce n'est respecté. Cette pratique est peut-être « *lisse* » (Pociello, 1982, 28) lorsque la vague est descendue. Mais, nous le rappelons encore, cet instant est éphémère comparativement à une *session* totale. Alors que se passe-t'il le reste du temps ? D'après nos observations, quatre phases ou séquences semblent distinctes : la rame, l'attente, la chute et le sabouillage (nous utiliserons ce mot, qui provient de secouer et de boule, pour décrire la période où, sous l'eau, le surfeur est pris dans les vagues), appelé par les indigènes « la machine à laver » ou la « lessiveuse ». Tout d'abord, et pour mieux appréhender cette réalité de la pratique du surf, nous allons détailler les souffrances et les marquages du corps. Ensuite, nous analyserons quels sont les plaisirs donnés par la pratique tels qu'ils sont explicités par les pratiquants, mais également tels que nous avons pu les observer directement *in vivo* et *in situ*. Puis nous interrogerons les concepts d'oubli du corps et d'addiction dans le surf.

Notre champ lexical, dans cette partie, va utiliser de nombreux termes pouvant rappeler les domaines du sacré ou du rituel. Le *sacrifice*, le *don* et le *contre-don*, les *hauts lieux*, la *contemplation* et la *méditation*, la *dette* et la *passion* sont des notions qui vont nous permettre de définir un des traits fondamentaux de la culture surfique. Cependant, nous n'aborderons pas ici ces questions de sacré et de rituel. Nous préférons les traiter plus tard, considérant que notre corpus, à ce niveau de développement, est encore trop insuffisant pour questionner d'une manière approfondie ces objets.

1. Quand le corps fait mal

Deux axes vont être développés ici : la douleur corporelle et les conséquences en terme de marques corporelles (cicatrices suite à des blessures, irritations, voire autres séquelles dues à la pratique surfique). Ceci dans le but de montrer en quoi le surf peut/doit être considéré aussi comme un sport dur, abrupt ou, pour reprendre (et détourner) la terminologie de C. Pociello : « *rugueux* » (Pociello, 1987). Il suffit de regarder des pratiquants surfer dans des conditions houleuses pour voir comment leur anatomie peut être malmenée par les éléments, par les rencontres inopportunes de planches et autres fonds rocheux. Leur physique est indéniablement marqué par la pratique. Il nous est arrivé quelques fois d'assister à l'inventaire de leurs cicatrices, qu'ils nous ont montrées comme des trophées d'anciens combattants. En préambule, voici l'extrait d'entretien de Jano qui va nous permettre de comprendre de l'intérieur ce qu'est un sabouillage :

Jano : “ Ca m'est arrivé une fois à Guéthary. C'était en décembre de 81, heu, en mars 81 (d'abord, c'était gros qu'on était trop à l'eau), d'avoir pris une vague, d'avoir cassé le leash, et donc d'être dans la machine à laver. Et puis à un moment donné, c'était un peu long. Et j'ai ouvert les yeux bien que j'ai une lentille, j'ai ouvert les yeux, et puis effectivement j'ai vu sombre quoi. J'ai vu du sombre arriver parce qu'on voit, c'est la vague suivante qui arrive. Donc j'étais dans la mousse, dans la mousse la densité est faible quoi, donc on a du mal à flotter. Donc j'ai un peu accéléré le mouvement pour remonter, quoi. Effectivement, quand je suis remonté, j'ai eu le temps de faire (bruit de reprise de respiration) une apnée, enfin de respirer quoi et j'ai même pas eu le temps de replonger quoi parce que j'ai eu la vague qui m'est passée par-dessus, quoi. Et là, le fait de pas pouvoir replonger, on est entraîné c'est encore plus long, quoi. Donc on reste en boule et puis... Quand je suis remonté, c'est vrai que j'ai... Quand on remonte, c'est jamais lisse, c'est toujours un peu, c'est clapot, quoi. Et là en remontant, c'est clapot et j'ai bu la tasse là. Et là, c'est vraiment pas agréable. Quand on boit la tasse, l'eau est froide, y'a personne qui te voit, enfin c'est... Et quand je suis rentré, là bon, j'avais plus la planche. Je suis rentré, je me suis même pas occupé de la planche. J'ai vomi tout ce que j'avais, quoi. Je suis resté pendant une demi-heure dans le froid à pouvoir rien faire, quoi. Et c'est quelqu'un qui m'a ramené la planche, qui m'a demandé si ça allait. Bon ça allait un peu

mieux, quoi. Mais bon, pendant 24 heures, j'ai pas surfé, c'est sûr ça. Bon après oui, parce que quand les vagues sont belles, on a envie d'y retourner. Et puis, on se dit qu'on s'en est sorti. Bon, j'avais le tort, ouais de heu, d'être sorti... Enfin, on était trois, ben avec 2 personnes qu'ont pas trop fait gaffe, quoi. En général, quand c'est gros comme ça, on fait toujours un peu attention, quoi. Mais bon, voilà, c'était y'a longtemps ça, en 81, en mars 81 avant que la gauche passe au pouvoir.”

D'après ses explications indigènes, le surf n'apparaît pas seulement lisse, *a fortiori* fun dans toutes les configurations de la praxis. En effet, il est composé d'instantanés difficiles, pouvant parfois mettre en danger l'intégrité physique du pratiquant. Cet extrait met en avant les douleurs que l'élément naturel peut infliger au corps surfique.

A. Rudesse de l'eau

Les meilleures conjonctions pour surfer sur le littoral français sont en automne, en hiver et au printemps. Les conditions océaniques sont souvent “*grosses*”, comme disent les pratiquants. C'est-à-dire que les vagues ont en moyenne une taille comprise entre 1 m 50 et 2 m 50. Elles peuvent atteindre en certains lieux plus de quatre mètres (comme la vague de *Parlementia* à Guéthary, ou *La Nord* d'Hossegor), lorsque les circonstances sont réunies. Leur poids équivaut à plusieurs tonnes. La température de l'océan descend à 10°C, 11°C au printemps. Enfin, le vent et la pluie sont souvent de la partie. Dans de telles conditions, ramer dans l'eau est difficile, même avec une combinaison d'hiver, et mobilise une forte énergie physique. Les bras sont sollicités afin d'entraîner le pratiquant et sa planche jusqu'au *peack* et le dos est cambré. Lorsque le surfeur doit effectuer un *canard*²⁶ afin de passer en dessous des vagues, c'est un nouvel effort qui s'effectue en apnée. Cette période peut être épuisante, le temps de récupération au *line up* (l'endroit où cassent les vagues) est alors indispensable. Cependant, les pratiquants maîtrisent généralement cette phase et connaissent leurs capacités. C'est pourquoi ce moment est rarement vécu comme douloureux, il est choisi, volontaire.

²⁶ Les mains prennent appui sur la planche, au niveau des épaules, et l'on effectue un mouvement de pompe afin d'immerger le nez (*nose*) de la planche sous l'eau, puis, lorsque la vague est passée, le poids se porte sur l'arrière de la planche pour faire remonter le *nose*.

Plus délicat encore, l'après chute. En effet, après avoir chuté, le surfeur se retrouve dans « la machine à laver » : le saboulage. Ici, on est désorienté, on est entraîné contre le fond sableux ou rocheux. Le souffle est court, la vision réduite, il ne faut pas se laisser entraîner par sa planche. On doit aussi éviter de se faire percuter par celle-ci si le *leash*²⁷ est cassé. Il est indispensable de saisir un filet d'air, sans prendre de nouvelle vague sur la tête. Ces instants ne sont pas choisis, et ils laissent des souvenirs cuisants.

Gibus : “ tu tombes dans la violence de l'élément, dans la vague qui te tombe dessus, qui te broie, qui te ramène au bord. Donc du coup, pour quelques mètres d'une vague ratée qui t'aurait procuré un super plaisir, tu vas finalement recevoir toutes les vagues sur la figure et être ramené au bord, devoir repartir au large à la rame et finalement perdre peut-être 15 minutes, 10 minutes, 15 minutes, heu, voilà. Mais ça, c'est le prix à payer.”

Les descriptions de Gibus peuvent faire penser à une machine incontrôlable dans laquelle le pratiquant est ballotté. Toutefois, dans aucun des témoignages recueillis, il n'y a de rancoeurs contre ces instants, ni même contre l'élément marin. Ce sont en général des autocritiques qui sont prononcées. Les enquêtés déclarent avoir mal évalué les conditions océaniques. Ils sont conscients de s'être mépris notamment sur leurs capacités physiques. On touche là un élément fondamental de la culture surf : la prise en compte de la nature et l'humilité nécessaire face à l'élément marin qui peut vous broyer. Bien ou mal surfer est finalement considéré comme faire corps ou non avec les éléments. Cependant, s'il y a un sentiment d'échec, il reste très éphémère. “ C'est le prix à payer ” dit Gibus, et cet accord tacite avec l'élément semble être partagé par tous. “Payer sa dette” (autre nomenclature endogène), c'est le sacrifice, le don de soi, pour atteindre le plaisir. Celui-ci passe par une maltraitance du corps, qui se manifeste directement dans la chair.

1) Marquage du corps

²⁷ Fil qui relie le pratiquant à sa planche.

Nous souhaitons aborder les marquages du corps, engendrés par la pratique, comme signes d'appartenance à une identité collective. En effet, la mise en valeur des cicatrices et des blessures par les enquêtés n'est pas mineure. On retrouve ces mêmes valorisations dans le monde du rugby, « Les corps portent également les stigmates de la brutalité du jeu : nez cassés, cicatrices, bosses ou bleus témoins d'un affrontement récent ... Ces marques peuvent être revendiquées comme des traits positifs, au moins entre gens du rugby » (Saouter, 2001, 32), où les marques corporelles témoignent de l'engagement des rugbymen, et sont une preuve de l'identité du « « vrai » joueur » (*op.cit.*). L'analyse de ce processus consistera à traiter ces traces comme preuve du sacrifice des pratiquants. Nous envisageons le sacrifice comme un système de dons symboliques et personnels. La base de cette démonstration s'inspire des travaux de Hubert et Mauss : « *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice* » (1929) et de Mauss l'« *Essai sur le don* » (1923-24). Cependant, pour le cas qui nous intéresse, nous nous éloignerons de toute problématique religieuse.

Ces marques nous semblent avoir des traits communs avec la scarification. Elles disposent de fonctions similaires : « Scarification, déprimée ou en relief, tatouage (du "tatatau" de Tahiti) et peinture consiste à faire passer sur la face visible de la peau, à partir du symbolique social, les traces contenue dans la face cachée (même si cet accès à la visibilité signe leur perte). » (Maertens, 1978, 32). Ainsi, la face cachée du surf est le sabouillage, un moment fait de douleurs et de craintes, qui n'est cependant pas rejeté mais accepté. Ces traces corporelles servent de mémorandum au surfeur, prouvant son sacrifice.

Il y a trois niveaux de marquage : le superficiel, les modifications physiologiques et l'interne.

Marquage superficiel

Il comprend les cicatrices, les hématomes, les usures de la peau, les crevasses, les dents cassées. Les hématomes et cicatrices sont dues fréquemment aux impact de planche

(le *nose* en particulier), et des fonds rocheux (corail pour les régions plus chaudes). Ces dernières sont très fréquentes, chez les hommes comme chez les femmes. Certaines sont anodines :

Céline : “ Je me suis pris une dérive là, et puis une autre là (rires), j’avais une marque comme ça. Et puis sinon, je me suis déjà pris la planche contre le nez, ça m’a fait saigner des gencives et du nez, mais bon, ça partait vite. Après, j’avais une bouche énorme (rires).”

D’autres nécessitent des points de suture :

Stéphane : “ Des points un peu partout. Le plus rigolo, c’est que c’est souvent moi, avec ma planche. Ou alors après, dans d’autres pays, sur du récif. Après, des collisions, oui, ça m’est arrivé, mais sans gravité quoi.

Enquêtrice : *Quand il t’arrive un accident comme ça, tu retournes à l’eau rapidement ou t’as besoin de temps ?*

Stéphane : Ben, dès que j’ai cicatrisé (rires). Non, mais ça a jamais été non plus... Si, peut-être une fois, à l’œil, c’était un peu sérieux. Sinon, ça n’a jamais été que quelques petits points par-ci, par-là. Ou une épaule, un nez, mais ça a jamais été des accidents très graves.”

Enfin, certains chocs peuvent être plus dangereux. Il arrive que l’œil soit touché à un niveau plus grave ou qu’un pratiquant perde connaissance suite à une blessure²⁸. Les usures sont dues au frottement régulier de la peau contre la combinaison en néoprène. Les cous sont fréquemment rougis après une session, tout comme les aisselles. Les crevasses sont engendrées par le contact régulier du corps et de l’eau salée dans un climat froid. Elles touchent les lèvres, les mains et les pieds. Enfin, les dents peuvent être cassées par l’impact de planche :

²⁸ Dans le cadre des noyades dues aux activités de baignade, 4 % pratiquaient le surf. (sources : (1995) *Enquête sur 1000 noyades en France*, Journal Urgence Pratique, URL : // urgence-pratique.com/2articles/medic/Noyades.htm.

Jano : “ À l'époque, je me rappelle, la première année, j'en ai fait tout seul, quoi. Et je me souviens que ça faisait même pas trois semaines que j'avais la planche, que je me suis cassé deux dents, deux dents devant là, ces deux dents. Et je l'ai pas dit à ma mère ni à mon père bien sûr. J'ai essayé de cacher ça pendant trois jours (rires).”

Les modifications physiologiques et physiques

Au bout de quelques années de pratique, l'exostose du conduit auditif peut apparaître. Cette excroissance osseuse se développe sur l'os du conduit auditif externe, comme protection face au milieu aquatique. Appelée vulgairement “ maladie de l'oreille du surfeur”, celle-ci peut entraîner des otites régulières, des douleurs ou encore des déséquilibres :

Jano : “ Maintenant, j'ai des problèmes de tympan. J'ai ce qu'on appelle la maladie du surfeur. J'ai du cal osseux à l'intérieur de l'oreille qui est proche du tympan, quoi. Donc je mets des plugs, des bouchons spéciaux, quoi. Mais malgré ça, en plongeant quand on tombe ou comme ça, il y a quand même une pression qui s'exerce sur ces plugs et ça fait mal, quoi. Le fait de recevoir de l'eau par le nez et tout ça. ”

L'oreille se transforme par le contact régulier avec l'eau. La musculature se modifie, elle aussi. Généralement, le haut de l'anatomie est manifestement surdéveloppé par rapport au bas puisque les jambes sont beaucoup moins sollicitées que les épaules et les bras. C'est ainsi qu'il est facile, pour l'œil averti, de reconnaître un pratiquant d'un non pratiquant²⁹. La forme générale du corps est triangulaire, le cou s'efface dans la masse musculaire. Les muscles des épaules et des bras sont ronds car ils sont mobilisés dans un travail en endurance et en explosivité.

Marquages internes

Le dos et les épaules sont les parties du corps qui souffrent le plus au cours du temps. Au bout de plusieurs années de rame, les disques dorsaux s'usent à cause d'une position cambrée répétée. Les épaules ont du mal, sur la longueur, à résister aux

²⁹ En tous les cas, un surfeur exclusif !

sollicitations des pratiquants. Ce qui occasionne des faiblesses ou des ruptures ligamentaires :

C.Reynhard : “ je vais te dire je suis en train, là, je viens de faire des IRM, je vais sûrement devoir me faire opérer. Apparemment, j'ai des ruptures de tendons. Alors voilà, je vais faire 46 ans et d'après mon kiné, je fais la cadence d'un athlète de haut niveau hiver-été. Si c'est l'école de surf, je suis dans l'eau aussi. Et normalement, un athlète de haut niveau, il se calme à 34 ans, 35 ans. Et moi, je continue de surfer énormément et là je suis en train de le payer. J'ai une épaule qui s'est usée (rires). Et donc, ça va peut-être m'aider à être plus généreux dans l'eau (rires).”

Comme le dit Christophe, le corps du surfeur commence à être “usé” à partir de 35 ans. C'est alors que s'amorce une prise de conscience du corps, puisque celui-ci fait souffrir, et handicape dans la pratique. Le pratiquant entame alors quelques étirements, il se penche plus ou moins consciencieusement sur le stretching. Il tente en vain de réparer l'irréparable ou tout du moins l'amoindrir.

M.Barland : “ Etant jeune on tire sur le corps, je dirais, qu'il se fatigue pas trop puisqu'on est toujours positif sur l'effort. (...) Ce que je veux dire par là, c'est que dans le surf, à la trentaine ma foi, non. Entre 25 et 30 ça le fait pas parce qu'on a vécu. C'est plutôt physiquement plus jeune où on tire à fond. Comme je disais quand je parlais des jeunes qui étaient affûtés et physiquement prêts. Après, y'a un relâchement qui se fait. Et je dirais qu'après le corps, lui, il fatigue. Et que s'il n'y a pas d'entretien, c'est sanction. (...) Puisque de toute façon, le corps, lui, il se rouille plus facilement, il se verrouille plus facilement et qu'il faut savoir l'entretenir. ”

Michel a conscience des limites que l'âge peut imposer à partir de 30 ans. Il s'adonne régulièrement au stretching. Selon lui, si on ne prend pas soin de son corps, celui-ci nous sanctionne.

2) Quand la marque fait la preuve

Ainsi la souffrance du corps surfique est très présente. Dans une carrière de pratiquant, les cicatrices sont inévitables, mais elles ne sont pas recherchées. Le corps est modifié par les années de pratique. Ce marquage, qui peut être mis en avant par certains, prouve l'engagement de l'individu dans sa pratique. Il a bien pour nature de « faire passer sur la face visible de la peau, à partir du symbolique social, les traces contenue dans la face cachée » (Maertens, 32). Ces traces sont la preuve du sacrifice.

Nous entendons ce « symbolique social », dont parle Maertens, comme les « choses » avec lesquelles le « sacrifiant » passe un contrat : « Pour que le sacrifice soit bien fondé, deux conditions sont nécessaires. Il faut d'abord qu'il y ait en dehors du sacrifiant des choses qui le fassent sortir de lui-même et auxquelles il doive ce qu'il sacrifie. Il faut ensuite que ces choses soient près de lui pour qu'il puisse entrer en rapport avec elles, y trouver la force et l'assurance dont il a besoin et retirer de leur contact le bénéfice qu'il attend de ses rites.» (Hubert, Mauss, *op.cit.*, 88). Nous pensons que, pour le surfeur, les *choses* qui le font sortir de lui-même et « auxquelles il doive ce qu'il sacrifie » sont fixées à travers l'acceptation ponctuelle d'eux-mêmes par l'élément. C'est le don de l'entrée (*honorarium*), c'est à dire l'interprétation qu'il fait de la possibilité d'atteindre le *peack*. Ce don de l'entrée permet de prendre plaisir dans une vague descendue. Cette acceptation de l'élément pourrait correspondre, dans le cas qui nous intéresse, à la divinité. Par là, nous n'entendons pas une forme de déification de la nature. Mais nous postulons que le « sacré », dans l'étude de cette activité contemporaine, pourrait être remplacé par le « plaisir ».

Ainsi, les trois actants du sacrifice sont : le corps du surfeur comme *sacrifiant*, l'océan (dans le cadre du saboulage) comme *sacrificateur*, et l'acceptation de l'élément (plaisir de surfer une vague) comme *destinataire*. Ce sacrifice pourrait être envisagé, à première vue, comme égoïste : le surfeur fait don de son corps pour obtenir du plaisir. Cependant, nous pensons qu'il y a un niveau d'interprétation plus profond à proposer. En

effet, nous supposons que pour le surfeur, ce sacrifice permet de mettre en ordre le monde auquel il est rattaché par sa pratique. Nous pourrions même présumer que cette remise en ordre lui permet de contrecarrer *l'aléa* symptomatique de sa pratique.

Dès lors, par ce sacrifice, le novice obtient le statut surfeur. Il donne ses souffrances corporelles, reçoit du plaisir, et redonne à nouveau ses/ces souffrances. Ce principe ne pourrait-il pas être pensé comme un contrat ? N'est-ce pas un système de « don/ contre-don avec le sacré » (Caillé, 2000, 148) ? Yves le Pogam (2004, 3 ; 11) a évoqué cette question en proposant l'idée de « potlatch transformé » pour décrire la « conversion des plaisirs » contemporains. Nous pensons que cette conception peut être reprise pour le surf. En effet, il y a ici du « don » et du « contre-don » (le corps surfique du sacrifiant). Cependant, « l'obligation de rendre » (Mauss, édition électronique 2002, 64) dans notre cas est ambiguë. En effet, le « contre-don » n'est pas rendu de façon *usuraire* ?. Ce déséquilibre peut déjà laisser entrevoir que le pratiquant reste en dette dans cet échange. Celle-ci pourrait alors expliquer l'entrée dans un processus de dépendance caractéristique d'une certaine forme d'addiction (nous traiterons ce point par la suite).

2. Plaisir par corps

Bien souvent, le surf est présenté comme une pratique sportive hédoniste. Cette définition pose problème si l'on entend par hédonisme une recherche de pur plaisir. En effet, la doctrine hédoniste, fondée par Aristippe de Cyrène, évitait en tout point la souffrance. Le philosophe Spaemann (1994, 28) définit l'hédonisme comme : « ce que nous voulons au fond et véritablement, et en vue de quoi nous voulons tout le reste, est le plaisir et l'absence de douleur (...) Est bon ce qui contribue à atteindre ce but ; mauvais, ce qui en écarte ». Comme nous l'avons vu ci-dessus, la souffrance est pourtant bien constitutive du surf. Elle n'est pas aveugle, ni morbide. L'objectif du sacrifice est bien d'atteindre le plaisir d'une prise de vague. Dès lors, il nous semble plus correct d'aborder le surf comme une pratique multiple. C'est un kaléidoscope du sensible. Après avoir

interrogé les souffrances du corps, nous souhaitons à présent questionner ces notions de plaisir. Afin de les définir, nous nous baserons sur le point de vue des enquêtés.

Dans les entretiens, les sensations de plaisir se retrouvent dans quatre conduites :

- a) Jouer avec les peurs
- b) Sentir le corps
- c) Contempler
- d) L'envie d'eau

a) Jouer avec les peurs

En surf, la peur revêt deux formes. Soit, elle est assimilée à de l'appréhension, soit elle est en rapport avec "l'adrénaline" (terminologie indigène).

L'appréhension

L'appréhension est présente quand les conditions sont grosses par rapport au niveau de pratique. La nouveauté du spot entraîne aussi ce sentiment. Il s'agit alors de dominer sa peur. L'acteur peut commencer à l'évacuer en prenant un certain délai avant de se jeter à l'eau. Il observe les conditions, prend plus de temps pour se changer, et *waxe*³⁰ longuement sa planche.

Gibus : “ Après, c'est toujours pareil, c'est quand l'atmosphère est tendue, c'est-à-dire quand dans l'eau tu vas aller affronter une situation qui t'angoisse un peu, quelle que soit la taille des vagues, etc., mais par rapport au niveau qui t'angoisse. Donc, t'as tout, un peu, un protocole inconscient que tu vas amener dans l'appréhendé, c'est-à-dire tu vas regarder la mer, tu vas prendre ton temps, tu vas prendre ton temps pour sortir ta combinaison, la

³⁰ Appliquer de la paraffine (*waxe*) sur la planche afin de la rendre moins glissante.

retourner, tu vas la faire un peu sécher. Pour celui qui appréhende un peu, qui attend un peu. Tu vas waxer ta planche de façon plus assidue, etc. Parce que t'as un peu d'appréhension d'aller affronter une situation, heu voilà.”

Ce “protocole” dédramatise la situation. Il permet de gérer l'appréhension de l'entrée à l'eau. L'affrontement avec les éléments, mais surtout le face-à-face avec ses propres compétences et insuffisances, génère ces anxiétés. Ce n'est pas la peur de la chute, mais la clairvoyance concernant la phase de sabouillage consécutive à cette chute. Certes, cette appréhension n'est pas plaisante en elle-même. Cependant, arriver à amenuiser cette peur engendre un sentiment de plaisir. L'acteur ainsi peut se sentir renforcé dans sa pratique. Le rituel d'approche de l'action surfique se complexifie, se densifie en rapport avec la dangerosité escomptée par le pratiquant. Cette ritualité est commune à bon nombre de pratiques sportives ou corporelles (Bodin, Héas, 2002 ; Héas, 2004) : elle agit comme une assurance de la relation à venir avec autrui, ou ici avec les éléments naturels qu'il s'agit, en quelque sorte, d'apprivoiser...

L'adrénaline

L'adrénaline pourrait avoir un lien avec le risque. Cependant, dans les entretiens, le risque est une valeur plutôt négative. En effet, celle-ci engendre un danger qui n'est pas recherché. D'ailleurs, le comportement à risque chez les novices peut même être sanctionné. On retrouve là les idées de déontologie des guides montagnards relevés par Le Breton (1996, 75-77). En effet, ils sont conscients des risques engendrés par leur métier. Ils vivent avec au quotidien, et cherchent à les contrôler. Les pratiquants interrogés conçoivent cette « anti-valeur » (*op.cit.*, 141) de manière similaire :

C.Reynhard : “ Quand tu maîtrises bien ces sports-là (chute libre, parapente ou deltaplane), si tu as l'adrénaline, c'est que tu prends réellement des risques. Le surf, tu arrives à avoir l'adrénaline en prenant assez peu de risques, en n'allant pas dans les vagues assez conséquentes quand même. Mais une vague, pour quelqu'un d'entraîné, qui n'est pas

vraiment dangereuse, une vague déjà de deux mètres cinquante ou trois mètres, c'est déjà très puissant. Et, ça secoue beaucoup. Et ça fait des sensations fortes (rires). Et ça, c'est sympa.”

C'est ainsi que pour Reynhart, le surfeur ne va pas rechercher le risque, mais désire des sensations fortes. Cette dichotomie est reprise dans de nombreux témoignages recueillis :

Bertrand : “Ah ouais, ouais. Ouais, ouais. Et j'espère que je me referai encore peur quoi. Le jour où t'as plus peur, c'est le jour où tu fais attention à rien et... Ah ouais, j'espère encore avoir peur, ouais. C'est un frein quoi. L'océan, si ça tarte, il faut pas y aller quoi. Si ça tarte trop, que t'as peur et tout, faut pas.”

La peur sert donc de limite. C'est en fait ce qui régule la pratique : « le risque n'est jamais une fin en soi » (*op.cit.*, 141). Cependant, le danger dans la pratique n'est pas nié. Et lorsque les capacités physiques des pratiquants sont suffisantes pour surfer sur des grosses vagues, cette notion de risque entre en jeu. C'est bien là le centre névralgique de cette sensation d'adrénaline : le jeu.

Stéphane Irralour “ Quand tu es à la rame et qu'il y a des grosses vagues, t'as ce frisson de... Ben une série qui décale et qui va venir te péter dessus, c'est un peu le jeu du chat et de la souris. Et puis après, l'adrénaline quand tu surfes sur la vague. Ca va plus vite. Enfin, tout est démultiplié.

Enquêtrice : *T'as peur quand tu... ?*

Ouais, bien sûr. Enfin « t'as peur », parce que si j'avais peur, je le ferais pas, mais t'as ce mélange d'appréhension et puis d'interrogation aussi. Parce que finalement, tu sais qu'il ne faut pas se faire attraper. Mais en même temps si tu te fais attraper, tu te dis : « bon, comment est-ce que je vais ramasser ? ». Ouais, je sais pas, y'a cette appréhension.

Enquêtrice : *T'as l'impression que tu te mets en danger en faisant ça ?*

(Hésitation). Oui, y'a nécessairement une prise de danger, mais ça fait partie aussi du truc parce que l'adrénaline, elle vient aussi de là. Mais en même temps, je me dis que, au moins si du danger il y a, moi j'ai tout fait en amont pour réduire au minimum les risques. Je me suis préparé physiquement, mentalement, donc après il arrive ce qu'il arrive. Mais en tout cas oui, j'ai conscience des risques que ça peut générer. Voilà, j'ai une femme, j'ai une petite fille, ouais, j'ai pas envie de mourir demain non plus. Mais je pense qu'en en ayant conscience, enfin sur les très, très grosses sessions de surf tracté, tu sais que, voilà, ça peut se terminer, mais en en ayant conscience aussi, tu prends peut-être beaucoup moins de risques, tu fais peut-être plus attention, je sais pas...

Enquêtrice : *Et t'as déjà eu trop peur pour aller dans une vague ?*

C'est pas présomptueux, mais non, enfin, au jour d'aujourd'hui, heu... Mais après, tout est relatif. Ici, bon à la rame, soit tu peux sortir et même si c'est très gros, ça reste quand même un détail, enfin moi, j'estime relativement... Si tu veux le ratio peur-attrance, ça a toujours été en fin de compte une attrance. Après, y'a des fois où tu peux pas sortir parce que, voilà, tu sais très bien que ce sera pas possible. Mais non, j'ai jamais eu suffisamment trop peur. En tout cas, voilà, non, je me suis jamais dit : « aujourd'hui, je reste sur le bord ». Y'a des fois où je ne vais pas surfer parce qu'effectivement je sens que je suis fatigué, que la petite a fait une dent toute la nuit et j'ai pas dormi. Même si y'a de très grosses vagues le lendemain, moi a priori, je vais pas surfer parce que, voilà, il faut pas être ridicule non plus. Mais sinon, non, non, pas à ce jour, non. Peut-être qu'en vieillissant..."

Stéphane a plusieurs pratiques surfiques. D'une part le surf dans des conditions courantes et d'autre part le surf de grosses vagues. Dans la seconde catégorie, il pratique le surf à la rame et le surf tracté (*town-in*). Cette façon de faire peut mettre en danger l'intégrité physique du pratiquant. Stéphane est très conscient de ces risques, c'est pourquoi il se prépare scrupuleusement à ces sessions. Entraînements réguliers, apprentissage du protocole sécuritaire et sophrologie lui permettent de maîtriser cette technique. L'intérêt qu'il a dans cet usage relève du ludisme, comme il le dit lui-même :

“c’est un peu le jeu du chat et de la souris”. Qui va prendre le dessus ? Même si Stéphane adopte une stratégie de préservation, il n’en laisse pas moins son destin aux mains de l’élément, du hasard (*aléa*). Le risque ici engendre la sensation “d’adrénaline”. Cependant, notre enquêté se distancie de toute recherche funeste. Dans son entretien, il met plusieurs fois en avant sa petite fille et sa femme pour expliquer qu’il est loin de chercher la mort dans sa pratique. Peut-être y a-t-il de « l’ordalie » dans son comportement ? Certes, nous sommes devant l’ « épreuve individuelle où le sujet seul est en jeu face à une puissance qu’il a le plus souvent inconsciemment provoqué » (*op.cit.*, 172). Toutefois, les acteurs nous disent être lucides dans leurs engagements. Ce qu’ils recherchent ainsi est l’adrénaline. Ils jouent à se faire peur.

Processus d’accommodement des peurs

Comme nous avons pu le voir, cette notion de peur est ambivalente. Elle est traversée d’appréhension ou d’adrénaline. Mais les processus mis en place par les pratiquants leurs permettent d’apprivoiser ces sensations afin de les classer comme positives. On peut supposer qu’il y a un apprentissage de cette conduite. Il n’est pas forcément verbalisé, cependant nous supposons qu’il se transmet depuis l’enfance³¹. Ceci n’est pas sans nous rappeler « l’apprentissage de la perception des effets » de Becker (1985, 70) concernant les fumeurs de marijuana. En effet, l’auteur explique que « c’est seulement quand le novice devient capable de « planer » qu’il est disposé à fumer pour le plaisir » (*op.cit.*, 74), c’est à dire lorsque le groupe lui aura fait saisir les plaisirs de fumer de la marijuana. Ainsi, pour le surf, ce n’est que quand le pratiquant intègre le *processus d’accommodement* qu’il peut prendre du plaisir dans la peur. C’est d’ailleurs l’absence de ce processus qui fera bien souvent abandonner les novices de leur apprentissage du surf. La pratique étant alors envisagée comme trop rude au regard des bienfaits récoltés.

Cette ambivalence renvoie à l’équilibre entre craintes et envies. Il correspond aux « jeux de capture » relevés par Griffet (1995). En effet, en surf, « quand la personne vit

³¹ Voir à ce sujet le chapitre II, partie B a).

l'expérience de ce point-limite, que ce soit dans le rôle de la proie ou celui du prédateur, elle éprouve des sentiments contradictoires » (*op.cit.*, 145). C'est un jeu constant entre le sentiment de sécurité et celui d'insécurité, entre plaisirs et peurs. Cet extrait d'entretien résume on ne peut mieux notre développement :

Bérard “ Car cela (le surf) demande une implication mentale et il y a une notion d'affrontement et de danger qui n'est pas dépassée par tout le monde. Certains restent bloqués sur des peurs qui sont compréhensibles parce que le danger de se faire mal, de se noyer est réel. Donc, même s'ils surfent tous les jours, ils restent à un certain niveau de pratique et ne veulent pas aller affronter trop de danger.”

Enquêtrice : *Est-ce par goût du risque ?*

C'est difficile à évaluer. A la fois, effectivement il y a le goût du risque. Et puis, c'est surtout le formidable plaisir qu'il y a, comme dans tous ces sports de nature, de pouvoir, (je ne vais jamais dire dominer l'élément puisqu'on ne domine jamais un élément naturel que ce soit la montagne ou la nature) se dire qu'il nous laisse passer pour quelques instants. ”

“L'implication mentale” renvoie à l'apprentissage du processus de bonification. Lorsque celui-ci n'est pas intégré, le surfeur ne peut pas évoluer dans sa pratique. Le risque est présent, mais seulement pour atteindre un certain plaisir. Celui de se faire accepter quelques secondes par le milieu naturel. Nous retrouvons là le principe du sacrifice développé au préalable.

b) Sentir son corps

L'immersion du surfeur dans l'océan est l'avant-propos de toute la session. Le corps est immédiatement mobilisé à travers ses sensations. Le contact de l'eau demande quelques minutes à l'organisme pour s'y habituer. Ce n'est là que le début d'une période où le corps devient le média principal entre l'individu et l'élément. Ces sensations positives se

distinguent de trois manières. En premier lieu, il y a le plaisir de recouvrement, l'éveil et le travail du corps. Puis viennent les impressions de vitesse et de vertiges, qui résonnent avec l'idée "d'adrénaline". Enfin vient la chute, qui n'est pas envisagée comme indésirable, mais au contraire qui peut devenir source de plaisir.

L'eau et les sens

Ce sont des « *sensations élémentaires* » (Kaufman, 2005, 81) que décrivent les pratiquants. Lorsque l'on les interroge sur les plaisirs motivants du surf, ils nous répondent souvent " c'est sentir son corps". Paradoxe de la réponse qui laisserait sous-entendre qu'en dehors de ce temps précis, le corps est comme endormi ? Sentir son corps, c'est donc le contact de l'eau et de la peau : presque un ensorcellement épidermique (Cyrulnik, 1997). L'éveil de l'odorat sur les rives de l'océan aussi puisque la présence massive d'iode y est caractéristique. La chaleur ou au contraire le froid exacerbant ou inhibant les relents de l'eau de mer, des algues, etc. C'est aussi la vue d'une vague de l'intérieur et l'écoute de son déferlement. L'exaltation de ces réveils du corps se révèle, chez les enquêtés, dans le tube de la vague :

Gibus : " Le tube est une sensation très particulière. C'est une sensation qui n'est pas très distincte. Quand tu pars de travers, et tu laisses la vague te retrouver, (...) alors soit elle est pas très grosse et elle déferle et elle déferle sur toi. Donc là, t'as la sensation d'un tube, mais en même temps elle te déferle et quand elle te déferle, de toute façon t'as une espèce de bon, de tu vois, instinctivement de toute façon tu vas fermer un peu les yeux, t'en as peut-être qui gardent les yeux ouverts. Et puis, et puis t'es sur ta planche et t'attends que ça se passe. C'est beaucoup moins visuel. C'est beaucoup plus au senti, des pieds et de ta planche. Si tu veux, t'as ça. La vague n'est pas très grosse et elle déferle. Elle te recouvre, mais en te recouvrant, elle brise un peu sur toi. Donc y'a une espèce de... T'es un peu dans un bouillon. Et puis t'arrives à transpercer cette vague qui s'est enroulée autour de toi et transformée en écume et puis tu sors. Et donc t'as un sentiment à la fois de, de, ben d'abord de plaisir quand l'eau est chaude et que t'es en maillot, etc. C'est un peu une petite douche chaude, c'est un plaisir. Et puis tu sais que t'as fait un tube, t'es surtout mouillé, tu revois

un peu le paysage de la vague qui continue et qui se dévoile, qui déferle devant toi. Et, et, et y'a ça. Après, dans les vrais tubes c'est-à-dire quand la vague projette et est très grosse, et que, en projetant vraiment, elle laisse un grand espace pour que ton corps ne soit pas effleuré par elle, alors là, le plaisir il est beaucoup plus visuel, c'est-à-dire dans le fait de voir devant soi le tuyau c'est-à-dire la vague. Et puis, il demande une concentration extrême puisqu'il est dans la conduite de la planche. C'est-à-dire que tu dois mettre la planche sur le bord, sur le rail et puis la vague en déferlant, tu vois, elle a tendance à aspirer l'eau vers le haut donc tout corps qui est sur sa face, il a tendance à partir, comme ça, à remonter. Donc, toi tu dois doser ta planche pour maintenir une trajectoire droite de façon à ce que tu ne remontes pas trop haut et ni que tu descendes trop bas, parce que si tu descends trop bas, la vague en déferlant après elle te tombe dessus. Donc c'est à la fois un plaisir visuel de voir la vague, un plaisir de concentration. Y'a aussi une sensation sonore même si elle est inconsciente, mais on entend le truc que y'a le fracas de la vague. Ça déferle. Même si ça, bon le fait que ton acuité est avant tout visuelle, tu prêtes pas trop attention à l'effet sonore. Mais d'une certaine façon, alors tu peux avoir, là où le plaisir est très fort, c'est quand heu, généralement ton regard, il est situé si tu veux sur la vague du déferlement, mais quand le déferlement couvre et que tu vois aussi des deux côtés que le rideau... Alors, tu regardes, d'un côté t'as la vague qui jette et de l'autre côté t'as le rideau d'eau qui tombe. Donc là ça veut dire que t'es extrêmement profond dans la vague. C'est quelque chose de très, très, très court.”

Dans cet extrait, il est étonnant que Gibus introduise son développement en suggérant que la sensation du tube est “très particulière” et “pas très distincte”. Il y aurait donc des difficultés à faire part de ces sensations. Et pourtant, il enchaîne sur une formidable argumentation où trois sens sont mobilisés. Que ce soit dans un petit ou un gros tube, le touché est présent. Ainsi la vague s'enroule autour du surfeur, et l'éclabousse “d'une petite douche chaude”. La vue est la composante maîtresse de ces perceptions, elle génère directement une émotion esthétique. L'ouïe accompagne le mouvement, elle est “inconsciente” pour Gibus. Pourtant, à travers d'autres entretiens, nous avons pu comprendre comment le son d'une vague ajoute à ces impressions. Ces trois aptitudes que sont le toucher, la vue et l'ouïe (on peut penser que l'odorat est aussi convié dans cette fête des sens : sa dévalorisation sociale expliquant peut-être sa moindre évocation) perçoivent

au fond la même chose : la sensation de recouvrement par la matière. Cependant, il ne renvoie en rien à des idées d'engloutissements ou d'anéantissement de l'individu. Ce recouvrement, c'est un des angles de ce "don de l'entrée" détaillé précédemment. Ce n'est pas même sa renaissance. Ici, la conscience du corps a à voir avec la conscience de soi. C'est le plaisir d'être :

Gibus : " Donc là, y'a la notion de plaisir. Le plaisir, il ramène à quoi ? C'est une notion qui est acquise par le corps. C'est le corps. C'est pas une vue de l'esprit, le plaisir. C'est une sensation du corps."

Gibus distingue le corps et l'esprit. Ce qui peut faire entendre pourquoi il considère le tube comme une sensation "pas très distincte". Ce qu'il semble montrer à travers cette hésitation, c'est que ce plaisir n'est en rien intellectualisé, mais *a contrario*, il est sensible. On peut alors retrouver l'idée que « rien ne sert en effet de définir intellectuellement le système de valeurs de sa vie si l'on ne s'y sent pas vraiment vivre » (Kauffman, 2005, 81). C'est ce qui se passe pour les surfeurs : l'être au monde passe par le corps, et c'est, sans doute, une de leur valeur principale.

Ce corps réveillé est aussi corps agissant. L'acteur impulse les mouvements à sa planche, et des sensations répondent à ces actions. Les pieds posés sur sa planche sont les transmetteurs de la matière. Le corps alors arrive à entrer dans la cadence de la vague, le pratiquant ajuste ses mouvements et ses positions pour que la planche suive le même itinéraire que l'onde. L'adéquation entre la sensation de l'élément à laquelle répond une certaine adaptation du corps engendre une bonne "réaction" de la planche. C'est alors un sentiment d'accomplissement, de plaisir puisque le surfeur a su sentir et répondre musculairement au rythme imposé par l'élément. Mais cette sensation n'est pas constante, l'engin n'est pas toujours ou totalement contrôlé. Cette rareté relative est sans doute ce qui fait la force du sentiment d'adéquation. Ainsi, nous voyons en quoi « le dispositif ostéo-musculaire peut être considéré non plus comme un outil, mais comme l'instrument de

l'insertion dans l'existence » (Leroi-Gourhan, 1965, 102). Ici à nouveau, le corps symbolise l'être soi.

L'ivresse

Les chutes s'inscrivent dans le même processus. Nous ne nierons pas ici qu'elles peuvent être perçues par les enquêtés comme malencontreuses, cependant, elles sont inévitables (toute descente de vague se termine par une chute, plus ou moins douce). En ce sens, la fréquence et l'omniprésence même des chutes dans la pratique commune inverse sa potentielle valeur négative classique référant à une perte de prestige... Finalement les chutes, quand elles ne sont pas provoquées volontairement par d'autres pratiquants (voir à ce sujet le chapitre suivant), font partie intégrante du surf. Ceci, non seulement en tant que risque potentiel, mais aussi en tant qu'affrontement aux limites, à ses propres limites, celles qui donnent corps et sens à l'activité elle-même, mais surtout à l'individu qui se construit dans, avec et à travers ce risque craint et recherché, un affrontement ordalique (Le Breton, 1991). C'est aussi l'épreuve « normale », au sens défini par Jeu, qui fait le surf, son esprit, sa *logique interne* : « il faut prendre le mot au pied de la lettre. On pénètre dans un milieu fermé et difficile. On en revient régénéré. On est devenu l'autre de soi-même. [...] Le lieu sacré où s'effectue la compétition demeure le milieu dangereux, difficile, hostile » (Jeu, 1977, 34). Celui qui affronte les éléments en sort grandit et régénéré. Tout le monde tombe, même les plus grands :

Reynhart : “ On tombe beaucoup en surf. Le champion du monde tombe (rires). ”

Ainsi observé le surf ressemble à s'y méprendre à un récit ou à un conte, dans la configuration typique de la sémiotique narrative de Greimas (Adam, 1984). Il existe dans cette pratique tout à la fois, une relation de désir (la quête d'une vague mythique, la fréquentation d'un haut lieu, etc.), de communication (nous y reviendrons en nous tentant de répondre au final pour qui et pourquoi fait-on du surf) et de lutte (contre les éléments, la nature, les autres, leurs jugements et même parfois soi-même). Il y a une dimension

héroïque dans la chute. Duret (1993), rejoint en cela par Centlivres, Fabre et Zanabend (1999) parlant de la construction du héros dans l'imaginaire collectif, insiste sur les épreuves traversées, à affronter qui permettent à la fois de se grandir, de se dépasser et d'obtenir une reconnaissance à la fois explicite et implicite faite de respect et d'admiration. Pour Duret, la conclusion est simple : ne devient pas héros qui veut, le champion, celui qui gagne tout n'est pas forcément un héros admiré et adulé. Les exemples à ce niveau ne manquent pas. En surf la chute n'est pas un problème, elle fait partie de la pratique. Ainsi il vaut mieux chuter en se risquant, plutôt que de ne pas oser goûter une vague.

Ce qui est craint par contre, ce n'est pas le fait de tomber, mais la phase de sabouillage dans laquelle on se retrouve en suivant. Elle peut alors être envisagée comme une perte d'énergie, mais aussi comme la privation d'une place privilégiée au sein du *peack*. Alors la chute fait partie du jeu, elle n'est pas un événement dramatique, ni catastrophique. Les enquêtés sont loin d'envisager la chute comme « *rédhibitoire* » comme le suggérait Pociello, (1982, 55). Tout au plus vivront-ils un léger sentiment de frustration, cela fait partie de la vie, c'est une étape normale et somme toute pas aussi importante que l'on peut se l'imaginer de l'extérieur. A ce sujet, Gibus nous répond :

Gibus : “ ben tu te dis : « merde », de la même façon que, je sais pas, t'as fait tomber la casserole et tout est par terre. Voilà quoi. C'est du même acabit quoi. Donc là, voilà. Mais sinon, tu sais de toute façon que ça fait partie du jeu.”

Une chute en surf et une casserole tombée par terre renvoient à la même impression : la perte de temps ! Mais tomber peut aussi être un plaisir, quand les conditions océaniques sont relativement calmes :

Pierre : “ Y'a le plaisir de pouvoir tomber, de pouvoir faire ce qu'on veut, de prendre, on va dire entre guillemets, des risques alors que ce sont pas vraiment des risques puisque c'est vraiment un des rares sports où tu tombes tout le temps, tu te fais jamais mal.”

Dans ces propos, deux choses apparaissent de manière sous-jacente : la notion de risque calculé/recherché, nous en avons déjà parlé, et la notion de plaisir. Nos observations font apparaître également cette dimension « naturelle », ce rapport à la nature qu'entretiennent les surfeurs. Comme le souligne El Houllali, El Houssaïne, il y a là une expérience sensuelle et sensorielle incomparable : « le surf réveille la sensualité (pieds nus sur le sable, contact de l'eau avec la peau), ouvre l'espace (l'espace est ouvert, sans la verticalité des murs et des buildings), offre des couleurs (lever et coucher de soleil...) et des odeurs (air iodé, algues...) » (2001, 139). Ne nous y trompons pas cependant, les conditions ne sont pas toujours optimales. La mer charrie parfois, comme nous l'avons évoqué précédemment, un nombre d'immondices que ceux qui se promènent en été le long des plages nettoyée ne soupçonnent même pas. Ou alors seulement quand ils vont se promener entre février et avril, sur les plages du Cap Ferret, en Gironde, à Anglet, à Bidart ou au Port des Pêcheurs à Biarritz, et aperçoivent les déchets entassés sur les plages non encore nettoyées³². Mais il y a là une ambivalence entre profane et sacré, un retour vers, et une recherche de la nature. Les surfeurs après une session se racontent leurs vagues mais aussi leurs chutes, leurs sensations, le plaisir qu'ils ont ressenti et en ont retiré. Il y a là une sorte de voyage initiatique « on s'engloutit dans les éléments [...] qu'on suppose dotés de pouvoirs surnaturels régénérateurs » (Jeu, *op. cit.* 37). C'est vrai, beaucoup de surfeurs font référence au bien-être ressenti, après avoir été « roulé » par la mer et par les vagues. Il s'agit d'un archétype initiatique dans lequel « on retrouve la vie en affrontant la mort » (Jeu, *op. cit.* 45). A ce niveau les propos de Pierre sont cependant à modérer, il est possible que des chutes de plusieurs mètres puissent entraîner de graves traumatismes. Nous retrouvons d'ailleurs ce même discours chez les grimpeurs de Claret (De Léséluc, 2004) qui refusent la prise de risque tout en jouant avec la peur de la chute (*op.cit.*, 87). Une fois dégagé de cette notion de risque : “ des risques alors que ce ne sont pas vraiment des risques ”, c'est un certain sentiment de liberté qui se crée. Si le surf est peut être envisagé comme un jeu d'acrobaties (et la chute en est un des points culminants), alors elles « matérialisent dans une large mesure l'effort de soustraction aux chaînes opératoires normales, la recherche d'une création qui brise le cycle quotidien des positions dans

³² Signalons à ce sujet que Surfrider Foundation lutte pour la propreté de la mer, contre les décharges à ciel ouvert qui sont déversées dans la mer en Espagne et le nettoyage du littoral basque et aquitain.

l'espace » (Leroi-Gourhan, 103). Le plaisir de la chute va de pair avec celui de la vitesse, ressenti dans une descente de vague. C'est une griserie où les sens sont à la fois en éveil et en repos. Par éveil, nous entendons le dynamisme d'une concentration extrême afin de prendre en compte toutes les composantes nécessaires (vitesse et déferlement de la vague, positionnement du corps, trajectoire de la planche, obstacles divers, etc.). Par repos, on admet l'abandon de l'acteur au rythme imprimé par la vague. La chute et la vitesse sont en adéquation avec *l'ilinx* : c'est en effet « une panique voluptueuse » (Caillois, 1967, 68) tout comme « une griserie provoquée par une extrême vitesse » (*op.cit.*, 73). Cet abandon du corps gouvernant est aussi un abandon de l'esprit.

2) Contempler

L'abandon de l'esprit peut être envisagé comme l'abandon d'un soi. Pendant une *session*, le pratiquant se vide d'un quotidien. On peut parler d'une certaine forme de liberté : « Qu'il s'agisse des décisions les plus minuscules de la vue quotidienne, ou des décisions majeures engageant le cours de l'existence. Face à cette avalanche de choix nécessaires, l'individu se protège en développant de véritables tactiques visant à éviter la surcharge mentale. » (Kaufmann, 2005, 79). En effet, la « *tactique* » ici réside dans le fait d'aller surfer pour « *éviter la surcharge mentale* ». Il y a deux axes dans cette évacuation : la contemplation et la concentration de l'esprit sur les sensations du corps.

La notion d'émotion esthétique est fréquente dans les entretiens. Le paysage est partie prenante du surf. Lorsque le pratiquant est dans la phase d'attente de vagues, assis sur sa planche, il contemple ce qui l'entoure. Evidemment, son attention se porte sur le large, là où se créent les ondes. Cependant, une lumière particulière, la couleur de l'eau, les montagnes pyrénéennes en toile de fond, une brume légère, etc., tout est en place pour faire oublier la lourdeur du temps.

Barland : “ ça a été superbe avec je dirais (...), des vagues au bord ... vraiment des conditions de fin de ... automnales quoi. Une lumière fabuleuse puisque il y avait un flux de sud.”

Proche d'une sacralité, ces « hauts lieux » (Griffet, 95, 148) sont faits de sens par les sensations. L'émotion, engendrée par la vue, crée une détente, un bien être. Celle-ci est recherchée pour certains dans le lieu de pratique. Les caractéristiques de la vague sont importantes, mais l'esthétique du paysage donne une plus grande puissance au temps de pratique. Une session ensoleillée offre tout un éventail de transparences de l'eau, avec lesquelles les surfeurs disent avoir envie de jouer. Que l'endroit soit un « haut lieu » ou une place plus médiocre, les pratiquants se videront en se remplissant d'un rien. Pour eux, celui-ci est envisagé comme méditation. Dans certaines périodes de la session, tout l'esprit ne se concentre que sur une chose : la vague. Par ce processus, les enquêtés nous ont témoigné leur impression de rompre avec leur quotidien. C'est une parenthèse à une de leur vie, la plus lourde.

Bertrand : “Pour moi c'est un exutoire quoi, c'est va surfer fouuuuuuh, tu penses qu'à ça quoi, tu penses à rien d'autre qu'au surf, t'es dans l'eau quoi, dans l'eau.”

Ces propos rejoignent ainsi ceux avancés par les pratiquants des activités « à risques ». Pour Le Breton, comme avant lui Jeu (1975), il y a chez les individus un attrait pour le vertige, qui s'est renforcé dans les sociétés modernes : « la poursuite du vertige est le fil conducteur d'une série d'activités physiques et sportives qui ont connu un net engouement social durant les vingt dernières années » (2001, 51). Il y a bien sûr un rapport à l'âge les jeunes, s'opposant fondamentalement aux comportements conformistes et prophylactiques des adultes en matière sportive. Cette recherche du vertige et des sensations qui lui sont accolées sert à donner un sens à la vie dans une société incertaine. L'exutoire n'est pas seulement physique, il est moral, en permettant à chacun de s'isoler, et il est social : en choisissant le surf on se met plus hors de portée de la société et de ses congénères. Le surf est à ce niveau très distinct des sports modernes tels que les ont définis Elias et Dunning

(1986). Il n'est pas organisé par la société avec comme fonction de fournir « un espace toléré de débridement des émotions » même si le résultat est identique. En ce sens il ne remplit aucune fonction sociale, il n'est pas une « fonction de la société », il est un choix, individuel et collectif, une évasion, une fuite dans laquelle, effectivement, certains laisseront libre cours à leurs émotions dans un cadre qui n'est cependant pas socialement réglé et délimité. « Il exerce une catharsis, une purification. Les passions individuelles s'objectivent par le transfert sur une mort symboliquement jouée et sur une violence volontairement codifiée » (Jeu, 1993, 46-47). *A contrario* de la théorie éliassienne, le surf n'a pas non plus pour fonction de créer de la sociabilité, ou alors il s'agit d'une sociabilité située, restreinte et limitée, une sociabilité dans « l'entre-soi » (Fize, 1993) choisie et voulue, mais aussi parfois imposée, comme nous l'avons vu auparavant lorsque les pratiquants font l'objet d'une stigmatisation et d'une disqualification sociale.

Ce qui est plus surprenant c'est que ces comportements concernent et touchent toutes les catégories sociales, les exclus comme les nantis. Ces derniers recherchant peut-être un contrepoids à l'aisance sociale ou à la sédentarisation dans laquelle ils sont installés, tandis que les autres jouent leur vie pour simplement exister (Le Breton, 1991). Il y a évasion héroïque et rejet du conformisme. Chacun cherche à s'affirmer en tentant, illusoirement parfois, de dominer les éléments³³. Paradoxalement, chacun cherche à jouer avec les risques, sans pour autant vouloir se l'avouer, et va même jusqu'à rejeter cette (anti) valeur : celui qui prend trop de risques est un mauvais surfeur.

3) Méditer

Il est possible que le rythme des vagues se conjugue avec cette méditation. Cependant, on ne peut l'affirmer tant il est difficile pour les pratiquants de verbaliser ces instants. Bertrand est très laconique sur ce point. Lorsqu'il nous dit : « tu ne penses qu'à ça », il se réfère à l'esprit, vidé par une concentration intense. Quand il conclut par « t'es dans l'eau », il cite le corps à travers l'abandon de sa gouvernance. Ici, « ne penser qu'à » ça peut

³³ Ainsi, le dernier champion de la coupe de France de surf, Gautier Hamont, 19 ans, s'est tué le soir du 05 octobre 2005, en surfant sur un de ses spots habituel, le Minou, dans le nord Finistère.

correspondre à ne penser à rien. Ces non sensations, si l'on peut dire, trouvent leur paroxysme dans l'instant de la descente de vague. A ce moment, le corps et l'esprit entrent dans un autre état. C'est une sorte d'anesthésie générale :

Greg : “ Moi je sais que entre le moment où je suis assis sur ma planche à attendre les vagues et le moment où je surfe, y'a des sensations qui disparaissent. Par exemple, quand je suis sur ma planche, des fois je caille, j'ai froid aux mains, j'ai un peu mal aux pieds, j'ai froid derrière les oreilles, tu vois... tu grelottes pas tu sais, mais tu as des petits frissons, quand la vague elle arrive et que tu commence à ramer pour faire ton take off et ben j'ai plus froid, par exemple.. ça c'est plus de froid. J'ai l'impression aussi que j'entends plus les mêmes choses. Quand t'es toujours cette histoire d'être assis sur ta planche à attendre la vague et ben t'entends les vagues qui s'éclatent un peu plus loin, des gars qui parlent, peut être je sais pas, j'allais dire les bruits de la ville mais... mais pas forcément , mais tu vois un chien qui aboie sur la plage ou le brouhaha des gens qui parlent sur la plage quand c'est l'été, des trucs comme ça... ben après quand je surfe, peut être parce que je fais plus attention mais tout ces bruits, je les entends plus. Donc ouais, la température, le soleil aussi ! quand c'est l'été et que tu surfes, moi je ramasse sur le crâne, toujours. Et ben quand je suis debout en train de surfer, j'ai plus chaud au crâne, je me rends pas compte que le soleil y tape de la même façon parce que... parce que je suis dedans et je me rends pas compte quoi... et puis c'est vachement impressionnant. C'est toujours impressionnant d'être debout sur une planche comme ça et de filer sur la vague, c'est... parce que quand la vague s'arrête, on peut pas rester debout sur la planche, elle s'enfonce, on tombe, on.. et là pourtant on est bien, on est debout et on... on la promène un peu où on veut, c'est... c'est super bizarre. C'est une sensation qu'on retrouve pas comme ça sur la terre.”

Dans cet extrait, Greg discerne un changement de corps. Plus de froid, plus de bruits de fond, plus de brûlures du soleil ; et pourtant, surfer une vague, pour lui, “c'est une sensation qu'on retrouve pas comme ça sur la terre”. Nous sommes devant un paradoxe : comme nous l'avons vu précédemment, le plaisir du surf se vit à travers les sensations du corps. Et pourtant, d'après le témoignage de Greg, les sensations s'effacent dans la descente de vague. Plusieurs témoignages recoupent ce point, à l'exemple de pratiquants qui se sont blessés lors d'une session. Nous avons recueilli de nombreuses histoires

racontant comment un tel ou un tel est sorti de l'eau, le visage en sang, sans se rendre compte qu'il s'était entaillé. Ce n'est qu'en passant la main sur celui-ci, et en voyant ses doigts maculés de sang, qu'il réalise s'être blessé. Ou encore quand d'autres personnes le lui font remarquer. Certes le visage est une partie du corps qui saigne beaucoup, comparativement à l'importance de la coupure ce qui pourrait minimiser « l'extraordinaire » de la situation. Mais l'argument affiché par les enquêtés est mis en avant pour expliquer comment, dans le surf, on perd conscience de certaines sensations.

3. Les entre-corps : Corps endormi *versus* corps réveillé

Ce paradoxe de la sensation / non-sensation pourrait être expliqué par un processus de morcellement du corps dans une société individualisée. Soit deux corps : *le corps endormi*, et *le corps réveillé* ; deux figures des possibles. *Le corps endormi* fait référence au quotidien, où les sensations se fondent dans le bercement des habitudes. *Le corps réveillé* se définit dans le singulier, là où les sensations se dressent dans les rythmes de l'exceptionnel. Nous pensons que, dans le surf, les pratiquants ont la volonté de se détacher du corps endormi, et par la même de se libérer « d'une société de responsabilités de soi » (Ehrenberg, 1995, 14), où la réussite décisionnelle devient un devoir. Ils souhaitent s'émanciper de la « surcharge mentale » (Kaufmann, 2005, 79) citée précédemment. Le corps endormi est passif, il ne permet plus de s'ancrer dans la vie, tout du moins dans la vie idéale. Pour D. Le Breton (1999), ce corps, aux multiples « prothèses », n'est plus utilisé. Ainsi, nous dit-il, notre société contemporaine nous renvoie à un « oubli du corps dans la vie quotidienne » (*op.cit.*, 15), une perte des sensations. « Cette restriction des activités physiques et sensorielles n'est pas sans incidence sur l'existence de l'individu. Elle entame sa vision du monde, limite son champ d'initiatives sur le réel, diminue le sentiment de moi, affaiblit sa connaissance directe des choses, et elle est un mobile permanent de mal-être. » (*op.cit.*). Mais, pour répondre à ce mal être, l'acteur lance « un cri de jouissance et de douleur ». Ce « cri », faisant référence à De Certeau (1990, 219), est une « expérience » en marge des contraintes quotidiennes. Celui-ci est libérateur, ou plutôt, il donne l'impression d'une libération. Ainsi cette libération dans le surf est

l'affranchissement par rapport à un état précis. Elle permet de passer du corps endormi au corps réveillé. Comme nous avons pu le voir, cette libération est progressive, elle passe par la phase de contemplation, puis de méditation. C'est l'entre deux eaux qui permet d'accéder à un autre état. Cette étape permet d'évacuer les tensions générées par la vie quotidienne. Mais c'est une transition entre deux monde qui est contraignante. Il faut aussi savoir se rendre disponible pour arriver au réveil du corps. Il est nécessaire de pouvoir engager son corps et le contraindre, afin d'arriver à "attraper" une vague. Lorsque cela est possible, alors les perceptions "gênantes" (bruits de plage, froid, chaleur du soleil), qui rappellent la lourdeur du quotidien, sont totalement évacuées pour laisser place aux sensations agréables. Ces instants, forts mais éphémères, permettent d'oublier pendant quelques secondes *le corps endormi*. Ici, l'être et le bien-être sont en jeux. Ce principe de construction d'une identité fugace, mais reproductible, permet à l'acteur de créer son propre monde afin de donner un certain sens à sa vie. S'il y a ici oubli du corps, c'est l'oubli *d'un* corps. Car le surf, sa transmission, ses souffrances et ses plaisirs passent surtout par le corps. Ainsi, « qu'il soit célébré ou gommé, le corps dans notre société est fragmenté : le dualisme de la modernité se déploie sur deux versant opposés : d'une part sur celui du corps survalorisé faisant l'objet de toutes les attentions, d'autre part sur celui du corps déprécié car jugé encombrant » (Duret, Roussel, 2003, 60). Le surf s'inscrit on ne peut mieux dans ce « dualisme », proposant des perceptions du corps en constant équilibre entre un « corps survalorisé » et un « corps déprécié ». Cette construction d'une identité ne nie pas forcément les autres identités des acteurs. En effet, ceux-ci peuvent être surfeurs, comme urbanistes, militants politique, rugbymen, pères de famille, ou philosophes. C'est un des nombreux « habits » (De Singly, 2005) possibles qu'ils revêtent à un moment précis. Cependant, certains pratiquants ont du mal à se dévêtir de leur « habit » de surfeurs. En effet, cette identité leur apporte un tel sentiment de bien être, dans une vie sociale trop pesante, qu'ils cherchent constamment à renouveler cette sensation. A ce moment là, il se peut qu'une déstructuration de la vie sociale soit palpable.

4. Le surf comme addiction

Le qualificatif d'addiction peut sembler, *a priori*, trop vif pour décrire certaines conduites par rapport à la pratique, même si aujourd'hui les formes addictives sont reconnues plurielles dans les sports comme dans les autres activités humaines (Bodin, Robène, Héas, 2004). Le concept et la catégorie (devenue) médicale de l'addiction³⁵ se sont progressivement imposés ces dernières décennies. « On voit très clairement, dans la littérature psychiatrique et psychanalytique, monter exactement en même temps au milieu des années 1970 – les préoccupations pour les dépressions et pour les addictions » (Ehrenberg, 1999, 141). La catégorie psychomédicale « addiction » plutôt que d'autres expressions telles « usages » ou « consommation de drogues » ou de « produits dopants » rappelle que le contrôle des populations est en jeu. Avec le dopage fortement médiatisé dans les sports, la situation semble plus prégnante encore. La dépendance au produit, *a fortiori* aux comportements, est soulignée.

Ainsi, au fur et à mesure des entretiens, la dépendance au surf s'est dressée comme une évidence. De fait, de nombreux enquêtés utilisent le mot "drogue" pour expliquer le rapport au surf, que d'autres ou eux-mêmes entretiennent. Le surf n'est pas le seul des sports à générer des conduites addictives, comme l'ont relevés Bodin et Héas (2002, 90) au sujet du body-building. Cette question est d'ailleurs développée par les médecins Valleur et Véléa (2002, 8). Cependant, nous ne nous baserons pas ici sur les critères définissant l'addiction sportive. Bien que certains critères se retrouvent dans notre objet, (tels que la « transformation corporelle », le sportif « jusqu'au boutiste », « la nécessité de remplir un vide de la pensée ou un vide affectif, et dans ce cas l'objet investi est le sport et le mouvement », empêchant « la pensée douloureuse » (*op.cit*)), d'autres posent problème. En effet, l'exposé repose ici sur des sports fortement contrôlés. C'est pourquoi peuvent intervenir des notions telles que : la quête de la performance, le désir de reconnaissance sociale ou le contrôle de l'image de soi dans la forme de surf que nous étudions. Par contre, en nous basant sur la définition des addictions selon Goodman (1990), relevé dans l'article de Valleur et Véléa, nous allons voir en quoi, dans certains cas, les conduites des

³⁵ L'addiction est une notion médiévale de justice qui obligeait l'individu incapable de rembourser son créancier à la payer par son travail et à en devenir en quelque sorte esclave (*Science et Vie*, n°960, septembre 1997, p. 112 ; Yvorel, 1991).

surfeurs coïncident avec ces caractéristiques. Nous chercherons par la suite à comprendre les motivations de ces agissements.

A. Preuve de l'addiction

Pour évaluer le caractère addictif de la pratique du surf, nous avons utilisé les critères de Goodman pour analyser nos entretiens. Goodman relève 6 critères essentiels :

A/ Impossibilité de résister aux impulsions à réaliser ce type de comportement.

B/ Sensation croissante de tension précédant immédiatement le début du comportement.

C/ Plaisir ou soulagement pendant sa durée.

D/ Sensation de perte de contrôle pendant le comportement.

E/ Présence d'au moins cinq des neuf critères suivants :

1. Préoccupation fréquente au sujet du comportement ou de sa préparation.

2. Intensité et durée des épisodes plus importantes que souhaitées à l'origine.

3. Tentatives répétées pour réduire, contrôler ou abandonner le comportement.

4. Temps important consacré à préparer les épisodes, à les entreprendre, ou à s'en remettre.

5. Survenue fréquente des épisodes lorsque le sujet doit accomplir des obligations professionnelles, scolaires ou universitaires, familiales ou sociales.

6. Activités sociales, professionnelles ou récréatives majeures sacrifiées du fait du comportement.

7. Perpétuation du comportement bien que le sujet sache qu'il cause ou aggrave un problème persistant ou récurrent d'ordre social, financier, psychologique ou physique.

8. Tolérance marquée : besoin d'augmenter l'intensité ou la fréquence pour obtenir l'effet désiré, ou diminution de l'effet procuré par un comportement de même intensité.

9. Agitation ou irritabilité en cas d'impossibilité de s'adonner au comportement.

F/ Certains éléments du syndrome ont duré plus d'un mois ou se sont répétés pendant une période plus longue.

(D'après Aviel Goodman, 1990).

Comme nous allons le voir, les critères A, B, C, E et F sont effectifs dans notre objet. Quand au point D, nous supposons sa présence sans pouvoir l'affirmer. En choisissant l'extrait d'entretien de M. Bérard, nous allons voir en quoi tous ces caractères correspondent à une conduite addictive. Lui-même d'ailleurs utilise ce terme, ou encore

celui de drogue :

Bérard : “ Des gens comme moi, ils l'envisagent même pas (arrêter le surf), quoi. Pour nous, ça fait partie de notre vie, quoi. C'est pas lié à une performance. C'est lié à un équilibre personnel, quoi. Moi, je dis souvent, on sait qu'en France on est les champions de la consommation d'antidépresseurs et d'anxiolytiques. Ben, nous, on a la chance d'avoir un médicament gratuit mais qui est autant addictif que tout ça, qui est les vagues, qui est le surf et, à mon avis, on est drogué à vie pour ça quoi, une fois qu'on y touche. Y'a vraiment une notion de dépendance. Ca, c'est une dimension qu'on n'évoque pas souvent mais on est vraiment dépendants des vagues c'est-à-dire que, quand il y a des périodes où y'a pas de vagues, on devient, comment dirais-je, nerveux, colériques etc. Quand il y a des vagues, on est apaisés, on est sereins parce qu'après un surf, après les décharges d'adrénaline et... surtout dans le surf de gros, on a un sentiment de bien-être énorme, quand on fini sa session, on est repus de sensations, on a déchargé toute l'agressivité, l'adrénaline qu'on pouvait avoir, donc on est vraiment hyper zen. Donc, évidemment, cet état-là, ça crée un besoin parce que, quand vous vivez dans des états comme ça, qu'est-ce que vous cherchez la fois suivante ? A le retrouver. Donc, ça crée cette espèce de drogue quoi, de sentiment d'addiction qui est très très fort en surf. On est vraiment..., moi je vois, je vais voir la mer 3, 4 fois par jour, quoi. Même quand les conditions ne sont pas bonnes comme aujourd'hui, j'y vais quand même, en cas, on ne sait jamais si, à un moment donné de la marée, ça pourrait s'améliorer. Et alors, pour quelqu'un qui n'est pas pratiquant, c'est des trucs invraisemblables. J'avais un exemple en tête : quand j'étais à Bordeaux, pendant un an, pour l'armée, je travaillais à l'hôpital militaire à Bordeaux, et j'étais hébergé chez des copines, là-bas. Et elles ont essayé vainement de me retenir le week-end. Je ne supportais pas de rester là-bas. Le vendredi soir, je partais. Il y avait toujours des bringues de prévues, des sorties, tout ça. Je disais « non, non, non, moi je rentre, je rentre, il faut que je vois la mer ». Et je partais de Bordeaux. Et, la première chose que je faisais, j'arrivais, j'allais à Biarritz, je longeais la grande plage et je regardais la mer. Ca y est, j'étais arrivé, c'était bon, quoi. Et c'est un vrai besoin. Et tous les jours, bon moi, je vais à l'école à Bidart qui est juste à côté, tous les jours, avant de partir, y'a pas un matin où je vais à l'école sans aller voir la mer. Je vais voir la mer d'abord, je vais à l'école après. A midi, je vais revoir la mer. Alors là, soit je vais surfer si c'est bon, soit je ne vais pas surfer mais je vais voir la mer quand même. Et le soir pareil.

Enquêtrice : *Et votre femme, elle pratique ?*

Alors, ma femme ne pratique pas. Alors ça, c'est la grosse difficulté des épouses ou des compagnes de surfeurs, voire de l'entourage que, quand on n'est pas dans ce milieu-là, c'est quelque chose de très difficile à vivre, du moins au début. Maintenant, les années passées, je crois qu'elle en a fait son deuil. C'est comme ça, c'est comme ça, quoi, on ne peut plus rien faire contre cette drogue, quoi. Et, il est pas question de me désaccoutumer, ou de me vacciner contre ça. Donc, elle fait avec. La difficulté pour elle, la difficulté essentielle, outre le fait qu'elle apprécie comme activité, tout ça, mais comme elle ne pratique pas, cette dépendance, pour elle, c'est presque risible quoi. Le gros inconvénient, c'est en terme de prévisions d'activités c'est-à-dire que, si on doit prévoir quelque chose à faire, un week-end pour les vacances etc..., ça sera toujours lié au surf c'est-à-dire que ça sera en fonction des vagues. Genre, on prévoit un truc, mais s'il y a des super vagues, eh bien, tout s'annule. Donc, ça, c'est hyper dur à vivre parce que ça devient, je veux dire, du coup, on ne peut plus rien prévoir. (...) les autres voyages qu'on va faire, on va faire des voyages toujours en bord de côte. Donc, si on ne va pas très loin, ça va être le Portugal ou l'Espagne. Et ça sera c'est-à-dire qu'il y a toujours la planche qui suit. On longe les côtes, on dort au bord des plages dans le camion et on surfe et voilà quoi. (...). C'est plus difficile à vivre ici, parce que si, par exemple, je dis n'importe quoi, on se dit : « tiens, samedi, on pourrait monter à Bordeaux ou on pourrait aller à IKEA », ou je ne sais pas quoi, ouais ok, si y'a ce temps-là, y'a pas de problèmes. Seulement, je ne peux pas lui dire, moi, le mardi si y'aura ce temps-là et si y'aura pas de vagues le samedi. Donc, le danger il est là quoi. C'est que l'on soit obligé d'annuler au dernier moment parce que, ben, le samedi matin, paf, super conditions. Parce que, ça, c'est un truc terrible aussi pour un surfeur par rapport à un autre sport. Si vous manquez une partie de pelote un jour parce que vous avez un rendez-vous, ou parce que vous avez un problème, vous dites : « bon, j'irai la semaine prochaine, j'irai demain ». Le surf, même si on en fait tous les jours, on a l'impression que chaque jour est unique. C'est-à-dire qu'il n'est pas question de dire : « aujourd'hui c'est joli, je ne peux pas y aller parce que j'ai un truc à faire. Donc, j'irai demain », parce que « demain », ça n'existe pas en surf. Demain, on ne sait pas comment seront les vagues. Personne ne le sait. Même si maintenant, la météo a évolué, on ne sait pas si demain y'aura du vent, si y'aura la même taille etc... Ce qu'on sait, c'est que, là, c'est bon, et que, si j'y

vais pas là, je manque une bonne session. Et ça, c'est insupportable. Donc, je vais assurer la session et après je vais faire autre chose. Alors, la difficulté des surfeurs passionnés, c'est d'arriver à calquer leur vie sociale, enfin d'arriver à adapter leur vie sociale sur les vagues. Et, ça, c'est une difficulté énorme. Parce que ça oblige à des contorsions épouvantables. Donc, ça veut dire des repas ratés parce que, du coup, on a un truc de prévu l'après-midi, bon, on va essayer de surfer entre midi et deux. Comme ça, on peut faire les deux. On surfe mais bon on manque un repas quand même. Quand on a des réunions, c'est terrible parce qu'on va essayer de surfer avant ou après la réunion. (...). Bon, moi, j'étais adjoint au Maire pendant six ans. Je ne vous raconte pas le calvaire quand y'avait des réunions qui étaient programmées parce que, là, du coup, on ne va pas programmer des réunions en fonction des marées, donc, on programme les réunions et après on voit. Et, ça, je devrais pas le dire, personne ne le sait trop à Bidart, mais moi, il m'est arrivé de déprogrammer des réunions, de les repousser, de les décaler en fonction des vagues, dans la journée même. Parce que je ne pouvais pas le faire avant. Il n'est pas question de le faire la veille, j'en sais rien comment vont être les vagues. Mais y'avait réunion, mettons à 18h le mardi, ben le mardi matin ou le mardi midi, je voyais la mer, je me dis : « putain, à 18h c'est là où ça va être le meilleur, merde, comment je fais ? ». Alors téléphone, aux participants à la réunion, jamais bien sûr avancer le prétexte des vagues, c'est incompréhensible par tout le monde et c'est bien normal. Donc, ben, y'avait toujours une excuse bidon : un, qui n'était pas prêt. Est-ce qu'on peut pas repousser à demain, est-ce qu'on peut pas l'avancer, est-ce qu'on peut pas la reculer ? Mais y'avait toujours un...voilà. Donc, ça m'est arrivé, pas systématiquement bien sûr parce qu'on peut pas le faire tout le temps. Après, Y'a des contraintes matérielles, des fois on peut pas quoi. Et là, c'est terrible. Mais ça m'est arrivé plusieurs fois d'annuler ou de sauter ou de décaler des réunions à cause du surf, à cause des vagues. Et le jour même quoi. Alors après, dans les surfeurs, y'a pas que des jusqu'au-boutistes, j'allais dire, comme moi. Y'en a qui font avec et puis, c'est comme ça. Mais bon, moi, je ne suis pas une exception. On est beaucoup de passionnés à faire passer ça avant beaucoup de choses quoi. D'abord les vagues, après on voit pour le reste. Y compris avec des responsabilités quoi. (...) (c'est le) le côté extrêmement pénible du surf pour l'entourage quoi. »

Nous avons délibérément choisi de restituer cet extrait d'entretien dans sa quasi-totalité. Notre décision tient du caractère hautement représentatif du discours tenu. En

effet, il synthétise les nombreuses déclarations recueillies, détaillant ces conduites addictives. Nous envisagerons donc celui-ci en tant qu'archétype des dépendances au surf.

Evacuons tout d'abord le critère F en constatant que le « *syndrome* » dure plus d'un mois, puisque “ça fait partie de notre vie”.

Le critère A (Impossibilité de résister aux impulsions) est présent lorsque Marc dit :

“ On est drogué à vie”

“ Une fois qu'on y touche, il y a vraiment une notion de dépendance”

“On est vraiment dépendant des vagues”

“Ça crée une espèce de drogue”

“Sentiment d'addiction”

“C'est un vrai besoin”

“Jusqu'au-boutistes comme moi”

Le critère B (sensation croissante de tension) se retrouve dans :

“Je vais voir la mer 3, 4 fois par jour”

“Même quand les conditions sont pas bonnes comme aujourd'hui, j'y vais quand même, en cas, on ne sait jamais”

Le critère C (plaisir ou soulagement pendant sa durée) se rencontre dans :

“ On est apaisé, on est serein ”

“ On a un sentiment de bien-être énorme ”

“ On est repu de sensations ”

“ On a déchargé toute l'agressivité, l'adrénaline ”

“ On est vraiment hyper zen ”

Le critère E (cinq des neuf critères) se révèle dans :

1. “ Il faut que je vois la mer ”
 4. “ Y a pas un matin ou je vais à l'école sans aller voir la mer (...) à midi c'est pareil, et le soir pareil ”
 5. “ Le calvaire quand il y avait des réunions programmées ”
 6. “ Je ne supportais pas de rester là-bas ”
- “ La difficulté des surfeurs passionnés, c'est d'arriver à calquer leur vie sociale, enfin d'arriver à adapter leur vie sociale sur les vagues ”
- “ Des repas ratés ”
- “ Déprogrammer des réunions ”
- “ Week-end en fonction des vagues ”
- “ S'il y a des vagues supers, tout s'annule ”
- “ On peut plus rien prévoir ”
9. “ Y a pas de vagues ... nerveux, colériques ”

Ainsi, nous voyons en quoi le comportement des surfeurs peut se classer en tant qu'addictif. L'acteur estime lui-même qu'il est dépendant, il a donc un rapport pathologique à sa pratique. Ceci peut entraîner soit des tensions, dans le meilleur des cas, soit de réelles ruptures dans la vie affective, familiale et professionnelle. Le surf, dans ce cas précis, devient alors désocialisant. Le pratiquant alors « *perd sa liberté de s'abstenir* » (Fouquet, repris par Valeur et Velléa, 2002, 6). Cependant, nous avons constaté que, dans ces carrières que l'on peut considérer comme pathologiques, l'arrivée d'enfants amenuise la conduite addictive. Cela ne se fait pas sans conflits, internes et personnels, ou avec la conjointe, cependant le surfeur arrive bien souvent à réajuster son comportement. On retrouve la même configuration dans d'autres comportements à la fois addictifs et déviants. Les supporters hooligans en sont un exemple parmi d'autres (Bodin, 1999 ; Bodin, Robène, Héas, 2004).

B. Proposition d'explications de ces conduites addictives

Notre première intention consiste à s'appuyer sur la définition du psychiatre et

psychanalyste Bergeret, relevée par Valeur et Vétéa (*op.cit.*, 3) : « Le psychiatre et psychanalyste français J. Bergeret, soulignant son étymologie, avait proposé un emploi particulier du terme addiction : dérivé du latin *addictus*, il désignait en ancien français la contrainte par corps. Cet auteur proposait donc de l'employer dans le cadre d'un abord psychanalytique, où la dépendance corporelle aurait valeur pour le sujet de tentative inconsciente de régler une dette. Le terme désigne alors métaphoriquement la toxicomanie, dans une conception psychologique qui ferait de la dépendance physique l'équivalent d'une peine auto-infligée. ». Cette définition de *contrainte par corps pour dette impayée* nous permet de revenir sur la notion de don et contre – don, que nous avons laissée précédemment en suspend. Comme nous l'avons vu, dans cet échange symbolique, le contre – don n'est pas rendu de façon usuaire. Le pratiquant est donc redevable. Nous pensons que ce principe pourrait peut-être donner une explication du comportement addictif. En effet, J. Bergeret parle de *peine auto-affligée*, alors pourquoi ne pas considérer que l'insuffisance du sacrifice corporel, en regard du plaisir pris dans la descente de vague, « aurait valeur pour le sujet de tentative inconsciente de régler une dette » ? Certes, ce terrain est un peu aventureux, et nous en avons conscience. De plus, nous ne sommes pas formée à une analyse psychiatrique ou psychanalytique. Cependant nous soupçonnons là une clef d'interprétation qui n'est pas négligeable. Il serait fort utile que cette perspective soit questionnée dans un champ inter-disciplinaire. Mais ici, nous ne souhaitons que semer quelques graines de réflexions, faute de matériaux pour approfondir cette question.

Deuxièmement, nous pensons que l'intensité des sensations éprouvées dans la pratique surfique assujettit l'usagé. Comme nous l'avons vu, le surf est une pratique éminemment sensitive, qui conduit à un plaisir intense. L'acteur cherchera constamment à reproduire cet état, sans jamais être rassasié. C'est ce que certains appellent “ la faim de vague ”. Ainsi, comme le dit Jeff, il en faut toujours plus :

Jeff : “ On a dû te parler souvent de surf, des sensations que ça apportait, que ce soit les libertés, le contact avec la nature, etc. Mais le mot qui revient tout le temps c'est « sensation » quoi. On s'attache à une sensation, à une certaine sensation. C'est pas mauvais en soi la sensation, mais c'est l'attachement qui est ambiguë quoi. Il faut faire

attention. On s'attache à cette sensation et quand on l'a pas, on est malheureux. Et quand on l'a, tout va bien. Et voilà, après on en veut toujours plus.”

Les impulsions ne sont alors plus contrôlées, et le surfeur est enchaîné à ses désirs. Il y a un dérèglement dans le système de valeur. La recherche incessante de plaisir amoindrit les autres domaines de la vie courante (famille, profession, stabilité matérielle). Ainsi, nous sommes devant *une passion*, au sens premier du terme, c'est à dire en tant que souffrance : la *passio*. Celle-ci, aveugle, brouille l'échelle des valeurs : « la passion permet de percevoir des valeurs, mais non leur hiérarchie » (Spaemann, 1999, 52). Ces propos ne réactivent cependant pas obligatoirement le débat entre passion et raison. Les conduites addictives, même si elles représentent une pathologie, et même si elles échappent en beaucoup de points à leurs auteurs, sont aussi une recherche de plaisir à travers une pratique voulue. (De fait, ce plaisir est la *raison* de cette *passion*. C'est une des valeurs indigènes principale, mais, on peut se demander si, dans les faits, le plaisir est vraiment une haute valeur portée par la société moderne ?)

Cette poursuite qui n'est jamais assouvie, génère un état de manque et de dépendance :

Jeff : “ C'est le manque, le manque d'une certaine sensation. Moi, j'aurai aimé ça la sensation parce que qu'est-ce qu'on fait quand on surfe ? On ressent quelque chose quoi.”

Troisièmement, Valeur et Véléa proposent l'addiction en tant que « maladie emblématique de la modernité » (2002, 3) ; nous ne pouvons que nous ranger sous ce postulat. Comme nous l'avons détaillé, le surf permet de revêtir une identité qui offre un certain oubli du poids de la vie quotidienne. Ainsi faisant, on acquiert alors un profond sentiment de bien-être. Dans la conduite addictive, ce bien-être devient l'habit principal de l'acteur, si ce n'est l'unique. Surfer est alors une des nombreuses réponses aux maux de notre société actuelle. Elias et Dunning (traduction française 1994, 85) expliquent que « les grandes peurs et les grandes joies, les grandes haines et les grands amours sont moins extériorisées [...] Voir les adultes hommes ou femmes, trembler de peur, se laisser aller en public à leurs plus amers chagrins, perdre leur sang-froid, se battre sauvagement sous l'influence d'une violente excitation, a cessé d'être considéré comme normal ». Cependant,

dans les activités de loisir, « l'excitation mimétique » (*op.cit*) est autorisée, mais sous une forme contrôlée. Le surf occasionnel répond de cette définition. Par contre, la forme surfique que nous venons d'étudier : le surf pathologique, répond, lui, à une autre dynamique. Tout au long de notre développement, nous avons pu voir que cette pratique autorise une excitation intense. C'est ce que nous avons défini en tant que « *cri* ». Ce lieu qu'est le surf permet d'exprimer « ses grandes peurs » et « ses grandes joies ». Il autorise aussi, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, de « perdre leur sang-froid » et de « se battre sauvagement sous l'influence d'une violente excitation ». Ainsi, le surf pathologique est le lieu d'une « libération "non-contrôlée" » (Leroux, 2002, 79). Il est alors une pratique « non-mimétique » (Elias, Dunning, *op.cit.*, 107) qui « a cessé(e) d'être considéré(e) comme normal(e) ».

Chapitre IV

« Farces » des règles, règles de « faces »

Nous avons conclu, dans le chapitre précédent, à une « *libération non contrôlée* » du surf pathologique. Cependant, nous ne voulons pas dire, par là, qu'il n'existe ici aucune règles, aucune normes ou, encore, qu'il n'y a aucun système de valeurs, bien au contraire. Cette « *libération non contrôlée* » doit être envisagée en restituant le surf dans le champ des pratiques sportives. C'est à dire que l'agir ici n'est que très peu, si ce n'est nullement, contenu par des normes fédérales. Comme nous allons le voir, le surf est auto - contrôlé par la ritualité des rencontres. C'est pourquoi, nous nous interrogerons sur « *ce qu'on dit qu'il faut faire* » quand on entre dans le territoire symbolique du surf. Il ne s'agit pas d'une approche descriptive de la technique corporelle (nous avons abordé ces questions dans le chapitre précédent), mais d'une étude des interactions qui se produisent ici. Ceci nous permettra de dégager les règles coutumières du groupe. A partir de celles-ci, nous interrogerons le rôle et les motivations de ceux qui tentent de les faire respecter, et symétriquement de ceux qui les offensent, c'est « *ce qu'on dit qui est fait* », ce qui nous mènera à envisager le surf comme un lieu de batailles et de recherche de pouvoir et de domination symbolique. À partir de cela, nous nous intéresserons aux normes fédérales comme effort de moralisation de la pratique, et nous verrons en quoi l'acteur accepte ce processus ou résiste. Nous questionnerons enfin la violence et l'exclusion dans la pratique surfique.

1. Territoire symbolique et règles coutumières

Par territoire symbolique, nous entendons le lieu où se joue *l'action* : « *ces activités qui tirent à conséquence, qui sont problématiques, et que l'on entreprend, estime-t-on, pour elles-mêmes.* » (Goffman, 1974, 152). Ce territoire est donc une aire géographique, mais il n'existe pas s'il n'y a pas un acteur et un public. Nous ne définirons pas acteur et public par un niveau numéraire : ce n'est pas un individu face à un groupe, mais un acteur

agissant et un public recevant et *vice et versa*. Ainsi, le territoire symbolique dans notre cas est un *spot* de surf avec (strictement) au moins deux pratiquants.

A. Ce qu'on dit qu'il faut faire

Nous proposons une session de surf idéale, à envisager comme une représentation théâtrale, ou une mise en scène, parfaite. Celle-ci sera présentée tout d'abord du point de vue de l'entrant : celui qui va aller surfer, puis du point de vue de celui qui est en place : le(s) surfeur(s) qui est (sont) déjà sur le *peak*. Ce canevas parfait a pu se construire en croisant nos observations de terrains et les entretiens nous expliquant « *ce qui se joue ici* ». Elle est idéale car elle respecte les conditions océaniques excellentes, et parce que l'acteur connaît les règles coutumières et les respecte, tout comme le public.

1) Celui qui entre

C'est une fin de matinée d'octobre, les vagues mesurent à peu près 2 mètres. Le temps est beau, bien que frais, avec un léger vent de terre. Une journée qui promet d'être populaire. Le parking est déjà rempli, les plaques d'immatriculations donnent l'avantage en nombre aux Pyrénées Atlantiques, une bonne partie provient de la Gironde, quelques rares autos viennent des Pays Basque Sud ou des Landes. Ca et là, des provenances sont plus lointaines : suisses, anglo-saxonnes ou italiennes. Devant des coffres ouverts, d'aucuns enfilent leurs combinaisons dans une certaine effervescence. D'autres, encore mouillés de leur surf, reviennent pour se sécher. Peu de mots sont échangés sur ce parking. Quelques interpellations de ceux qui en reviennent pour connaître un peu l'état du spot : vagues, nombre de personnes à l'eau, ambiance... Mais cela se fait le plus souvent entre connaissances, intimes ou plus superficielles. Une certaine fébrilité est déjà perceptible sur le parking. Notre acteur tend l'oreille pour récolter de maigres informations. Tout en se dévêtant, il se projette déjà dans l'action. Son cœur bat un peu plus vite que d'habitude, le froid lui donne la chair de poule. L'esprit déjà ailleurs, il ne cherche pas à cacher sa nudité, cependant il ne croise aucun regard direct pendant qu'il se change. Les échanges sont furtifs et polis. Après avoir enfilé sa combinaison, dont le contact froid et encore humide

lui rappelle sa session de la veille, il sort précautionneusement de sa voiture break sa planche. Un coup d'œil rapide pour vérifier que celle-ci n'est pas abîmée, une petite caresse sur sa surface et il la prend sous le bras pour aller à l'eau. Suite à une petite course, il arrive sur la plage. Là, quelques hommes et femmes sont assis sur un muret en béton, ils discutent entre eux ou mirent l'océan. Les vagues sont belles, lisses et bien formées, elles ont un déferlement régulier. L'acteur, après avoir observé quelques minutes ce qui se passe à l'eau, s'approche du rivage. Il pose sa planche sur le sable, et regarde furtivement ceux qui sortent de l'eau. L'un d'eux s'approche, un de ses camarades, qui lui donne quelques informations sur les vagues, mais surtout sur l'ambiance à l'eau. Aujourd'hui, bien que les conditions soient excellentes, et qu'elles ont attiré nombre de pratiquants, l'atmosphère est relativement décontractée. Son complice s'en va, en lançant un petit encouragement. L'entrant, après avoir fait quelques mouvements de bras à la va vite, accroche son *leach* à sa cheville et court dans l'eau, le cœur battant. Après avoir maîtrisé le passage de la *barre*, il arrive enfin au *line up*. Une dizaine de surfeurs sont assis sur leurs planches, à attendre de prendre une vague. L'acteur dit bonjour à certains, qu'il a déjà vu ici, et hoche la tête pour saluer les autres. Il se met un peu en retrait du groupe, à distance du point de déferlement, et observe ce qui se passe. Une vague arrive, quelques surfeurs se mettent en position : allongés sur la planche, dos au large, prêts à ramer. L'un d'eux est très bien placé stratégiquement, au point le plus limite du déferlement. Il sera le premier à se faire porter par l'onde, et pourra ainsi « démarrer » plus vite que les autres. Il prend sa vague, un autre démarre aussi, mais le « hop hop hop ! » du premier le fera se raviser et retourner à sa place. L'acteur laisse ainsi passer plusieurs vagues, puis commence à s'approcher des autres pour entrer dans le tour, ceux-ci ne réagissent pas. Puis, quand il est enfin en position de prendre une vague, il s'allonge à son tour, regarde dans son dos et, dès que la déferlante arrive, met toute son énergie à ramer. Il a pris sa vague, l'a bien exploitée, c'est à dire qu'il l'a surfée en utilisant le maximum de ses capacités dans les potentialités des vagues. Il retourne dans la ronde, se rangeant en dernière position, mais prenant la place devant les nouveaux entrants. Lorsque enfin il sera repu, qu'il aura son compte, il prendra une dernière vague le ramenant sur la plage. Il deviendra à son tour un sortant.

2) Celui qui est en place

Entre deux vagues, l'acteur jette un œil sur le nouvel arrivant. Il a vu qu'il avait passé la barre sans grosses difficultés, il a vu aussi qu'il disait bonjour à certains. La mise en retrait du nouvel entrant conforte l'acteur dans sa position prioritaire. Il sait qu'il n'y aura pas de tensions avec celui-ci. C'est lui le mieux placé au *peak*, il sait qu'il va prendre sa vague. Il se met en position, allongé sur la planche, concentré sur ses sensations. L'onde commence à le soulever peu à peu, c'est le signe du départ. Il se met à ramer, la vague le porte assez pour qu'il se mette debout. Après s'être avisé de ce qui se passe autour de lui, il constate qu'un surfeur démarre à son tour. Irrité, il interpelle l'intrus d'un « hop hop hop ! Celui-ci, qui a entendu l'injonction, se ravise et retourne à sa place. L'acteur peut alors se faire plaisir et s'accorder à l'onde en fonction de ses capacités. Il a pris sa vague, et retourne dans la ronde à un poste privilégié. Il n'est pas le premier dans le cercle, mais il n'est pas le dernier. Étant un habitué du lieu, qui a fait ses preuves qui plus est, il peut se permettre de prendre la place aux novices. Lorsqu'il sera repu, qu'il aura son compte, il prendra une dernière vague le ramenant sur la plage. Il deviendra à son tour un sortant.

Cette représentation est idéale car il n'y a pas d'accros. Tout le monde accepte la règle coutumière, tout le monde est intégré dans le territoire symbolique, cependant, comme nous allons le voir, la scène est rarement aussi parfaite !

3) Règles coutumières

Ces règles coutumières sont établies de façon à ce que personne ne perde la face dans ce territoire symbolique. Ce qui le constitue, c'est « le matériel comportemental ultime fait de regards, des gestes, des postures et des énoncés verbaux que chacun ne cesse d'injecter, intentionnellement ou non, dans la situation où il se trouve. » (Goffman, 1974, 7). Nous allons décomposer ce « matériel » en séquences d'interactions explicites : elles sont visibles directement.

Séquences d'interactions explicites

Les premières séquences repérables ou à respecter sont :

- Discrétion/ humilité/ regard détourné
- Saluer

Ces sections peuvent s'intégrer à ce que Goffman définit comme des « rites de présentation » comprenant « tous les actes spécifiques par lesquels l'individu fait savoir au bénéficiaire comment il le considère et comment il le traitera au cours de l'interaction à venir » (*op.cit.*, 63). Le respect de ces rites indique d'une part que l'acteur connaît les règles coutumières et, par là même, qu'il est intégré, ou qu'il souhaite s'intégrer, au groupe. D'autre part, il permet à celui qui est en place de connaître la position de l'arrivant, et, à partir de là, de l'intégrer au groupe, s'il respecte les séquences suivantes :

- Se mettre en retrait
- Observer
- Attendre son tour

Ces trois séquences entrent dans le cadre de la « distance cérémonielle » (*op.cit.*, 58) qui permet de respecter l'intimité des acteurs (et ici de celui qui est en place), et leurs propriétés (la propriété ici est le spot).

Ces deux premiers groupes de séquences constituent la « déférence », c'est à dire ce que Goffman définit comme « un composant symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée sur lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent » (*op.cit.*, 50, 51). Ces « rites interpersonnels » offrent donc à chacun la possibilité de jouer son rôle, et d'être reconnu dans cette attribution.

- Essayer de prendre une vague
- Montrer que l'on sait l'exploiter
- Laisser le tour aux autres

Ces trois dernières séquences touchent le « caractère » (*op.cit.*, 178), c'est à dire l'engagement de l'acteur. Le « cran » dont il va faire preuve lors de sa prise de vague va dévoiler son niveau de « courage » (*op.cit.*, 179). Hautement valorisée dans la culture surfique, l'honneur de l'acteur se mesure aussi par son « sang froid » : « Sous ce rapport, le surf (plus encore que le ski) présente un intérêt particulier. La pratique de ce sport oblige à conserver l'équilibre et la dignité de la posture verticale sur une planche étroite et contre un déferlement de forces qui est à la limite de ce que le corps peut endurer. L'aplomb n'est plus une simple condition de la réussite, mais le but principal de la tentative. » (*op.cit.* 186). Goffman fait apparaître ici un point crucial du surf : montrer (au public et à soi-même) que l'on sait surfer. Ce qui pourrait sembler être une lapalissade n'est autre que le cœur des règles coutumières. En effet, tout le protocole des règles coutumières, inventoriées ci-dessus, atteint son paroxysme au moment où l'acteur surfe la vague. C'est là que sa « face » est la plus bancale : il peut la garder ou la perdre selon le hasard. S'il sort indemne de ce « coup de dés délibérément tenté » (*op.cit.*, 149), alors, il aura fait preuve de caractère fort en montrant son sang froid. Enfin, le fait de laisser le tour aux autres surfeurs prouve « l'intégrité » (*op.cit.*, 180) de l'acteur. Bien entendu, après avoir pris du plaisir dans la vague, il n'a qu'une envie, c'est de le renouveler immédiatement. C'est pourquoi le fait de laisser sa place renvoie à « l'esprit chevaleresque » (*op.cit.*, 180), où il s'agit de s'auto-contrôler. On fait alors preuve d'une grandeur d'âme. Les principes de « déférence » et de « caractère » permettent d'obtenir un premier degré de *bon droit*. C'est ainsi que, dans notre représentation théâtrale idéale, si toutes les règles coutumières sont respectées, la session de surf se déroule sans heurt. Tout le monde « gardera la face » et pourra donner une bonne image de soi (*op.cit.*, 9).

Montrer patte blanche

Nous avons vu comment le système de règles coutumières permet un auto - contrôle dans le groupe. Mais il faut aussi expliciter les critères implicites qui autorisent l'accès à cette pratique, c'est ce que nous qualifierons : “*montrer patte blanche*”. C'est à dire que l'acteur doit faire preuve de bonne foi. En étant imprégné de la même culture que le groupe, il ne nuit pas à l'équilibre de celui-ci. Plusieurs critères permettent de juger de

cette bonne foi. Tout d'abord un mode de transmission traditionnel sera plus valorisé qu'un apprentissage en école, car, comme nous l'avons vu dans le chapitre II, la première forme sous - entend que la transmission ne repose pas seulement sur des aspects gestuels ou techniques, mais sur toute la culture surfique. Celui qui est passé par cette modalité fait preuve de son authenticité. Deuxièmement, la "filiation" peut jouer un rôle important. En effet, si un surfeur est le fils ou le proche d'untel, il est parrainé dans son entrée à l'eau. Le garant, ayant lui-même déjà montré patte blanche, transmet symboliquement sa bonne foi à son protégé. Ceci permet au novice d'être intégré dans le groupe en sautant des étapes. Enfin, le niveau de sacrifice que l'acteur a dans sa pratique donne l'ampleur de son investissement (voir à ce sujet le chapitre III) en montrant sa bravoure. Ces trois critères permettent d'intégrer le groupe.

Ainsi, l'acteur qui connaît le système de règles coutumières (qu'il peut respecter ou pas, comme nous le verrons) et qui a aussi « montré patte blanche » sera dans une position hiérarchique élevée. Celle-ci lui offre les possibilités de faire appliquer les règles tout comme de les braver, et ce sans sanction.

B. Ce qu'on dit qui est fait

1) Les veilleurs de règles

Dans une session de surf, il y a des individus qui ont une telle position hiérarchique qu'ils peuvent se sentir le *devoir* de faire respecter les règles coutumières. Nous avons constaté que dans la population interrogée, ces rôles sont endossés par les surfeurs les plus anciens. Ceux-ci n'ont plus à prouver leur *bonne foi* : il y a bien longtemps qu'ils ont *montré patte blanche*. Quatre de ces enquêtés : Gibus de Soultrait, Christophe Reynhard, Philippe Barland et Marc Bérard ont un discours très appuyé sur ce rôle. On peut considérer qu'ils réunissent la forme parfaite d'une carrière surfique : transmission traditionnelle du surf, filiation et sacrifice. Ainsi, leurs attributions les autorisent à faire perdre la face à « ceux qui entrent ». C'est ce que l'on peut nommer « localisme ». Olivier Trey (1994) décrit très bien cette attitude, en s'attachant à la notion de territoire, et de sa

défense. Nous rejoignons son analyse concernant la « légitimité d'une dominance territoriale » (*op.cit.*, 80), qui est basée sur « certains critères discriminatoires » tels que le « lieu d'habitation », de « la pratique sur l'année », des « degrés d'expertise » (de la lecture de vague) et « d'expérience » (du spot). Ces éléments peuvent rejoindre nos trois critères. *Expertise* et *expérience* sont comprises dans la transmission traditionnelle, *la pratique sur l'année* se réfère au sacrifice. Cependant, ce qui nous pose problème est le critère *lieu d'habitation*. En effet, nous avons posé des questions portant sur le localisme lors des entretiens, en demandant candidement ce que cela était, et si cette façon de faire avait un rapport avec le fait de vivre à proximité du spot. Les enquêtés nous ont généralement répondu par la négative. Pour eux, vivre sur place n'est pas le seul critère valable :

Gibus : “ Et puis après, après c'est vrai qu'on aurait pu durcir hein, à Guéthary hein, qu'il y ait une tradition de, de spot un petit peu plus dur, et inversement non, ça a été une tradition de gens qui venaient de l'extérieur et qui surfaient bon, déjà, un Biarriot qui vient régulièrement à Guéthary bon, ben il peut se considérer, ouais, sur l'endroit quoi, hein, tout le monde peut dire, bon attend, moi je viens là euh. Mais bon après les visages se connaissent, on sent qu'il y a des niveaux hein, mais par contre je vois que pour les jeunes du village, ça c'était, ça a été une génération montante et euh, ils ont fait tout leur apprentissage sur cette vague, ils ont eu un peu de mal à ... se faire reconnaître, et à être admis, parce qu'ils avaient un peu tendance à être un peu écrasé par des meilleurs surfeurs qu'eux et qui sont pas forcément du village, et qui arrive tout ça, qui surfent avec des grandes planches, qui lui prennent des vagues sous le nez, etc., et il y a un moment euh ... Bon maintenant on a appris à connaître leur tête etc. et puis ils ont acquis un meilleur niveau donc ils se défendent, mais ça pas été facile donc leur apprentissage apparemment a été un petit peu dur, ils faisaient l'apprentissage sur leur vague qui est celle de leur commune, et eux ils sont nés là, bon, ben c'est pas parce que ils sont n... ils ont ils ont 16 ans, euh ... qu'ils sont, tu vois. Mais alors pour eux, mais on peut dire, pour eux d'avoir appris le surf à la fin des années 90, mais bon ils ont autant le droit de d'acquérir euh l'expérience de cette vague, et c'est plus difficile un peu pour eux, bon, petit à petit ils y arrivent. Bon moi je vois mes deux fils, c'est vrai que je les ai sur un spot comme ça, mais je leur ai, au début je leur ai fait un petit peu de territoire, et puis je leur ai appris à y aller un petit peu, un petit peu avec de la confiance, pas à s'effacer quoi. Euh, alors ils se

mettent pas encore au fond, parce qu'ils ne prennent pas les grosses vagues, ils arrivent à trouver leur lot. Mais ils reviennent souvent d'une session où ils râlent contre un, euh, contre un longboarder, un mec qui s'est mal comporté, qui leur a piqué des vagues, etc.”

Ainsi, Gibus nous explique qu'un Biarrot peut être local à Guéthary, alors que paradoxalement, les jeunes du village, eux, ne sont pas considérés comme locaux. Bertrand reprend cette idée à son compte : il est montois et pourtant, il est aussi local sur les spots landais où il surfe :

Enquêtrice : *Et t'as pas de problèmes pour te faire accepter sur les Landes ?*

Bertrand : “Non et heu... je crois qu'avec les années je dois avoir un pote sur tous les spots, ouais, je pense ... ouais ouais... Y a pas une ville sur la côte où j'ai pas un pote ouais... Avec le rugby, tu sais j'ai beaucoup joué au rugby dans la région donc heu... des mecs j'en connais un paquet, des surfers aussi, je surfe depuis que j'suis tout gamin, donc heu ... y a des mecs je pourrais pas mettre un nom dessus, mais je les ai vus vingt fois dans l'eau donc on se voit, un petit signe de la main tout... les mecs y savent que je suis pas du coin mais y m'ont déjà vu quoi, l'hiver précédent, l'hiver d'avant donc heu... non ça se passe bien pour moi, même au Boucau ça se passe bien (...) Ouais même au Boucau : je peux surfer au Boucau ça se passe bien, les mecs y me connaissent un peu, y savent. En plus quand t'arrives de Mont de Marsan que t'a fait l'effort que t'arrives avec ta planche ta combi et tout que tu te fous dans l'eau en plein hiver, les mecs à force de te voir ils sont respectueux de ça quoi, le mec y se dit attends nous on est là on est à l'eau on habite à 5 minutes de la plage et lui il habite à une heure et il est là avant nous et tout, y a un certain respect qui se fait à force hum... enfin je pense, j'espère, j'espère que c'est pas à cause de mes grosses oreilles... (Bertrand à les oreilles en “choux-fleurs” symptomatiques des rugbymen).

Enquêtrice : (rires) ... *de rugbyman !*

Ouais, ça aussi ça doit jouer aussi parce qu'ils me voient arriver avec les oreilles bien défonçées et tout (rire) je sais pas si y sont gentils à cause de ça ou si c'est par le respect je

sais pas. Ils m'font pas chier, ça va. C'est même des bons potes et je suis pour le localisme je trouve que c'est normal. (...)

Enquêtrice : *Et toi ça t'arrive de...*

De me prendre la tête avec des mecs ? Ouais ouais ça m'est arrivé et ça m'arrivera encore j'imagine (allume cigarette) mais si ça craint trop moi je casse quoi. (...)

Enquêtrice : *et par rapport au rugby ?*

Dans l'engagement. Dans l'engagement de certaines vagues un peu plus creuses, un peu plus grosses que d'habitude où, heu, y'a ce moment d'engagement. Comme sur une décision à prendre, tu sais. Tu rames et si tu veux passer la section, à des moments, il faut pas réfléchir quoi. Il faut s'engager quoi. Là, c'est pareil quoi, à un moment donné ou à un autre, y'a un trou à prendre, y'a un plaquage à faire. C'est ce moment-là qui est cet engagement, là. Et peut-être que ça m'a aidé pour surfer les vagues un peu plus gaillardes. Ouais, c'est juste une question de confiance, ce petit moment qui est excitant, quoi, c'est celui-là le moment qu'on attend, tu sais, où tu rames, c'est un peu plus gros que prévu, mais il faut y aller quoi, et c'est parti. Et puis si t'y vas pas, tu vois, t'es en retard, t'es à la bourre et tu prends un énorme tampon. Au rugby, c'est pareil quoi, si tu vas pour plaquer et que tu réfléchis, et au lieu de le mettre le tampon, c'est toi qui le prends. C'est ce petit moment qui est important, qui me plaît bien, ouais.

Enquêtrice : *T'as quoi comme position ?*

Troisième ligne. Troisième. Y'a que dans l'engagement que je peux trouver une, une similitude avec le rugby et le surf. Mais bon, y'a pas grand-chose comme similitude à part ça. C'est plus cette notion d'engagement. Il faut y aller quoi."

Alors qu'est ce qu'être un local ? C'est, pour Bertrand, être (re)connu sur le spot : "je dois avoir un pote sur tous les spots", "y a des mecs je pourrais pas mettre un nom dessus, mais je les ai vus vingt fois dans l'eau donc on se voit, un petit signe de la main tout... le

mecs y savent que je suis pas du coin mais y m'ont déjà vu quoi". C'est aussi avoir eu une transmission traditionnelle du surf : "je surfe depuis que j'suis tout gamin". Et c'est enfin faire preuve de sacrifice et d'engagement : "tu te fous dans l'eau en plein hiver, les mecs à force de te voir ils sont respectueux de ça", "lui il habite à une heure et il est là avant nous et tout, y a un certain respect qui se fait à force", "y'a ce moment d'engagement", "y'a que dans l'engagement que je peux trouver une, une similitude avec le rugby et le surf". Cette connaissance (du surf) et reconnaissance (des surfeurs) permettent de s'intégrer au groupe, et de comprendre et légitimer son action, voir même d'y participer. Bertrand ne voit que la notion "d'engagement" comme point commun entre le surf et le rugby, néanmoins nous avons pu voir, lorsque l'on a traité du sacrifice, qu'il peut y en avoir d'autres. Dès lors, quand il parle de ses oreilles de rugbyman, il semble avoir conscience de l'importance du physique dans le surf, qui, s'il est imposant, peut entraîner le respect des autres. Gibus reprend certains des critères définis par Bertrand, et en ajoute d'autres : "reconnaître les visages", savoir se faire ressortir, avoir un certain niveau (on retrouve là l'expérience technique) mais aussi être d'un certain âge (détenir un certain niveau d'expérience humaine). Ainsi, nous ne pensons pas pouvoir donner de définition fermée du « local », celle-ci pouvant être polymorphe, même pour les enquêtés. C'est pourquoi nous pensons que les règles coutumières et *montrer patte blanche* peuvent être les éléments les plus intelligibles pour comprendre ce principe de « local », qui constitue une échelle de valeurs endogènes, dont le point culminant est le « caractère ».

2) L'enfer, c'est les autres

Dès lors, comment ces veilleurs de règles légitiment-ils le fait de contrôler ce qui se passe lors d'une session ? C'est parce qu'ils se sentent *dans leur bon droit*. En effet, faire appliquer ces règles permet de constituer le territoire symbolique du surf, et par là même, le protéger des « invasions ». C'est bien là la première légitimation : essayer de maîtriser la surpopulation, qui peut être vécue comme un affront.

Gibus : “Bon y a des mecs qui arrivent, ils viennent là pour surfer, ils sont là trois quatre jours, ils ont n’ont rien à foutre entre le local et ... Y a de ça hein ... Bon c’est le principe un petit peu de la situation touristique hein, euh, d’un lieu que tu vis comme ça à l’année et puis soudainement il est envahi de, enfin bon dans cette région euh ... Tout ça c’est un envahissement hein, c’est dur hein à vivre. Moi dans mon petit village on le vit de plus en plus, cette espèce de bascule comme ça à partir du 1^o juillet, pis t’as les attitudes qui changent, puis t’as les gens soudainement à un endroit qui a tout une histoire, quelque chose et puis soudainement il est avalé ... Bon, et il faut l’admettre, et les gens, comme c’est un endroit qui est joli, les gens peuvent avoir un rapport au passage plus respectueux, et soi-même il faut pas oublier qu’on voyage et qu’on est dans le même contexte à l’extérieur, mais côté vacances au mois d’août juillet ça fait masse quoi, qui est qui est un peu, tu vois, qui heurte quoi, voilà (...) c’est un peu l’enfer quand même, quoi !”

Il y a donc un sentiment d’irrespect, d’« envahissement ». Cette surpopulation engendre la perte d’identité du lieu : “il est soudainement avalé” dit Gibus. Sachant que ce lieu est créé symboliquement par les interactions qui s’y jouent, cette perte d’identité du lieu peut être envisagé par les acteurs comme « *perdre la face* ». Ainsi, il est légitime de sanctionner les malotrus. Dans le meilleur des cas, la punition est donnée directement par l’océan. En effet, celui qui surestime ses capacités (tant au niveau de sa lecture du spot que de ses compétences physiques et techniques), et se lance dans des conditions qu’il ne peut maîtriser, sera immédiatement rejeté par l’élément. C’est ce que les enquêtés nomment « la sélection naturelle ». Lorsque celle-ci n’est pas suffisante, alors les *gardiens de valeurs* interviennent. Ceux-ci ont les compétences pour juger de la juste tenue des arrivants.

Le second point servant à légitimer leur attitude est le souci de sécurité sur le spot :

Reynhard : “ Bon c’est vrai que moi, souvent, je fais le shérif dans l’eau quand je vois des gens dangereux parce que le fait de ne pas respecter les priorités, c’est dangereux dans le sens que c’est plus dur d’anticiper ce que va faire le surfeur, donc tu peux te prendre une

planche dans la figure. Même si y'a très peu d'accidents en surf, tu peux te crever un œil, tu peux arriver à te faire très mal. Et c'est râlant quand c'est à cause de gens qui n'ont pas le niveau et se mettent à un endroit où ils ne devraient pas être, ou qui ne savent pas respecter les règles de sécurité, ou qui sont dangereux juste parce qu'ils n'ont pas le niveau technique. Ils rament et puis ils ratent, ils jettent la planche comme il ne faut pas.”

Bérard : “ C’est des problèmes dont n’ont pas conscience les surfeurs saisonniers, tout ceux qui viennent en vacances, qui ont quinze jours de location sur la Côte Basque et qui se disent : « tiens, je vais en profiter pour aller surfer un petit peu ». Donc, eux, ils débarquent dans l’eau la fleur au fusil sans connaître, un petit peu, tout ce milieu, etc... Donc l’été, c’est un joyeux bazar, quoi. Parce qu’il y a un monde fou. Allez expliquer à des gens, qui ne connaissent rien du milieu du surf, que y’a des règles de priorité et tout ça. C’est casse-tête. L’été, y’a souvent des accrochages du fait de l’ignorance, justement, par un certain nombre de gens, des règles de sécurité, des règles de priorité et qui débarquent, là, au milieu des locaux, en enfreignant un petit peu tout ça, quoi. Donc, c’est toujours un gros problème. C’est l’été, en général, qu’il y a le plus d’accidents, de collisions, de problèmes de violence. C’est la surpopulation qui fait ça.”

Evidemment, la surpopulation peut engendrer des accidents. Mais il y a aussi une question plus profonde que le souci de sécurité. Il s’agit du non respect des règles coutumières : “aller expliquer à des gens, qui ne connaissent rien du milieu du surf, que y’a des règles de priorité et tout ça” nous dit Marc Bérard. Ainsi la règle est enfreinte par l’ignorance, de plus, ces estivants n’ont pas “ montré patte blanche”, comme le décrit à nouveau Marc : “ils débarquent dans l’eau la fleur au fusil sans connaître, un petit peu, tout ce milieu ...”. Pour les enquêtés, ces nouveaux arrivants, qu’ils soient simples vacanciers ou surfeurs itinérants, ne font preuve d’aucun mérite et d’aucune légitimité s’ils dérogent aux règles coutumières. Ce sont des contrevenants qui “gâchent” le plaisir de surfer. Il faut donc les sanctionner, sous peine de perdre la face. Toutefois, ces mêmes veilleurs de valeurs peuvent eux aussi transgresser le système, et pourtant, eux se considèrent, alors et très normalement au demeurant, comme légitimes.

3) Quand les surfeurs font des vagues

Il faut à présent envisager le surf comme un affrontement, pour comprendre ce qui se passe dans l'espace clos d'une session. Ici, les interactions, pour reprendre le mot de Le Breton au sujet de l'étude de Goffman, sont « le champ de bataille d'une guerre non déclarée entre les acteurs » (Le Breton, 2004, 122). En effet, les pratiquants ne rentrent pas à l'eau pour se battre, cependant, dans certaines situations, il faut savoir mener bataille. L'extrait d'entretien de Christophe Reynhard explique on ne peut mieux les situations qui engendrent ces affrontements, et auxquelles, honteusement, il « avoue » participer :

C. Reynhard : « Bon moi, j'avoue ça m'est arrivé de le faire, mais bon, c'était vraiment avec des types casse-couilles, pas sympas. Si tu arrives et qu'ils disent bonjour à personne et qu'ils se comportent comme si, eux, ils étaient chez eux, parce qu'effectivement avec les histoires d'avant la priorité... Mais mettons, là, on est à Guéthary, moi je suis installé, j'attends les vagues qui viennent du large, je suis le plus à l'intérieur si c'est une vague qui vient vers la droite, donc j'ai la priorité. Un surfeur qui arrive là, il a pas à venir ramer, à me passer devant et à aller se mettre 15 mètres plus au large et en position de priorité. Parce que j'étais là, j'attendais mon tour. Bon par contre, si je suis pas très bon, je suis à un endroit plus au bord et qu'il y en a un qui a un meilleur niveau et qui vient se mettre, mais il faut que ce soit nettement au-dessus, à un endroit où l'autre ne peut pas partir, bon, là, ça se fait. Mais par contre, ça va pas se faire si j'arrive à un endroit où je suis pas chez moi, et y'a un surfeur, comme je te disais, qui n'est pas très bon, et je vois, il attend la vague à un endroit parce qu'il a pas le niveau d'aller la chercher plus loin, et moi je pourrais aller 15, 20 ou 30 mètres plus loin et être en position de priorité, eh ben je ne vais pas le faire. Parce que je suis pas chez moi et je vais le laisser prendre sa vague. Et une fois qu'il l'aura prise, je vais aller les 30 mètres plus loin. Mais lui, il aura vu que je pouvais aller les 30 mètres plus loin, je l'ai pas fait, et donc déjà, là, j'ai marqué vraiment des points. Le mec se dit : « ah, putain, lui, il est arrivé, il pouvait aller la prendre, il est meilleur que moi, il s'est arrêté ». Bon tu vois, y'a ce genre de règles, de comportements. Mais c'est vrai que ça peut se rapprocher des animaux avec les territoires, les machins, c'est rigolo quoi. Par contre, moi, je suis pas chez moi, je vais rester sage, je vais attendre, je le laisse prendre sa vague et tout. Mais par contre, je vais à Guéthary, y'a des types qui ne sont pas, c'est pas des

copains, ou qui ne sont pas du coin, ou que je ne connais pas. Il est en train d'attendre bien placé même à l'endroit, presque au maximum, moi, je vais, pas à tous les coups, mais souvent, je vais quand même pouvoir me permettre de passer devant et me mettre en position de priorité. Alors que je ne l'aurais jamais fait ailleurs que chez moi. Et normalement, il va rien dire, quoi. Parce qu'il se dit : « oui, bon lui, il fait ça, ça doit être un mec du spot donc je respecte. Il arrive et il va se placer à son endroit où il se met d'habitude, c'est son territoire » (rires). Donc voilà, alors après, c'est vrai que tu vois, je suis en train d'attendre là, y'a plein de ruses qui sont pas forcément, alors y'a un terme, on dit « snaker », oui c'est se comporter comme un serpent. C'est-à-dire que je suis en priorité, les autres mecs sont là, et les vagues arrivent, et pendant que je regarde pas il va se mettre, il va passer par derrière, et il va se mettre en position de priorité sans que je l'ai vu. Soit bien avant ou soit au dernier moment. Si la vague arrive, je regarde vers le large et j'étais tranquille, j'attendais depuis un moment, c'était ma vague. Et au moment où je me retourne, qu'est-ce que je vois ? Y'a un mec qui est en position plus à l'intérieur que moi et il aurait pas dû y être. Et il a « snaké » ou il peut faire le tour par derrière aussi. Alors, si t'es très bon... Mais le pauvre surfeur moyen, il attend, il se retourne pour prendre sa vague. Et donc t'es pas venu lui passer par en-dessous pendant qu'il regardait pas. Et là, pendant qu'il commence à ramer, toi, qui a des bras beaucoup plus entraînés que lui, tu vas ramer à fond, tu vas faire tout le tour, tu passes par derrière, c'est-à-dire que tu fais le double de chemin que lui, et au moment où il croit être tout seul sur la vague tu lui fais : « Hop, Hop ! » et le mec : « Ah, merde », et il te voit. Et puis, il sait que t'es meilleur et que s'il part, tu lui as baisé la gueule, mais bon il va te la laisser quand même. Par contre, moi, y'a un mec qui fait ça, qui n'est pas du coin et qui me fait ça, je dis rien, et je pars quand même et j'ai envie qu'il râle parce que je sais qu'il a voulu me baiser et s'il fait : « Hop, hop, hop ! J'ai priorité », moi, j'attends, je le fais tomber. Et en général, il comprend très bien parce qu'il sait qu'il a voulu me baiser. Enfin tu vois y'a tous ces petits... (rires).

Enquêtrice : Et tu le fais tomber comment ?

Heu, bon, ben, là si je ne veux pas être agressif, je vais descendre tout droit, je vais attendre le dernier moment pour tourner c'est-à-dire que l'alerte lui tombe dessus. Moi, au moment

où je tourne, lui, il n'a plus le temps de tourner. Il se fait ramasser par la vague, voilà. Bon après, si c'est un mec qui t'a fait ça deux fois, je vais pas hésiter à le pousser quoi (rires).

Enquêtrice : Une fois que tu le pousses, il ne dit plus rien ?

Ben des fois, y'en a qui se mettent à gueuler. Généralement, le type, il sait. Parce qu'il sait ce qu'il a fait, qu'il a été derrière et tout. Après, y'a celui qui veut jouer la mauvaise foi jusqu'au bout : « Ouais, putain, ça va pas j'avais priorité et tout ». Et là, tu lui expliques : « dis donc, tu te fous de ma gueule ou quoi ? », ou tu lui dis : « t'es pas d'ici et tu te comportes comme si t'étais là depuis 20 ans. De toute manière, j'attendais. C'était ma vague. T'avais pas à passer par derrière. Maintenant c'est bien fait pour toi ». Et le mec, il se calme. Il comprend. (...) J'en ai vu mal se comporter avec d'autres qui osent trop rien dire parce qu'ils osent pas trop, ou parce que c'est un plus grand ou un plus costaud ou comme ça. Et donc, j'adore ça. Lui, je le repère, et j'essaie de le pousser à la faute c'est-à-dire que je me mets d'une manière où c'est assez facile pour lui de me baiser, qu'il ait la tentation. Et là, s'il a la tentation, alors là je le coince et je le fais tomber. Et puis là, si nous, on s'engueule, je lui explique que j'ai vu tout son cinéma avant. Et bon, mais ça se passe bien quoi. Le truc que je regrette c'est qu'on soit pas plus nombreux comme moi, quoi. Y'a pas que moi comme ça mais on est peu. Parce qu'on a le mauvais rôle et que des fois t'as pas envie parce que c'est fatigant d'être là à expliquer aux gens : « faut pas faire comme ci, faut faire attention à la sécurité, faut respecter les plus faibles ». J'aimerais plus qu'il y ait le phénomène de groupe, mais juste, tu vois, parce que beaucoup sont là mais ils disent rien : « ah lui, il fait chier », « mais putain dites-lui, va lui expliquer gentiment », les gens osent pas tu vois, ouais y'a le manque de communication. Or, il faut communiquer, tout de suite expliquer quoi. Après, il y en a qui ne veulent pas savoir. Ben à ce moment-là, s'il faut que ça arrive, bon moi j'essaie d'éviter, surtout étant moniteur de surf, j'ai pas envie de m'affronter directement avec un type et qu'après ça puisse en venir aux mains. Alors, on fait le phénomène de groupe et puis comme ça, il comprend que personne ne veut qu'il se comporte comme ça. Et il va se calmer. S'il y a un bon groupe qui se met ensemble, bon là, il est obligé de céder quoi. (rires), c'est rigolo. »

Dans ces interactions, il y a deux cas de figures : soit Christophe est « chez lui », c'est à dire à Guéthary, soit il n'est pas « chez lui ». Plusieurs scènes sont possibles dans ces deux cas de figures :

« Pas chez moi »

Christophe arrive sur un spot où il est le meilleur : c'est lui qui détient la plus grande maîtrise de la pratique. Un surfeur est déjà en place mais moins bon (« il n'a pas le niveau d'aller la chercher (la vague) plus loin »), Christophe le laisse prendre sa vague, puis se positionne 30 mètres plus loin, là où l'autre n'a pas les capacités de ramer, pour prendre sa vague. N'ayant pas fait *perdre la face* à l'autre en l'humiliant, puisqu'il n'a pas pris directement sa vague et n'a pas montré sa supériorité, Christophe fait preuve aux yeux du surfeur « d'esprit chevaleresque » (Goffman, 1974, 180). Ainsi, au prix d'une maîtrise de lui-même, il n'a pas dérangé « l'ordre cérémoniel » (*op.cit.*, 181). C'est ainsi que, démontrant son intégrité, il peut se permettre alors de prendre une vague sans heurter l'autre, et s'intégrer au territoire symbolique. Il est dans « ce qu'on dit qu'il faut faire ».

« Chez moi »

Première scène : avoir plus de droits que l'étranger

Christophe va pour surfer à Guéthary, « chez lui ». A l'eau, il y a « des types qui ne sont pas, c'est pas des copains, ou qui ne sont pas du coin, ou que je ne connais pas ». Aux yeux de Christophe, ils sont inférieurs à lui sur l'échelle hiérarchique. L'un d'entre eux est placé presque au maximum du lieu de départ. Si l'on respecte les règles coutumières, ce pratiquant est dans son bon droit, cependant, Christophe ne va pas hésiter à « *snaker* », à louvoyer comme le serpent (on dit aussi « *ragasser* » ou « *taxer* »). Il va se mettre encore plus en avant afin de prendre la priorité. Ce faisant, il fait « perdre la face » à l'autre. Cependant, sa façon de faire relève d'une règle coutumière implicite : celui qui a le plus de « caractère » est prioritaire sur tous les autres. C'est pourquoi Christophe signale qu'il ne

ferait jamais ça ailleurs que chez lui, là où il n'aurait pas tous les critères pour prouver sa *bonne foi*. Les autres interactants connaissent cette règle implicite, donc ils mettent en place un « procédé d'évitement » (*op.cit.*, 18) afin de ne pas aggraver leur situation. Ils sont en quelque sorte les invités de Christophe sur son territoire, « chez lui ».

Deuxième scène : où « tu te fous de ma gueule »

Le schéma est inversé. Christophe est bien placé, il attend *sa vague*. Sans qu'il s'en rende compte, un surfeur « qui n'est pas du coin » va « *snaker* ». Il n'a pas respecté les règles coutumières explicites et implicites, et tente donc de faire perdre la face à Christophe. Ce qu'est en train de vivre celui-ci est un « heurt » (*op.cit.*, 202), c'est à dire qu'il « faut que le défi soit sérieux et que l'autre joueur refuse délibérément de donner satisfaction » (*op.cit.*, 201). Là, l'honneur de Christophe est en jeu. Pour répondre à cet irrespect, l'acteur va se lancer dans un « assaut de caractère » (*op.cit.*, 200). C'est à dire qu'il est devant la nécessité de faire perdre la face à l'offenseur pour laver cet affront. L'offenseur a commis un acte trop grave pour que Christophe lui offre les possibilités de réparer cette injure : « il a voulu me baiser la face ». De plus, l'offenseur n'a sans doute pas la volonté de s'acquitter (ce qui lui ferait quitter par là même sa face). Dans ce cas de figure, si les offensés se laissent faire « ils abattent leurs cartes et révèlent qu'ils ne faisaient que bluffer. C'est là une position intenable : ils n'y peuvent faire figure de rien, sinon de fanfarons (...) Ils peuvent, par exemple, avoir recours à des représailles brutales et détruire le rebelle, ou eux-mêmes. » (*Op.cit.*, 24). C'est pourquoi Christophe ne peut que réagir durement. Il le fera tout d'abord de manière modérée, en coupant la trajectoire du surfeur afin de le faire tomber. Ceci lui permet de prouver « son courage » (*op.cit.*, 179), car, en ne déviant pas de sa trajectoire, il ne dévie pas de « sa ligne de conduite » (*op.cit.*, 179). Si, après s'être « fait ramasser la gueule » (en d'autres termes : avoir perdu la face !), le contrevenant réitère son affront, alors Christophe déploie son agressivité. Par un contact physique, « je vais pas hésiter à le pousser », l'acteur humilie l'adversaire. Ainsi, cet acte permet « dénier à l'offenseur son statut d'interactant et, par là, de nier la réalité du jugement offensant qu'il a porté » (*op.cit.*, 24), il sert à exclure l'irrévérencieux du territoire symbolique. D'ailleurs, ce dernier manifeste encore quelques résistances,

Christophe le lui signifie verbalement : « tu te fous de ma gueule ou quoi » (Christophe montre qu'il a compris le jeu de l'autre, qui souhaite lui faire perdre la face), « t'es pas d'ici » (tu n'appartiens pas à mon territoire symbolique), « et tu te comportes là comme si t'étais là depuis 20 ans » (tu n'as pas montré patte blanche), « c'était ma vague » (je suis dans mon bon droit), « maintenant c'est bien fait pour toi » (tu payes l'affront et tu as perdu la face). L'ordre qui a été perturbé est à présent rétabli.

Troisième scène : « l'esprit chevaleresque »

Lorsque Christophe est le témoin d'une injustice, il se sent le *devoir* d'intervenir afin que les plus faibles ne perdent pas la face, et il « adore ça ». C'est ainsi qu'il tend un piège au surfeur pour « le pousser à la faute ». Il peut ainsi juger de la droiture du contrevenant en testant la « tentation » de celui-ci à commettre l'impair. Si l'appât agît, alors Christophe fait chuter sa proie et appuie son action d'une phrase expliquant qu'il a « vu tout son cinéma ». Christophe valorise ainsi sa propre droiture en dépréciant, chez l'autre, son imposture. Il a su jouer comme il faut puisque « Une personne (...), agit dans deux directions : elle défend sa face, et, d'autre part, elle protège la face des autres. Certaines pratiques sont d'abord défensives, et d'autres d'abord protectrices, mais, en général, ces deux points de vue sont présents en même temps. » (*Op.cit.*, 17).

Il faut s'attarder un peu sur ce « j'avoue » introductif de Christophe, qui manifeste une certaine gêne. Celle-ci peut montrer le fait que ses actions à l'eau ne sont pas si *nobles* que ça, il sait très bien qu'il est en infraction avec les règles coutumières, qu'il cherche lui-même à imposer aux autres. Mais en utilisant sa position hiérarchique, cette figure du « local », il arrive à un fabuleux tour de passe-passe lui permettant de justifier ces écarts de conduite. Qui plus est, ces écarts sont d'autant plus périlleux que Christophe est moniteur de surf. Il représente une certaine éthique, ou plutôt, il est coincé dans une certaine éthique qui l'astreint à réprimer, pour un temps, certaines impulsions, telles que celle d'en venir aux mains.

2. Le surf comme lieux de batailles :

Nous avons vu quelles sont les règles coutumières à respecter. Nous avons détaillé aussi comment il est nécessaire de « batailler » dans certains cas pour les faire respecter, ou pour les contourner. C'est pourquoi nous proposons à présent d'envisager le surf comme un lieu d'affrontements. A cela, il est toutefois nécessaire de préciser que nous n'envisageons pas le surf comme un sport de combat, dans le sens où la confrontation à l'adversaire n'est pas l'objectif premier de la pratique. Cependant, dans le surf il faut savoir se battre dans certains cas, pour obtenir « sa » vague. C'est ainsi que trois formes particulières d'affrontements se dessinent. Il y a d'abord *l'affrontement symbolique*, c'est à dire une forme médiatisée de bataille où les pratiquants cherchent à « mettre la pression » aux nouveaux arrivants. C'est une façon de tester l'autre, mais aussi de le mettre à distance. Ensuite, il y a *l'affrontement stratégique*, il permet de prouver que l'on maîtrise mieux le lieu et la technique, mais aussi les interactions. Enfin, il y a *l'affrontement physique*, dernière arme pour protéger et exclure l'autre de son territoire symbolique. Le recours aux coups n'est « ni fréquent et ni banal », il n'est pas non plus une façon de faire exceptionnelle et accidentelle. Il peut se produire lorsque les deux formes précédentes d'affrontements ont échoué.

A. Les affrontements

1) L'affrontement symbolique : regard pesant, visage fermé

Par cette forme spécifique, nous entendons toutes les interactions non verbalisées qui permettent à l'acteur, ou le groupe d'acteurs, de montrer sa force et son territoire symbolique. Le premier affrontement se situe au niveau du regard :

Gibus : « Mais généralement, tout ça dans le surf ça se fait par des jeux de regard »

Ces regards noirs, durs, fixes, cherchent à impressionner le nouvel entrant. Ils délimitent un espace inter-individuel qu'il ne faut pas franchir sous peine de représailles. Ce principe peut rappeler les jeux de regard chez les jeunes des cités (Duret, 1999), où le fait de soutenir ou non le regard peut être perçu comme une bravade (Lepoutre, 1997). Goffman parle de ce regard, qui peut être vécu comme une provocation, chez les jeunes d'origine mexicaine : « Le « mauvais regard » semble une notion assez bien établie ; il implique une infraction à la règle d'après laquelle les inférieurs sont censés détourner le regard après avoir brièvement affronté celui de leur supérieur. Il peut s'agir là d'une question de « plates bandes » et d'autorité hiérarchique. » (Goffman, 1973, 58-59). Nous pensons que le regard, dans notre cadre, se rapporte tout à fait à ce principe. En effet, jeter un œil noir sur l'intrus permet de lui signifier qu'il « marche sur ses plates bandes ». Toutefois, ce jeu de regard n'est pas présent systématiquement, il a lieu soit lorsque l'ambiance est très tendue à cause de la surpopulation, soit sur des spots très « localisés » tels que Mundaka³⁶ ou le Boucau (dans les Landes) :

Enquêtrice : Et tu peux avoir de l'appréhension quand tu vas dans des endroits comme ça (où il y a un localisme exacerbé) ?

Reynhard : « Oh oui, oui, oui, il y a des endroits... Dans le localisme, tu as des endroits où tu as une mauvaise expérience et tu ne veux plus y aller. Les vibrations sont trop mauvaises. Il y a un endroit à Mundaka où, moi, j'ai surfé quand j'avais 14 ans, y'avait pas un Espagnol qui surfait là. L'Espagne a démarré le surf plus tard. Bon maintenant, ils sont aussi bons que les Français, en plus en Espagne, malheureusement, c'est comme si on avait Bordeaux et Marseille au bord de l'eau. Tu as Bilbao, Saint-Sébastien, tu vois, Bilbao à la périphérie il y a 1,5 million d'habitants. Donc, ça fait vraiment du monde à l'eau et là, il y a une ambiance sur cette vague qui fait partie des meilleures du monde quand c'est bon, c'est horrible. Même entre eux, c'est vraiment mauvais l'ambiance, mauvais regards, très mauvaise ambiance. Quand tu prends ta vague, tu as beau avoir la priorité, tu es dessus, ils

³⁶ Une « magnifique » vague de Biscaye, en Pays Basque Sud, connue depuis 1977 grâce à Surfer Magazine, qui semble avoir quasiment disparue suite aux travaux de dragage dans le port, qui aurait déplacé les bancs de sable. Suite aux dernières expertises, le ban de sable permettant à cette vague de dérouler en formant un tube serait en train de se constituer. Elle était considérée comme une des plus belles vagues d'Europe.

te démarrent sur la gueule, quitte à te rentrer dedans. Tu as plein de types qui vont là-bas, ils passent trois heures dans l'eau, ils n'arrivent pas à prendre une seule vague. Et il y a vraiment une très, très, mauvaise ambiance. (...) Par rapport aux autres, ça m'est arrivé à Mundaka, une fois. Mais plein de fois, je suis allé à l'eau mais ça me faisait chier à cause de l'ambiance. Bon, je suis un vieux routard du surf donc tu vois pour m'impressionner... Mais ça te gâche le plaisir et c'est ça aussi malheureusement ce qui pousse les gens à être comme ça, parce qu'ils savent très bien, ceux qui font du localisme, que les gens n'ont plus envie de venir. Même quelqu'un qui a de la gueule, s'il revient, mais qu'à chaque fois on le fait chier, on lui laisse pas de vagues et qu'il s'impose physiquement, moi je l'ai fait déjà, mais ça te fatigue. Si la glace ne se brise pas, au bout d'un moment t'as beau avoir envie de montrer que tu te laisses pas faire et que tu viens, la mer est à tout le monde, donc j'y vais. Si t'arrives pas à ce que les choses s'arrangent, bon ben tu laisses tomber, tu te dis : « bon, allez, j'ai essayé, j'ai plus de plaisir ». Ca te gâche trop le plaisir. Et donc voilà, tu le vois que ça marche. »

Dans cet extrait, Christophe Reynhard décrit comment « ceux qui sont en place » cherchent à impressionner les entrants. Ces mauvais regards, dont il nous parle, font l'objet de nombreuses discussions dans les échanges que nous avons eu avec les enquêtés. Qu'ils soient présents _ « ceux qui sont en place » peuvent tout simplement ignorer le salut de l'entrant, en ne posant pas un œil sur celui-ci, témoignant ainsi d'une « royale indifférence » (*op.cit.*, 269)_ , ou non, ils engendrent toujours une tension. Le fait que l'insistance de ces regards soit mal vécue signale aussi que les entrants comprennent le sens de l'interaction qui se joue ici. Ils sont au fait de ne pas être les biens venus sur le spot, et, bien qu'ils critiquent la légitimité de cette façon de faire (« l'océan est à tout le monde ! »), ils n'en n'acceptent pas moins d'endosser ce rôle de « l'intrus ». De fait, ce regard peut être envisagé comme une « *dés-identification* » de l'autre, allant jusqu'à une révocation de son statut de surfeur : « le sentiment d'identité d'un acteur n'est jamais un fait d'objectivité, mais l'effet d'une construction symbolique soumise en permanence à l'approbation de l'autre » (*op.cit.*, 264-265). La force des yeux n'est pas la seule arme d'intimidation, elle est bien souvent accompagnée d'un visage fermé : « la mimique de désapprobation ou de mépris, manière rituelle de rompre l'étiquette de discrétion, marque

la tentative, plus ou moins couronnée de succès selon la situation, d'intimider l'autre, de réprouver son apparence ou sa conduite » (*op.cit.*, 270). Cette fermeture des canaux de communication donne peu de place à une réponse de l'arrivant. Celui-ci n'a finalement que deux alternatives devant lui. Soit il baisse le regard, et se soumet ainsi aux positions hiérarchiques du groupe. Dès lors, il perd la face et cède sa place en montrant sa faiblesse, car « les yeux fuyants connotent un malaise, une volonté de mise à distance » (Le Breton, 1998, 261). Soit il souhaite mener bataille et surmonte cet embarras, il soutient alors le regard de l'offenseur et prouve, ainsi faisant, qu'il n'a pas peur. Il est prêt à l'affrontement pour s'imposer sur le territoire. Cette attitude n'est pas sans rappeler d'autres comportements agonistiques, au sens éthologique du terme : ceux des supporters hooligans. Ainsi, Marsh (1978) a mis en évidence l'importance de « *l'aggro* » dans le développement spiralaire de la violence. L'« *aggro* » est destinée à impressionner l'adversaire. Comme le souligne Ehrenberg « l'important n'est pas tant de commettre des actes agressifs, mais d'avoir l'air violent... le grand chic consiste à faire reculer le groupe adverse sans avoir à se battre » (1991, 59-60). Le pouvoir et la domination se gagne d'abord et surtout par l'acceptation et la soumission.

2) Affrontement stratégique : s'imposer physiquement

La première phase que nous venons d'exposer permet à chacun de prendre son rôle. Les « fort » et les « faibles » sont ainsi reconnus, les « caractères » de chacun sont mis en relief. Ceux qui ne souhaitent pas entrer dans l'« affrontement » sont très vite écartés : ils ne prendront que très peu de vague. Par contre, ceux qui sont prêt à se battre vont faire preuve de leurs forces techniques et physiques, de leur endurance, de leur capacité d'anticipation et leur rapidité, c'est à dire leur stratégie :

Barland : « Alors, on parle un peu d'un milieu du surf qui est un peu un milieu, je dirais, dur. On dit : « c'est ma vague ». On dit que c'est personnel. Les gens trouvent que ça devrait pas, que tout le monde devrait être sur la même vague. Mais bon, tout le monde ne veut pas être sur la même vague et d'un. Et de deux, une vague, comme on dit, ça se gagne.

Après, y'a un respect d'autrui qui est important aussi. Mais une vague, ça se positionne. Et celui qui a un œil plus aguerris va pouvoir se positionner mieux dans le départ de la vague. On dira que c'est sa vague, il a la priorité. Après, dès qu'il y a, je dirais, des contournages c'est-à-dire y'a plus de monde à l'eau, plus de personnes qui sont capables de définir l'endroit où la vague a un démarrage correct. Donc on va se retrouver plus nombreux. A ce moment-là, la priorité rentre toujours et ça se joue au physique. C'est-à-dire que la personne va ramer plus vite et il va se créer une mauvaise ambiance c'est-à-dire que celui qui va être le plus physique va toujours prendre le plus de vagues puisqu'il va toujours mieux se situer que les autres. Donc à un moment donné, on va lui dire : « oh, il faut se calmer. Les vagues, elles sont pour tout le monde ». Parce que chaque surfeur, à un certain moment, a une capacité de se situer dans l'eau, quoi. Donc lui aussi, même si c'est pas je dirais un grand sportif physiquement pour ramer comme un moteur Evinrude (moteurs de hors-bord), c'est-à-dire un bateau à moteur, on a le droit tout à fait de prendre ses vagues et de surfer et avec décontraction, quoi. Donc c'est là que tout se joue et y'a des fois des tensions qui se font parce que celui qui met la pression se fait engueuler. Alors, comme en général celui qui se fait engueuler c'est jamais sa faute parce que c'est toujours lui qui a le dessus et qu'il se dit que ma foi, les autres peuvent faire la même chose. C'est mal vu par le nombre de surfeurs parce que c'est vrai que jeune on est virulent, on a une vitalité mais on oublie que l'on prend un coup de vieux ou que y'a des gens aussi jeunes mais qui n'ont pas la même vitalité parce qu'ils n'ont pas le même niveau technique. Ils vont venir se placer mais on ne va jamais leur donner l'opportunité aussi de prendre la vague. Donc y'a, tout compte fait, un verrouillage qui se fait de l'endroit de prise de vagues. Et ça se passe par des engueulos, quoi.

Enquêtrice : « Et ce verrouillage, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs personnes qui se mettent ensemble et qui vont bloquer la ... ? »

Non, non, non. Le gars qui est seul mais qui sait se situer plus rapidement que l'autre va être toujours le mieux placé donc, obligatoirement, va prendre sa vague. Mais il suffit qu'il rame encore vite pour revenir au fond, et qu'il se resitue et encore avec vitalité, vivacité, il reprend une deuxième, et une troisième. »

Cet extrait décrit on ne peut mieux l'affrontement stratégique du surf. Celui-ci, pour Philippe Barland, est « personnel ». On pourrait l'apparenter à un « duel d'individus » (Parlebas, 1986, 159), où, si l'on reprend l'idée de l'auteur en l'adaptant à notre situation, « la cible » est la vague, « l'adversaire » est l'autre surfeur et le « terrain de jeu », mouvant, est *le line-up*. Ainsi, si « une vague, comme on dit, ça se gagne », il faut alors savoir la « gagner », tout d'abord grâce à une lecture de vague très fine : c'est « savoir se positionner ». Cela permet de se placer plus vite que les autres sur le *peak*, et donne la priorité (ce qui laisse sous entendre qu'on ne fait pas « tourner la vague »). Ensuite, même si la priorité est toujours respectée, il y a les « contournages » qui se jouent au « physique ». Celui qui a « le plus de bras », c'est à dire le plus de force physique, pourra démarrer plus vite sur la vague et ainsi « piquer » la priorité. Dès lors, l'ambiance se tend, car la règle coutumière est bafouée. Le groupe peut alors tenter de réguler l'infraction en haussant un peu le ton, et en rappelant que tout le monde a droit de surfer en paix. Mais bien souvent, l'action n'a pas d'effet. Malgré les injonctions des autres, celui qui est sûr de ses capacités physiques, celui qui est le plus fort, n'a rien à craindre des autres. Pour Philippe, comme pour les enquêtés qui « ont de la bouteille », ce manque de respect est dû au tempérament fougueux de la jeunesse, et à l'avantage physique d'un corps qui n'est pas usé par la pratique et par l'âge. Cependant, ces anciens peuvent aussi contourner les règles coutumières, ou bloquer les irrespectueux dans leur prise de vague. C'est à dire qu'ils se positionnent de manière à ne laisser aucun interstice dans lequel le contrevenant pourrait s'immiscer. Ce blocage peut aussi avoir lieu sur les spots à fort localisme, comme nous en a fait part Sébastien. Celui-ci nous raconte qu'il allait surfer à la Grande Plage de Biarritz. Après avoir salué ceux déjà en place, comme la règle coutumière le veut, il ne reçoit aucune réponse. Malgré tout, il commence à se placer sur le *line up*. Il entend quelques remarques : « qu'est-ce que tu fais là ?! », « tu te crois où ?! », et voit les pratiquants s'approcher de lui. En quelques minutes, il est encerclé, enfermé par les surfeurs. Il sait que ce jour là, il ne pourra prendre aucune vague, c'est pourquoi il décide de sortir. Sa session a été gâchée par des « locaux ». Sans être plusieurs, on peut aussi « verrouiller » un pratiquant, quand on a l'avantage physique et technique, en se positionnant et en ramant plus vite que l'autre. Ainsi, on prend toutes les vagues :

Enquêtrice : Et vous, ça vous est arrivé de vous battre, d'en venir aux mains ?

Barland : “Heu, aux mains non. Verbalement, oui. Pratiquement plus maintenant parce que je prends une philosophie plus relâchée, quoi. Je dirais que plus jeune oui, oui, mais sans aller se battre. Souvent, ça a été le contraire c'est-à-dire que des fois j'ai taxé des vagues et le mec, il gueulait derrière, il voulait me mettre sur la tête mais bon j'avais un niveau qui me permettait de, je dirais, d'étouffer ça c'est-à-dire que je gueulais un peu. J'allais pas aux mains parce que je me suis jamais senti un Schwarzenegger. Donc c'était pas mon souci. Après, j'étais pas là pour me rabattre mais je savais tenir tête. Et puis de toute façon, dans la vague je savais me situer. Ce qui faisait que je pouvais faire des frasques techniques. Et c'est une autre manière, je dirais, de répondre, quoi.”

Enquêtrice : Parce que la personne du coup, elle se sent ...

Ben, d'abord verbalement, elle est frustrée parce qu'elle a pas de répondant. Et c'est chiant. Parce qu'on attend toujours le poing de l'un pour lui en remettre deux de plus. Et quand on a quelqu'un qui astique, c'est chiant quoi. C'est chiant parce qu'on sait qu'en même temps on n'arrive pas à le faire déclencher. Non, mais mes comptes, je les ai toujours réglés sans poing mais plus par souffrance. C'est peut-être plus vicieux mais c'est ma morale.”

La stratégie de Philippe est de faire « perdre la face de l'autre » en montrant son esprit « chevaleresque ». C'est à dire qu'il ne s'abaisse à répondre aux insultes par des insultes, mais à travers ses « frasques techniques » qui renvoient l'autre à son infériorité. Pour lui, sa façon d'agir fait « souffrir » l'adversaire, et Philippe en sort grandit. Ici, comme pour les jeunes des cités, la ruse est valorisée, c'est « une nouvelle source d'autorité » (Duret, 1999, 63). « Mes comptes, je les ai toujours réglés sans poing mais plus par souffrance. C'est peut-être plus vicieux mais c'est ma morale ». C'est le retournement des valeurs dont parle Duret, puisque Philippe à conscience que son refus de l'invitation à se battre, en préférant l'astuce qui est plus « vicieuse », pourrait à son tour lui faire perdre la face. Mais pourtant il retourne l'action de façon à être celui qui a le plus de « caractère », puisqu'il est le plus malin. Cet extrait d'entretien montre toute la lutte qui se joue entre pratiquants afin de s'imposer physiquement. C'est pourquoi, comme on a pu le voir avec Bertrand

précédemment, une musculature développée peut être un atout dans la technique, mais aussi un moyen d'impressionner les adversaires.

3) Affrontement physique : quand on en arrive aux mains

On peut lire, sur certaines plages du Pays Basque ou des Landes, un « local only » peint sur un mur ou un panneau, ou encore un « touriste rentre chez toi », inscrit dans le béton, (lorsqu'il était encore frais), de la dalle de Lafiténia. C'est une façon d'accueillir les nouveaux entrants, en leurs signalant la dureté de l'ambiance qu'ils risquent de trouver à l'eau, du fait qu'ils ne sont « pas chez eux ». C'est le même « mort aux cons » de Claret (De Léséleuc, 2000, 3), qui met en garde « le nouveau venu avant même qu'il ait pris contact avec les grimpeurs du groupe ». Mais, sur les spots, on peut aussi trouver des réponses à ce marquage territorial, dénonçant alors le localisme. A Lafiténia toujours, « localisme = PD » est la réplique écrite au marqueur sur la porte d'un petit bâtiment. Cette insulte sexiste renvoie à la négation de la virilité : on peut supposer alors que ceux qui ont un comportement irrespectueux des règles coutumières ne sont pas envisagés comme de « vrais hommes » (ou « grands hommes » comme nous le verrons dans le chapitre suivant). La masculinité entre en jeu à travers une valorisation de l' « esprit chevaleresque », qui répond à un affront de manière indirecte, alors qu' « aller au contact », où les poings sont l'ultime sanction, est considéré comme un réponse bien peu intelligente, voire « primaire »:

Enquêtrice : Et ça se règle que verbalement (les conflits entre surfeurs) ?

Barland : « Ou à coups de poings de temps en temps. Mais en général, c'est souvent ceux qui prennent le plus de vagues qui le font à coups de poings. Parce que c'est une frustration c'est-à-dire qu'ils sont sous tension et on arrive à être un peu agressif tellement, je dirais, qu'on est... Physiquement, on se la donne, on se la donne donc on oublie de partager et que sous des moindres tensions ou des mots qui blessent, la personne vient au contact.

Enquêtrice : Et les autres interviennent ou pas ?

Non.

Enquêtrice : Ca se passe juste entre les deux ?

Ouais, ouais. Souvent personne n'intervient. On regarde, c'est du spectacle.

Enquêtrice : Même si c'est cette personne-là qui a empêché les autres de surfer, ils ne soutiennent pas celui qui a... ?

Non, c'est après sur les discussions d'après, mais non personne... Enfin, ça peut arriver mais non, souvent c'est des règlements entre soi. On compte les points. Bon je dirais, c'est la nature. On pourrait croire que c'est violent, c'est méchant. Ca va pas très loin non plus, quoi.

Enquêtrice : Mais ça reste assez rare quand même ou c'est fréquent ?

Non. C'est ni fréquent, ni rare. Mais ça se fait. Ca se fait. Surtout l'été où y'a beaucoup de monde. »

Les combats physiques semblent intervenir lorsque la tension et la frustration sont telles qu'on ne peut plus les gérer. On sort alors du cadre imposé par le groupe, c'est « un pétage de plomb » nous disent Sébastien et Christophe. Selon eux, ce comportement explosif est fréquent pour une personne comme Christophe Reynhard. En effet, il est réputé pour atteindre un certain niveau de brutalité sur *son* spot, lorsqu'il perd « son sang froid », bien qu'il s'en démente formellement dans les entretiens. Son comportement est mal vu, cependant, il n'entraîne aucune gêne de la part des observateurs, ceux-ci font même preuve de compréhension, voire de respect. Il y a une certaine ambiguïté dans le jugement de ces réactions, puisqu'en effet, comme nous l'avons vu précédemment, « garder son sang froid » est un des critères permettant de mesurer l'honneur de l'acteur. C'est pourquoi celui qui « perd son sang froid » risque aussi de perdre la face. Cependant, savoir user de ses poings est aussi valeur hautement masculine, qui prouve l'honneur de celui qui se bat. Il démontre ainsi sa *virilité* : « la virilité, entendue comme capacité reproductive, sexuelle et

sociale, mais aussi comme aptitude au combat et à l'exercice de la violence (dans la vengeance notamment), est avant tout une charge » (Bourdieu, 1998, 75-76). C'est ce qui peut permettre de comprendre pourquoi le fait de se battre n'est pas formellement rejeté, c'est en fait une composante sporadique des rapports à l'eau, voire des rapports entre hommes (nous développerons ces questions dans le chapitre suivant). L'affrontement est donc un recours toléré, c'est la « libération non contrôlée » (Leroux, 2002, 79) que nous avons évoquée dans le chapitre précédent. On peut supposer que les acteurs usant de cette façon de faire ont, dans la majorité des cas, un rapport addictif au surf. C'est ce qui peut leur fait perdre la « raison » dans certaines situations.

La raison des poings

Quand ces échauffourées ont lieu, elles peuvent devenir un spectacle. Il nous est arrivé d'assister à de telles scènes dans les Landes, plus particulièrement sur la plage de La Gravière, à Hossegor. Deux surfeurs ont une altercation, l'un d'eux « se fait sortir » de l'eau, mais il est rejoint sur la rive par le premier. Celui-ci, après l'avoir insulté, lui envoie son poing dans la figure. L'autre, un peu étourdi par l'impact, ne répond pas et s'en va en direction du parking. Personne n'est intervenu dans ce règlement de compte. Comme le dit Philippe, « c'est des règlements entre soi » où il n'y a pas lieu d'intervenir, si ce n'est comme spectateurs. Cela ne concerne que deux surfeurs, c'est une question de « caractère » :

Gibus : « Bon parfois y'a de la violence physique, mais elle est très rare et elle est liée à des comportements totalement individuels. »

Cependant, certains témoignages révèlent que ces comportements peuvent être organisés. Ainsi, lors d'une discussion informelle entre Sébastien et Christophe, nous avons appris que les surfeurs du Boucau allaient se « réunir » (dans un bar) pour décider de leur comportement sur les mois à venir. Ils souhaitent diminuer la « surpopulation de leur spot » en mettant en place des mesures dissuasives : agressions verbales, coups si

nécessaire, pneus des voitures (immatriculées en dehors des Landes ou des Pyrénées Atlantiques) crevés, phares cassés :

Bérard : « Par exemple, au Boucau, y'a une bande de locaux aussi, qui « interdit » l'accès du spot aux autres surfeurs d'ailleurs. Parce qu'eux aussi, ils ont un endroit très précis qui supporte pas le monde. Parce que pour démarrer, c'est ce qu'on appelle le line up c'est-à-dire l'endroit où la vague démarre et où il faut partir, donc très restreint, s'il y a, on va dire, entre cinq et dix personnes, c'est à peu près gérable. S'il y en a vingt, c'est ingérable. C'est le bordel. Ca veut dire qu'il y a des gens qui vont partir à trois par vague, et là, c'est des risques de chutes etc... de collisions. Donc, ils ont choisi de ... Eux, par contre, ça a été beaucoup plus loin, ça a été dans l'excès, avec des pneus crevés, des phares cassés, voire des coups de poing dans l'eau pour faire dégager les mecs, quoi. Donc, maintenant, les gens savent que, là, il ne faut pas y aller parce que c'est des problèmes etc.»

Ce groupe du Boucau a formidablement bien réussi, à travers diverses formes de « combats », à créer une telle réputation de l'endroit que, bien souvent, seuls les habitués s'aventurent sur ce spot. Le recours aux poings peut donc avoir lieu dans deux cas de figure. Le premier relève d'un combat à deux, où ce qui est en jeu est de « garder la face » jusqu'au bout, même s'il faut se battre pour ça. C'est en quelque sorte ce que nous pourrions appeler « les poings de l'honneur ». Le second cas s'illustre dans une volonté de marquage d'une zone définie. Le comportement de ces « locaux » permet de protéger le groupe et le « territoire symbolique » qu'ils considèrent posséder. Il en découle un refus d'entrée à toute personne extérieure au groupe, les poings servent alors à exclure les « étrangers ». Il est entendu que ces deux façons de faire n'existent, semble t'il, que dans des circonstances particulières. C'est lorsque que le nombre de personne à l'eau est si important qu'il ne permet plus de surfer dans des conditions sereines. Peut-être n'est-ce qu'un épiphénomène : au vu du nombre de surfeurs qui pratiquent à l'année, ces bagarres sont relativement rares. Cependant, elles semblent toucher toutes les catégories d'âge, même si certains « anciens » disent s'être assagis. D'autre part, ce fait semble avoir toujours été présent, puisque certains nous disent qu'avant, c'était pire (Philippe Barland par exemple), alors que d'autres nous disent que maintenant, l'ambiance est plus mauvaise (entre autres Gibus).

B. Règles coutumières comme résistance aux normes fédérales ?

Nous n'allons pas, ici, proposer une étude approfondie du discours fédéral, car, « étant donné qu'il existe généralement plusieurs catégories de participants dans une organisation ou un processus social quelconque, il nous faut choisir et prendre le point de vue de l'un ou de l'autre de ces groupes, ou bien le point de vue d'un observateur extérieur » (Becker, 1963, 194), et nous avons choisi celui des surfeurs. Ce point de vue particulier nous a permis de détailler les règles coutumières du surf. Comme nous avons pu le voir, l'une d'elle, la priorité, est la plus malléable. En effet, bien qu'un surfeur plus faible soit le mieux placé sur le *line up*, il n'a que très rarement la priorité. Nous allons voir comment « ce qui est dit qui est fait » est en dissonance avec le discours fédéral.

1) Les questionnaires de morale

Si « la mise en place de compétitions régulières et la stabilisation de règles du jeu est une étape fondamentale pour l'institutionnalisation des sports » (Defrance, 1995, 81), alors, on peut considérer que l'effort de la fédération française de surf tend à l'institutionnalisation de cette pratique. En effet, l'objectif de celle-ci est d' « organiser, développer et réglementer en métropole comme dans les DOM TOM, la pratique du surf-riding et de ses disciplines associées : le *short-board*, le *longboard*, le *bodyboard*, le *kneeboard*, le *skimboard*, le *bodysurf* et le *surf tracté*. » Sa mission, cherchant à toucher le plus grand nombre, a pour but de donner un cadre à l'enseignement du surf (par la formation et la labellisation des écoles de surf), d'éduquer ses licenciés aux questions environnementales, de rendre accessible la pratique aux populations les plus exclues (surf insertion, pour les jeunes issus de milieux défavorisés et Handisurf, pour les personnes handicapées), de gérer le haut - niveau et, enfin, de « défendre les valeurs du surf »³⁷. Ce dernier point retient particulièrement notre attention, en effet, par ces quelques mots, la fédération ne se positionne t'elle pas en tant que garante d'une morale du surf ? Ne pouvons nous pas envisager, alors, qu'elle se rapproche de « ceux qui créent des normes »

³⁷ On peut retrouver ces points sur le site de la fédération française de surf, URL : <http://www.fedesurf.com>

définis par Becker (1963, 171) ? La comparaison peut paraître sans doute un peu forte, cependant, si l'on retient qu' « il (le croisé de morale) croit qu'il est bon pour eux (les autres) de « bien » se conduire » (*op.cit.*, 172), alors la position de la fédération peut répondre à cette définition. En lisant ci-dessous les règles fédérales de priorité circonscrivant la pratique, tout comme les règles complémentaires de « convivialité », nous pouvons voir quelle « moralité » de la pratique est proposée :

REGLES DE PRIORITE EN SURF LIBRE ET EN SURF ECOLE

1 - Règles de priorité essentielles concernant les problèmes de sécurité

- La règle de base ne tolère qu'un seul surfeur par vague à moins que 2 surfeurs n'empruntent sans se gêner des directions radicalement opposées.
- Dans le cas où une vague déferle dans une seule direction c'est le surfeur le plus au pic de la vague qui est prioritaire pour toute la durée de son surf.
- Un surfeur qui a pris possession de la vague est prioritaire sur un surfeur qui rame vers le large. En conséquence, le surfeur qui remonte au large doit contourner la zone de surf.

2 - Règles complémentaires de convivialité

- Lorsqu'un surfeur placé le plus au pic, au point initial de take-off a pris possession de la vague, il est prioritaire de la vague pour toute la durée de son surf, même si derrière lui un autre surfeur fait un take-off dans la mousse (snaking).
- Si au point initial de take-off, la droite et la gauche sont aussi valables l'une que l'autre, la priorité reviendra au premier surfeur en action qui fera une manœuvre dans la direction choisie. Un deuxième surfeur peut donc partir dans la direction opposée sur la même vague.
- Lorsque 2 pics séparés bien précis, éloignés l'un de l'autre, se rejoignent à un endroit quelconque de la vague, bien que chacun des surfeurs soit à la position le plus au pic, à l'approche d'un point de rencontre, ils ne doivent pas se croiser et sortir de la vague afin d'éviter tout risque de collision.

- Un surfeur placé le plus au pic ne doit pas être gêné par un autre surfeur qui rame pour prendre la même vague.

- En cas de risque de collision, il est toujours conseillé au surfeur prioritaire de passer derrière le surfeur gêneur et non pas devant lui et de faire le maximum pour l'éviter. Le surfeur gêneur fera tout son possible pour tenir sa planche en passant sous la vague (Canard) et non pas, en la repoussant vers le surfeur prioritaire.

Ces règles fédérales sont strictes par rapport aux priorités. Un seul surfeur sur une vague, le plus au *peak* a la priorité pour toute la durée de son surf, et enfin, celui qui descend sa vague est prioritaire sur celui qui la remonte. Comme on peut le lire dans « les règles complémentaires de convivialité », il est formellement interdit de « *snaker* », tout comme il est formellement interdit de prendre une priorité lorsqu'un pratiquant est déjà en train d'exécuter des manœuvres sur la vague. La volonté fédérale, en créant des normes de conduites, est d'éviter les accidents. Ce sont donc des règles sécuritaires. Ce processus est une normalisation de la règle coutumière. Ces règles sont établies sur les mêmes motivations, c'est une tentative de régulation de la pratique. Mais c'est aussi une moralisation de la pratique, qui à travers ses experts, a institué des lois.

2) Jeux de détournement des règles

Dans les actes, nous avons cependant constaté que ces règles coutumières sont fluctuantes, selon la hiérarchie des pratiquants. Dès lors, pouvons nous considérer que les pratiquants respectent ces règles fédérales ? Ou bien le modèle indigène fait-il autorité ? Nous pensons, d'après ce que nous avons développé précédemment, que l'impact du discours fédéral est bien faible en regard des faits, les règles sont même généreusement bafouées. La morale du surf alors est-elle inexistante ? Est-on devant un univers sauvage, où seule la loi du plus fort règne ? Sans doute, au regard d'une morale fédérale qui souhaite mettre en place une pratique conviviale. Y aurait-il alors un refus du contrat « ludomoteur » (Parlebas, 1986) ? Dans les cas que nous avons développés, nous ne le pensons pas. Il y a bien des règles sur l'eau, mais ce ne sont pas celles instituées par la fédération. Le surf pourrait être envisagé comme un jeu de détournement des règles, de

contournements. Un exemple révélateur de ce procédé est particulièrement visible lors d'une compétition de surf. La zone de compétition est limitée par des drapeaux, cependant, lorsque les vagues sont bonnes à cet endroit précis, il est fréquent de voir des surfeurs "libres" faire des incursions sur ce lieu. Les interpellations des commentateurs de l'épreuve ne modèrent pas ces tendances. Peut-on imaginer des rugbymen "libres" venir faire quelques passes entre eux, sur un terrain où se déroule un match ? Le fait que ces surfeurs ne respectent pas les zones de compétition ne montre-t-il pas leur détachement face à une morale institutionnelle ? Ainsi, nous pensons que le surf est une pratique auto-régulée, avec ses propres règles coutumières, ses propres hiérarchies et ses propres affrontements. Il s'y crée un système de valeurs particulier, au cœur desquelles « la face » a un rôle primordial. Il y a des questions d'honneur et de masculinité ici, d'acceptation de l'autre, mais aussi de son rejet. C'est pourquoi il semble pertinent dès lors de s'interroger sur la violence et l'exclusion dans le surf. En effet, comme le suggère Bourdieu (1997, 204) « le pouvoir symbolique ne s'exerce qu'avec la collaboration de ceux qui le subissent parce qu'ils contribuent à le *construire* comme tel ». Pouvoir, domination, violences et exclusions ne sont pas seulement l'expression d'un rapport de force entre les acteurs du monde surfique, ils sont à la fois constituants et constituent des éléments essentiels de la culture surf. En ce sens ils ne sont pas totalement ni même nécessairement négatifs.

3) Violences et exclusions ?

Loin de nous, d'ailleurs, l'idée de vouloir enfermer le surf dans un carcan ne présentant que des aspects qui pourraient être perçus, bien souvent, comme négatifs. Nous avons déjà proposé d'envisager la culture surfique comme polymorphe. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas poser les questions de violence ou d'exclusion dans le surf comme des traits dominants. Ils sont constitutifs, au même titre que d'autres pièces, de la mosaïque dessinant la culture surfique.

L'élément océanique peut être un milieu violent, nous l'avons déjà abordé, sur lequel se jouent d'autres formes de violence. Les affrontements symboliques, stratégiques et physiques sont trois formes graduelles de cette violence. Quand la première phase ne

porte pas les fruits espérés, il est possible d'utiliser la seconde, et, si ces deux premières échouent, la troisième entre en jeu. Cette violence peut être envisagée comme un repli, une « construction identitaire d'opposition » (Bodin, Debardieux, 2001, 28). Elle sert à garder un territoire géographique, certes, mais surtout symbolique. L'usage de la violence est une forme d'autocontrôle : elle permet une hiérarchisation interne, comme pour les jeunes des cités (Duret, 2001, 115). Elle touche des questions d'honneur, voire de virilité ; elle permet de construire une certaine forme de masculinité. C'est pourquoi elle est tacitement acceptée, elle est partie intégrante du jeu mais est aussi une partie intégrative du jeu. Même lorsqu'elle est excessive, débordante, elle n'est que doucement dénigrée. Le groupe n'intervient pas pour l'abolir, ces actes feront tout juste l'objet de commentaires gaillards devant quelques bières. Nous avons tenté, en abordant cette question, de voir comment les acteurs utilisent cette violence, et quels sens ils lui donnent, comme le souligne Duret : « S'appuyer sur les logiques de justification propres aux personnes étudiées plus que sur les jugements « externes » qu'elles suscitent, suggère d'un point de vue épistémologique que l'on ne peut appréhender des conduites sans chercher à comprendre les valeurs qu'elles honorent » (*op.cit.*, 115).

Cependant, nous ne pouvons que constater dans cette utilisation de la violence une certaine forme d'exclusion. En effet, pour pouvoir entrer dans la pratique, il est nécessaire d'avoir acquis les règles coutumières, inséparables d'une culture surfique qui s'obtient en amont ; ce qui sous entend d'avoir une certaine culture maritime, en un mot : être d'ici. Bien entendu, ce dernier critère peut être modulable, s'il manque, son absence peut toutefois être effacée par un fort niveau de sacrifice. Il est aussi impératif de savoir jouer avec ces règles et être apte à les contourner, tout en finesse, avec ruse. Enfin, il est indispensable d'avoir un « fort caractère » pour pouvoir faire sa place sur l'eau. C'est à dire qu'il faut avoir du répondant pour ne pas se laisser écraser par les autres, et être capable, si cela est nécessaire, « d'aller au contact ». Tous ces critères peuvent être excluant. En premier lieu parce que, évidemment, le fait d'habiter à distance de l'océan, et de ne pas avoir les moyens matériels de s'y rendre régulièrement, crée un handicap certain au niveau de la technique. Mais cela engendre aussi (et surtout ?) une carence dans la culture surfique, qu'il est difficile de pouvoir combler. En effet, comment ruser avec des

règles coutumières lorsque l'on ne sait les maîtriser parfaitement ? En second lieu, un manque d'assurance, un sentiment d'infériorité par rapport aux autres surfeurs ne donnera aucune occasion de prendre une vague, sauf si l'on est sous le parrainage d'un pratiquant qui a « montré patte blanche ». Il en est de même pour ceux qui ne sont pas fort physiquement, à moins de compenser par des capacités techniques excellentes ; ce manque ne laissera, au mieux, que « les miettes » d'une session, et au pire, aucune possibilité d'avoir une vague. Dès lors, quelle place peut-être accordée, dans ce cadre là, aux populations les plus faibles, tels que les enfants, et les femmes ?

Chapitre V

Jeux de genres

Parler des femmes dans le surf comme appartenant aux populations les plus faibles peut sembler, *a priori*, abusif. Cependant, nous considérerons dans un premier temps la place encore minoritaire de la femme dans les pratiques sportives, qui reproduit, peut-être plus encore, la division sexuelle de nos sociétés. C'est pourquoi la question d'androgynéité supposée dans les sports « californien » doit être discutée, car, sous couvert de sport esthétisant où « on peut donc y discerner une certaine atténuation de la division sexuelle du travail sportif » (Pociello, 1982, 19), nous allons voir dans un second temps, à travers l'analyse des entretiens de surfeurs, que nous rencontrons plutôt une reproduction du discours dominant. Cependant, quand bien même le surf peut-il être envisager comme un territoire « où se construit en propre la masculinité » (Davisse, Louveau, 2005, 141), cette masculinité n'en est pas moins changeante. Nous tenterons de déterminer sur quoi reposent ces changements, et, s'il y a une nouvelle forme de masculinité, quelle est-elle ? Enfin, en restituant les (quelques) paroles de surfeuses sur leur pratique, nous esquisserons la place que les femmes peuvent, et veulent tenir dans le surf, place qui semble reproduire, elle aussi, l'ordre des genres.

1. Pratique de surfeuses, paroles de surfeurs, petits arrangements dans l'ordre des genres

Nombreuses sont les études qui soulignent la persistance de différences genrées dans l'ensemble des activités humaines (Baudelot, Establet, 1992 ; Méda, 2001 ; Davisse, Louveau, 1998 ; De Singly, 1993). Les sports, eux, constituent des pratiques culturelles parfois fortement différenciées : des territoires sportifs demeurent de véritables bastions masculins, des activités restent inaccessibles, encore aujourd'hui, aux jeunes filles et aux femmes. Les niveaux de revenu, les lieux d'habitation, ou bien l'âge constituent d'autres facteurs clivant (Thomas, 1993 ; Davisse, Louveau 1991 ; Louveau 1996).

Cette manière d'aborder sociologiquement, de manière quantitative, la sexuation des

pratiques sportives est aujourd'hui complétée par des analyses davantage qualitatives (Bodin, Héas, Robène, 2004 ; Héas, Bodin, 2003 ; Bodin, Héas, 2002 ; Feillet, 2000 ; Roussel, 2000). L'analyse du discours des surfeurs concernant les surfeuses permet de comprendre pourquoi le surf, appartenant aux « sports californiens » (Pociello, 1993), ne peut être envisagé comme une pratique sportive androgyne, au sens défini par Fabio Lorenzi-Cioldi (1995) : « L'androgynie est un ensemble d'idées, de représentations, de manières d'être des individus, et de manières de penser les relations sociales, qui assouplissent les contrastes entre les hommes et les femmes ». Existe-t-il d'ailleurs une seule activité quelle qu'elle soit (physique et sportive, professionnelle, ludique, etc.) qui puisse être caractérisée de la sorte ? Nous souhaitons remettre ici en question cette supposée androgynéité qui se développerait depuis les *années fun* (Augustin, 1994 ; Loret, 1995). En réalité, même si cette discipline semble mixte *a priori*, comme nous le décrirons plus loin, et, même si elle semble se féminiser à travers un processus d'esthétisation du geste sportif, les paroles d'hommes récoltées semblent parler d'autre chose. Elles « rétablissent » dans cet espace sportif une division sexuelle en créant, pour paraphraser Goffman (1977), des petits arrangements des sexes ou, du moins, dans l'ordre des genres. Ainsi, que l'on aborde la notion de genre comme attendant à la fabrique des identités ou comme système, dans les perspectives du « féminin/masculin », des « rapports sociaux de sexe », ou de « sexe social » (Le Maner-Idrissi, 1997 ; Bard, 2004) voire de la « construction sociale des différences sexuelles » (Terret, 2004), cet angle d'attaque permet de mettre à l'épreuve des faits l'idée selon laquelle les activités physiques et sportives, en l'occurrence, ici, le surf, constituent historiquement et socialement des territoires sexués au sens que donne à ce terme Christine Bard (Bard, 2004). Il est possible de questionner les modes complexes de construction, d'équilibre, et de transformation des sports, y compris lorsque les apparences de l'équilibre, en termes de mixité, semblent imposer une trompeuse neutralité, si ce n'est une réelle parité. L'impression première mérite ainsi d'être auscultée. Car, d'un discours étrangement positif au premier abord, nous glissons graduellement vers un propos beaucoup plus marqué sur l'appartenance sexuelle. Effectivement, malgré les apparences égalitaires que nous donne à voir le terrain, nous avons pu dégager des thèmes révélateurs d'une position masculine symboliquement dominante (Bourdieu, 1998). Ce constat sociologique n'est pas nouveau en soi.

L'originalité du travail provient de l'angle d'approche genré d'une activité peu reconnue en France malgré un ensemble de pratiques médiatiques et marketing qui tente de la proposer comme modèle vestimentaire ou de parure, par exemple, mais aussi plus profondément marqué, à l'instar des travaux de Wheaton & Tomlinson (1998) sur le windsurf, par une sous culture qui, outre son rapport à la nature, devient, parfois, un modèle d'implication politique (Héas, Bodin, 2001). En nous demandant comment les hommes (s')expliquent que les femmes, aujourd'hui, puissent surfer, nous verrons ici la rupture qu'ils établissent entre le dur (masculin) et le mou (féminin), l'actif et le passif, le rapide et le lent, rappelant ainsi les oppositions ordinaires (d)énoncées par Héritier (2002) marquant la reconnaissance de l'altérité mais également de la différence duelle des caractères masculins/féminins. Pour eux, la motivation des femmes ne tiendrait qu'à des questions de modes vestimentaires, corporelles ou sociales. Ce qui revient à considérer leur adhésion en raison de motifs adjacents à la pratique, et non en raison d'un attrait pour la pratique sportive elle-même.

Nous examinerons une seconde séparation dans le point de vue des surfeurs qui concerne, cette fois, le rapport entre genre et élément marin. Les pratiquants établissent une naturalisation de l'appréhension du milieu par les femmes. Ils mettent ainsi en place une dichotomie entre l'intuition qui serait une valeur féminine par opposition à l'action qui serait masculine. Cette mise en scène clivante est proposée par une publicité utilisant les sports pour vanter une télévision (Héas, Bodin, Forsyth, 2003). Cette naturalisation se retrouve d'ailleurs dans leur vision concernant le rôle pacificateur des femmes dans leurs rapports à l'eau. Parler de pacification, revient à considérer le surf comme une pratique agressive à certains niveaux, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents : violence de l'élément (Lacroix, 1985) et douleurs du corps, affrontements entre pratiquants, voire violences et exclusions. Nous rappelons que ces luttes individuelles et collectives pour la meilleure vague se combinent pour donner de cette pratique, considérée *a priori* désintéressée et « *fun* » dans les représentations collectives, un aspect moins ludique et plus « compétitif », ou tout au moins oppositionnel. Le surf observé et analysé ici convoque, par conséquent une hiérarchie des genres et des compétences qui constituent, de fait, un classement officieux (s')imposant à chacun.

Notre troisième point analyse comment les paroles de l'homme donnent à la femme, dans cet environnement menaçant, une place et un rôle tout à la fois passifs et pacificateurs. Cette place accordée aux surfeuses devient alors « logique » étant donné l'accent mis sur l'agressivité, élément de la logique interne de l'activité (Parlebas, 1981). La présentation de la pratique « surfique », sous un aspect *fun* ou plutôt combatif, sous-tend, en réalité, et dans tous les cas, une définition genrée : soit une pratique de loisir où le temps pris pour pratiquer devient un luxe que ne peuvent s'octroyer que ceux qui n'ont guère, ou point, d'autres obligations à satisfaire, soit une pratique dure où les éléments marins, la maîtrise de l'outil, des vagues, etc. doivent être domptés par un acteur qui ne saurait, dès lors, être une femme. Pour l'homme comme pour la femme, un facteur de pratique sportive distinctif reste le temps... que l'on peut (ou non) organiser à sa guise. Or, il existe toujours un quasi monopole féminin du travail domestique et familial. Les données sont implacables : le noyau dur des tâches domestiques repose toujours à 80% sur la gent féminine (CNRS, 1999). Ce qu'il convient d'appeler le travail parental (les soins et l'occupation apportés aux enfants) demeure féminin (Barrère-Maurisson, 2001). « Sachant que la charge parentale représente à peu près 39 heures par semaine, la femme en prend en charge les deux tiers et l'homme un tiers » (Méda, 2001). Comme l'indique Chenu (2002, 467 et *passim*) « en un demi-siècle, la diminution de la durée du travail domestique féminin est de l'ordre de deux heures et demie par jour pour les femmes vivant en couple », cependant cette diminution est proportionnellement davantage à attribuer à la diminution du nombre d'enfants et à la mécanisation d'un grand nombre de tâches qu'à une plus juste répartition entre hommes et femmes. Par conséquent, le phénomène des « nouveaux pères », des « nouveaux hommes », est loin d'être une réalité palpable dans toutes les catégories sociales. Les différences perdurent au travail, à la maison, et dans les loisirs sportifs. Le problème spécifique aux femmes est de prendre du temps pour elles. Les approches sociologiques confirment ainsi ce que le regard de l'histoire a par ailleurs montré, révélant une sphère privée investie prioritairement par les femmes et une sphère publique plutôt réservée aux hommes (Duby, Perrot, 1992), même si ces clivages doivent être appréhendés avec nuance (Sohn, 1995). Paradoxalement les femmes actives pratiquent davantage de sports que les femmes au foyer... qui disposent objectivement de plus de

temps (Mignon, Truchot, 2001 ; Davisse, Louveau, 1991). De la même manière plus de 40% des hommes pratiquent des APS le week-end contre 26% des femmes. Les hommes peuvent plus facilement superposer, imbriquer, voire séparer, temps familiaux et temps sportifs. Il existe donc une difficulté sociale pour une partie des femmes à sortir de chez elles... pour elles (Bodin, Héas, 2002).

Cependant, comme nous le montrerons dans notre dernière partie, quand la surfeuse est indéniablement active, c'est-à-dire lorsqu'elle est considérée par la majorité des pratiquant(e)s comme une bonne surfeuse, et que son niveau peut être équivalent à celui de certains hommes, alors il n'est plus question de naturalisation, mais de virilisation de la femme. Il semble qu'au moment où celle-ci rejoint le terrain de jeu de l'homme, elle ne puisse justement plus être envisagée en tant que femme. Ce processus « machisant » de masculinisation du féminin a été démontré sur d'autres terrains comme l'haltérophilie, le body building ou les sports de traditions masculines comme le football et le rugby (Mennesson, 2000 ; Roussel, 2000 ; Duret, 2005 ; Héas et *al.*, 2004). Notre objectif étant de mettre en évidence la signification et l'expérience vécue des surfeurs face aux surfeuses, il s'agit d'identifier ici la manière dont se structurent les relations sociales dans cette sous culture, en général, et entre hommes et femmes plus particulièrement. Ces oppositions ne permettent pas seulement de faire émerger les représentations et les différences entre sexes au surf, elles permettent également d'observer comment se structure un « système compétitif inter sexes en dehors de toute compétition apparente » et malgré une apparence égalitaire.

Les premières réactions des interviewés face aux questions portant sur l'arrivée des femmes dans la pratique du surf ont toujours été positives. Sur la totalité des entretiens, aucun refus n'a été enregistré, ce qui laisse *a priori* supposer qu'aucun rejet explicite des femmes n'existe de la part des hommes, y compris et *a fortiori* dans ce contexte relationnel et interactionnel précis marqué entre autres singularités par la présence d'une femme enquêtrice.

A. Un certain développement du surf féminin : quelques observations

Depuis quelques années, notamment sur la Côte Basque, mais aussi dans le sud des Landes, nos différentes observations de terrain ont révélé une forte poussée des effectifs du surf féminin³⁸. Il n'est plus rare aujourd'hui, nous postant, un dimanche matin le long de la Grande Plage de Biarritz ou bien un peu plus au sud, sur la plage de Milady, de remarquer le nombre surprenant de jeunes filles qui sortent des minibus des écoles de surf. Elles s'approprient et se précipitent, au côté de jeunes garçons, leurs planches sous le bras ou portées sur la tête, au bord du rivage afin de commencer leur leçon de surf. Il arrive parfois qu'il y ait même davantage d'adolescentes que d'adolescents dans ces groupes de novices. D'ailleurs, en interrogeant le responsable du Biarritz Association Surf Club (BASC), à propos de la distribution des élèves suivant leur sexe, celui-ci souligne que durant ces huit dernières années ses effectifs féminins sont passés de 20% à 40 %. La féminisation observée dans le surf suit ainsi l'évolution de la pratique sportive féminine mise en évidence depuis 1968 à travers diverses études, enquêtes ou sondages (Bodin, Héas, 2002, 106). Plus intéressant, cependant, est de constater que cette estimation concerne de jeunes élèves, préadolescentes et/ou adolescentes, qui se lancent dans une praxis jusqu'alors majoritairement, pour ne pas dire traditionnellement, masculine. Ainsi le surf féminin semble se développer, et pourtant, si l'on souhaite à présent recueillir des entretiens de femmes adultes ayant choisi cette discipline, on se heurte à une certaine rupture générationnelle. La femme surfeuse est à ce point rare qu'elle pourrait presque être considérée comme « anecdotique ». Il est fréquent, lors des entretiens et phases d'observation que les pratiquants interviewés parlent d'une femme qu'ils ont pu voir surfer à leurs côtés, en hiver, mais dont ils ne connaissent pas le nom. Et lorsqu'ils arrivent par chance à en identifier une, elle fait généralement partie du circuit professionnel ou semi-professionnel. La femme surfeuse ressemble vraiment à l'arlésienne !

Comment interpréter ces remarques et observations ? La première chose serait de considérer cette féminisation comme récente, la rareté des femmes adultes s'avérerait somme toute logique. La seconde est de prendre en considération le type de praxis décrite.

³⁸ Selon les dernières statistiques fédérales de 2004, pour 30673 licenciés (licence pratiquants + licence compétition + licence école), il y a 9729 filles, dont 6952 ont moins de 18 ans (pour un total de 20180 de moins de 18 ans).

Ces adolescentes, ou préadolescentes, s'engagent dans une pratique formelle et formalisée par l'inscription dans une école de surf. Cette inscription rompt de fait avec la pratique traditionnellement masculine qui s'inscrit, pour sa part, très largement dans le cadre de pratiques informelles et/ou autogérées, à travers une transmission traditionnelle (voir chapitre II). Comme nous l'avons vu, la fédération multiplie les types de licences (licence pratiquant, école, groupe, compétition, stagiaire, dirigeant), ces effectifs dépassent, cependant, à peine 30 000 licenciés (pour l'année 2004) quand le nombre de pratiquants est généralement évalué à 100 000. Cette pratique formelle rompt également avec l'aspect « tribal » - avec toutes les précautions nécessaires liées à l'usage de ce terme (Bromberger, 1995)- ou du moins communautariste qui prévaut chez les garçons du même âge. Pour ces jeunes gens la pratique du surf correspond alors à un rite de passage et à une forme de socialisation particulière, dans « l'entre soi » (Fize, 1993). Au cœur de ce processus, le groupe d'amis et les spots participent à l'acceptation des individus à travers une construction identitaire élaborée et valorisée, par comparaison et défi à travers la confrontation aux éléments, la prise de vagues et la réalisation de figures. « L'invisibilité » des femmes peut également tenir dans la fréquentation de spots distincts à des moments différents. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, la liberté de pratique, nous y reviendrons, tient en effet également aux rôles et obligations, qu'ils soient domestiques, familiaux et sociaux, traditionnellement dévolus (ou affectée) aux femmes. « On ne naît pas femme on le devient » affirmait Simone de Beauvoir (1949), ce devenir social ayant de fait une temporalité qui (a) exclut, ou du moins réduit, le temps potentiellement affecté aux loisirs en tous genres pour les femmes. Ensuite, la manière de progresser en surf, en-dehors des aspects purement techniques, induit une ségrégation des pratiquants en fonction de leur niveau. Pour progresser, il faut se rendre sur des spots de plus en plus difficiles qui sont autant d'obstacles, mais aussi d'enrichissements, constitutifs par la répétition, les « essais erreurs » et l'acquisition de sensations sans cesse affinées, d'une « compétence » observable et donc reconnue. Si peu de femmes affrontent, à l'instar des hommes, les spots les plus difficiles, cette ségrégation n'est pas (seulement) liée à la prouesse, à la capacité technique ou à la potentialité physique des uns par rapport aux autres. Deux aspects amplifient cette distinction entre hommes et femmes. Le premier est lié au groupe. Le second à la notion de risque, de prise de risque ou de recherche du risque qui

caractéristique des garçons, et plus spécifiquement de ceux évoluant en groupe (Le Breton, 1991, 2002). Ils se confrontent dans une compétition antagoniste faite de défi et de provocation, qui pousse sans cesse chacun d'entre eux à aller au-delà de ce qu'il a vu faire par les autres, pour gagner leur respect et leur admiration. Ces comportements « ludo-agonistiques » sont similaires à ceux observables dans le Hip-Hop (Bazin, 1995) ou les joutes verbales et oratoires des jeunes des banlieues (Lepoutre, 1997 ; Duret, 1998, 1999).

1) Un espace naturel égalitaire ?

Bien sûr, lors de nos investigations sur diverses plages, nous avons pu, exceptionnellement, voir quelques femmes « aller à l'eau », ne remarquant alors aucune différence notable, envisageable comme sexuée. Ainsi, en s'attardant sur les parkings proches des spots de surf, il est aisé d'observer des hommes et des femmes qui se changent face aux coffres ouverts de leur voiture, s'arrangeant indifféremment de la précarité de ces « vestiaires improvisés ». Ils se déshabillent, enroulés dans une serviette ou non, suivant le degré de pudeur propre à chacun³⁹. Une fois qu'ils ont enfilé leur combinaison en néoprène, d'aspect identique pour les deux sexes, ils se munissent de leurs planches et s'en vont sur le rivage observer les vagues. Vu de dos ou de loin, il est bien difficile de distinguer l'homme de la femme. Après avoir passé quelques minutes à observer les autres pratiquants dans l'eau, tout comme le chemin à prendre pour arriver au *peak*, les corps s'immergent, s'allongent sur les planches et vont au large chercher les vagues.

Comme nous l'avons vu précédemment, le surf se pratique dans un lieu en accès libre, sans autre contrainte formelle que la présence de vagues ou non. Dans le « jeu » même du surf (c'est à dire en considérant uniquement le geste sportif, et non les interactions propres à cet espace symbolique), il n'existe ni limite de terrain (l'espace est ouvert) ni temps de jeu (aucun chronomètre ne venant sanctionner la partie). Il n'y a finalement pas d'autre règle que celles imposées par l'élément naturel lui-même en dehors des règles implicites de prise de vague, etc. précédemment énoncées. Ainsi il semblerait, *a priori*, qu'aucune distinction de genre marquée, soit dans le partage de l'espace, soit dans

³⁹ Même si un processus séculier façonne les exigences culturelles pudiques...

l'accès à la pratique, n'existe dans la *pratique*. Donc, dans une observation « brute » (celle du chercheur extérieur ou pratiquant néophyte), que nous opposons ici à une observation d'initié (plus fine, ou aiguisée, tant sur les plans techniques que symboliques et rituels) rien ne distinguerait l'homme surfeur de la femme surfeuse. Si l'on part candidement de cette égalité supposée due à la configuration particulière de cette activité, on risque finalement le biais : celui de considérer le surf comme une activité sportive androgyne. Penser que les seules distinctions présentes dans le surf portent exclusivement sur le niveau de pratique, par exemple, ou bien sur l'ancienneté des individus, mais non plus sur l'appartenance sexuée, paraît en effet bien restrictif au regard des entretiens réalisés.

2) Des paroles qui ordonnent

Nous voilà donc face à un discours surprenant car, si le surf n'est structurellement pas une activité sexuellement discriminante, et ce pour les diverses raisons expliquées ci-dessus, nous nous proposons de voir comment, à travers la parole des hommes, s'est constitué ce qu'il est possible d'appeler un « dépôt culturel » : sédiment propre non pas à la culture du surf, mais à la culture du masculin. Allons un peu plus loin qu'une simple observation des faits et tentons de voir comment ces entretiens permettent de mettre en évidence un fort décalage entre un premier niveau de discours et d'observation, qui parle d'effacement des genres, et une autre réalité, qui révèle là une réelle domination masculine. Nous allons voir que ces mots d'homme nous parlent d'autre chose que d'une confusion des sexes : c'est à une étonnante dissonance qu'on assiste ici, et à une probable « remise en ordre » des genres.

B. Pourquoi la femme, aujourd'hui, peut-elle surfer ?

La première question que nous avons posée aux surfeurs, lors des entretiens, est en quelque sorte une provocation : *Pourquoi, à votre avis, la femme, aujourd'hui, peut-elle surfer ?*

1) Des mots et des genres : la technologie au secours des femmes ?

Ainsi, Christophe, nous répond :

« Il y a une chose aussi qui toujours a freiné mes copines avant qu'il y ait des écoles de surf et tout, c'est qu'avant, il n'y avait pas de planches faites pour apprendre, à la fois **épaisses** et **confortables**, donc c'était quand même très ingrat de démarrer, et en plus les planches de surf sont **rigides**, avec des ailerons qui **coupent**, des rails qui **coupent**, et bon déjà au début les mecs appréciaient pas de tomber, de se prendre la planche sur la tête un coup d'aileron et tout, alors une fille ça, ça apprécie vraiment pas : avoir des bleus déjà ça apprécie pas, et quand un aileron t'a **tapé** t'es un petit peu **entaillé** et tout ça, une fille s'imaginer avec une cicatrice sur la gueule ou un truc comme ça, ça aime pas du tout, donc c'est vrai que les filles une fois qu'elles s'étaient pris, les $\frac{3}{4}$ des filles lâchaient très vite, à la limite même si elles étaient sportives, parce que elles avaient pas envie de **se faire mal** ou de **se blesser**, alors qu'un garçon, il fait moins, **il réfléchit moins à ça quand même**. Mais là avec les planches en mousse et les planches écoles qui sont **plus sûres** pour débiter, bon ben l'étape du début où tu te cognes tout le temps à la planche c'est beaucoup plus **facile**. Je pense que ça aussi ça joue pour que les filles s'y mettent . »

Les mots employés par Christophe - **rigide**, **coupe**, **tapé**, **entaillé**, et même « **l'engagement** » lorsqu'il dit « *qu'un garçon, il fait moins, il réfléchit moins à ça quand même* », **l'épaisse**, **confortable**, **besoin de sécurité**, **facile**, en les organiser ainsi : rigide/ confortable, coupant/ épais, tapé - entaillé/ le besoin de sécurité, engagement /facile - correspondent à « un langage binaire d'opposition hiérarchisée » (Héritier, 1996, 206), répondant à une répartition symbolique des propriétés masculines et féminines. D'un côté les hommes capables de maîtriser la violence des éléments et d'imposer leur force, de l'autre les femmes, dont la douceur et la fragilité, nécessitent une sécurisation de la pratique à travers l'utilisation d'un matériel adapté, tout en douceur.

Dans l'entretien de Gibus, nous retrouvons les mêmes idées qu'il conforte en déclarant :

« Par **la force des choses** elles décrochent plus, c'est un sport **dur**, c'est un sport très **dur**... » .

En effet, il dresse « *par la force des choses* ». Ce « *par la force des choses* » n'est rien d'autre qu'un « naturellement », qui nous renvoie à « la nature des femmes », si ce n'est à « la faible nature des femmes ». Ainsi elles ne pourraient s'accrocher à un sport « *dur* » : valeur profondément masculine et ce, même si leur gabarit, leur force ou leur technicité devraient leur permettre néanmoins de lutter à armes égales avec le sexe « fort ». Par conséquent, selon les surfeurs, l'avancée technique du matériel a offert aux femmes une meilleure protection et une plus grande sécurité. Les planches sont moins lourdes, moins dangereuses et plus maniables (notre propos n'est ici, ni de faire un historique du matériel, d'autres l'ont fait mieux que nous ne saurions le faire⁴⁰, ni de réaliser une genèse du surf féminin.). Elles sont donc dans un environnement sécurisé.

Nous découvrons ici un modèle archétypal et stéréotypique de la représentation de la femme, répondant à une naturalisation des différences de genre, c'est à dire « Ces schèmes de pensée d'application universelles enregistrent comme des différences de nature, inscrites dans l'objectivité, des écarts et des traits distinctifs (en matière corporelle par exemple) qu'ils contribuent à faire exister en même temps qu'ils les « naturalisent » en les inscrivant dans un système de différences, toutes également naturelles en apparences » (Bourdieu, 1998, 20-21). Ce premier niveau d'analyse laisse apparaître la caducité de l'idée d'un surf androgyne. Ce système binaire et archétypique de représentations, opposant hommes et femmes, ne nous indique cependant pas le sens et les significations à retenir. S'agit-il, de la part des hommes, et donc des femmes en creux, de la retranscription discursive du regard collectif, des modèles éducatifs, du poids social des images télévisées, des normes éducatives, sociales et/ou institutionnelles qui forgent et conduisent progressivement à assumer ou affirmer un caractère ou une analyse tranchée ? Ou bien s'agit-il, par exemple et entre autres choses, d'un stéréotype qui vise à protéger une activité « masculine » jusqu'alors, et donc les hommes qui le pratiquaient, de « l'envahissement » féminin ? Dans un cas comme dans l'autre, le surf participerait alors à renforcer

⁴⁰ On peut consulter l'historique des planches de surf pour la formation au brevet d'état de surf, sur l'adresse URL : <http://www.sessionsdesurf.net/index.php/2005/05/11/72-historique-du-materiel>, où l'on remarquera qu'en 1950, la planche « Malibu », plus légère et maniable, été destinée aux copines des créateurs de cette planche : les shapeurs Joey Quigg et Matt Kivling.

l'intégration des rôles sociaux (le masculin, le féminin) contrairement à ce que l'activité peut laisser voir en première analyse.

2) Du surf pour l'allure

Le second point qui éclaire cet engouement féminin - engouement qui montre *a minima* que les filles, de leur point de vue, ont de toute évidence quelque chose à gagner ou à affirmer en s'engageant dans ce type de pratique - réside dans ce que les interviewés appellent un « effet de mode », qui serait généré par les marques de surf créatrices de lignes exclusivement féminines. À ce sujet, Gibus dit :

« Il y a eu le phénomène Roxy (ligne féminine d'une grande marque de surfwear : Quiksilver), qui est une marque qui s'est positionnée sur une féminisation du surf et c'est pas de prêt à porter féminin de la plage mais c'est vraiment, c'est une dimension tu vois de surfwear féminin, avec cette petite touche de vêtement féminin ce petit truc pour les ados et les jeunes et en même temps l'image surf sportive. Et **c'est une fille qui surfe et qui a le sourire jusque là, c'est pas une fille qui tape les supers manœuvres**, etc. C'est ça qui porte heu, qui porte l'image de Roxy <...> (en parlant des Etats-Unis) une arrivée de filles de tous les âges hein, jusqu'à 30 ans qui arrivent, et qui euh, portent du Roxy, portent du surfwear féminin et qui veulent non pas forcément devenir surfeuse mais connaître une semaine de stage de surf pour vivre les sensations de surf et **être en phase avec les vêtement ... qu'elles portent** ».

D'autres nous expliquent que « *c'est de plus en plus médiatisé* », qu' « *il y a un effet de mode* »... On pourrait certes retrouver ces derniers arguments dans les causes données à propos de la popularité croissante du surf en général. Cependant, ici le discours des hommes s'applique uniquement à la mode vestimentaire ou sur le supposé discours hygiéniste des magazines féminins qui influenceraient plus particulièrement les femmes : « faites du sport pour avoir les fessiers musclés ! ».

En restant candide, nous pouvons être surprise de ne pas trouver de commentaires portant simplement sur l'attrait purement sportif que les femmes pourraient avoir : le goût

de l'effort, des sensations ou du plaisir dans le contact avec la nature, etc. Nous sommes face à un modèle de femme amputée de toute motivation proprement sportive. Dans cette volonté à s'initier au surf, l'objectif principal de la femme ne s'attacherait à ce moment là qu'à une question de « forme » (Louveau, 1981). C'est un désir d'entretien physique et esthétique par les vêtements, une pratique comme lieu d'épanouissement et de convivialité dans lequel, comme le suggère Gibus, on « *a le sourire jusque là* ».

La combativité, la dureté de l'activité, l'engagement de l'individu, la prise de coups et les cicatrices semblent réservés à la sphère masculine, tandis que la mollesse - des planches et des figures - et le désir d'être en adéquation avec une image esthétique et valorisante appartiendrait à la sphère féminine. Cette distinction n'est pas seulement observable dans un espace sportif foncièrement masculin, le surf, mais bien évidemment social comme l'observe Héritier (2002), à moins, tout simplement que les hommes luttant, ou tentant de lutter, contre ce que Badinter (1986) nommait « la ressemblance des sexes », ne cherchent à travers ce discours distinctif et excluant à prémunir l'image masculine et virile préservée jusqu'alors dans le surf ! Ce discours s'inscrirait alors dans un combat pour la préservation de la masculinité que l'on retrouve dans d'autres secteurs sociaux : les sports traditionnellement masculins comme le football ou le rugby ou les joueurs stigmatisent la pratique féminine, mais plus généralement dans l'entreprise ou dans la société à un moment ou, comme le suggère Saouter (2000, 81) « dans le contexte de notre société, de façon générale, les définitions du masculin et du féminin sont plus floues qu'auparavant » que ce soit en terme d'accès aux professions, répartition des tâches, présentation de soi ou phénomènes de modes vestimentaires parfois androgynes.

C. Accommodation du rapport genre/ élément naturel

Nous avons pu constater précédemment que la femme surfeuse est déjà assignée aux représentations sociales propres au genre féminin, mais face à l'élément marin, quel est le discours des hommes ?

La vague, la femme, l'intuition et la ruse

Les représentations de l'océan peuvent être soit masculines, soit féminines (Bachelard, 1942). Dans sa puissance, sa dangerosité, sa taille, ses « grosses » conditions météorologiques, l'élément marin appartient à la sphère masculine. Mais dans ses courbes, sa sensualité, dans une épaule, une lèvre ou un ventre de vague, l'océan relève de l'espace féminin. Comme nous allons le constater, cette dichotomie ne crée pas un flou ou un effacement des genres, bien au contraire, elle est utilisée par les surfeurs en tant que justification de la séparation des deux sexes. Ce qui explique pourquoi, de leur point de vue, la femme ne pratique pas un surf radical qui consiste à exploiter la vague à son maximum en exécutant le plus de manœuvres possible, prenant ainsi le risque de tomber en effectuant une figure en extrême limite. Ce surf saccadé, bref, rapide, en d'autres termes engagé, s'oppose au surf plus fluide des femmes. C'est-à-dire qu'elles respectent la morphologie de la vague en l'accompagnant, elles ne pratiquent pas de manœuvres qui déchirent la surface de l'eau, au contraire, leurs figures s'adaptent à l'onde : leur surf est esthétique et harmonieux. Bertrand nous dit à ce propos :

« Elle (la surfeuse) est de suite plus fluide, j'ai l'impression qu'elle a une autre vision de la vague. »

La « *vision* » qu'elle a des vagues se répercute dans une intelligence de la pratique. Ce que certains surfeurs appellent « l'intuition » nous renvoie alors à « la logique du rapport de domination » (Bourdieu, 1998, 50), où la naturalisation des « *propriétés* » féminines s'exécute sous une forme non consciente et où « la valence différentielle des sexes » (Héritier, 1996) a été lentement intériorisée par imprégnation progressive par l'un et l'autre sexe. C'est ainsi que l'homme, (pour les interviewés toujours) va à l'eau sans réfléchir, alors que la femme prend le temps d'observer - ce qui, en quelque sorte, comblerait grâce à « la ruse » les déficiences physiques dues aux faiblesses de son sexe -, afin de choisir quel courant prendre (le *channel*) en vue d'être poussée jusqu'au *peack* sans perdre trop de forces.

Un surfeur nous fait part de ses observations à propos de ces « stratégies féminines » : il a remarqué que les femmes surfaient le plus souvent en avant du point de déferlement, là où la majorité des pratiquants attendent les déferlantes, pour éviter de cette façon les conflits de prise de vague. Bien que les ondes qu'elles surfent à cet endroit soient moins bien formées, et de fait moins puissantes, leur ruse est d'opter pour un plus grand nombre de vagues disponibles, et tant pis si ce ne sont que des miettes (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, cette appellation indigène nomme les vagues que les autres n'ont pas prises) !

Dans ce sport, les surfeuses apportent donc, semble-t-il, une « féminisation », mais au sens de sensibilité/ *intuition* doublée d'une stratégie/*ruse* (cependant, nous avons vu dans le chapitre précédent que la ruse était aussi utilisée par les hommes, grâce à un « retournement des valeurs », et donc sans doute des valeurs masculines et féminines). Voilà alors un argument machinalement sexiste, qui laisse entendre que la femme, plus faible, ne peut réaliser sur l'eau ce que l'homme est capable de faire. N'est-ce pas là une manière délicatement détournée d'assigner la femme à son statut, pour lui confisquer un certain pouvoir : celui d'avoir la même place que les hommes sur l'eau, ce qui les concurrencerait directement sur leur terrain de jeu ? En effet, nous voyons à nouveau que l'homme a besoin d'ordonner la place de chacun(e) dans un milieu matériellement indifférencié.

D. Pacification des rapports à l'eau

Au-delà de ces différences de pratiques, la cohabitation existe néanmoins entre surfeurs et surfeuses. Sur quoi s'établit-elle : un ordre négocié ou plus simplement, un ordre implicite et non négociable ?

1) De la bienveillance des hommes...

Observons à présent pourquoi les hommes interviewés disent avoir un plaisir certain à surfer au côté des femmes. La raison qu'ils avancent est quasi invariable : c'est

parce que les femmes pacifient les rapports à l'eau. Comme nous l'avons expliqué précédemment, les relations à l'eau peuvent être agressives, voire violentes, et l'ambiance entre pratiquants très tendue. Ainsi, pour eux, les sessions où des *filles* sont présentes deviendraient beaucoup plus apaisées, comme si « naturellement » la présence féminine évitait certains débordements.

Bertrand, le landais, déclare :

« Les landais ils font gaffe aux filles ouais, mais en tout c'est toujours pareil, c'est un **respect**. Tu sais, tu vois une fille en hiver, tu la vois deux trois fois, tu la revois l'été après, ben tu la **respectes** quoi, quand tu vois que c'est son tour à surfer, tu la **respectes**, tu vas pas la ragasser parce que c'est une fille ou parce qu'elle surfe moins bien que toi, moi je **respecte** ça. La fille elle s'est fait chier, elle s'est foutue à poil, elle a enfilé sa combi. Y avait vent d'est et tout ça caille, ouais ouais, je **respecte** les filles à l'eau, c'est courageux d'aller à l'eau quand même, courageux. »

Sur sept phrases, Bertrand utilise cinq fois le mot **respect**. Ce **respect** fortement appuyé pourrait presque sembler être une obligation, si ce n'est un devoir masculin. « Spontanément », la surfeuse aurait droit à plus de faveurs, (« *ils font gaffe aux filles* ») et à plus d'attentions également que le surfeur. Cette galanterie masculine, faite de respect voire de douceur, nous renvoie au « rituel d'encadrement » (Goffman, 2004, 112). Nous sommes là face à une bienveillance qui permet d'asseoir, en fait, sa domination. En effet, la femme est sensée ne pas pouvoir répondre à l'agressivité : « Par rapport aux hommes qui subissent une attaque, les femmes sont donc moins compétentes et sont considérées comme telles » (Goffman, 1977, 110). Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, la représentation sociale du sexe « faible » ne supporte pas la brutalité, puisqu'elle risque de remettre en question les positions socialement normées propres à chacun des deux sexes. D'ailleurs, si jamais une femme sort de son « cadre », comme Jeff (33 ans, 20 ans de surf) nous l'a raconté, la réaction devient proche du rejet :

« J'ai toujours trouvé aberrant de voir des gens râler, mais heu pas entre eux comme ça.

Mais heu j'ai vu, **ça m'a surpris d'autant mieux avec une fille** tu vois, une anecdote que j'ai vu qui m'a vraiment surprise là, c'est une fille qui est connue ici dans le coin, qui était plus ou moins dans ma classe, dans une école que je connaissais, et qui s'est mise au surf, **mais qui avait gardé comme ça un esprit très combatif**. Et je la voyais s'entraîner et essayer de faire des figures, elle arrivait pas à faire des figures, elle rallait après sa planche, sa vague, et pour moi ça avait fait tilt : non mais tu te rends pas compte le milieu, le milieu où heu, pour moi c'était vraiment un sport extraordinaire de pouvoir comme ça se mettre dans le creux d'une vague ça a pas de nom, et de râler après ça pour moi ça avait, ça m'avait vraiment choqué. »

Ici, Jeff est choqué en général par les surfeurs qui « *râlent* » pendant leur pratique, en s'en prenant à leur matériel ou bien aux vagues ; il souhaite une pratique harmonieuse du surf, qui permet de prendre du plaisir à travers le contact des éléments naturels, plutôt que dans une recherche de prouesse physique. Mais ce qui le « *choque vraiment* » ici, c'est qu'une femme se comporte de manière combative, et qu'elle raisonne en termes de performance : réussir sa manœuvre. Elle « *dérange* » alors l'ordre des genres puisqu'elle ne répond pas par son comportement à une position qui est pensée comme inactive, ou du moins plus douce. Ainsi, dans cette idée de pacification des rapports à l'eau, où la femme n'a finalement qu'un rôle passif dans ce processus, le jeu se joue entre les hommes : ce sont eux qui régulent leur propre agressivité en présence de la femme.

Longtemps tue, ignorée ou éludée, la violence féminine est ensuite, et aussi, considérée comme une transgression à la « *différence des sexes produite par la culture* », prélude à l'analyse des partages réels et symboliques entre les sexes et aux résistances au changement que ces partages suscitent (Perrot, 2003). Dans l'imaginaire collectif, la violence dont peuvent faire preuve les femmes semble encore se heurter à une fin de non recevoir et reste encore une question qui divise et qui produit en définitive idéologiquement son contraire : l'absolution par nature. Naturellement et culturellement elles seraient étrangères à la violence quand bien même, comme l'observe Bertrand (2003) dans un domaine fort éloigné du surf : la criminalité féminine, l'accroissement de celle-ci correspond aux transformations sociales et à l'homogénéisation des rôles dans la société,

qui traduit tout à la fois un recours plus important à des actes jusqu'alors « réservés aux hommes » mais également par une plus grande visibilité de la violence des femmes sur leurs enfants par exemple. Comme le suggèrent Dauphin et Farge, les représentations féministes ont probablement contribué pour un temps à neutraliser le thème de la violence des femmes, car « comment penser la violence des femmes alors que la violence sur les femmes est de loin la plus manifeste » ? (1997, 11). La violence féminine est alors une sorte d'impensable culturel à révéler.

2) ... A l'infantilisation des femmes

Ce rôle passif, voire fragile, se retrouve dans certains discours portés sur la surfeuse : il faut la protéger. Ici, il n'est plus question d'égalité mais d'infériorité. Certes, les interviewés ne semblent pas directement conscients du rôle féminin de relégation, mais leurs déclarations sont extrêmement révélatrices :

Gibus : « J'ai même un peu tendance quand bon sur un lieu et je suis un peu chez moi et qu'il y a une fille, qu'il y a une ou deux filles qui sont là, je j'ai même tendance à vouloir **les aider**, à gueuler un peu, à leur dire vas-y vas-y, du coup c'est à dire aux **autres bon faut leur laisser des vagues**, etc. Bon quand j'étais à Hossegor il y avait une fille qui hésitait à partir elle était en face de moi, et bon j'ai gueulé gueulé elle est partie elle a eu sa super vague et bon elle est revenue avec un sourire jusque, comme ça et bon ça fait plaisir. Bon et **j'ai le même rapport avec les gosses**, j'adore quand je suis dans l'eau avec les gosses, les motiver, les émoustiller leur dire vas-y etc. Parce que j'estime que c'est **deux catégories de personnes qui ont du mal à s'imposer dans l'eau...** »

Bertrand : « (J'ai vu un surfeur) partir sur les plus **faibles**, prendre la priorité c'est un gamin, t'as des mecs ils voient que c'est un **gamin**, ils en profitent pour partir, ou ils voient que c'est une **fille**, ils partent... »

L'infantilisation concernant les surfeuses confirme des analyses princeps. Femmes et enfants sont relégués à la même position archétypale : les « *faibles* », les précieux qu'il faut défendre contre les violences extérieures, ceux qu'il convient d'« *aider* » car « *ils ont*

du mal à s'imposer à l'eau ». Comment ne pas penser à nouveau à ce que nous dit Goffman : « Les femmes sont une catégorie défavorisée particulière, en ce qu'elles sont les seules parmi ces catégories – à l'exception des enfants (c'est nous qui soulignons) _ à être, dans la société occidentale, idéalisée comme des objets purs, fragiles ou précieux (...) ». (Goffman, 1977, 104). La femme, ainsi dépossédée de son autonomie, permet à l'homme de remplir les obligations qui sont inhérentes à la construction sociale de sa culture sexuelle.

E. Virilisation de la bonne surfeuse : une nécessité sportive ?

1) Comment penser l'impensable ?

Jusqu'à présent, dans les trois thèmes développés précédemment, nous avons observé à travers le discours des surfeurs que la femme était perçue comme fragile, posée, intuitive ou encore faible. Cependant, malgré ce portrait il existe des surfeuses qui ont un bon niveau, voire qui s'avèrent meilleures que certains surfeurs. Alors, ces femmes-là mettraient-elles en miette l'archétype construit jusqu'à présent dans le discours des hommes ? Comment ceux-ci peuvent-ils envisager la bonne surfeuse ? De manière très simple : « *comme un mec !* ». En effet, de Gregory disant :

« (en parlant des australiennes ici) **Elles sont taillées comme des mecs** »,

à Christophe affirmant :

« Mais quand une fille est bonne elle se fait son trou, elle se fait sa place au niveau hiérarchique **comme si elle était un mec** quoi, c'est son niveau qui va commander »,

ou encore à Jeff déclarant :

« (le surf) c'est quand même un peu **combatif** et tout ça, je pense que c'est pour ça les filles elles se retrouvent pas trop trop, **sauf des filles qui ont un caractère un peu, un peu masculin**, mais heu, c'est tout à leur honneur je veux dire (...) ».

Ces remarques confirment les nécessaires virilisation et masculinisation de la bonne surfeuse. Leur bon niveau est inscrit dans leur chair : « *elles sont taillées comme des mecs* ». Alors, la compétition peut avoir lieu pour la femme « *comme si elle était un mec* » et « *l'esprit combatif* » devient acceptable seulement pour « *des filles qui ont un caractère un peu, un peu masculin* ». Bien que Jeff, dans le dernier extrait d'entretien, nous dise « *c'est tout à leur honneur* », cherchant en quelque sorte à rattraper l'aspect consciemment négatif de ses derniers mots, il en souligne presque sa difficulté à penser qu'une femme puisse surfer de la même manière qu'un homme.

Nous retrouvons ici un processus finalement classique dans d'autres domaines sportifs : ce besoin qu'ont les hommes de « rétablir une cohérence » (Saouter, 2000, 178) car dans ce mélange des genres, la bonne surfeuse ne peut pas être pensée comme une femme. Mais ce qui est fabuleux, si l'on tient compte de ce que nous avons pu dire précédemment, c'est que la bonne surfeuse qui est « comme un mec », perdra les « avantages » décrits plus haut propres à son statut de femme : « *elle devra se battre comme un homme !* », « *elle aura pas de cadeau !* » nous dit-on. Voilà donc que « Dès que les femmes s'aventurent hors de « leurs » sentiers battus, elles changeraient ipso facto de sexe... » (Davisse, Louveau, 1998, 46). L'homme effectue un numéro d'acrobatie exemplaire pour penser l'impensable, et il en a besoin car pour nos surfeurs, tout comme pour la société, être face à un modèle de femmes combattives, agressives, engagées et physiquement performantes reste inacceptable, ou du moins angoissant. En effet, cela remet en cause les idées traditionnellement ancrées et acceptées sur le partage social entre le masculin et le féminin, sur la virilité et la féminité. La remise en question des certitudes les plus intimes s'avère toujours douloureuses, longues et périlleuses (Badinter, 1992). Ce discours relève d'un contrôle social sur le genre qui préfère nier un modèle (que nous supposons présent) plutôt que d'accepter une remise en question de son positionnement dans « l'arrangement des sexes ».

F. Une virilité douce

1) D'une distinction ...

Le surf est une pratique comme une autre dans le rapport au genre. Le surf ne fonctionne-t-il pas à divers niveaux, à son tour, comme une sorte d' « institution » (au sens goffmanien du terme précisément) finalement capable de renforcer en les institutionnalisant - même de manière plus feutrée - un certain nombre de comportement sexuels qui existent aussi en dehors de lui et sont eux-mêmes renforcés parallèlement par d'autres activités et dispositifs institutionnels - travail, loisir, etc. ? Comme le montre Goffman, si les interactions « chorégraphiées » entre les sexes reposent sur des pratiques comportementales sexuées ou genrées qui « disent » les relations entre sexes, ces pratiques sont aussi souvent « institutionnalisées » car elles subissent le poids des cadres institutionnels -il parle de « genderisme institutionnel » en évoquant le parallélisme des activités - ex : toilettes hommes/femmes et son poids sur les interactions. Bref, le surf n'est-il pas à la fois un terrain interactionnel et « institutionnel » ? Au fond est-on, dans le cadre du surf, face à une pratique qui constitue un « référent sociétal » en ritualisant ou hyper-ritualisant des formes de comportements sexuels ? Ou alors est-on dans le cas d'une pratique qui se transforme réellement ? Ou bien est-on encore dans une pratique qui ne se transforme qu'en apparence ? Même s'il fait partie des « sports californiens », où l'esthétisation et le plaisir sont dominants, ces valeurs que l'on pourrait envisager un peu trop rapidement comme foncièrement féminines n'apportent pas de rupture ou de réadaptation particulières dans la distribution des rôles assignés à chacun des deux sexes. Cette analyse montre qu'il n'y a pas d'androgynie, mais sans doute une « neutralisation » des rapports dans le surf qui permet faire perdurer un modèle de domination masculine, qui a revêtu des « habits neufs » (De Singly, 1993). Cependant ici, la virilité ne semble pas rejetée « dans les stades », comme l'écrit De Singly, elle est présente puisqu'elle « constitue l'attribut principal des hommes, des garçons, dans leurs relations au monde, aux femmes et aux hommes, à travers les rapports sociaux de sexes » (Welzer-Lang, 2004, 321), il reste à savoir à présent sous quelle forme elle se manifeste.

2) ... mais pas d'un rejet

Il n'y a pas de position défensive des hommes à l'encontre des femmes dans le surf, l'arrivée de ces dernières n'est pas perçue comme une perte de masculinité par les pratiquants. Même lorsque l'on a rencontré une virilisation de la bonne surfeuse, jamais les hommes n'ont signifié que les femmes n'avaient rien à faire dans ce sport, et même si ce rejet pouvait exister, il n'appartiendrait pas au modèle majoritaire. En effet, le surf féminin n'est pas déprécié, il n'est pas « tourné en dérision » comme peut l'être par exemple le rugby féminin (Saouter, 2001, 65) bien au contraire. Les responsables de clubs, les journalistes spécialisés ou le commun des surfeurs envisagent avec enthousiasme l'arrivée des femmes dans le surf.

3) Comprendre le décalage

Cependant, un décalage entre les faits et les discours est bien présent : nous sommes face à une ambiguïté – qui a pu mener au quiproquo lorsqu'on a vu dans le surf une nouvelle forme de pratique androgyne – qui repose selon nous sur deux points essentiels.

En premier lieu, le surf fait partie de ces nouvelles pratiques sportives plus perméables à la société. Dès lors, le rapport aux genres ici peut être considéré comme celui que l'on trouve dans notre société, un « ensemble séparé » qui pourrait être moins cloisonné, plus ouvert sur l'autre, et dont les frontières seraient plus poreuses.

Le deuxième point est l'interprétation qui peut être faite de ce décalage entre pratique et discours comme un petit arrangement dans l'ordre des genres. Certes, les femmes arrivent et sont accueillies dans le surf, mais pour autant, les deux genres ne se fondent pas l'un dans l'autre, le surf n'est pas une pratique androgyne. Il est nécessaire de mettre des mots pour pouvoir penser cette différence des sexes constitutive de l'identité, afin de répondre à cette affirmation : je suis un homme. Le surfeur est ainsi obligé de donner du sens à une pratique qui, intrinsèquement, mélange les genres : ambiguïté de la symbolique du milieu aquatique, du plaisir du corps, de la sensualité - confisqué jusqu'alors au masculin -, recherche d'esthétisme, émotion (devant un paysage, devant la

nature ...). Alors, grâce à son discours il applique les modèles que la société lui a donné, appris, voire imposé, à sa propre pratique. C'est ainsi que pour l'homme, la femme reste plus peureuse et plus futile que lui, elle ne fait pas le même surf : fluidité contre radicalité, elle est douce et fragile, en demande de protection, et quand elle ne rentre pas dans ce cadre là, elle est « un surfeur comme les autres ». Ainsi, par cette construction, cet arrangement, l'homme peut garder la tête haute : son honneur est sauf, et son identité sexuelle n'est pas remise en jeu.

4) Une domination ou des dominations ?

Il y a certes une domination masculine, mais, pour reprendre les mots de Jeff, « *c'est tout à leur honneur* ». Ainsi, la virilité est présente, l'homme ne peut y échapper, et elle crée une hiérarchie au sein des surfeurs eux-mêmes (comme nous venons de la voir dans le chapitre précédent) - le plus fort aura la vague – tout comme au sein des surfeuses et des enfants. Nous allons recontextualiser cette question de domination afin de voir comment, au-delà de la domination homme/ femme, s'effectue la domination homme/ homme, et comment, à travers le surf, se crée la masculinité.

2. Je(ux) de l'homme

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, quels sont les jeux de valeurs qui permettent de créer une hiérarchie interne. La détention d'une transmission traditionnelle ou non, le degré d'aptitude au sacrifice et la capacité à « garder la face » en toutes circonstances, grâce à « un caractère fort », ségrèguent les surfeurs. Considérons à présent comment cette pratique est un univers particulier constitutif de la masculinité.

A. Territoire symbolique comme « maison des hommes » (Saouter, 2000)

Le spot de surf, en tant que territoire symbolique, peut être envisager comme un endroit où se transmet et se reproduit la virilité. C'est pourquoi nous avançons l'idée que ce lieu est à envisager comme une « maison-des-hommes ». En effet, ce territoire symbolique peut être considéré comme un lieu de séparation de l'univers des femmes : le

jeune garçon est amené à l'eau par son père ou par un proche parent de sexe masculin (nous n'avons recueilli, à ce jour, aucun témoignage où une femme aurait été l'initiatrice de cette pratique). Il y a ici beaucoup de similitudes entre le surf et le monde de l'ovalie observé et analysé sous l'angle de la séparation et de la distinction du masculin et du féminin, de l'entrée du jeune garçon dans un monde d'hommes distinct de celui des femmes (Saouter, *op. cit.* ; 1995). Dans cet espace cloisonné peut alors se fabriquer la virilité (cependant, nous nous détachons ici de toutes pratiques d'initiations sexuelles). C'est là que se communiquent des savoirs dans un cadre intime, où s'apprennent les gestes et les techniques, la connaissance de l'océan, et les valeurs. C'est alors une maison des hommes allégorique, « le signe non seulement de l'existence d'une société, mais encore de son indépendance, parfois même un défi » (Mauss, 1967, 148), où se constitue la « société des hommes » (*op.cit.*). Il faut relever ici la notion de défi : décrite par Mauss, c'est la possibilité d'existence de plusieurs maisons au sein d'un même village, selon des clans ou des fratries opposées. Pour Godelier en revanche, les hommes se regroupent dans les *tsimia* (maisons des hommes pour les Baruya de Nouvelle-Guinée) « tous lignages, tous clans confondus » (Godelier, 1982, 65). Dès lors, dans notre cas, les spots pourraient correspondre à différents villages, et le localisme actif serait ce défi créant une concurrence avec les autres spots. En cette maison se joue « l'homosocialité » (Welzer-Lang, 2002, 13) des jeunes, c'est à dire qu'ils vont apprendre *une façon* d'être homme (il y a d'autres espaces, en dehors du surf, permettant à ce groupe l'homosocialité, tels que les cafés, l'école, etc.).

B. La fabrique des grands surfeurs

Dans le chapitre II, nous avons développé l'idée de « fabrique des surfeurs », à travers le processus de transmission traditionnelle du surf. Nous allons enrichir ce point pour envisager comment le surf, à travers *la maison des hommes*, fabrique les **grands** hommes, ce que nous appellerons **grands** surfeurs. Si la transmission traditionnelle permet d'acquérir un savoir-faire technique, et une capacité de lecture océanique, elle instille aussi un système de valeurs hautement masculines. Tout d'abord, le surf met le corps en jeu, le maltraite, le conduit au danger, mais, pour être un grand surfeur, il est nécessaire

d'accepter tout cela, il faut savoir souffrir. Si l'on suit l'analyse de Welzer-Lang (2002, 14) : « souffrance des corps qui doivent se blinder pour pouvoir jouer correctement. Les pieds, les mains, les muscles... se forment, se modèlent, se rigidifient par une espèce de jeu sado-maso avec la douleur. P'tit homme doit apprendre la souffrance – sans rien dire – pour intégrer le cercle restreint des hommes », les souffrances sont constitutives de l'entrée dans la société des hommes. C'est ainsi qu'on peut interpréter les souffrances surfiques comme une des voies indispensables à prendre pour atteindre la masculinité. Ensuite, il y a l'intégration des règles coutumières et de la hiérarchie. C'est à dire la nécessité de savoir se « conduire » comme un *grand* surfeur, et, avant d'avoir réussi à accéder à ce statut, c'est l'obligation de respecter la hiérarchie, sous peine de sanctions diverses. Nous avons décrit dans le chapitre précédent les interactions qui permettent de garder la face. Nous avons relevé des notions de « sang froid », « d'esprit chevaleresque », « d'honneur » se recoupant sous le terme générique de « caractère » (Goffman, 1974). Enfin, il y a la capacité d'affrontement, voir de violence, qu'il faut savoir mobiliser quand besoin est. Ces trois pôles, qui s'acquièrent au fur et à mesure d'une carrière surfique, sont constitutifs de la « virilité » au sens définis par Welzer-lang: « la virilité revêt un double sens : 1) les attributs sociaux associés aux hommes et au masculin : la force, le courage, la capacité à se battre, le « droit » à la violence et aux privilèges associés à la domination de celles, et ceux qui ne sont pas et ne peuvent pas être virils : femmes, enfants... 2) la forme érectile et pénétrante de la sexualité masculine. La virilité, dans les deux acceptions du terme, est apprise et imposée aux garçons par le groupe des hommes au cours de leur socialisation pour qu'ils se distinguent hiérarchiquement des femmes. La virilité est l'expression collective et individualisée de la domination masculine. » (*Op. cit.*, 11). En effet, ces valeurs reprennent ce premier point et engendrent effectivement une domination des plus « faibles » : ceux qui ne peuvent être virils ; elles sont transmises semblablement au second point, c'est à dire dans le groupe des hommes. Ainsi naît la figure du *grand* surfeur. Elle engendre donc une domination des femmes, mais aussi une domination au sein du groupe des hommes. En effet, il y a, dans la hiérarchie interne, des exclus, comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédent. Mais entre ces exclus et ces *grands* surfeurs, il existe aussi un interstice, un entre deux eaux, où l'on n'est ni exclu, ni intégré. C'est là le lieu où certains hommes vont, en quelques sorte, être mis à l'épreuve dans les

interactions : d'un côté, ils doivent se soumettre à un certain ordre (en laissant la vague, en faisant « mauvaise figure » devant les attaques des plus grands), mais d'un autre côté, ils peuvent soumettre d'autres catégories, inversant alors les rôles. Cette initiation à la masculinité est reproductible, car lorsque les plus vieux laisseront la place, les jeunes initiés qui auront atteint un certain niveau de maturité prendront le relais, et seront alors les initiateurs.

C. Une initiation silencieuse

Ce qui est remarquable dans cet apprentissage de la masculinité, c'est le silence des hommes. En effet, nous n'avons jamais rencontré, lors de nos entretiens, de verbalisation concernant cette initiation à la virilité. On peut se poser plusieurs questions face à ce silence : sommes-nous là face à un sujet tabou (qui plus est lorsqu'il faut l'exposer à une femme : l'enquêtrice), la virilité étant alors considérée comme une valeur sociale trop négative et dévalorisée (De Singly, 1993), qui se place en dehors des normes sociales dominantes dans notre société actuelle ? Ou bien cette initiation est-elle, pour les enquêtés, si naturelle qu'elle n'a pas besoin d'être formalisée ? Ce qui pourrait laisser sous-entendre que cette initiation, qui se joue entre hommes, est un domaine réservé. Ne serait-elle pas alors tenue dans le secret pour ne pas être « souillée » par quelque intrusion féminine ? Enfin, ce silence n'est-il pas le reflet d'une parole confisquée aux hommes ? C'est à dire que la position masculine aujourd'hui est certes toujours dominante, cependant se positionner de manière virile, ou machiste, peut être perçue comme excessive, voir rejetée dans certaines catégories sociales (moyennes et supérieures). D'un autre côté, faire preuve de trop de sensibilité, de trop d'émotions (esthétiques, corporelles...), refuser les combats, renvoyant au domaine féminin, pourrait alors entraîner une désignation en tant que « non-homme » (Welzer-Lang, 2002, 17). Enfin, ce silence ne pourrait-il pas finalement relever du fait que ces hommes du surf ont réussi à trouver leur équilibre dans la question des genres ? Ainsi, ils auraient réussi à être virils, tout en s'étant approprié des « armes symboliques » féminines.

3. Qu'en est il des femmes ?

Comme nous l'avons expliqué, nous n'avons pu interviewer que très peu de femmes, c'est en fait la réalité du déséquilibre dans la distribution des sexes qui s'est imposée, involontairement, à nous. Dès lors, notre analyse du discours des femmes ne peut reposer, ici, que sur un seul entretien enregistré, sur les trois entretiens réalisés. Nous sommes consciente que ce procédé peut engendrer un biais critiquable, cependant, n'ayant pas eu les moyens de le contourner, nous ne pouvons que proposer ce qui suit comme étant un discours particulier, en supposant qu'on pourrait le retrouver dans d'autres témoignages féminins.

A. Une domination masculine effective

En relisant la totalité du témoignage de Céline, nous avons été frappé de l'importance que tient la question du rapport aux hommes. Nous avons pourtant procédé de la même manière dans tous nos entretiens, orientant le moins possible nos interrogations en fonction du sexe de l'enquêté(e). La place particulière de cette thématique semble être due au fait que ces rapports, pour Céline, sont très problématiques. En effet, elle témoigne de la violence verbale des hommes à son égard, comportement qui, de son point de vue, est subi par la majorité des femmes surfeuses :

Céline : « Maintenant que je vis ici, je m'aperçois que c'est les touristes en général qui me gueulaient dessus. Mais les étés, je me faisais assez engueuler par des gars qui supportaient pas ma présence à l'eau. Au début, je me disais « bon, c'est parce que je sais pas bien surfer » et tout. Mais en fait je les dérangeais pas. Grâce au stage de surf, j'avais appris les règles de priorité, de courtoisie. Mais je savais que j'étais pas dans mon tort, surtout que je suis assez timide. J'allais pas exprès embêter les autres. Et je comprenais pas pourquoi y'avait tant d'agressivité. Et on m'hurlait vraiment dessus. On m'a traitée de tous les noms parce que je suis une fille et que le gars a eu peur que je parte. Alors que je suis pas partie, j'ai bien vu qu'il était devant moi. Et ensuite, il m'insulte de tous les noms, enfin, « ça va pas la tête, t'es malade » et tout, « sors de là, t'as rien à faire ici, t'as failli me surfer dessus, ça va pas ». Ou d'autres fois, je me souviens d'une fois où

j'étais... ça m'a vraiment marquée ce jour-là, j'étais en train de lutter contre le courant et y'avait un courant monstrueux ce jour-là, j'étais vraiment pas à l'aise, et j'essayais de revenir, j'étais vraiment fatiguée et tout, et puis y'a un gars qui est venu en surfant, et puis bon, la vague, de toute façon, elle commençait à fermer, donc c'était bientôt la fin de la vague, mais il m'a vue et il a commencé à hurler après moi parce que soi-disant je l'avais empêché de continuer sa vague alors que, bon, j'étais quand même dans la zone où y'a du courant, donc la vague, elle déferlait plus à cet endroit-là, mais il est arrivé juste à côté de moi et il a eu peur et il a flippé et il m'a insultée avec des gestes comme ça (rires) (*la menaçant en passant perpendiculairement sa main sur son coup*), et je suis sortie de l'eau et j'en pouvais plus. Je me suis mise à pleurer parce que vraiment, enfin, il s'était vraiment acharné sur moi. En un été avant que je parte en Californie, cinq gars m'avaient hurlé dessus. En juillet et août.

Enquêtrice : Et c'est des insultes, heu, qui a marqué ... ?

Oui, c'est « dégage de là, t'as rien à faire ici ». Mais ils disent pas clairement « t'es une fille, dégage ». Mais c'était vraiment, enfin, « tu sais pas respecter les priorités, t'arrêtes » et tout, enfin, « tu pars pas quand je pars » et tout, enfin bref. Alors que je les taxais pas, je faisais vraiment attention à ça, je veux vraiment pas me créer des ennuis inutilement. »

Cet extrait nous permet de comprendre le pourquoi d'un tel comportement. Avant tout, il est important de remarquer que Céline considère cette attitude comme étant symptomatique, pour elle, des « touristes » ; elle ne la constate pas chez les surfeurs locaux. Ainsi, les deux arguments forts donnant la possibilité d'un tel comportement sont : l'incapacité technique que les femmes sont sensées avoir, qui engendre alors un comportement dangereux pour les autres, et leur « timidité », le manque de « caractère fort », qui n'a pas de répondant face aux attaques. Comme nous pouvons le lire, Céline affirme qu'une fois passée sa période d'apprentissage, elle n'était pas en tord par rapport au surfeur lors de ces altercations. Cependant, appartenant à la catégorie des faibles et donc des défavorisés, le surfeur se sent en position de force et peut donc humilier cette jeune femme. Les termes employés sont violents et Céline en est décontenancée : « je me souviens d'une fois où j'étais... ça m'a vraiment marquée ce jour-là », « on m'hurlait

vraiment dessus », « il m'insulte de tous les noms » : « ça va pas la tête, t'es malade » « sors de là, t'as rien à faire ici, t'as failli me surfer dessus, ça va pas », « il s'était vraiment acharné sur moi ». L'émotion si forte de la dernière altercation, dont parle Céline, ajoutée à la fatigue de la rame font qu'une fois réfugiée sur la plage, elle se met à pleurer. Ces pleurs lui permettent sans doute d'expulser les tensions qu'elle vient de subir, mais ils peuvent aussi « traduire une détresse personnelle » (Le Breton, 1998, 162). En effet, Céline a conscience de la « faiblesse » de son genre, celle qui lui est renvoyée par la violence d'un homme, et contre laquelle elle sait qu'elle ne peut lutter. Ces pleurs ne révèlent-ils pas, en quelque sorte, une acceptation contrainte et fataliste de son statut de dominée ?

B. Recul, dérision et jeux de genres : quelques réponses face à la domination

1) Prendre du recul

Céline, comme les femmes dont nous avons recueilli le témoignage, a conscience qu'elle ne peut répondre aux attaques masculines par des attaques de même niveau : en surenchérissant par l'agressivité, elle pense qu'elle ne peut pas déstabiliser l'adversaire. Par contre, grâce à l'acquisition de plus d'expérience, elle déploie d'autres armes. La première consiste à prendre du recul sur la situation, ce qui lui permet de désamorcer l'agression à laquelle elle est confrontée. Ainsi, elle peut arriver à faire perdre la face à l'offensant à contretemps, et non dans le feu de l'action :

« Mais en Californie, j'ai vu vraiment la différence. Les gens étaient vraiment sympas. Ils respectaient les filles en tant que surfeuses. **Enfin, on était tous des surfeurs, point.** Y'avait pas de « t'es une fille donc tu sais pas surfer ». (...) Mais après je suis revenue en France l'été et là **j'ai revu les mêmes réactions sauf que cette fois je pouvais les analyser, donc je me laissais plus faire.** (...) mais c'est les gars moyens qui ne supportent pas qu'une fille puisse savoir un petit peu surfer en fait, j'ai l'impression. Et c'est pas de la parano. C'est que vraiment je me suis fait engueuler comme ça (rires) plusieurs fois. (...) Et puis en fait en vivant ici, je me suis aperçue que **les gars à l'année, ils étaient très sympas.** (...) Ils sont justes là pour surfer, pas pour chercher des histoires, ni rien du tout. Alors que l'été venu, c'est vraiment les mêmes gars, cette année **on m'a fait des doigts**

d'honneur, même (rires). Y'a un gars que je connais depuis..., j'avais bossé avec lui dans le club de surf, c'est un moniteur, et à chaque fois qu'il prend une vague, il fait « putain salope ! », mais il parle à la vague quand il la rate (rires). Et au début, j'avais dix-sept ans, je pensais que c'était contre moi, j'avais très peur (rires). Et en plus, il a plein de tatouages, donc ça m'affolait assez (rires). Et en fait je me suis aperçue que c'était aux vagues qu'il parlait. Et cette année, il m'a pas reconnue parce que ça faisait un bout de temps que, enfin, j'avais passé mes étés en Californie et puis j'étais revenue, bon j'avais pas repris contact avec le club de surf, et il m'a pas reconnue. Et il m'a vue sortir de l'eau et j'étais sur une vague, je sortais, j'étais sur une mousse, **j'étais vraiment loin des gens**. Il a pris peur pour son groupe qui était, mais vraiment plus loin que le mur de là de moi, et j'allais pas dans ce sens là du tout, et il a pris peur, il fait « descends de ta planche », et je lui ai dit « non, c'est bon, je rentre, c'est bon » (rires), il fait « descends de ta planche immédiatement ». **Il commence à m'engueuler comme ça, et puis je l'ignore**. Une autre fois, je le retrouve à l'eau et je veux prendre une vague et je m'aperçois qu'il est devant moi, donc je ne pars pas. Et là, il vient, il me fait « t'as failli me tuer » et tout, « ça va pas la tête, tu vas te calmer maintenant, ça suffit. Tu débarques d'où comme ça ? », enfin bref (rires) vraiment **il m'a hurlé dessus**. Après, je reprends une vague et je m'en vais, je vais ramer dans la zone, après je reviens dans la zone, là où y'a le courant pour aller au large, et je suis dans cette zone-là où y'a plus de vagues qui déferlent, et lui, il suit une vague, une mousse jusqu'au bout, exprès pour venir à côté de moi, il me regarde, **il m'envoie sa planche comme ça dans la figure**. A ça de moi, il est arrivé. Alors **là je me suis vraiment énervée**. **J'ai commencé à crier**. **Et là, il se retourne et il me fait ça** (un doigt d'honneur). Alors j'ai attendu qu'il revienne voir son groupe parce **qu'il était supposé enseigner à un groupe d'élèves, mais en fait il surfait pour son plaisir, j'attends qu'il soit bien entouré de ses élèves** et là je lui ai dit « mais dis donc », en **l'appelant par son prénom**, je fais « **tu vas te calmer oui, qu'est-ce qu'il te prend, c'est un exemple à donner à tes élèves** » (rires). Et après, il était tout gentil. Mais c'est vraiment... Enfin, je ne l'aurais pas connu, il aurait continué de me harceler comme ça, en fait. Après, il a vu qui j'étais, enfin il se souvenait de moi. »

Dans ce passage il y a trois stades. La surfeuse manifeste tout d'abord son changement de point de vu face aux interactions sur l'eau. Ce, grâce à ses voyages en Californie, ou elle a pu constater d'autres attitudes plus positives envers les femmes, ce qui

lui a permis de changer son regard sur les attitudes françaises. Ces conduites lui paraissent dès lors inadmissibles, et il est légitime pour elle d'y répondre. De plus, alors qu'elle considérait auparavant tous les surfeurs français comme étant potentiellement agressifs, avec son recul, elle réalise que ces conduites sont le fait de touristes ou de surfeurs moyens. Une fois enrichie de cette expérience, qui lui évite des quiproquos et renforce la confiance en soi, elle joue alors le jeu et va à l'affrontement verbal. Cependant, les effets escomptés n'arrivent pas, et à ses cris, il répond par une nouvelle insulte. C'est alors que Céline porte le coup fatal à son adversaire, à froid. Elle va attendre le meilleur moment pour lui faire perdre définitivement la face, en le nommant, devant un public bien particulier : ses élèves. C'est ainsi qu'elle le renvoie devant sa faute, d'autant plus grave qu'il est « supposé enseigner à ses élèves » les codes de bonne conduite et les règles de priorité. Nous pourrions dire en quelque sorte « tel est pris qui croyait prendre » ! D'ailleurs, lorsque la surfeuse fait part de son « exploit », elle le ponctue d'un rire jubilatoire. Elle a fait acte « d'esprit chevaleresque ».

2) De la dérision

Une autre façon de répondre à l'agressivité des hommes, qui se révèle déjà dans ce que nous venons d'exposer, est de renvoyer l'homme devant le grotesque de son attitude. Comme nous l'avons vu, Céline catégorise ces surfeurs en les renvoyant aux statuts de touristes ou de surfeurs moyen. Ce faisant, elle les décrédibilise et se positionne comme bonne surfeuse locale. Ce procédé sert à ridiculiser les agresseurs, et, d'une certaine façon, leur faire perdre la face non pas directement, en face à face, mais en les décrédibilisant « dans leur dos » :

« Y'a un gars qui a failli frapper une de mes copines qui apprenait le surf cette année, et elle s'est mise à pleurer parce que c'était la première fois que ça lui arrivait. Et moi, j'avais vu ça tellement de fois, on me l'avait tellement fait de fois que j'ai été engueuler le gars. Mais le gars, il était vraiment violent. Il avait la haine des filles. Il nous sortait que, enfin en plus elle l'avait pas du tout gêné, on était plusieurs à être témoins, il était tombé tout seul. La fille, elle était bien derrière, mais il fallait qu'il trouve une excuse,

donc il a été la voir. Lui, c'est un poseur vraiment, il a les cheveux très longs blonds, genre Rahan, il a des tatouages tribaux, et il est blond, enfin il joue au Tahitien alors qu'il est blond, il est super musclé, ce qui est pas trop le cas des surfeurs en général, ils sont plutôt assez fins, leurs muscles ne sont pas dessinés comme ça. Lui, c'est vraiment l'haltérophile, et il a vraiment la haine des filles, et il surfe pas très bien et il supporte pas qu'il y ait d'autres filles à l'eau, et donc comme il se fait rabaisser, enfin il ne se fait pas rabaisser, mais il se sent humilié par les autres garçons, je pense, puisqu'ils sont largement meilleurs que lui, eh ben, il s'en prend aux filles justement. Il a vraiment la haine des filles. J'ai plusieurs copines qui surfent aussi, et elles se sont toutes faites..., on a toutes eu affaire à lui, on sait exactement qui c'est (rires), on l'appelle le fou et c'est... Vraiment il déteste les filles. Il nous engueule, et tout. Il est vraiment insultant, et tout. »

Nous voyons comment une jeune femme, l'amie de Céline, ne s'étant pas « endurcie » à travers l'expérience des affrontements sur l'eau, laisse voir son émotion en pleurant. Cependant, Céline étant plus aguerrie, et ayant engrangé un certain désir de vengeance du aux innombrables fois où elle même a vécu cette scène, n'hésite pas à sauver la face de son amie en allant « engueuler » le contrevenant. Cette action peut laisser envisager que la position hiérarchique de Céline est relativement importante dans ce groupe des femmes, car elle sait faire preuve de « caractère » et « d'esprit chevaleresque ». Ce cas particulier, qu'elle nous décrit, permet aussi de voir le processus de dé-crédibilisation mis en place. En effet, le surfeur est renvoyé à la sphère du ridicule, d'une part en brocardant son apparence : « genre Rahan », « tatouages tribaux », « il joue au Tahitien alors qu'il est blond », « il est super musclé, ce qui est pas trop le cas des surfeurs en général, ils sont plutôt assez fins », « Lui, c'est vraiment l'haltérophile », il a donc l'apparence du faussaire, du « poseur » (celui qui se « pose » sur la plage avec sa planche, prenant tous les appareils illusoire du surfeur, mais qui sait à peine pratiquer). Ainsi, trop de signes tuent le signe. D'autre part, elle le ridiculise en se gaussant de sa faible position hiérarchique dans le groupe des hommes : « il surfe pas très bien », « comme il se fait rabaisser, enfin il ne se fait pas rabaisser, mais il se sent humilié par les autres garçons, je pense, puisqu'ils sont largement meilleurs que lui ». Enfin, pour montrer la bassesse de son comportement, et son manquement à l'honneur, elle en conclue que ces humiliations

subies le pousse alors à humilier les plus faibles. Ce surfeur, à ses yeux, ne fait ainsi pas partie du groupe des *grands surfeurs*. Ainsi rejeté en dehors du territoire symbolique du surf, même si son agressivité est malplaisante dès l'abord, elle est désamorcée grâce à un processus de dérision. Comment souffrir des attaques d'un adversaire que l'on désigne comme insignifiant ?

3) Quand on joue avec les genres

Pour Céline, les femmes ont des armes particulières dont les hommes sont privés. La fragilité, qui est sensée caractériser le « sexe faible », utilisée à bon escient devient un point fort remarquable. Il arrive à Céline, tout comme à d'autres femmes, de profiter de la bienveillance des hommes lorsqu'elles chutent. C'est le retournement d'une forme de domination masculine, si nous considérons la « galanterie », selon Goffman (1977), comme une « obligation » (*op.cit.*, 67) des hommes envers les femmes, c'est à dire leur porter assistance lorsqu'elles sont en situation périlleuses (voir ci-dessus). En effet, les « stéréotype de genre » (*op.cit.*, 89) renvoient les femmes à une catégorie particulièrement « inexperte et inadaptée à tout ce qui engage l'emploi de la force musculaire (...) ou à tout ce qui comporte un risque physique ». Ceci permet de rendre les femmes tributaires des hommes. Toutefois, si l'on se place du point de vue des femmes, il existe des intervalles particuliers où cette « obligation » masculine devient une faille, voir même une faiblesse, qu'il est stratégiquement intéressant d'utiliser. En effet, lorsque Céline tombe et que « les hommes sont aux petits soins », elle peut profiter de leur esprit chevaleresque en les poussant, en quelque sorte, à la protéger, à un tel point qu'ils lui céderont une vague pour prouver leur « galanterie ». De plus, l'intérêt qu'elle suscite alors chez les hommes va lui offrir une protection contre les surfeurs qui auraient un comportement trop irrespectueux envers sa personne. Elle sera abritée par les *grands surfeurs*, et ce, pour ainsi dire, à leur insu.

Il faut aussi rapprocher la « galanterie » de la « cour » (*op.cit.*, 67), car de l'une découle souvent l'autre. En nous référant toujours à Goffman, la possibilité, pour l'homme, de rendre la femme tributaire oblige celle-ci à marquer son intérêt pour ce dernier. Suite à

cette ouverture, il pourra entreprendre une phase de séduction plus approfondie, et obtenir « l'objet » qu'il convoite. Céline sait aussi se servir de ce second point : faire croire qu'elle est disponible face aux avances masculines, en jouant avec des codes interactionnels (duper par sa nudité apparente), pour troubler les surfeurs, et profiter « de cet instant de perplexité pour prendre pas mal de vagues » :

« Mais être une fille sinon c'est un avantage pour plein d'autres choses. Enfin, les gars sont sympas et puis quand on tombe, ils s'imaginent qu'on se fait très mal. Alors, ils sont tous aux petits soins (rires), même si ça va, c'était pas pire qu'une autre (rires). Enfin, qu'une autre vague. Tout le monde passe par là. Non, non, y'a des gars vraiment sympas. Bon, par contre, être une fille, ça te permet pas de prendre plus de vagues. Quelquefois on pourrait penser que quand on est en maillot de bain, on prend plus de vagues (rires). Mais non, sinon il faut toujours te battre (rires). Moi, j'ai une petite astuce pour avoir un peu plus de vagues en été. J'ai un maillot de cette couleur en fait, et avec ma peau on dirait que je suis presque nue (rires). Et je profite de cet instant de perplexité pour prendre pas mal de vagues et en fait ça marche pas mal (rires). J'ai rien à sacrifier à mon intégrité (rires). J'ai juste un maillot de bain assez courant, mais chair (rires).

Enquêtrice : Ca, c'est pas mal comme truc (rires).

J'essaie (rires) de faire un contrepois (rires). »

Ainsi, Céline arrive à négocier certaines attentions particulières de la part des hommes, et ce, sans « sacrifier à son intégrité », c'est à dire, pensons nous, sans entrer dans un jeu de séduction envisagé comme compromettant. Grâce à ses atouts féminins, elle « désarme » les hommes, d'autant plus facilement que ceux-ci ne l'envisage pas en tant que concurrente, puisque justement, elle est femme. Nous pouvons donc voir, à travers l'entretien de cette enquêtée, une des formes de pouvoir féminin que Goffman soulève brièvement : « l'on peut comprendre que les femmes aient un pouvoir dont les hommes ne disposent guère, celui d'autoriser l'accès à elles même » (1977 : 115), et c'est sur ce pouvoir que Céline joue habilement, en utilisant la « ruse ». En effet, elle a tout à fait conscience de la position qui incombe à son genre, et de la façon dont les hommes doivent

y répondre symétriquement. Sachant que les hommes ont « l'obligation » de protéger la vertu des femmes, elle les déconcentre de leur objectif premier (la vague), soit en jouant sur sa faiblesse supposée, soit en provoquant leur émoi (touchant là un domaine sexuel) grâce à l'illusion de sa nudité. Pour elle, ces comportements relèvent de la *mimicry* (Caillois, 1958), c'est un jeu de masques, un jeu de dupes avec lesquels elle s'amuse. S'amuser, c'est bien là l'arme principale de Céline pour avoir une place dans un milieu viril. Sachant que la position de son genre, inculquée depuis l'enfance, lui interdit de répondre à la violence des propos par sa propre violence (et quand bien même elle le tente, elle sait très bien qu'elle n'obtiendra pas les effets escomptés), elle peut, grâce à un certain recul, mettre en place sa meilleure arme : s'amuser. C'est ainsi qu'elle arrive à accepter et à dépasser sa position de dominée, qui a pu la faire souffrir, d'une part en jouant sur la dérision, et d'autre part, en jouant avec les genres.

Ainsi, le surf n'est pas le lieu de l'effacement des genres, bien au contraire, il est l'espace dans lequel les genres s'expriment, en toute liberté. On peut envisager cette pratique comme une parenthèse où la masculinité, la virilité, peuvent prendre toute leur ampleur sans risque de sanction importante. Cette maison des hommes pourrait être un des derniers bastions où l'homme peut s'exprimer en étant jugé, non pas par les normes sociales, mais par ses pairs : « Ainsi pourrait-on dire, ce n'est pas tant que les sports ne soient que l'expression de la nature humaine (spécifiquement masculine), c'est plutôt qu'ils sont la seule expression de la nature humaine masculine – agencement spécifiquement conçu pour permettre aux hommes de manifester les qualités pour eux jugées fondamentales : la force dans ses manifestations diverse, la résistance, l'endurance, etc.. » (Goffman, 1977, 95-96). Ainsi, on devient là un *grand homme*, on peut utiliser l'honneur, l'agressivité, une certaine violence même pour constituer son genre. Mais ces hommes peuvent aussi adopter des « armes » plus féminines : sentir son corps, vivre pleinement des émotions esthétiques, etc., ce qui a pu mener certains observateurs au *quiproquo* de l'androgynéité. Enfin, ce territoire pourrait aussi être envisagé comme constitutif de la féminité, puisque, comme le démontre l'entretien de Céline, d'une part le surf la renvoie à son genre par l'agressivité de certains hommes. Et d'autre part, elle se sert de ce statut particulier pour prendre, grâce à sa féminité, les hommes dans les mailles de

leur virilité, et de les « immobiliser » quelques instants pour obtenir des vagues. Le surf est donc le lieu de stratégies masculines et de stratégies féminines, il n'y a pas de mélange, mais bien une affirmation des genres.

Conclusion

Surfer pour être

Sans doute existe-t-il de multiples possibilités d'interprétations de la culture surfique. Pour notre part, nous nous sommes attaché au regard que les acteurs portent sur leur pratique, en tentant de répondre à cette question : « que font réellement les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf ? ». Le matériel récolté et rangé en cinq grandes parties : l' « histoire », « apprendre à être surfeur, apprendre à surfer », « le corps et l'esprit », « farces des règles, règles des « faces » », et « jeux de genres » ont comme point commun « que ce font réellement les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf » : c'est qu'ils sont surfeurs ! Cette identité ne s'édifie bien sûr pas en dehors de la société. Dès lors, et à la lueur de ce que nous avons décrit dans ce travail, comment envisager cette pratique dans le champ disciplinaire de la sociologie des APS ? Le surf est-il un sport, un jeu, ou est-ce bien une pratique intermédiaire entre ces deux pôles ? Pour répondre à cette question, et dépasser certaines difficultés de classifications, il nous a semblé utile d'envisager d'abord *ce que le surf n'est pas* puis, *ce qu'il peut-être*. En tentant de positionner cette discipline dans un cadre donné, nous sommes inévitablement amené à nous interroger sur la désignation et l'étiquetage du surfeur par les individus qui composent la société en générale, les sportifs ou tout simplement les « entrepreneurs moraux ». C'est pourquoi, dans un second temps, nous allons envisager en quoi le surf est, sous certains aspects, intégré *dans* la société de consommation, c'est-à-dire « *in* », mais aussi pourquoi et comment il est relégué dans les marges de celles-ci, en dehors de la société, c'est-à-dire « *out* ». Nous envisageons donc le surf comme une sous-culture déviante. A l'épreuve de ces deux premières parties, nous tenterons de comprendre pourquoi, dans nos mondes contemporains, s'est créée une identité surfeur ? Si nos sociétés contemporaines sont en crise, peut-on alors envisager ce processus comme une réponse aux failles de la société moderne ? Est-ce que le fait d'être surfeur, de partager des croyances et des règles communes, d'appartenir au même territoire symbolique, peut-être proposé comme une *parenthèse ataraxique* au « déclin des institutions » ? N'est-ce pas, là, un bricolage identitaire offrant un des espaces de liberté, créée en marge d'une société

moderne vécue comme trop oppressante ? Après avoir écouté, transmis et analysé, tout au long de ce travail, ce qu'est être surfeur, nous allons tenter d'analyser ici ce que signifie être surfeur au sein, et pour, notre monde contemporain.

1. Le surf entre deux jeux

A. Un jeu polymorphe

Nous avons vu tout au long de ce travail, en quoi le fait de jouer est important pour les surfeurs. Plusieurs formes de jeux sont présentes ici : jouer avec les éléments, avec le corps, jouer même à se faire mal, jouer aussi avec les règles, avec la « face », jouer avec les autres. C'est aussi jouer avec soi, avec son genre, jouer de, et avec, son identité. Dès lors, pourquoi ne pas envisager le surf comme un jeu polymorphe ? Là se mêlent trois des quatre catégories de la définition des jeux de Caillois (1958). *L'aléa* : le joueur se laisse porter par le hasard, dont, ici, le premier et le plus crucial est de savoir si, selon les conditions océaniques, il y aura des vagues ou non. Est aussi présent *l'illinx* : l'ivresse du vertige, le plaisir d'entrer dans un état inconnu, changeant, que l'on retrouve alors dans le jeu des équilibres et des chutes, dans la vitesse d'une descente de vague, voir même, dans la phase de sabouillage, comme l'instant d'une suprême désorientation. Enfin il existe la *mimicry* : jouer à être un autre et avec l'autre, s'improviser un rôle, et dans notre cas, impressionner l'autre, jouer à faire peur ou à faire perdre la face, jouer à faire bonne figure. *L'agôn*, pensons-nous, est absent de cette culture surfique. Car, en effet, s'il consiste à user de ses compétences pour sortir vainqueur d'une compétition, dans le surf que nous avons étudié, nous considérons qu'il n'y a pas de compétition mais avant tout un jeu de détournements de règles ou de *mimicry* avec l'autre pour atteindre l'objectif de la vague, et non pas l'objectif de vaincre (symboliquement ou non) l'adversaire ; quand bien même il y aurait adversaire, il ne pourrait être ici que soi-même, et le surfeur, bien qu'il puisse chercher à dépasser ses limites, ne peut se vaincre lui-même. Ainsi, le surf est un jeu à multiples facettes, mais qu'en est-il de l'aspect sportif ?

B. Ce que le surf n'est pas

Dans tous les entretiens réalisés, jamais un surfeur ne nous a dit qu'il surfait pour « faire du sport », pour « l'entretien », ou encore pour la « forme physique ». Non pas que les surfeurs rejettent la notion de sport, ils utilisent même ce qualificatif, certaines fois, pour décrire leur pratique. Mais, en leur demandant ce qu'ils entendent par sport, ils n'envisagent que la notion d'effort physique. Dès lors, le surf serait, dans ce cas, pour eux un sport par ses caractéristiques de dépense énergétique. Cette vision, pour le moins restrictive, peut amener à penser que le surf n'est pas un sport au sens généralement accepté. En regard des définitions sociologiques et anthropologiques du sport, à quoi peut donc correspondre leur conception, et ce qu'ils nous ont donné à voir ?

Nous n'avons aucunement la prétention, ici, de donner une définition du sport. D'ailleurs, parler *du* sport est en soi un sophisme, comme le souligne Bromberger (1995 9) : « définir le sport semble relever d'un pari intenable, tant les pratiques sont bigarrées et les frontières incertaines ». Plus encore si l'on considère les sports comme mouvants, s'adaptant à la société dans laquelle ils évoluent : « il est bien difficile de définir le sport, d'autant plus complexe et plurivoque par nature qu'il est aussi le reflet du fonctionnement social et culturel » (Bodin, Heas 2002, 44). A n'en pas douter cependant le surf possède toutes les caractéristiques du « sport de rue » (Duret, Augustini, 1993). N'est-ce pas là d'ailleurs un aspect intéressant à relever, les critères utilisés par Duret et Augustini pour définir ce « sport de rue », antagoniste des sports traditionnels modernes, n'étant en fait rien d'autres que les critères énoncés par Elias et Dunning (1986) pour définir les jeux anciens. C'est là d'ailleurs, nous en parlerons un peu plus loin que s'amorce, peut-être, le jugement déviant rendu sur cette pratique particulière et ces pratiquants qui dérogent à la modernité sportive. Cette remarque pose question car elle pourrait s'apparenter à ce qu'Elias et Dunning définissent comme un effet de *décivilisation* à moins que ce ne soit plus simplement un bricolage face aux transformations sociétales.

Nous avons vu, dans le second chapitre, que le surf ne peut répondre à la définition des « sports de glisse » _cette appellation étant par trop subjective_, si ce n'est en

l'envisagent comme un processus de légitimation. Il ne peut pas non plus uniquement correspondre aux pratiques hédonistes propres aux « sports californiens ». Certes, comme nous l'avons abordé, surfer apporte bien entendu du plaisir, cependant, quelle pratique sportive ou de loisir n'apporte pas du plaisir ? Et ce, quel que soit le niveau ou le temps consacré à la pratique. Peu d'activités sont exercées durablement, mais aussi qualitativement, durant le temps de loisir sans y trouver un certain plaisir ou un certain épanouissement individuel, autant d'engouements qui participent à créer et cristalliser des formes originales et durables de sociabilité dans une société qui pourtant tend à s'individualiser (Bromberger, 1998). De plus, étiqueter le surf en tant qu'activité hédoniste, c'est l'amputer de la pluralité de ses facettes, telles que la souffrance et le sacrifice, du sérieux tout professionnel mis dans son exercice et sa pratique, détaillés dans le chapitre trois.

Le surf n'est pas non plus une pratique organisationnelle. En effet, ses formes de transmission traditionnelle, comme nous l'avons vu dans le chapitre II, se placent en dehors, voire même en opposition, d'un apprentissage institutionnel. A cela peut s'ajouter le détournement ou l'irrespect des règles légitimées (chapitre IV) au profit de règles coutumières, dont on se déprend dans bien des cas. Le surf ne porte pas non plus des valeurs égalitaires (chapitre IV et V) malgré un premier abord qui peut proposer l'océan comme un horizon et un espace libre d'accès. En effet, la hiérarchie interne (bien qu'elle puisse être constamment remise en jeu), de par sa partialité, ne permet pas de surfer (c'est à dire d'être accepté dans le territoire symbolique du surf) sans avoir respecté les règles coutumières et « montré patte blanche ». C'est à dire qu'il est nécessaire d'avoir été introduit par un pair « méritant », ou bien d'avoir acquis le surf par transmission traditionnelle, mais aussi de faire preuve d'un certain niveau de sacrifice. De plus, comme nous l'avons constaté, les plus « faibles » obtiennent difficilement une place dans ce lieu, ainsi ceux qui ne sont pas « légitimes » seront rejetés et ne pourront obtenir de vagues, tout comme les femmes qui subissent, ici aussi, comme dans bien d'autres sports, une domination masculine sous couvert d'une activité *a priori* plus égalitaire ou ouverte à tout un chacun (chapitre V).

Enfin, nous avons décrit en quoi le surf n'occasionne aucun soin du corps particulier pour accéder à de meilleures performances physiques. Ici, il n'existe ni hygiène alimentaire, ni entraînement, pas même de réel échauffement avant de se lancer à l'eau. Par ailleurs, il n'y a pas une histoire commune au surf, mais d'un côté une « historicisation folklorisante » dépossédant les acteurs des valeurs propres à leur pratique (chapitre I), et de l'autre, certains de ces acteurs (les plus anciens) qui se réfèrent à une période par trop « sulfureuse » pour pouvoir être portée comme emblématique de leur surf.

Après avoir fait l'inventaire de ce que n'est pas le surf, il faut à présent se questionner sur ce que peut être le surf.

C. Ce que le surf peut être

Pour ce faire, nous pouvons choisir comme critère l'espace de la pratique. Nous savons que le surf se déroule dans un milieu sauvage (bien qu'il faille moduler l'idée de nature « sauvage », comme nous l'avons vu dans le premier chapitre), cette sauvagerie engendre donc des « situations où le milieu est instable et porteur d'incertitude » (Parlebas, 1986, 144). Comme le définit Parlebas, ici « le sportif doit prélever le maximum d'informations pertinentes et adopter une stratégie de réponse qui prend corps dans des décisions motrices d'ajustement à un espace mal connu. » (*op.cit.*, 145), c'est donc un lieu où « l'adaptabilité du sujet » (*op.cit.*, 145) est nécessaire. Ainsi, si l'on suit toujours Parlebas, le surf pourrait entrer dans le cadre des « jeux psychomoteurs » (*op.cit.*, 77) à « incertitude du milieu extérieur » (*op.cit.*, 73) où il y a, en quelque sorte, deux acteurs : le milieu instable offrant des configurations mouvantes, et le pratiquant qui doit savoir analyser et répondre à ces fluctuations par une action motrice.

Cependant, si l'on suit notre analyse du surf, ce qui nous pose problème ici est un troisième acteur incontournable : l'autre pratiquant comme adversaire, à propos duquel Parlebas ne dit mot, dans cette classification. Dès lors, le surf ne peut être proposé uniquement comme un jeu psychomoteur dans un milieu à incertitude, car dans cette catégorie là, « le sujet agit en isolé, sans nouer d'interactions instrumentales avec un co-

pratiquant. (...) Le pratiquant n'est confronté qu'à l'environnement matériel. » (*op.cit.*, 77). Certes, pour cette modalité, l'auteur fait part aussi de l'incertitude des partenaires (*op.cit.*, 81), toutefois, nous avons vu que dans de nombreux cas, les autres surfeurs ne sont pas envisagés comme partenaires par l'acteur, mais comme concurrents. Ce sont des adversaires. Ainsi, le surf répond, jusqu'à une certaine limite, à la classification de Parlebas, mais il faut y réintroduire aussi une dimension sociomotrice (*op.cit.*, 77-79). Dans la majorité des cas, le surfeur pratique avec, à côté, et contre les autres, « ainsi l'action du joueur est profondément influencée par la façon dont il perçoit adversaires et partenaires. » (*op.cit.*, 79). Le surf est donc une forme hybride de sport, il pourrait être conçu alors comme *un jeu psychomoteur à dimension sociomotrice se déroulant dans un milieu extérieur à incertitude.*

Parlebas envisage aussi le surf comme un « quasi-jeu sportif » (*op.cit.*, 52), cet angle d'approche nous semble particulièrement intéressant car il propose le surf comme étant dans une position intermédiaire entre jeux traditionnels et jeux sportifs institutionnalisés. Pour reprendre cette idée de jeu traditionnel, en envisageant ici l'aspect structurel et non pas historique (car l'historicité du surf est discutable, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre), le surf pourrait en quelque sorte être un « jeu sauvage » (*op.cit.*, 255). Là, existent une « effervescence ludopraxique » et un « désordre relationnel » (*op.cit.*, 256) (ce qui reprend notre analyse des chapitre III et VI), proposant le surf en tant que lieu d'une « libération non contrôlée » (Leroux, 2002, 79)) qu'une volonté « sociopolitique », à travers la fédération française de surf, et économique, tend à « domestiquer » peu à peu, « mettant en ordre » un territoire sauvage. Selon nous, ce point est fondamental, car il peut nous offrir une des clefs permettant de comprendre pourquoi le surf subit une désignation et un étiquetage de la part des individus, ou des sportifs, « ordinaires » dans notre société contemporaine, à travers les « effets pervers » (*op.cit.*, 256) que cette catégorie de jeux est sensée engendrer.

2. Le surf, « in » ou « out » ?

Le surf a une image positive, certaines entreprises cherchent d'ailleurs à développer celle-ci, souhaitant ainsi récolter les fruits d'une image jeune, dynamique, positive écologique mais aussi libre, pour ne pas dire libertaire, insérée dans, ou en communion avec, la nature, offrant une part de risque et d'aventure. Les émissions de « glisse » fleurissent à la télévision, surtout pendant la période estivale. L'usage du mot « surfer » est passé dans le langage courant, on « surfe » sur le net, sur la réussite, sur les tendances. Le surf est devenu un objet économique, il est producteur de richesses, les cotations en bourse de marques telles que *Oxbow* ou *Quiksilver* ne démentent pas cet engouement. Pourtant, nous avons vu, tout au long de ce travail, qu'un décalage existe entre une vision du surf proche du sens commun, image positive que les acteurs économiques n'hésitent pas à cultiver, et une réalité beaucoup plus négative, ressentie par les pratiquants. Dès lors, comment interpréter cette dissonance entre un surf qui serait « in » dans la société actuelle, portant haut ses valeurs, auxquels des individus mais aussi des entreprises tendraient à s'associer ou d'utiliser et tout à la fois « out », en dehors des normes de cette société. Nous pensons que cette dissonance tient du fait que le surf peut, soit se rapporter à l'un des objets de la société de consommation, soit être le propre d'une population de passionnés, retranchés dans les marges de cette société. En effet, si nous prenons comme modèle « la société de consommation » décrite et analysée par Baudrillard, (1970), nous pouvons voir en quoi une certaine configuration du surf peut répondre aux préceptes de celle-ci.

A. Société de consommation et surf : valeurs partagées ?

1) Une néo-histoire

Nous avons traité, dans le premier chapitre, de l'appropriation socio-économique et médiatique subie par l'histoire du surf. Ce processus relève de ce que Baudrillard nome la « dénégation du réel » (1970, 33), c'est-à-dire la mise en place d'un discours ne portant plus sur la réalité elle-même, mais sur les signes de cette réalité. Nous consommons alors ces signes dans une « méconnaissance » (*op.cit*, 33) sécurisante, créant une distanciation avec le réel. Ce faisant, nous n'appartenons plus à ce réel mais nous en sommes les spectateurs. C'est ainsi que le Biarritz Surf Festival met en scène des signes du réel, en les

proposant comme authentiques. Ces signes sont apaisants, ils donnent à voir le partage, la communion face à une même pratique, le respect de la nature et des autres. C'est une peinture idéale bien loin des pratiques telles que la diffusion de drogues par les surfeurs américains dans les années 70 (chapitre I), la souffrance et les sacrifices (chapitre III), de la désocialisation due à l'addiction au surf (chapitre III), de la combativité et de l'exclusion (chapitre VI) et de la domination masculine (chapitre V). Dès lors, cette historicisation ne participe-t-elle pas de la « résurrection caricaturale » (*op. cit.* 148) qu'offre en réponse la société de consommation à la disparition « réelle » d'une structure, et, ici, d'une culture particulière ? L'histoire du surf, modelée par la société de consommation, devient donc une « néo-histoire » qui peut, d'une part, être fêtée, d'autre part, être portée par les médias, puis, bien entendu, être consommée.

2) Un bonheur synthétique

Dans ce premier chapitre, nous avons abordé l' « image salubre » du surf, engendrée par ce festival. Revenons un instant sur cette idée de *salut*. Pour Baudrillard, le *salut* dans notre société de consommation réside dans le « bonheur » (*op.cit.*, 59), mais celui-ci, individuel, correspond à la norme sociale : c'est le « fun system » (*op.cit.*, 112) c'est-à-dire une obligation de jouissance. On est heureux par obligation sociale, et les caractéristiques de ce bonheur sont définies par la société. L'image du surf s'ajuste parfaitement à cela : ici tout n'est que facilité, nous dit-on, le plaisir de la glisse, faisant abstraction de toute la dureté de cette pratique (relevée pourtant dans les chapitre III à IV), n'est que jouissance. Comment, alors, une pratique si aisée d'apparence ne serait-elle pas portée comme étendard d'un « fun system » ?

Ce « fun system » fait siennes les valeurs d'égalité, face à ce bonheur : « le Bonheur est plus loin encore de toute « fête » ou exaltation collective, puisque, alimenté par une exigence égalitaire, il se fonde sur des principes *individualistes*, fortifiés par la Table des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui reconnaissent explicitement à chacun (à chaque individu) le droit au Bonheur » (*op.cit.*, 60). Le surf, présenté comme une jouissance individuelle (on surf pour soi) sensé être accessible à tout le monde, est alors en

cohésion avec l'idéal de ce bonheur social individuel égalitaire. Mais ce bonheur, prôné et normé par la société, a un arrière goût artificiel : il est un objet de consommation qui doit séduire la clientèle. C'est, en quelque sorte, un « bonheur synthétique », qui modèle ses objets en fonction de l'offre et de la demande. Le surf « in » n'est ici que l'un de ces nombreux objets.

3) Un corps normalisé

Il existe, nous révèle Baudrillard, un autre « objet de salut » (*op.cit.*, 200) dans cette société de consommation : le corps, « ce corps réapproprié ne l'est pas selon les finalités autonomes du sujet, mais selon un principe *normatif* de jouissance et de rentabilité hédoniste, selon une contrainte d'instrumentalité directement indexée sur le code et les normes d'une société de production et de consommation dirigée » (*op.cit.*, 204). Si nous reprenons notre analyse du concept de « sport de glisse » (chapitre II) en tant que processus de légitimation d'une pratique, dont l'une de ses principales caractéristiques serait l'hédonisme, et où le corps deviendrait le vecteur d'une formidable jouissance, alors, nous pouvons voir en quoi le surf correspond à nouveau au désir de cette société. Ce corps normalisé a, de surcroît, l'obligation d'être beau, athlétique, il doit être en « forme » et mince. Autant d'aspects que donnent à voir les corps de champions de surf. Des physiques sveltes, musclés et bronzés, symboles de jeunesse et santé. Dès lors, le surf, dans son image construite et légitimée par un processus socio-économique, ne peut être qu'un archétype de cette société de consommation. C'est alors un aspect du surf « respectable » et normalisé, une image « lisse » de cette pratique, en adéquation avec les valeurs de l'époque, un surf « in ». Ainsi, bien que les surfeurs soient issus de la société de consommation, nous allons voir comment les pratiquants que nous avons étudiés se détachent de ce modèle, qui a engendré des failles certaines. C'est là un abord du surf socialement moins acceptable

B. Le surf comme sous-culture déviante

Nous venons d'aborder notre société contemporaine, proposée en tant que société de consommation, en parcourant ses normes et ses valeurs. Mais en quoi le surf peut-il être perçu en dehors de ces principes ? Tout d'abord, nous pensons que l'appellation « sport de glisse » ou « sport fun » peut expliquer cette mise à l'écart. Comme nous l'avons vu (chapitre I et II), ces définitions renvoient le surf à une culture « rebelle », « marginale », « contre culturelle », ou, pour reprendre les mots de Becker, « bizarre » (1963, 103). Dès lors, le surf est quelque chose de différent, étranger aux autres pratiques sportives ou de loisir. De plus, ses pratiquants sont, semble-t-il, catalogués dans un statut de non productifs. En effet, se faire traiter de « surfeur » peut, dans certains cas, être insultant, dans le sens où cette dénomination renvoie à l'inactivité, à la fainéantise, à un certain « laissez aller » rappelant par la même que dans notre société judéo-chrétienne « l'oisiveté est mère de tous les vices ». D'ailleurs, un film tel que *Brice de Nice* n'est autre que le portrait de ce « surfeur »-là : il n'a aucune activité professionnelle, la caricature allant jusqu'à lui faire ignorer le mot « travail », il sait à peine lire et fait preuve d'une bêtise affligeante. Si « l'idiot sportif » est une raillerie déjà bien répandue, dans cette catégorie « d'imbéciles », dans l'imaginaire collectif le surfeur semble récolter la meilleure palme ! Enfin, il faut noter que même si notre société de consommation valorise le ludisme, ce n'est que dans un aspect de curiosité et non pas de passion : « C'est l'âme même du jeu passion, mais généralisée et diffuse, et par là même moins prégnante, vidée de son pathétique et retombée à la *curiosité* – quelque chose entre l'indifférence et la fascination, et qui se définirait par opposition à la *passion*. La passion peut se comprendre comme relation concrète à une *personne totale*, ou à quelque objet pris comme personne. » (Baudrillard, 1970, 173). Les surfeurs interrogés appartiennent à cette dernière catégorie (certains même nous parlant du surf comme d'une « maîtresse »), l'une des formes les plus poussées de celle-ci se retrouve dans l'addiction (chapitre III). Ainsi, la passion des pratiquants est en contradiction avec le « jeu passion », décrit par Baudrillard comme une passion désincarnée.

Nous avons décrit, tout a long de notre travail, l'entreprise d'institutionnalisation du surf qui est en cours, cherchant à faire appliquer par les pratiquants ses propres règles, en adéquation avec un modèle fédéral. Nous avons proposé, dans le chapitre IV,

d'envisager les acteurs fédéraux comme « entrepreneurs de morale », cherchant à normer une pratique qu'ils considèrent alors comme « sauvage ». Cette conception nous renvoie à deux points : le premier est que cette configuration du surf est envisagée comme un dérèglement d'une pratique « sportive », puisque les débordements qu'elle engendre sont alors considérés comme des conduites anormales (Elias, Dunning, 1994), le second fait échos aux « effets pervers » des « jeux sauvages » (Parlebas, 1986). Ainsi, la société actuelle et ses institutions, ici une fédération sportive particulière, désignent et étiquettent certains de ces surfeurs : les plus passionnés, comme étant déviants (Becker, 1963). Dès lors, ce processus renvoie une image aux pratiquants qui va déterminer leurs conduites. Même s'ils n'ont pas la volonté de se démarquer des normes dominantes, la stigmatisation de leur position les entraîne dans ce comportement déviant. A ce niveau leurs comportements n'est en rien différent de la description des jeunes *outsiders* de *Winston Parva* décrits par Elias et Scotson (1965) qui, « sachant qu'ils indisposaient ceux qui les traitaient en parias, trouvaient là une incitation supplémentaire, peut-être l'incitation majeure à mal se conduire ». En effet, nous avons mentionné, dans le second chapitre, comment les surfeurs interrogés ne se sentent pas représentés dans cette culture surfique légitime. La majorité même des enquêtés rejettent ce modèle, dans lequel ils ne se reconnaissent pas, pour s'identifier, tout d'abord, à une histoire qui nous parle de tout autre chose. En effet, la seconde génération de surfeurs a été fortement marquée par l'époque des années soixante dix, avec l'arrivée du modèle américain portant un nouveau mode de vie, mais répandant aussi l'usage des drogues. D'autre part, nous avons vu comment le surf, jusqu'à présent et pour la majorité des enquêtés, se transmet traditionnellement, et ce en opposition au modèle institutionnel. Ces deux aspects ne résonnent-ils pas avec ce que décrit Becker (1963, 62) : « Les systèmes de justification des groupes déviants comportent tendanciellement une récusation globale des normes morales conventionnelles, des institutions officielles et plus généralement de tous l'univers des conventions ordinaires » ? L'exemple le plus parlant n'est-il pas le non respect, ou le détournement, des règles fédérales de priorité ? Et ce, afin d'agencer des règles coutumières (chapitre IV) plus appropriées aux réalités de la pratique. Cette transmission traditionnelle du surf, accomplie dans « l'entre-soi », et l'assimilation des règles coutumières génèrent une sous-culture déviante, offrant à ses affiliés une vision commune de la vie et de la pratique. Ainsi,

« l'appartenance à un tel groupe cristallise une identité commune » (*op.cit.*, 61) générant une idéologie collective autorisant la mise en place de stratégies offrant les possibilités de « mener à bien les activités déviantes avec un minimum d'ennuis » (*op.cit.*, 61). C'est ainsi que le non respect des règles fédérales n'est pas perçu comme fondamentalement problématique, bien au contraire, c'est même un atout qui prouve l'acquisition de cette sous-culture, favorise l'intégration au groupe et atteste de l'appartenance à cette sous-culture.

Nous pouvons dès lors envisager la carrière de surfeur comme une « carrière déviante » (Becker, 1963, 48-63) « non intentionnelle ». En effet, dans le cas que nous étudions, « ce sont des motifs socialement appris qui sont à l'origine de ces activités déviantes » (*op.cit.*, 53), et non la motivation explicite d'adopter des comportements clairement opposés aux normes sociales, à la société ou plus simplement au groupe ou au modèle dominant, dont la finalité serait de se définir comme étant « contre-culturel ». Ainsi, dès son plus jeune âge, le pratiquant est entouré de surfeurs, commence alors le premier stade d'imprégnation à cette sous-culture. En effet, nous avons vu comment les surfeurs de la seconde génération (chapitre I) ont baigné dans ce milieu surfique, rencontrant des adultes qui avaient ajusté leur mode de vie à cette pratique. Cette adaptation, demandant une disponibilité totale de son temps pour profiter, dès qu'elles se présentent, des bonnes conditions de surf, entraîne une rupture avec un mode de vie plus classique. Les adultes - américains le plus souvent et n'appartenant pas à la première génération de surfeurs basques - n'ont pas d'activité professionnelle régulière, ou, s'ils ont un emploi, celui-ci reste dans le secteur du surf. C'est la « marginalisation » de cette génération dont nous parle, entre autres, Christophe Reynhard, qui, pour être « libre » de pouvoir surfer quand bon lui semble, a du, presque involontairement, se placer en dehors de la société. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que l'entrée dans cette carrière déviante n'est pas motivée par la volonté de rupture avec les normes sociales, mais plutôt une méconnaissance de ces normes, puisque l'imprégnation, très jeune, dans ce milieu donne à voir un modèle qui n'est pas considéré comme anormal à l'intérieur de ce groupe déviant.

À travers l'apprentissage, et plus précisément le « compagnonnage » (chapitre II), le surfeur va acquérir « un savoir pratique et moral grandissant sur l'activité » (Le Breton, 2004, 236) c'est-à-dire qu'il va maîtriser les schèmes comportementaux, et s'inscrire de manière plus marquée dans la carrière surfique. L'apprentissage joue aussi un rôle important dans l'appréhension des « effets » du surf. Nous avons décrit, dans le chapitre III, en quoi le surf peut-être une activité engendrant la souffrance du corps, celle-ci se rencontre bien en amont de la jouissance, âprement obtenue, dans la descente d'une vague. Les premiers pas dans le surf n'apportent, en fait, que peu de plaisir. Cependant, c'est uniquement à travers un « processus d'accommodement des peurs » que le pratiquant réintègrera les souffrances dans un cadre positif, envisageant alors le « sacrifice » comme une source de plaisir. Bien souvent, ceux qui n'ont pas acquis ce processus « décrochent » rapidement de la pratique, considérée comme beaucoup trop dure. Nous sommes donc en présence de la seconde phase de cette carrière déviante, à travers « l'apprentissage de la perception des effets » (Becker, 1963, 70), car « c'est au cours des interactions avec des déviants plus expérimentés qu'elle (la personne) apprend à prendre conscience des nouveaux types d'expérience et à les considérer comme agréable » (*op.cit.*, 53), et, pour notre cas, nous avons vu en quoi « apprendre à être surfeur » est indissociable des interactions avec le groupe.

Suite à ces deux phases, l'acteur acquiert son identité de surfeur, et par là même, se voit stigmatisé et se stigmatise lui-même comme déviant. C'est alors ce qui influence son comportement face à la société. Il cherche à dissimuler son activité dans certaines circonstances et ce, essentiellement ou plus particulièrement, dans le domaine de la vie professionnelle (comme nous l'avons relevé dans le chapitre II). Mais il peut aussi se disqualifier professionnellement en s'engageant uniquement dans des emplois précaires : la restauration saisonnière ou les emplois intérimaires par exemple. La vie familiale est aussi touchée par l'omission, on cache cette activité pour ne pas inquiéter ses parents sur son avenir professionnel, qui pourrait être desservi par une carrière surfique. Sur le plan sentimental, les enquêté(e)s nous ont confié choisir leur conjoint(e) en fonction de ses capacités de compréhension de leur passion. Il ne faut pas que la vie en couple interfère dans la relation au surf (dans les faits, les surfeurs doivent pourtant négocier maintes fois

leur « liberté » d'aller surfer, qui, bien souvent contrecarre les projets réalisés en commun), la relation conjugale peut même être présentée comme un ménage à trois : le surfeur, sa maîtresse (le surf) et sa femme. Certains, et avant tout les femmes, sont plus radicaux, car ils ne conçoivent pas de vivre avec un non-surfeur. Cette relation au surf est une relation passionnelle au sens phénoménologique du terme, qui du point de vue de l'extérieur, de celui qui regarde et observe ces sportifs, semble déraisonnable.

Le comportement déviant des pratiquants est dû principalement à son obligation de disponibilité temporelle, qui est en rupture avec l'usage social du temps notamment du temps « obligé » (Javeau, 2003, 23). Cette disposition entraîne des sanctions sociales telles que la disqualification : un surfeur ne sera professionnellement jamais considéré comme fiable, et il n'aura pas accès à des postes à responsabilité (sauf s'il a une profession libérale, où s'il est son propre patron, ou encore s'il travaille dans l'industrie du surf). Cette disqualification peut aussi se retrouver au niveau de la fédération de surf, à travers son rejet du « localisme ». Un exemple intéressant que nous avons trouvé sur le forum Internet de la fédération concerne une discussion sur le site du Marbella Surf Club⁴¹. Dans celui-ci, le responsable du club écrit en mai de cette année un billet d'humeur vindicatif contre « l'envahissement » de sa plage par les « toutous », les « étrangers » de son spot (ceux, en quelques sortes, qui n'ont pas montré patte blanche, voir chapitre IV), il conclue sa charge par un « *local only* ». Ce texte a créé l'indignation sur le forum Internet fédéral, et la fédération a considéré ces propos comme étant « inacceptables », en outre elle ajoute qu'ils ne « reflètent pas l'esprit des surfeurs régionaux et du reste du territoire français ». Cet exemple montre en quoi le comportement, pourtant répandu, de défense territoriale de certains pratiquants est totalement rejeté par les valeurs fédérales (sensées être partagées par tous). Ces quelques mots de la fédération désignent les surfeurs qui ne respectent pas les normes instituées, comme étant déviants. Dès lors, il est possible à présent de comprendre comment la population que nous avons étudiée est en dehors de la société : « *out* ». Si être surfeur est un mode de vie, et si un surf particulier peut être à présent envisagé comme déviant, alors, cette déviance est bien « un genre de vie » (Becker, 1963,

⁴¹ <http://laglisse.forumactif.com/ftopic50.dehors-les-touytou-.htm>

53), organisant l'identité du surfeur « sur la base d'un mode de vie déviant » (*op.cit.* 53). Le surf a donc une culture propre, en dehors des normes sportives traditionnelles, et sociales. Pour avoir mis en place une telle culture déviante, il faut, nous dit Becker, qu'il y ait une brèche dans la société, c'est-à-dire « une défaillance des contrôles sociaux qui tendent à maintenir les comportements en conformité avec les normes et les valeurs fondamentales de la société » (Becker, 1963, 83), nous allons alors envisager à présent quelles peuvent être ces défaillances (nous pensons qu'il y en a plusieurs) sociales, et comment le surf peut éventuellement être une des réponses possibles.

C. Le surf, un remède bricolé face aux maux de la société ?

Notre société contemporaine est bien mal en point, nous dit-on. Nous vivons dans une période de crise, où les déclin s'enchaînent les uns après les autres. Cette société individualiste, bercée par de nombreux maux, semble aller à sa perte. Pourtant, si cette société paraît se fendre de toutes parts, ses fissures laissent aussi filtrer des lumières. C'est alors que le surf, entre autres « bricolages », remplit ces failles d'une invention identitaire particulière. Nous pensons que le surf a pu se développer grâce à la « modernité » de la société (chapitre I), et ce paradoxalement, à travers ses crises. Avant d'envisager les « affres » de notre société actuelle, il nous faut prendre quelques précautions. Comme nous l'avons déjà noté dans le chapitre II, nous souhaitons nous dégager de certaines philosophies « post-modernistes » proposant un regard trop réducteur sur la modernité de notre société. Nous préférons un angle d'approche tentant d'envisager les analyses faites des « crises » de notre société sous deux entrées : la première considérera les particularismes du sentiment d'insécurité sociale, et la seconde envisagera comment l'accroissement des responsabilités individuelles peut être envisagé en tant que charge.

1) Sentiments d'insécurité sociale, « vies stressantes »

Le sentiment d'insécurité sociale est, pour certains auteurs, un des dommages collatéraux de la modernité des sociétés. Ainsi Castel (2003) montre en quoi le sentiment de sécurité était jusqu'à présent organisé par l'Etat, à travers un fonctionnement basé sur le

statut de travailleur. C'était là la « société salariale » (Castel, *op.cit.*, 31). « L'Etat nation » assurait donc une protection sociale rassurante des salariés, à travers entre autres les conventions collectives, ou les systèmes de retraites. Cependant, la désagrégation du modèle étatique et la libération (mondialisation) du monde du travail, entraînant une mobilité, voire une précarité, des individus, amplifie les inégalités et crée, dans notre société, des « laissés pour compte ». Dès lors, un sentiment d'insécurité se développe et engendre une incapacité à se projeter dans le futur. Aux risques sociaux s'ajoutent les dangers de la « technologisation » de notre temps. Ce sont les « risques industriels, technologiques, sanitaires, naturels, écologiques, etc.. » (*op.cit.*, 58), tels que la peur des produits OGM, l'angoisse face aux dérèglements climatiques, l'appréhension de vivre à proximité de grands complexes industriels, etc.. De plus, une sur-informatisation de tous ces accidents possibles ne va pas sans engendrer un profond désarroi chez les individus.

Touraine voit dans ce qu'il nomme « globalisation » (2005, 335) « une séparation *complète* de l'économie et des autres institutions, en particulier sociales et politiques, qui ne peuvent plus la contrôler ». Il né alors un « *conflit central* » entre « des *forces non sociales* renforcée par la globalisation (mouvements du marché, catastrophes possibles, guerres) et, de l'autre, le *sujet*, privé des valeurs sociales qui ont été détruites. » (*op.cit.*, 337). La libéralisation économique a donc détruit le modèle étatique qui, jusqu'alors, générait la sécurité des individus. Pour Dubet (2002) le « déclin des institutions » est « l'accomplissement d'une rupture gravée dans les gènes mêmes de la modernité » (*op.cit.*, 373). Les problèmes engendrés par ce déclin touchent « l'autorité légitime » (*op.cit.*, 378) qui génèrent des soucis de positionnement face au pouvoir. Ainsi, soit cette prise de pouvoir est trop grande, celui-ci est alors perçu comme « sadique » (*op.cit.*, 379), soit elle est inexistante, ce qui sera considéré comme une faiblesse. Ces tensions et la perte d'autorité légitime peuvent déclencher du rejet, voire certains actes violents (comment ne pas penser alors aux fiévreux conflits ayant dernièrement touchés les cités?). Paradoxalement, ce rejet peut être dû à un manque d'autorité, un besoin non comblé entraînant « dans un profond sentiment d'insécurité » (*op.cit.*, 379), une autonomie sécurisante est indissociable de cadres limitatifs. Le déclin de l'institution est aussi un déclin de sens dans la société. Le cloisonnement des fonctions, et, finalement,

l'individuation des relations causent « une exacerbation des narcissismes quand l'autre devient une menace pour sa propre identité en même temps qu'il est indispensable à sa propre reconnaissance » (*op.cit.*, 381), c'est, nous dit Dubet, la « fin du pacte d'illusion des institutions » (*op.cit.*, 381), c'est une crise d'identité, où l'individu n'a plus un rôle défini, reconnu par les institutions, ni même par les autres.

Les insécurités, dues à la mondialisation et à l'affaiblissement des institutions et de l'autorité renvoient l'individu face à lui-même. C'est alors qu'il se retrouve confronté à un imposant flot de responsabilités. Comme nous l'avons vu précédemment, la société de consommation soumet les individus à l'obligation au bonheur, bonheur « synthétique » comme nous l'avons nommé. Cet assujettissement peut renvoyer les individus à un sentiment d'incomplétude, mais aussi à « l'individualisme concurrentiel » (De Singly, 2005, 98). Cette responsabilité envers sa propre construction identitaire, devenir qui on doit être, entraîne une asphyxie, c'est alors « la fatigue d'être soi » (Ehrenberg, 1998). Mais le poids du quotidien enferme les individus dans une « routine », « un certain ennui » (De Singly, *op.cit.*, 107). La nécessité d'avoir à faire constamment des choix, et d'assumer des responsabilités : de la mère, ou plus rarement du père, qui doit gérer les menus de la semaine pour toute la famille au responsable en communication d'une grande entreprise qui devra mettre en place la prochaine campagne publicitaire vantant les mérites du produit qu'il doit vendre, toutes ces vies là sont « des vies stressantes » (Lahire, 2004, 613). Pour continuer à vivre, non pas heureux, le projet étant sans doute trop ambitieux, mais le « moins mal possible » dans cette société, il faut se dégager de « la surcharge mentale. » (Kaufmann, 2005, 79), afin de se réapproprier des espaces créatifs, comme nouveaux souffles dans un environnement sans nul doute étouffant.

2) Le surf comme parenthèse ataraxique

Face à cette crise sociétale, touchant essentiellement la désagrégation des relations sociales, le déclin des institutions et la crise des autorités, tout comme le sentiment d'insécurité et l'affaiblissement moral des individus face à la hausse de leurs responsabilités, les individus ne sont pas totalement désarmés. Le monde surfique que nous

avons suivi, interrogé, ausculté, et écouté dans ses silences, celui qui s'est donné à voir et à entendre vit au chevet de cette société. Le surf n'est bien sûr pas une solution aux maux de notre monde actuel. Il offre toutefois les possibilités de « mieux » vivre notre époque. Il n'est pas la seule activité de ce type. Le glissement progressif de la pratique du marathon de la performance chronométrée et réservée à quelques uns, à un défoulement dionysiaque, bigarré et costumé au quel se livre aujourd'hui le plus grand nombre (Lapeyronnie, Bessy, Menaut, 2000) en est un autre exemple. Il y a, dans le surf, un apaisement mis en place, semble t-il, par plusieurs générations de pratiquants ; c'est ce que nous proposons de voir comme une *parenthèse ataraxique* (au sens de sérénité) dans notre société actuelle. Si nous revenons à notre interrogation de départ, celle qui nous a orienté tout au long de ce cheminement, à savoir : « ce que font les surfeurs quand ils disent qu'il font du surf ? », l'une des réponses manifeste est qu'ils disent qu'ils jouent. Tout au long des entretiens réalisés, des rires ont ponctué les paroles. Le rire permet d'écartier un certain gêne, par ce biais, il y a aussi une recherche de complicité compréhensive, mais le sens premier du rire est bien d'exprimer l'amusement. Les surfeurs sont dans le jeu, et celui-ci génère leur identité : « le jeu devient alors un monde généré par le je » (Gebauer, Wulf, 1998, 182). C'est en ce sens aussi, ou le surf n'est peut-être pas un sport, ou tout au moins un sport comme un autre, si nous retenons la distinction opérée par Jeu (1972, 157) : « le sport finalement diffère du jeu parce qu'il prend le jeu au sérieux » !

Ainsi, ils se jouent des failles de la société, et « bricolent » des réponses. Pour Lévi-Strauss, « le bricoleur reste celui qui œuvre de ses mains, en utilisant des moyens détournés par comparaison avec ceux de l'homme de l'art » (Lévi-Strauss, 1962, 30), le surfeur est bien un bricoleur puisqu'il utilise, en les détournant, les « outils » et les « matériaux » que la société lui offre, pour agencer son univers de « signes » propres. Ainsi, si le surf est un « bricolage », c'est, comme le dit Lévi Strauss, qu'« il « parle », non seulement avec les choses : racontant, par les choix qu'il opère entre des possibles limitées, le caractère et la vie de son auteur. » (*op.cit.*, 35). C'est ainsi que nous pensons que les surfeurs « bricolent » leur univers à partir des failles sociales, utilisées comme « outils » et « matériaux ». Par conséquent, là où les liens sociaux se désagrègent, les surfeurs les réhabilitent en se « bricolant » un mode de transmission du surf traditionnel (chapitre II).

De cette façon, une filiation se crée : on sait d'où on vient, et à quel monde on appartient. Il se tisse ainsi un réseau d'interconnaissances : on est le fils de, l'ami de, on vient de telle plage... Les racines naissent et se développent sur le terreau du surf. Le surf est une « culture » sur laquelle « pousse » les identités, il permet de reconnaître l'autre, et d'être reconnu par celui-ci. Il établit la frontière entre, en quelque sorte, un « soi-indigène » et « l'autre-allogène », ici, l'identité se construit en confrontation avec l'*Autre* (Barth, 1995). Pour être surfeur, il faut agir comme un surfeur, donc se plier aux règles coutumières. C'est un accord tacite - appris par la transmission et grâce aux interactions -, accepté par le groupe qui génère une cohésion, et une hiérarchie. Ainsi le surf n'est-il pas, comme l'appelle De Certeau, « une thérapeutique de socialités détériorées » (De Certeau, 1990, LIII) ?

Voici le second « bricolage » des acteurs : la hiérarchie interne. Si la société vit effectivement une crise des institutions, le surf est un des syndromes de ce déclin. Nous avons vu dans le chapitre II en quoi un mode d'apprentissage institué peut être rejeté par les surfeurs que nous avons étudiés, il en est de même pour les règles de priorité fédérales (chapitre IV) avec lesquelles on joue et dont on se joue. Les pratiquants les détournent, pour mettre en place leurs propres règles. On jongle ici avec des pouvoirs plus ou moins légitimes, que l'on auto légitime parfois et la négociation de ces pouvoirs peut se faire dans une relative violence. Peut-on envisager alors que l'on retrouve dans cette configuration des conditions similaires à celles présentes dans notre société (Dubet, 2002) ? Nous ne le pensons pas, car ces jeux de pouvoirs dans le surf sont organisés, il n'y a pas d'anarchie mais au contraire un ordre très établi. On ne devient pas un *grand* surfeur (chapitre V) sans avoir respecté des conventions tangibles : le surf doit avoir été transmis traditionnellement, on doit prouver son niveau de sacrifice, il faut aussi montrer patte blanche, de plus, il faut être situé géographiquement : on doit être ancré sur un spot précis, enfin, il est nécessaire de maîtriser les règles coutumières. C'est à dire que l'on doit être identifié comme un surfeur, posséder des caractéristiques vérifiables. Puisque la position hiérarchique s'obtient en fonction de son mérite, il est possible, dès lors, de voir ici une autorité rétablie, négociable certes, mais fortement enracinée. Nous pensons que ces deux premiers points :

la résurgence des liens sociaux et la présence d'une autorité indigène, en dehors du pouvoir institutionnel, ont pour effet d'offrir aux pratiquants un certain sentiment de sécurité.

Le troisième « bricolage » est une réponse à l'oppression due à l'inflation des responsabilités. Nous avons développé cette idée dans le chapitre III à travers la *contemplation*. En effet, certains aspects du surf offrent un souffle dans une certaine relative « asphyxie » sociétale. Il y a, dans le surf, un rapport à la nature qui rétablit, pour les pratiquants, un ordre particulier. L'océan remet en quelque sorte les choses à leur place. Finalement, ici, on n'est plus responsable de tout : c'est la nature qui prend le relais. En effet, pour les pratiquants, elle sera la première à « accepter » ou « rejeter » l'individu en fonction de ses aptitudes (ce que les pratiquants peuvent nommer « l'humilité » ou « le respect » de la nature). Mais cette remise en ordre permet aussi de relativiser l'importance des choses, et de distinguer l'indispensable (se sentir vivant) du futile (comment payer ses impôts). « On est tout petit face à l'océan ! » nous a-t-on dit bien souvent, comme si la nature, ici, rétablissait un univers cohérent. L'immensité de l'océan est aussi apaisante, Gibus nous avait longuement détaillé cette idée lors d'une de nos nombreuses conversations. C'est ainsi qu'il nous faisait part de son émerveillement face à la force intrinsèque de l'océan, il ébauchait une théorie sur l'éparpillement des tensions humaines dans l'infinitude de la nature. Nous avons retrouvé cette idée (dans une approche sans doute moins élaborée) dans tous nos entretiens. C'est un « univers hors du temps » (Dalla Bernardina, 1998, 380) où, finalement, plus rien n'a d'importance que soi dans cet espace là. Les représentations de la nature pour les pratiquants ne se dissocient pas des représentations sociales (voir à ce sujet le chapitre I). Il y a pour eux une idée de régénération du corps et de l'âme, un besoin aussi de sacrifice (chapitre III), qu'on l'on peut retrouver dans les premiers bains de mer hygiénistes. L'océan est un « entre-deux-mondes », offrant l'une des nombreuses possibilités d'échapper au quotidien, et donc d'accéder à une vie, réinventée.

Le surf est donc une *parenthèse ataraxique*, s'élaborant en parallèle, et presque clandestinement, à une société contemporaine en crise. C'est un univers symbolique clos, fermé sur lui-même pour préserver sa culture propre. Comment ne pas voir ici un « repli de

la représentation sur le pôle de l'identité » (Augé, 1994, 89) ? Comme nous l'avons vu, cette identité se construit en regard d'autres groupes, grâce à une différenciation de lieux ou de normes. Ne pouvons-nous pas appréhender le surf comme un « rite », au sens défini par Augé : « Le rite se définira ainsi comme la mise en œuvre d'un dispositif à finalité symbolique qui construit les identités relatives à travers des altérités médiatrices » (*op.cit.*, 89) ? C'est en ce sens que le surf, comme nous espérons l'avoir démontré tout au long de ce travail, n'est pas un mouvement contre-culturel, car il ne s'oppose pas aux autres mais « traite » (*op.cit.*, 90) les « altérités » pour constituer son identité propre. Si le surf est un rite, n'est-il pas un « dispositif rituel » ayant pour vocation de « modifier le contexte » (*op.cit.*, 90) particulier (notre société contemporaine) où les acteurs sont amenés à vivre ? On peut alors l'envisager comme un lieu de *résistances silencieuses*. Le surf fait face, tant bien que mal, à une institutionnalisation, à une récupération économico-politique, et aux crises sociales. C'est, entre autres, cette résistance qui a désigné les surfeurs comme étant déviants de la morale sociale. Paradoxalement, il semblerait que l'on retrouve dans le surf certaines valeurs de notre société, telles que la hiérarchie ou la domination masculine, ou encore l'usage symbolique de la nature. Cependant, plutôt que les reproduire, le surf renouvellerait plutôt certaines de ces valeurs, comme on a pu le voir dans les questions de tradition, ou de masculinité. C'est bien en ça que le surf est un « bricolage » : les acteurs ont réussi à mettre en place des « tactiques » (De Certeau, 1990) qui permettent de jouer avec les codes sociaux. Si le surf est « *out* », il l'est, pensons-nous, dans le sens d'une « anti-discipline » (*op.cit.*, XL), où se jouent « les formes subreptices que prend la créativité dispersée, tactique et bricoleuse des groupes ou des individus pris désormais dans les filets de la « surveillance ». » (*op.cit.*, XL).

Ainsi, ce que nous disent les surfeurs quand ils disent qu'ils font du surf, c'est qu'ils créent une culture particulière à partir de laquelle ils se « bricolent » une identité (De Singly, 2005, 77). Le surf est donc, pour eux, un signe générateur de sens. Cependant cette interprétation a ses limites. Nous avons étudié une population particulière et localisée, pour tester la pertinence de notre réponse, il faudrait sans nul doute ouvrir cette étude à d'autres aires, tant culturelles que géographiques. Si le surf semble résonner d'un mouvement plus général d'action « anti-disciplinaire », ou encore déviantes, il serait

fort utile de chercher en quoi celui-ci pourrait répondre des mêmes arrangements que d'autres pratiques. N'y aurait-il pas des similitudes entre les « activités sportives émergentes », le mouvement des *free party* (ou plutôt ce qu'il en reste), les « cultures des cités », le « hooliganisme », les mouvements « alter mondialiste », et, osant pousser l'idée plus loin, les « nouveaux mouvements religieux » ? Non pas que nous souhaitions mettre « dans le même sac » toutes ces pratiques sociales en les confondant, bien au contraire. Cependant, on peut se demander si tous ces mouvements ne souffrent pas d'une certaine illégitimité sociale (nous nous détachons ici de tout jugement moral) ? Dés lors, ne seraient-ils pas, tout comme le surf que nous avons analysé, traversés d'un même mouvement ? Et, dans la positive, quel peut être ce mouvement ? Ne pouvons-nous pas voir, ici, un début de réponse dans l'idée de « marginalité massive » (De Certeau, 1990, XLIII) ?

D'autre part, une approche géographiquement comparative du surf nous permettrait de voir si cette *résistance silencieuse*, observée sur notre terrain, peut disparaître sous certaines modalités ? Dans quelques lieux, l'économie n'a-t-elle finalement pas réussi, à éteindre cette résistance, là où les institutions ont échoué ? Et, dans le cas inverse, cette résistance ne pourrait-elle pas s'accroître en un repli identitaire, ou communautaire, tel qu'il engendrerait une violence concrète ?

Enfin, une étude transdisciplinaire nous semble aujourd'hui indispensable pour éviter de devenir, hélas, urgente (et être alors « une science de peau de chagrin », comme le relève Augé (1994, 131) pour l'anthropologie). En effet, le modèle que l'on nous a donné à voir est sans doute temporel, au vu du nombre grandissant de jeunes apprenant le surf de manière institué (c'est à dire en école), et de son appropriation (et « domestication ») socio-économique grandissante. Il est grand temps de se pencher sur cette culture surfique, car, ce qu'elle nous donne à voir, c'est une des clefs de compréhension de notre société, et de ses acteurs, le surf est « un moyen d'étudier « la crise du sens », la « crise de l'altérité » là où elle se manifeste sous ses formes les plus diverses et éventuellement les moins

attendues » (*op.cit.*, 131). Nous concluons en disant que ce dont nous ont parlé ici les surfeurs, c'est d'eux-mêmes. Surfer, c'est être : *Undas caballico ergo (« surficus ») sum*.

· Je chevauche les vagues donc je suis (un surfeur).

Index des principales notions

- A**
- Adam J-M, 124
 Andrieu G., 37
 Arizaga, Bolumburu B., 37
 Arnaud P., 29
 Assayas M., 34
 Attali M., 98
 Augé M., 7, 15, 51, 52, 83, 235, 236
 Augustin M., 27, 180
- B**
- Bachelard G., 38, 192
 Badinter E., 191, 198
 Bardin L., 18, 19
 Bardin L., 180
 Barth F., 233
 Barthes R., 17
 Baudelot C., 179
 Baudrillard J., 221, 222, 223, 224
 Bazin H., 186
 Beauvoir de S., 185
 Becker H.S, 10, 11, 12, 13, 60, 69, 119, 173, 174, 224, 225, 226, 227, 228, 229
 Bédarida F., 47
 Berkovitz P.: ouvrage surf, 30
 Bertaux D., 18
 Bessy O., 232
 Bochaga M., 37
 Bodin D., 0, 4, 9, 16, 70, 78, 83, 84, 92, 116, 133, 139, 177, 180, 181, 183, 184, 217
 Bourdieu P., 1, 5, 7, 69, 91, 96, 97, 101, 103, 171, 176, 180, 189, 192
 Brami-Celentano A., 74
 Brohm J-M, 2
 Bromberger D., 0, 1, 3, 7, 8, 10, 13, 14, 17, 19, 185, 217, 218
- C**
- Cabantous A., 38, 41
 Caillé A., 114
 Caillois R., 2, 127, 213, 216
 Calogirou C., 69
 Castel R., 229, 230
 Centlivres P., 125
 Certeau de M., 97, 131, 233, 235, 236
 Chauchat H., 14
 Cisco D.: ouvrage surf, 30
 Corbin A., 9, 37, 38, 39, 40, 41, 44
 Corneloup J., 68
 Cyrulnik B., 121
- D**
- Dauphin C., 196
 Davisse A., 179, 183, 198
 Defrance J., 9, 173
 Delbos G., 83
 Demazière D., 13, 17, 18, 19
 Dister A., 34
 Dubar C., 3, 4, 13, 17, 18, 19
 Dubet F., 230, 231, 233
 Duby G., 182
 Dufau G., 72, 77
 Dumazedier J., 9, 44, 47
 Dunning E., 2, 128, 141, 142, 217, 225
 Duret P., 75, 92, 125, 132, 163, 168, 177, 183, 186, 217
 Durkheim E., 1, 8
- E**
- Ehrenberg A., 78, 131, 133, 165, 231
 El Houllali El Houssaïne H., 91
 Elias N., 2, 46, 78, 82, 128, 141, 142, 217, 225
- F**
- Fabre D., 125
 Farge A., 196
 Faure M., 54
 Faure S., 54, 76, 78, 83, 89
 Filoza G.: ouvrage surf, 30
 Finney B.: ouvrage surf, 30, 32
 Fize M., 129, 185
- G**
- Garcia M.C., 76, 78, 83, 89
 Gardinier A.: ouvrage surf, 34, 56
 Gasparini W., 97
 Gebauer G., 232
 Geertz C., 67, 68
 Genet C., 44
 Godelier M., 39, 202
 Goffman E., 5, 10, 12, 79, 143, 146, 147, 148, 156, 159, 163, 180, 194, 197, 199, 203, 211, 212, 213
 Greenwald A.G., 7
 Greimas J., 17
 Gresser B., 44
 Griffet J., 119
- H**
- Habermas J., 3
 Héas S., 4, 9, 70, 78, 83, 84, 94, 116, 133, 139, 180, 181, 183, 184

Lexique basique

Heinich N., 3
Héritier F., 5, 181, 188, 191, 192
Hobsbawm E., 28
Houston J.: ouvrage surf, 30, 32
Hubert H., 109, 113

I

Irlinger P., 1

J

Jeu B., 2, 70, 124, 126, 128, 129, 232
Jorion P., 83

K

Kaufman J.C., 121
Kelly J.: ouvrage surf, 30
Korte H., 78

L

Laborde P., 41
Lacroix G., 35, 68, 76, 181
Lahire B., 75
Lapeyronnie B., 232
Latour B., 72
Le breton D., 92
Lecoq D., 38
Lepoutre D., 92
Leroi-Gourhan A., 124
Leroux M., 142
LéséLuc de E., 68, 126
Lespagnol A., 38
Lévi-Strauss C., 232
Lipovetsky G., 35
Lorenzi-Cioldi F., 180
Loret A., 180
Louveau C., 1, 179, 183, 191, 198

M

Maertens J.T., 109
Marsh P., 165
Marshall C., 15
Martucelli D., 2
Masurel L.: ouvrage surf, 66
Mauss M., 3, 109
Méda D., 179
Menaut A., 232
Menesson C., 183
Métoudi M., 1
Mignon P., 1
Morin E., 16
Muirhead D.: ouvrage surf, 30

P

Parlebas P., 84

Paugam S., 79
Péret J., 38
Péron F., 38
Perrot M., 182, 195
Pineau G., 14
Pociello C., 9, 28, 29, 69, 76, 105, 106, 125, 179, 180

R

Ranger T., 28
Robène L., 6, 29, 78, 133, 139, 180
Rossman B., 15
Roussel P., 183

S

Sauter A., 109
Sayeux A.S., 78
Scotson J.L., 225
Singly de F., 132
Sohn A-M., 182
Soultrait de G.: ouvrage surf, 15, 34, 45, 48, 52, 54, 73, 74, 76, 149
Spaemann R., 114

T

Terret T., 180
Tomlinson, 181
Tönnies F., 11
Touché M., 69
Touraine A., 230
Tranchant M., 37
Trey O., 149
Truchot G., 1

U

Urbain J.D., 39

V

Vailleau D., 40, 43, 44
Valleur M., 133
Véléa D., 133
Verlomme H.: ouvrage surf, 66
Viard J., 41
Vigarello G., 43
Villain-Gandossi C., 37

W

Wacquant L., 89
Welzer-Lang D., 199
Wheaton B., 181
Wieviorka M., 9, 82
Wulf C., 232

Z

Zanabend F., 125

Index des auteurs

A

Adam J-M, 124
 Andrieu G., 37
 Arizaga, Bolumburu B., 37
 Arnaud P., 29
 Assayas M., 34
 Attali M., 98
 Augé M., 7, 15, 51, 52, 83, 235, 236
 Augustin M., 27, 180

B

Bachelard G., 38, 192
 Badinter E., 191, 198
 Bardin L., 18, 19
 Bardin L., 180
 Barth F., 233
 Barthes R., 17
 Baudelot C., 179
 Baudrillard J., 221, 222, 223, 224
 Bazin H., 186
 Beauvoir de S., 185
 Becker H.S, 10, 11, 12, 13, 60, 69, 119, 173, 174, 224, 225, 226, 227, 228, 229
 Bédarida F., 47
 Berkovitz P.
 ouvrage surf, 30
 Bertaux D., 18
 Bessy O., 232
 Bochaga M., 37
 Bodin D., 0, 4, 9, 16, 70, 78, 83, 84, 92, 116, 133, 139, 177, 180, 181, 183, 184, 217
 Bourdieu P., 1, 5, 7, 69, 91, 96, 97, 101, 103, 171, 176, 180, 189, 192
 Brami-Celentano A., 74
 Brohm J-M, 2
 Bromberger D., 0, 1, 3, 7, 8, 10, 13, 14, 17, 19, 185, 217, 218

C

Cabantous A., 38, 41
 Caillé A., 114
 Caillois R., 2, 127, 213, 216
 Calogirou C., 69
 Castel R., 229, 230
 Centlivres P., 125
 Certeau de M., 97, 131, 233, 235, 236
 Chauchat H., 14
 Cisco D.
 ouvrage surf, 30
 Corbin A., 9, 37, 38, 39, 40, 41, 44
 Corneloup J., 68
 Cyrulnik B., 121

D

Dauphin C., 196
 Davisse A., 179, 183, 198
 Defrance J., 9, 173
 Delbos G., 83
 Demazière D., 13, 17, 18, 19
 Dister A., 34
 Dubar C., 3, 4, 13, 17, 18, 19
 Dubet F., 230, 231, 233
 Duby G., 182
 Dufau G., 72, 77
 Dumazedier J., 9, 44, 47
 Dunning E., 2, 128, 141, 142, 217, 225
 Duret P., 75, 92, 125, 132, 163, 168, 177, 183, 186, 217
 Durkheim E., 1, 8

E

Ehrenberg A., 78, 131, 133, 165, 231
 El Houllali El Houssaïne H., 91
 Elias N., 2, 46, 78, 82, 128, 141, 142, 217, 225

F

Fabre D., 125
 Farge A., 196
 Faure M., 54
 Faure S., 54, 76, 78, 83, 89
 Filoza G.
 ouvrage surf, 30
 Finney B.
 ouvrage surf, 30, 32
 Fize M., 129, 185

G

Garcia M.C., 76, 78, 83, 89
 Gardinier A.
 ouvrage surf, 34, 56
 Gasparini W., 97
 Gebauer G., 232
 Geertz C., 67, 68
 Genet C., 44
 Godelier M., 39, 202
 Goffman E., 5, 10, 12, 79, 143, 146, 147, 148, 156, 159, 163, 180, 194, 197, 199, 203, 211, 212, 213
 Greenwald A.G., 7
 Greimas J., 17
 Gresser B., 44
 Griffet J., 119

H

Habermas J., 3

Lexique basique

Héas S., 4, 9, 70, 78, 83, 84, 94, 116, 133, 139, 180, 181, 183, 184

Heinich N., 3

Héritier F., 5, 181, 188, 191, 192

Hobsbawm E., 28

Houston J.

ouvrage surf, 30, 32

Hubert H., 109, 113

I

Irlinger P., 1

J

Jeu B., 2, 70, 124, 126, 128, 129, 232

Jorion P., 83

K

Kaufman J.C., 121

Kelly J.

ouvrage surf, 30

Korte H., 78

L

Laborde P., 41

Lacroix G., 35, 68, 76, 181

Lahire B., 75

Lapeyronnie B., 232

Latour B., 72

Le breton D., 92

Lecoq D., 38

Lepoutre D., 92

Leroi-Gourhan A., 124

Leroux M., 142

Léséluc de E., 68, 126

Lespagnol A., 38

Lévi-Strauss C., 232

Lipovetsky G., 35

Lorenzi-Cioldi F., 180

Loret A., 180

Louveau C., 1, 179, 183, 191, 198

M

Maertens J.T., 109

Marsh P., 165

Marshall C., 15

Martucelli D., 2

Masurel L.

ouvrage surf, 66

Mauss M., 3, 109

Méda D., 179

Menaut A., 232

Menesson C., 183

Métoudi M., 1

Mignon P., 1

Morin E., 16

Muirhead D.

ouvrage surf, 30

P

Parlebas P., 84

Paugam S., 79

Péret J., 38

Péron F., 38

Perrot M., 182, 195

Pineau G., 14

Pociello C., 9, 28, 29, 69, 76, 105, 106, 125, 179, 180

R

Ranger T., 28

Robène L., 6, 29, 78, 133, 139, 180

Rossman B., 15

Roussel P., 183

S

Saouter A., 109

Sayeux A.S., 78

Scotson J.L., 225

Singly de F., 132

Sohn A-M., 182

Soultrait de G.

ouvrage surf, 15, 34, 45, 48, 52, 54, 73, 74, 76, 149

Spaemann R., 114

T

Terret T., 180

Tomlinson, 181

Tönnies F., 11

Touché M., 69

Touraine A., 230

Tranchant M., 37

Trey O., 149

Truchot G., 1

U

Urbain J.D., 39

V

Vailleau D., 40, 43, 44

Valleur M., 133

Véléa D., 133

Verlomme H.

ouvrage surf, 66

Viard J., 41

Vigarello G., 43

Villain-Gandossi C., 37

W

Wacquant L., 89

Welzer-Lang D., 199
Wheaton B., 181
Wieviorka M., 9, 82
Wulf C., 232

Z

Zanabend F., 125

Lexique basique

-B-

Baïne : chenal qui crée un courant puissant entre deux bancs de sable. Dangereux pour les baigneurs.

Barre : série de vagues qui déferle sur la plage.

Beachbreak : vague cassant sur le sable, au bord de la plage.

Big Waves Riding : surf de grosses vagues.

Board : planche de surf.

Bodysurf : surf sans planche. Le pratiquant allongé, les bras contre le corps, glisse le long de la vague.

-C-

Canard : action qui consiste à passer au-dessous des vagues, et permettant de "passer la barre".

Channel : petites cavités creusées sous la planche permettant un écoulement plus rapide de l'eau, et donc une meilleure glisse de la planche.

Creux/creuser : vague qui se casse en formant un arrondi et se creuse à l'intérieur.

Cut Back : alors que l'on descend de la pente, c'est un retour rapide au cœur de la vague.

-E-

Epaule : partie de la vague qui n'a pas encore déferlé.

-F-

Fermer : vagues qui ne creusent pas.

-G-

Glassy : vague brillante et lisse comme de la glace.

Guard : nose guard, pièce en plastique qui protège le nez de la planche.

Gun : longue planche fuselée pour surfer les grosses vagues.

-I-

Intégrale : combinaison en néoprène couvrant le corps de haut en bas.

-L-

Leash : cordon reliant la cheville à la planche du surfeur.

Lèvre : partie de la vague qui se projette en avant.

Line up : endroit où casse la vague.

Longboard : planche d'au moins 9 pieds (2.75m).

Lycra : polo léger protégeant des irritations dues au frottement de la combinaison sur la peau.

-M-

Marinella : nom d'un spot de surf à Anglet.

Manoeuvre : gamme des figures de surf.

Malibu : planches de type longboard.

Mousse : écume de la vague.

Milady : spot de surf à Biarritz.

-N-

Nose : partie avant de la planche: son nez.

Nose guard : embout de protection du nez de la planche.

-O-

On shore : vent soufflant de la terre vers le large, creuse les vagues.

Ouvrir : vague qui déferle en s'ouvrant et permet ainsi d'être surfée.

-P-

Pic : endroit où la vague commence à dérouler.

Plug : point d'attache du leash.

-R-

Rail : bord de la planche.

Rampe : module artificiel permettant d'effectuer des figures de skate.

Reef : vague qui casse sur un fond de reef.

Roller : virage en haut de la vague.

-S-

Saturer : lorsque les vagues sont trop grosses et puissantes et "ferment" la baie, empêchant toute pratique du surf, lorsqu'il y a trop de surfeurs sur l'eau.

Section : partie d'une vague qui casse soudainement.

Série : groupe de vagues déferlantes.

Session : période durant laquelle on surfe.

Shape : mise en forme de la planche.

Surf-tracté : surf sur des grosses vagues, où le surfeur est entraîné par un Jet-ski pour passer la barre.

Lexique basique

Short-board : planche très courte, pour les vagues moyennes.

Spot : endroit où cassent les vagues, désignant aussi la plage où elles se trouvent.

-T-

Take-off: action de se lever sur la planche.

Town-in : (voir) surf tracté

Trip : voyage ayant comme but le surf.

Tube: tunnel créé par certaines vagues lorsqu'elles déferlent.

Twin fin: planche à deux dérives.

-W-

Wax: pain de paraffine que l'on étale sur la planche pour ne pas glisser.

Bibliographie

- Adam J-M., (1984), *Le récit*, Paris, PUF, coll. QSJ ?, édition 1994.
- Amossé K., Bodin D., Héas S., Kerespars S., (2004), Football féminin : "C'est un jeu d'hommes" ", *Cahiers du Genre*, n° 36, pp. 185-203.
- Andrieu G., (1988), *L'homme et la force*, Joinville-le-Pont, Actio.
- Arizaga Bolumburu B., Bochaga M., Tranchant M., (2004), La violence en mer et dans les ports du Golfe de Gascogne à la fin du Moyen-Âge : bilan et perspectives de recherches, dir. Augeron M. et Tranchant M. *in La violence et la Mer dans l'espace atlantique (XII°-XIX° siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Arnaud P., (1995), la méthode des modèles et l'histoire des exercices Physiques, in G. Pfister et al. (dir.), *Les jeux du monde entre tradition et modernité*, St Augustin, Academia Verlag, pp. 133-146.
- Assayas M., (1988), *Le crépuscule des stars*, *Libération*, 19 septembre.
- Attali M., (2004), *Le sport et ses valeurs*, Paris, La dispute.
- Augè M., (1994), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Champ Flammarion.
- Augustin J.-P., (1994), *Surf Atlantique territoire de l'éphémère*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux.
- Augustin J.-P., (1997), L'émergence des stations de surf sur le littoral aquitain, in Cahier Espace n°52, *Tourisme et sport*, Grenoble, Ed. Espace, pp. 120-127.
- Augustin J.-P., (2004), L'image du surf, mais pas les surfeurs ?, in *Cahier Espace n° 217*, juillet-août 2004, pp.40-48.
- Bachelard G., (1942), *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*, Paris, Livre de poche, édition 1998.
- Badinter E., (1986), *L'un est l'autre*, Odile Jacob, Paris.
- Badinter E., (1992), *XY. De l'identité masculine*, Odile Jacob, Paris.
- Bard C., (dir.), (2004), *Le genre des territoires. Masculin, féminin, neutre*, Presses de l'Université d'Angers, Angers.
- Bardin, L., (1977), *L'analyse de contenu*. Paris, PUF, 7° édition 1993.
- Barrère-Maubuisson M.-A., (2001), *L'influence des politiques sur la division du travail*, sous la direction, La documentation française, Paris.
- Barth F., (1995), Les groupes ethniques et leurs frontières, in Poutignat P., Streiff-Fenart J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, Puf.

Bibliographie

- Barthes R., (1966), Introduction à l'analyse structurale du récit, *Communications*, n° 8, pp. 1-27.
- Barthes R., (1981), *L'analyse structurale du récit*, Seuil, Paris.
- Baudelot C., Establet R., (1992), *Allez les filles*, Seuil, coll. Points essais, Paris, édition 1998.
- Baudrillard J., (1970), *La société de consommation*, Paris, Folio Essais.
- Bazin H., (1995), *La culture hip hop*, Desclée de Brouwer, Paris.
- Beauvoir De S., (1949), *Le deuxième sexe*, Gallimard, Paris, 2 tomes.
- Becker. H.S (1963), *Outsider*. Paris, Métailié, traduction française 1985.
- Bédarida F., (2003), *Histoire, critique et responsabilité*. Paris, Editions complexes, IHTP, CNRS.
- Bertaux D., (1997), *Les récits de vie*, Nathan université, collection 128, Paris.
- Bertrand M.-A., (2003), *Les femmes et la criminalité*, Athéna, Outremont Québec.
- Bodin D., (1999), *Hooliganisme. Vérités et mensonges*, Paris, ESF, coll. Actions sociales/confrontations.
- Bodin, D. (dir.). (2001), *Sports et violences*, Paris, Chiron, coll. Sports études.
- Bodin D. (2003), *Le hooliganisme*. Paris, PUF, coll. Que sais-je ?
- Bodin D., (2004), *Contribution à l'étude des relations entre sports et violences : de leurs manifestations à leurs préventions*, Habilitation à diriger des recherches soutenue le 6 décembre 2004 à l'Université de Haute Bretagne Rennes 2.
- Bodin D., Debardieux E., (2001), Le sport, l'exclusion, la violence, in D. Bodin (dir.), *Sport et violence*, Paris, Chiron, pp. 13-34.
- Bodin D., Héas S., (2001), L'observation permanente des océans et l'éducation comme impératifs stratégiques de Surfriider Foundation Europe in M. Desbordes (dir.), *Stratégie des entreprises dans le sport. Acteurs et management*, Paris, Economica coll., Connaissance de la gestion, pp. 159-180.
- Bodin D., Heas S., (2002), *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Chiron coll. Sports études.
- Bodin D., Héas, S., Robène L., (2004a), *Sports et violences en Europe*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.
- Bodin D., Héas S., Robène L., (2004b), *Sports et publicités : une communication masculine ou machiste en France ? Exemple des publicités imprimées dans les magazines*, AISLF, Tours, juillet.
- Bodin D., Forsyth L., Héas S., Robène L., (2005), « Sports et publicités : une communication hygiénique... pour une société stéril(isé)e ? », *Questions de Communication*, n°7, septembre, pp. 251-271.
- Bodin D., Héas S., Robène L., Sayeux A.-S., (2005), Le dopage entre désir d'éternité et contraintes sociales, *Loisir et société*, 28-1, printemps, pp. 211-237.

Bibliographie

- Bouillagut A., Robert A., (1997, pour la présente édition 2002), *L'analyse de contenu*, Puf, coll. QSJ ?, Paris
- Bourdieu P., (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P., (1986), L'illusion biographique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, **62-63**, pp. 69-72.
- Bourdieu P., (1987), *Choses dites*, Paris, Edition de Minuit, coll. Le sens Commun.
- Bourdieu P., (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. Liber.
- Bourdieu P., (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Brami-Celentano A., (2002), La jeunesse à Tahiti : renouveau identitaire et réveil culturel, Outre Mer : statuts, devenirs, cultures, in *la Revue d'ethnologie française*, XXXII, n° 4, pp. 647-661
- Brohm, J-M., (1992), *Sociologie politique du sport*, Nancy, PUN.
- Brohm, J-M., (1993), *Les meutes sportives. Critique de la domination*, Paris, L'harmattan.
- Bromberger C., (1995a), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Maison des sciences de l'homme, Paris.
- Bromberger C., (1995b), *De quoi parlent les sports ?*, in *Terrain*, n° 25, pp. 5-12.
- Bromberger, C., (1998) (dir.), *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*. Paris, Bayard éditions, coll. Société.
- Bromberger, C., (2004), Les pratiques et les spectacles sportifs au miroir de l'ethnologie in Collectif, *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'harmattan, coll. Sports en société, 116-128.
- Cabantous A., Lespagnol A., Péron F., (dir.). (2005), *Les français, la terre et la mer, XIII^e-XX^e siècle*, France, Fayard.
- Caillois R., (1958, édition 1967), *Les jeux et les hommes*, Paris, Folio essais.
- Castel R., (2003), *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil et La république des Idées.
- Chauchat, H., (1985, 3^e édition 1995), *L'enquête en psycho-sociologie*, Paris, PUF.
- Centlivres P., Fabre D., Zanabend, F. (1999). *La fabrique des héros*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme.
- Certeau De M., (2000), *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Folio coll. essais.
- Caillé A., (2000), *Anthropologie du don, le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique.
- Caillois R., (1967), *Les jeux et les hommes*, Paris, Gallimard, Folio essais.
- Cobbe H., (1979), *Cook's voyages and peoples of the Pacific*, London, British Museum.
- Corbin A., (1988), *Le territoire du vide, L'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Paris, Champ Flammarion.

Bibliographie

- Corbain A., (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Champ Flammarion.
- Corneloup J., (2002), *Les théories sociologiques de la pratique sportive*, Paris, PUF.
- Cyrułnik B., (1997). *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob.
- Dauphin C., Farge A., (1997), *De la violence et des femmes*, Albin Michel, coll. pocket, Paris.
- Davisse A., Louveau C., (1991), *Sport, école, société : la différence des sexes*, L'Harmattan, Paris.
- Davisse A., Louveau C., (2005), Pratiques sportives, inégalités et différences, in **Femmes, genre et société, l'état des savoirs**, (dir.) Maruani M., Paris, La Découverte.
- Defrance J., (1995, édition 1997), *Sociologie du sport*, Paris, Repères.
- Delbos G., Jorion P., (1990), *La transmission des savoirs*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme.
- Demazière D., Dubar C., (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Nathan, collection Études et Recherches, Paris.
- Dister A., (1992), *L'âge du rock*, Coll. Découvertes, Paris, Gallimard.
- Dubar C., (1995), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, coll. U, série sociologie.
- Dubar C. (2000). *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, coll. Le lien social, édition 2001.
- Dubé F., (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Duby G., Perrot M., (1992), *Histoire des femmes*, sous la direction, Plon, Paris.
- Dumazedier J., (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil, coll. Points, édition 1972.
- Dumazedier J., (1988), *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Duret P., (1993), *L'héroïsme sportif*, Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles.
- Duret P., (1996), *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, PUF, Paris.
- Duret P., (1999), *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- Duret P., (2001), Le sport comme contre-feu à la violence des cités: des mythes aux réalités in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 109-118.
- Duret P., (2003), Du héros magnifié au héros médiatisé in P. Duret et D. Bodin (dir.), *Le sport en questions*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 80-87.
- Duret, P., Augustini, M. (1993), *Sport de rue et insertion sociale*, Paris, INSEP.
- Duret, P., Bodin, D. (dir.), (2003), *Le sport en questions*, Paris, Chiron, coll. Sports études.
- Duret P., Roussel P., (2003), *Le corps et ses sociologies*, Paris, Nathan Université.

Bibliographie

- Durkheim E., (1937), *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, PUF, 9^{ème} édition 1997.
- Ehrenberg A., (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Hachette littérature, Pluriel Sociologie.
- Ehrenberg A., (1999), « Du dépassement de soi à l'effondrement psychique ; les nouvelles frontières de la drogue », *Revue Esprit*, n°249, p.134-146.
- Ehrenberg A., (1995), *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy.
- El Houllali El Houssaïne H., (2001), La planche du salut in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 133-145.
- Elias N., (1969a), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, coll. Agora, traduction française 1973.
- Elias N., (1969b), *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, coll. Agora, traduction française 1975.
- Elias N., (1997), *La société des individus*, Paris, Pocket.
- Elias N., Dunning, (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Pocket.
- Elias N., Scotson J.L., (1965), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, traduction 1997.
- Griffet J., (1995), La formation du sacré dans les usages ludiques du corps, Québec, *Religiologiques* n°12, [article mis en ligne] URL : <http://unites.uqam.ca/religiologiques/>, pp : 139-148.
- Faure M., (1999), Un produit agricole « affiné » en objet culturel, *Terrain 33 - Authentique ?* [Mis en ligne le 11 juillet 2005]. URL : <http://terrain.revues.org/document2703.html>.
- Faure S., Garcia M.C., (2005), *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute.
- Fize M., (1993), *Les bandes : « P'entre soi » adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Gasparini W., (2000), *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, Ed. de la Découverte.
- Gebauer G., Wulf C., (1998), *Jeux, rituels gestes, fondements mimétiques de l'action sociale*, Paris, Economica, coll. Anthropos, édition 2004.
- Geertz C., (2^{ème} édition 1999), *Savoir local, savoir global*, Paris, PUF.
- Genet C., (1979), *La vie mondaine aux bains de mer*, Gémozac.
- Godelier M., (1984), *L'Idéal et le Matériel*, Paris, Fayard.
- Goffman E., (1963), *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, édition 1975.
- Goffman E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, éditions de Minuit, traduction 1971.
- Goffman E., (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Edition de Minuit, coll. Le sens commun.
- Goffman E., (1977), *L'arrangement des sexes*, La Dispute, Paris, édition 2002.
- Goffman E., (2004), *Le déploiement du genre*, extrait de *Gender Advertisement, Terrain*, n° 42, pp. 109-

Bibliographie

128.

- Godelier M., (1982), *La production des grands hommes*, Paris, Champ Flammarion, édition 1996.
- Greenwald A.G., (1992), L'égo totalitaire, ou comment chacun fabrique et révisé sa propre histoire, in *Le soi, recherches dans le champ de la cognition sociale*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- Greimas Algirdas J., (1966), *Sémantique structurale*, Larousse, Paris.
- Greimas Algirdas J., (1970), *Du sens. Essais sémiotiques*, Seuil, Paris.
- Gresser B., (1998), Le sport sur la plage. Une facette de l'identité institutionnelle : la naissance des clubs « Mickey » in S. Fauché et al. *Sport et identités*, Paris, L'Harmattan, pp. 247-256.
- Habermas J., (1968a), *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, traduction française 1973.
- Habermas J. (1968b), *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, traduction française 1976.
- Héas S., (2004). *Anthropologie des relaxations : des moyens de loisirs, de soin et gestion personnelle ?*, Paris, L'Harmattan, collection Mouvement des sciences.
- Heinich N., (1999), *L'épreuve de la grandeur*, Paris, La découverte.
- Héritier F., (1996), *Masculin/ Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris.
- Héritier F., (2002), *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, Paris.
- Hobsbawm E., Ranger T., (1992), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, Canto Edition.
- Hubert H., Mauss M., (1929), *Mélange d'histoire des religions, Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, édition électronique (2001), Québec. Réalisée à partir du livre d'Henri Hubert et Marcel Mauss, *Mélanges d'histoire des religions. De quelques résultats de la sociologie religieuse; Le sacrifice; L'origine des pouvoirs magiques; La représentation du temps*, Paris, Collection : *Travaux de l'Année sociologique*, 2^e édition, Librairie Félix Alcan, pp. 1-130.
- Irlinger P., Louveau C., Métoudi M., (1988), *Les pratiques sportives des français*, Paris, INSEP.
- Javeau C., (2003), *Sociologie de la vie quotidienne*, Paris, PUF, coll. QSJ?
- Jeu, B. (1972), Définition du sport, *Diogène*, 80, 153-167.
- Jeu B., (1975), *Le sport, la mort, la violence*, Lille, PUL.
- Jeu B., (1977), *Le sport, l'émotion, l'espace*, Paris, Vigot, coll. Sport + enseignement.
- Jeu B., (1987), *Analyse du sport*, Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, édition 1992.
- Jeu B., (1993), *Le sportif, le philosophe, le dirigeant*, Lille, PUL, coll. Travaux et documents.
- Kaufman J. C., (2001), *Corps de femmes, regards d'hommes, sociologie des seins nus*, St-Amand-Montrond, Pocket.

Bibliographie

- Kaufman J.C., (2005), *Le corps dans tous ses états*, (coll.) Paris, *Un corps pour soi*, PUF, Pratiques physiques et société, pp. 67-114.
- Kokoreff (dir.), (2002), *Société avec drogues, enjeux et limites*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, pp. 79-97.
- Korte H., (2004), « Le regard ethnologique de Norbert Elias », In : S. Chevalier, J.M. Privat, *Norbert Elias et l'anthropologie « nous sommes tous si étranges... »*, Paris, CNRS Editions, collection anthropologie, pp. 29-33.
- Laborde P., (2001), *Histoire du tourisme sur la Côte Basque, 1830-1930, Biarritz*, Atlantica.
- Lacroix G., (1985), Les sports de glisse. *EPS*, n° 194, pp. 6-9.
- Lacroix G., (1990), *Le look fun et ses enjeux*, in Géopolitique du sport. Acte du colloque de Besançon du 23-24 mars. Université de Franche-Comté, pp. 61-72.
- Lahire B., (2004), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, textes à l'appui / Laboratoire des sciences sociales.
- Lahire B., (2005), *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, textes à l'appui / Laboratoire des sciences sociales.
- Lapeyronnie B., Bessy O., Menaut A. (2000), L'évolution de l'identité des marathons et des marathonniens (1896-1998). *Sport*, n° 170, pp. 36-45.
- Laplantine F., (1996), *La description ethnographique*, Nathan, coll. 128, Paris, édition 2002.
- Latour B., (1999), *L'espoir de Pandore. Pour une vision réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La découverte, traduction 2001.
- Le Breton D., (1991), *Passion du risque*, Paris, Métailié, édition 2000.
- Le Breton D., (1998), *Les passions ordinaires, anthropologie des émotions*, Paris, Armand Colin, édition 2001.
- Le Breton D., (2001), La fureur de conduire, *Le Nouvel Observateur*, HS 104, pp. 48-52.
- Le Breton D., (2002), *L'adolescence à risque. Le corps à corps avec le monde*, Autrement, Paris.
- Le Breton D., (2003), La douleur et la mort ou l'affrontement aux limites, in P. Duret et D. Bodin (dir), *Le sport en question*, Paris, Chiron, pp. 85-96.
- Le Breton D., (2004), *L'intracctionnisme symbolique*, Paris, PUF.
- Lecoq D., (2004), L'espace marin : la mer inconnue, in *La mer, terreur et fascination*, Paris, L'album de la BNF.
- Lepoutre D., (1997), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, édition 2001.

Bibliographie

- Leroi-Gourhan A., (1965), *Le geste et la parole, la mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, Sciences d'aujourd'hui.
- Leroux M., (2002), Consommations intégrées et sport de haut niveau, in C. Faugeron et M. Léséluc De E., (2000), Usage de la violence symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques. L'exemple de l'escalade à Claret, in **Revue Staps n°51**, 81-92, mis en ligne : URL : http://www.sportnature.org/téléchargement/articles/deleseluc_violence.pdf, pp. : 1-9
- Léséluc De É., (2004), *Les voleurs de falaise*, Pessac, MSHA.
- Lévi-Strauss C., (1947), *Les structures élémentaires de la parenté*, École des hautes études en sciences sociales, Paris, édition 2003.
- Lévi-Strauss C., (1955), *Tristes tropiques*, Paris, Plon, coll. Terre humaine poche.
- Lévi-Strauss C., (1962), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, Pocket.
- Liogé R., (2004), *Entre marginalité magnifiée et récupération, « postindustrielle »*, Paris, Ed. Autrement.
- Lipovetsky G., (1993), *L'ère du vide, Essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Folio Essais.
- Lorenzi-Cioldi F., (1995), Androgynies au masculin et au féminin in EPHESIA, *La place des femmes*, La découverte, Paris, pp. 143-151.
- Loret A., (1995), *Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige. La révolution du sport des années fun*, Autrement, coll. Mutations, Paris.
- Louveau C., (1981), La forme, pas les formes ! Simulacre et équivoques dans les pratiques sportives féminines, in C. Pociello (dir.), *Sports et Société*, Vigot, Paris, pp. 303-318.
- Maertens J.T., (1978), *Ritologiques I, Le dessin sur la peau*, Paris, Aubier.
- Marsh P., (1978), *Aggro, the illusion of violence*, Londres, Dent and ltd.
- Marshall C., Rossman Gretchen B., (1989, 2ème édition 1998), *Designing Qualitative Research*, Sage Beverly Hills (CA).
- Martucelli D., (2005), *La consistance du social. Une sociologie pour la modernité*, Rennes, PUR, coll. Le sens social.
- Mauss M., (1923-1924), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives*, Paris, l'Année Sociologique, seconde série, édition électronique, Québec, 2002.
- Mauss M., (1967), *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot.
- Méda D., (2001), *Le temps des femmes pour un nouveau partage des rôles*, Flammarion, Paris.
- Mennesson C., (2000), *Des femmes au monde des Hommes*, Doctorat en sciences sociales de l'université de Paris V.

Bibliographie

- Mignon P., Truchot G., (2001), *La France sportive. Premiers résultats de l'enquête "pratiques sportives 2000"*, Bulletin des statistiques et études du MJS, Paris, n° 01-01.
- Mondenard De J. P., (2000), *Dopage. L'imposture des performances*, Paris, Chiron.
- Morin E., (1967, édition 1984), *Commune en France : La métamorphose de Plozévet*. Paris, LGF, coll. Biblio-Essais.
- Morin E., (1969), *La rumeur d'Orléans*, Paris, Fayard, coll. Points essais, édition 1982.
- Morin E., (1984), *Sociologie*, Fayard, Paris, édition 1994.
- Parlebas P., (1981), *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Insep, Paris.
- Parlebas P., (1986), *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF.
- Paugam S., (1991), *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF.
- Péret J., (2004), La violence de grèves, les sociétés littorales et les naufrages sur les côtes saintongeaises, in Augeron M. et Tranchant M. (dir.) *La violence et la Mer dans l'espace atlantique (XII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Perrot M., (2003), Les partages des sexes, histoire inachevée, *Le Monde*, jeudi 27 novembre, p. 19.
- Pineau G., Legrand J-L., (1993), *Les histoires de vie*, Paris, PUF.
- Pociello C. (1982a), Jouer (jouir) avec la vague, le vent et le soleil, *Les amis de Sèvres*, n°1, pp. 49-52.
- Pociello C., (1982b), *Les éléments contre matière, Sportifs "glisseurs" et sportifs "rugueux"*, France, Esprit n° 2, pp. 19-33.
- Pociello C., (1983), *Le rugby ou la guerre des styles*, Paris, Métailé.
- Pociello C., (1995), *Les cultures sportives*, Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles.
- Rainis M., (1998), *Avènement et développement des loisirs du corps sur le littoral ouest de la France. Les stades et clubs de plage (XXe siècle)*, Thèse STAPS, Strasbourg, Université Strasbourg 2.
- Pogam Le Y., (2004), Corporéisme et individualisme hédoniste, in *Corps et Culture*, Études Critiques : le plaisir dirigé, [article mis en ligne] URL : <http://corpsetculture.revue.org/document388.html>.
- Rauch A., (1996), *Vacances en France, 1830 à nos jours*, Paris, Hachette.
- Robène L., (1998), *L'homme à la conquête de l'air*, Paris, L'harmattan, 2 tomes.
- Roussel P., Griffet J., (2000), *The path chosen by females bodybuilders : a tentative interpretation*, *Sociology of Sport Journal*, n° 17, pp. 130-150.
- Saouter A., (1999), *Être rugby, jeux du masculin et du féminin*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, édition 2001.
- Saouter A., (2001), *Femmes et Sports*, in Dominique Bodin (dir.), *Sports et Violence*, Chiron, Paris, pp. 63-

Bibliographie

76.

Sayeux A.S., (1999), *Marcher sur l'eau, une ethnologie du surf à Anglet*, Mémoire de DEA d'anthropologie, MMSH d'Aix-en-Provence.

Singly De F., (1993), Les habits neufs de la domination masculine, *Esprit*, n° 196, 11, pp. 55-64.

Singly De F. (2005), *L'individualisme est humanisme*, Paris, L'Aube, coll. Essai.

Sohn A.-M., (1995), L'émancipation féminine. Entre les sphères privée et publique in EPHESIA, *La place des femmes*, La Découverte, Paris, pp. 177-181.

Spaemann R., (1999), *Notions fondamentales de la morale*, Paris, Champ Flammarion.

Terret T., (1995), À propos du « Baigneur d'Ostende » de G. Gerlier. Approche comparative de la profession de maître-nageur aux bains de mer et dans les bains urbains au milieu du XIXe siècle in P. Arnaud et T. Terret (dir.) *Education et politique sportives XIXe-XXe siècles*. Paris, CTHS, pp. 381-389.

Terret T., (2004), Sport et masculinité : une revue de questions, STAPS, n° 66, pp. 209-225.

Thébaud F., (1998), *Ecrire l'histoire des femmes*. ENS éditions, Paris.

Tönnies F., (1887), *Communauté et société*. Paris, Retz, édition 1997.

Touché M., Calogirou C., (1995), *Sport passion dans la ville : le Skateboard* in Terrain n°25, pp. 37-48.

Touraine A., (1969), *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, coll. Médiations.

Touraine A., (2005), *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard.

Trey O., (1994), Les conflits d'appropriation des espaces de pratiques en surf, in *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Augustin J.P (dir.), Talence, MSHA, pp. 79-86.

Urbain J. D., (2002), *Sur la plage*, Paris, Ed. Payot et Rivages.

Vailleau D., (1992), *Contribution à une histoire sociale des pratiques et des modèles balnéaires. Baigneurs et nageurs de La Rochelle. Juin 1870-juin 1936*, Thèse de doctorat STAPS. Bordeaux, Université Bordeaux 2.

Valleur M., Véléla D., (2002), *Les addictions sans drogue(s)*, revue Toxibase n°6, juin.

Viard J., (2001), *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, St Etienne, Ed. de l'aube.

Vigarelo G., (2005a), S'exercer, jouer, in Corbin A., Courtine J.J., Vigarelo G (dir) *Histoire du corps, de la Renaissance aux Lumières*, sous les directions de., vol.I, Paris, Seuil, 2005.

Vigarelo G., (2005b), Hygiène du corps et travail des apparences, in Corbin A., Courtine J.J., Vigarelo G., (dir.) *Histoire du corps, de la Révolution à la Grande Guerre*, vol.II, Paris, Seuil.

Bibliographie

- Villain-Gandossi C., (2004), La perception des dangers de la mer au Moyen-Âge à travers les textes littéraires et l'iconographie, in Augeron M. et Tranchant M. (dir.) *La violence et la Mer dans l'espace atlantique (XII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Wacquant L., (2000), *Corps et âme, carnet ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, Mémoire Sociale.
- Weltzer-Lang D., (2002), Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France, in Vei Enjeu, *Rapports de sexe, rapport de genre, entre domination et émancipation*, n°128, pp. 10-32.
- Welzer-Lang D., (2004), *Les hommes changent aussi*, Payot, Paris.
- Wheaton B., Tomlinson A., (1998), The changing gender order in sport ? The case of windsurfing subcultures, *Journal of sport & social Issues*, n° 22-23, pp. 252-274.
- Wittgenstein L., (1992), *Leçons et conversations. Conférence sur l'éthique*, Gallimard, coll. Folio/essais, Paris.
- Wieviorka M., (2001), *La différence*, Paris, Balland, coll. Voix et regards.

Ouvrages sur le surf

- Berkovitz P., (1999), Focal point of the Pacific: a perspective on surfing in Hawaii in Woodstock Deborah, Association of American Geographers (Eds.), *Hawaii, new geographies*, Honolulu, Dept of Geography, University of Hawaii at Manoa.
- Cisco D., (1999), *Hawaii sports : History, facts and statistics*, Honolulu, University of Hawaii Press.
- Dufau G., (2004), *Sessions de rêve, une sélection des meilleurs articles tirés de 200 numéros de Surf Session*, Anglet, Edition Surf Session.
- Filosa G., (1977), *The surfers's almanach : an international surfing guide*, New York, Dutton.
- Finney B., Houston J., (1966), *Surfing. A history of the ancient Hawaiian sport*, Average customer review.
- Gardinier A., (2004), *Les Tontons Surfeurs*, Anglet, éditions Atlantica.
- Kelly J., (1965), *Surf and sea*. New York, A. S. Barnes.
- Maxwell C. B., (1949), *Surf. Australians against the sea*, Sydney, Angus and Robertson.
- Muirhead D., (1962), *Surfing in Hawaii*.
- Soultrait De G., (1995), *L'entente du mouvement*, Guéthary, éd. Vent de Terre/ Surf Session.
- Soultrait De G., (2000), *Pour un concept d'intégrité*, éd. Vent de Terre/ Surf Session.

Bibliographie

Soultrait De G., (2002), *L'homme et la vague*, Guéthary, Vent de Terre/ Surf Session.

Verlomme H., Masurel L., (2002), *Bodysurf, aux origines du surf*, Anglet, Atlantica.

Warshaw M., (1998), Paperweight, in *Surfer's Journal* N°15, juillet/août/sept. 1998, pp. 70-79.

Sources archivistiques

Imprimés

Cheever H. T. [reverend] (1851), *Life in the Sandwich Islands : or the heart of the pacific, as it was and is*. New York, A. S. Barnes & Co. ; Cincinnati, H. W. Derby & Co. [Bishop Museum. Fuller Coll. DU623 C51]

Cook, J. [continued by King, J.] (1784), *A compendious history of Captain Cook's last voyage, performed in the years 1776, 1777, 1778, 1779, and 1780; in wich all the interesting transactions are recorded, particularly those relative to his unfortunate death. With a map of the new discoveries, and the track of the ships*, London, Kearsley. [Bishop Museum. Fuller collection. DU12 C77]

Cook J. [continued by King, J.], (1796), *A voyage to the Pacific Ocean. Undertaken by command of his Majesty, for making discoveries in the Northern Hemisphere : performed under the direction of Captains Cook, Clerke and Gore, in the years 1776, 1777, 1778, 1779, 1780 ; Being a copious, comprehensive and satisfactory abridgement of the Voyage written by Captain James Cook, F. R. S. and Captain James King, LL. D. and F. R. S. Illustrated with cuts, In four volumes*, New York, printed by Tiebout and O'Brien printers for Gomez Ed. [Hawaii State Archives, G420 .C623 C66 1796].

Cook J. [continued by King, J.], (1797), *Captain Cook's three voyages to the Pacific Ocean (...)*, Boston, printed by Manning and Loring for Thomas & Andrews and D. West Eds. [Hawaii State Archive, Library, G420 .C62, C36, 1797]

Desaulses de Freycinet L.-C., (1825), *Voyage autour du monde (...) exécuté sur les corvettes de S. M. l'Uranie et la Physicienne pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820*, Paris. [Bishop Museum Archives, 1964. 0280]

London J., (1919). *On the Makaloa mat*, New York, The Macmillan Company. [Bishop Museum Library; Main coll. PZ3 .L84 1919.

Twain M. [Samuel L. Clemens, dit Mark Twain], (1872), *Roughing it*, Hartford, Conn., American Publishing Company ; Chicago, F. G. Gilman & Co. [Bishop Museum, 1. c. Collection, DU 623 C56 1. c.]

Twain M. [Samuel L. Clemens, dit Mark Twain], (1975), *Mark Twain's letters from Hawaii.[1866]*. Edité et avec une introduction par A. G. Day. Honolulu, University Press of Hawaii. [Bishop Museum Library, PS1331. A4 M34, 1975 1C]

Twain M. [Samuel L. Clemens, dit Mark Twain], (1939), *Letters from the Sandwich Islands, written the Sacramento union by Mark Twain [pseud.] Introduction & conclusion by G. Ezra dane*. Stanford University, Calif., Stanford University Press. [Bishop Museum Library, Main coll. DU 623 C56]

Twombly A. S., (1900), *Kelea, the surf-rider, a romance of pagan Hawaii*, New York, Fords, Howard & Hubert. [Bishop Museum Library, DU 623 T97 1. c.]

Manuscripts

Bibliographie

Cook J. [continued by King, J.], (1779), *Captain J. Cook's journal, nov.1778-1779. 1. Resolution (ship). Hawaï, discovery and exploration. 2. Hawaï, discovery and exploration*, [Microfilms. British Museum, Department of Manuscripts. Egerton. ms 2177A]

Fonds Fred Hemmings Legs, 1946, *Fred Hemmings Jr. papers*, Documents d'archives (0,5 M. linéaires) comprenant : journaux, magazines, documents variés, photographies, etc. investiguant la thématique du surf. [Hawaii State Archives, Manuscript coll. M-464].

Houston V., (1952). *Forwards and notes on the Hawaï portion of John Ledyard's journal during Captain Cook's last voyage in the Pacific Ocean*, [Bishop Museum Archives, Manuscripts, HI .H . 61]

Iconographie

Webber J., (1792), *A view of Karakakooa in Owyhee*, [surfing Hawaï. Kealakekua bay]. Taylor engraver. Image 23 x 35 cm., sur support détaché : 25 x 37 cm. [Bishop Museum Archives. Art.]

Cette image a été redessinée et regravée à partir de la figure 68 par J. Webber dans le journal de voyage de James Cook dans l'Océan pacifique [poursuivi par James King] 1776-1780. Atlas Folio (Londres, 1784), publiée dans : G. W. Anderson, *A new, Authentic, and Complete Collection of Voyages Round the World, including Cook's First, Second, Third and last Voyages...* (London, Alex Hogg, 1792), p 577.

Presse généraliste

Journal Le Monde

Surf : le championnat du monde Les écumeurs de la Côte d'Argent, 15.08.87

Surf : les championnats d'Europe La déferlante française, 03.10.87

Hawaï une Californie offshore, 28.11.87

Championnat du monde de surf Biarritz, Mecque de la vague, 07.09.93

Epoque Les cavaliers de l'écume, 03.09.94

Technique Choisir sa vague, 03.09.94

Les surfeurs professionnels français restent au creux de la vague, 23.08.95

Les nouvelles pratiques sportives, 18.06.96

Le surf professionnel cherche un statut de sport de haut niveau, 03.09.96

Les envolées de la glisse, 29.01.99

L'esprit glisse, 30.11.00

Visa pour Hawaï : Là où la vague est née, Carnet de vague, 30.11.00

Trois question à ... Jean-Pierre Augustin, 13.12.00

L'industrie du surf trouve en Aquitaine un nouvel eldorado, 13.12.00

Laird Hamilton, icône du surf, 16.02.01

Vacances sportives – 5 : Le surf implique technique, endurance et connaissance de la mer, 22.08.02

Journal L'Humanité

La nuit se glisse, 3.12.90

Table des matières

Préalable introductif	0
1. Du sujet à l'objet	0
2. Observer, décrire et interpréter sans prétention prédictive	2
A. Les guillemets de « l'histoire »	6
B. Choix méthodologiques, terrains et personnes interrogées	8
<i>Où il est question de comparaison si ce n'est de comparatisme</i>	8
C. Choix théoriques	10
D. Méthodologie mise en œuvre	13
1) Les entretiens	13
2) Les observations	19
3) La tenue du carnet ethnographique	20
4) Documents divers	21
3. Un terrain particulier : le Pays Basque	22
Chapitre I	27
D'une eau à l'autre, d'une histoire à l'autre : comment le surf s'est-il ancré sur nos rivages ?	27
1. Pratiques rituelles, pratiques ludiques, pratiques modernes... les origines historiques du « surf »	27
A. Aux sources du he'e nalu	27
B. Trois modèles de pratiques (18^{ème}-20^{ème} siècles)	30
C. Un questionnement autour du surf « situé »	34
2. Le sauvage et le domestiqué :	36
A. L'océan et les peurs :	36
1) L'exécrable substance	36
2) Le port : une entaille redoutable	37
B. Les pieds dans l'eau :	39
1) Cadrer la nature	39
2) Le bain civilisé	40
3) Bains sauvages	41
4) Mélange des modes	42
5) Liberté surveillée !	43
3. « SURF 56 »	45
A. Du rêve américain	45
B. Au rêve d'origines	47
4. Histoires de vie, histoire du surf	55

<i>Discours historique de la seconde génération : une culture illégitime</i>	56
Chapitre II	67
Apprendre à être surfeur, apprendre à surfer : d'une image à l'autre	67
1. Evolution de l'image du pratiquant ou comment un sport de rame est-il devenu un <i>sport de glisse</i> ?	67
A. Imbroglgio de mots	67
B. Domination sémantique	69
1. Du côté des pratiquants	70
C. Entre stigmatisation et intronisation médiatique	77
2. La « fabrique » des surfeurs	82
A. Quand la vague est la règle	84
B. Apprendre à être un surfeur	85
1) L'imprégnation par le milieu naturel et familial :	85
2) L'observation/ l'expérimentation/ le recadrage	88
C. Apprendre à surfer	96
<i>Comment enseigner ?</i>	99
Chapitre III	105
Le corps et l'esprit	105
1. Quand le corps fait mal	106
A. Rudesse de l'eau	107
1) Marquage du corps	108
<i>Marquage superficiel</i>	109
<i>Les modifications physiologiques et physiques</i>	111
<i>Marquages internes</i>	111
2) Quand la marque fait la preuve	113
2. Plaisir par corps	114
a) Jouer avec les peurs	115
<i>L'appréhension</i>	115
<i>L'adrénaline</i>	116
<i>Processus d'accommodement des peurs</i>	119
b) Sentir son corps	120
<i>L'eau et les sens</i>	121
<i>L'ivresse</i>	124
2) Contempler	127
3) Méditer	129
3. Les entre-corps : Corps endormi versus corps réveillé	131
4. Le surf comme addiction	132
A. Preuve de l'addiction	134
B. Proposition d'explications de ces conduites addictives	139

Chapitre IV	143
« Farces » des règles, règles de « faces »	143
1. Territoire symbolique et règles coutumières	143
A. Ce qu'on dit qu'il faut faire	144
1) Celui qui entre	144
2) Celui qui est en place	146
3) Règles coutumières	146
<i>Séquences d'interactions explicites</i>	146
<i>Montrer patte blanche</i>	148
B. Ce qu'on dit qui est fait	149
1) Les veilleurs de règles	149
2) L'enfer, c'est les autres	153
3) Quand les surfeurs font des vagues	156
« Pas chez moi »	159
« Chez moi »	159
Première scène : avoir plus de droits que l'étranger	159
Deuxième scène : où « tu te fous de ma gueule »	160
Troisième scène : « l'esprit chevaleresque »	161
2. Le surf comme lieux de batailles :	162
A. Les affrontements	162
1) L'affrontement symbolique : regard pesant, visage fermé	162
2) Affrontement stratégique : s'imposer physiquement	165
3) Affrontement physique : quand on en arrive aux mains	169
<i>La raison des poings</i>	171
B. Règles coutumières comme résistance aux normes fédérales ?	173
1) Les gestionnaires de morale	173
2) Jeux de détournement des règles	175
3) Violences et exclusions ?	176
Chapitre V	179
Jeux de genres	179
1. Pratique de surfeuses, paroles de surfeurs, petits arrangements dans l'ordre des genres	179
A. Un certain développement du surf féminin : quelques observations	183
1) Un espace naturel égalitaire ?	186
2) Des paroles qui ordonnent	187
B. Pourquoi la femme, aujourd'hui, peut-elle surfer ?	187
1) Des mots et des genres : la technologie au secours des femmes ?	188
2) Du surf pour l'allure	190
C. Accommodation du rapport genre/ élément naturel	191
<i>La vague, la femme, l'intuition et la ruse</i>	192
D. Pacification des rapports à l'eau	193
1) De la bienveillance des hommes...	193
2) ... A l'infantilisation des femmes	196

Table des matières

E. Virilisation de la bonne surfeuse : une nécessité sportive ?	197
1) Comment penser l'impensable ?	197
F. Une virilité douce	198
1) D'une distinction ...	199
2) ... mais pas d'un rejet	199
3) Comprendre le décalage	200
4) Une domination ou des dominations ?	201
2. Je(ux) de l'homme	201
A. Territoire symbolique comme « maison des hommes » (Saouter, 2000)	201
B. La fabrique des grands surfeurs	202
C. Une initiation silencieuse	204
3. Qu'en est il des femmes ?	205
A. Une domination masculine effective	205
B. Recul, dérision et jeux de genres : quelques réponses face à la domination	207
1) Prendre du recul	207
2) De la dérision	209
3) Quand on joue avec les genres	211
Conclusion	215
Surfer pour être	215
1. Le surf entre deux jeux	216
A. Un jeu polymorphe	216
B. Ce que le surf n'est pas	217
C. Ce que le surf peut être	219
2. Le surf, « in » ou « out » ?	220
A. Société de consommation et surf : valeurs partagées ?	221
1) Une néo-histoire	221
2) Un bonheur synthétique	222
3) Un corps normalisé	223
B. Le surf comme sous-culture déviante	223
C. Le surf, un remède bricolé face aux maux de la société ?	229
1) Sentiments d'insécurité sociale, « vies stressantes »	229
2) Le surf comme <i>parenthèse ataraxique</i>	231
Index des principales notions	238
Index des auteurs	241
Lexique basique	244
Bibliographie	246
Sources archivistiques	257

Table des matières

Manuscrits	257
Iconographie	258
Table des matières	259
Annexes	271

Annexes

Sommaire

Réglementation fédérale	273
-------------------------------	-----

Réglementation fédérale

REGLEMENTATION DE LA PLAGE ET DES ACTIVITES NAUTIQUES

RAPPEL : LOI DU LITTORAL

OBLIGATION DE SECURITE DU MAIRE

Loi N° 86.2 du 3 Janvier 86, relative à l'aménagement , à la protection et la mise en valeur du littoral :

Sur la plage :

L'accès des piétons aux plages est libre sauf si les motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale ou de protection de l'environnement nécessitent des dispositions particulières. L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages. Sur sa Commune le Maire réglemente par des arrêtés municipaux. Sauf autorisation donnée par le représentant de l'Etat dans les Départements, après avis du Maire, la circulation et le stationnement de véhicules terrestres à moteur ou autres que des véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer, sur les dunes et les plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public

Dans l'eau

Le Maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 m à compter de la limite des eaux.

Le Maire réglemente l'utilisation des aménagements réalisés pour la pratique de ces activités. Il pourvoit d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.

" Le Maire délimite une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités nautiques mentionnées ci-dessus. Il détermine des zones de surveillance (zones entre les panneaux " abeilles ") et des périodes de surveillance. Hors des zones et des périodes ainsi définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés " .

Le Maire est tenu d'informer le public par une publicité appropriée, en Mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées, ainsi que des résultats des contrôles de la qualité des eaux de ces baignades accompagnées des précisions nécessaires à leur interprétation.

La coordination de la mise en oeuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours pour la recherche et le sauvetage des personnes en détresse est assurée sur l'ensemble des eaux maritimes par l'autorité de l'Etat.

Les organismes de secours et de sauvetage en mer sont agréés par l'Etat.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES NAUTIQUES

1 - Activités nautiques

Le surf et ses disciplines associées sont considérés comme des activités nautiques. Le pouvoir de police des activités nautiques du Maire lui donne la possibilité de prendre des arrêtés municipaux concernant les conditions de pratique des activités nautiques sur sa Commune, en vue " d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique " (Art. L 2212 - 1 et L 2212 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces arrêtés municipaux doivent être portés à la connaissance des usagers par voie d'affichage en Mairie et sur les lieux de baignades (accès à la plage).

2 - Baignades

Les baignades sur les plages maritimes peuvent se répartir en 3 catégories :

- * Celles qui sont interdites par le Préfet pour un ensemble de Communes ou par le Maire dans une Commune déterminée en raison d'un danger exceptionnel.
- * Celles qui sont aménagées par la Commune , soit en régie soit en concession ou par un propriétaire privé.
- * Celles où le public peut se baigner librement mais à ses risques et périls.

Baignades interdites

Le principe de liberté d'accès au domaine maritime ne s'oppose pas à ce qu'un Maire ou un Préfet interdise les baignades sur les portions de plage dangereuses.

Les emplacements présentant des dangers particuliers, anormaux, doivent être interdits et signalés, tout défaut de signalisation entraînant, en cas d'accident, la responsabilité de la Commune quand le danger est manifeste.

Baignades libres mais aux risques et périls de l'intéressé

Quand un lieu de baignade ne présente pas de dangers particuliers (bancs de sable mouvants, rochers, tourbillons,...) la baignade peut être laissée libre mais, faute d'aménagements et de surveillance, elle ne peut que s'effectuer aux risques et périls des nageurs en dehors de la zone de responsabilité.

Baignades aménagées

La Commune ne se dégagerait pas de sa responsabilité, en matière de surveillance de plage publique, en instituant une zone spéciale de surveillance des baignades. En effet sa responsabilité peut se trouver engagée en cas de faute lourde, même en dehors de la zone de surveillance.

Les emplacements aménagés à l'usage de baignades font l'objet d'arrêtés préfectoraux ou municipaux pris sur la base de l'arrêté type annexé à la circulaire N° 380 du Ministère de l'Intérieur du 11 Juillet 66.

- la signalisation doit être concrétisée par des marques permanentes de la zone littorale ou riveraine surveillée. Les zones dangereuses et les obstacles insoupçonnables doivent être signalés.
- Le fonctionnement continu sur les lieux dans le cadre d'un horaire déterminé, d'un service de surveillance et d'intervention immédiate doit être assuré.
- Une liaison avec un centre de secours doté de moyens de réanimation et d'évacuation doit être prévue

3 - Signalisation

Le drapeau rouge : La baignade est interdite. Ce drapeau peut être employé non seulement pendant les heures de surveillance, mais encore éventuellement en dehors de ces heures. Pour les surfeurs les drapeaux rouges constituent une information. Toute pratique se fait aux risques et périls de l'intéressé. La pratique du surf peut être interdite par arrêtés préfectoraux ou municipaux pour motifs particuliers (pollution, épaves,....)

Le drapeau orange : La baignade est dangereuse mais surveillée. Il est nécessaire alors d'observer la plus grande prudence.

Le drapeau vert : La baignade ne présente pas de dangers particuliers et est surveillée.

Le choix du signal à hisser à tel ou tel moment en fonction du danger ou de l'absence relative de danger sera fait sous la responsabilité du Maire, autorité de Police.

Lorsque le pavillon :

- n'est pas hissé en haut du mât, le public pourra se baigner à ses risques et périls.
 - est abaissé en cours de surveillance cela veut dire que les services de secours procède à une intervention.
- Les surfeurs se doivent alors d'apporter autant que faire se peut leur aide aux secours engagés.

REGLEMENTATION DE LA PRATIQUE DU SURF

Le Surf est un terme générique qui définit " les activités pratiquées dans les vagues ". Une vague est une onde qui se déplace sur un plan d'eau pour déferler in finé sur la côte maritime.

Le Surf regroupe l'ensemble des disciplines suivantes :

Surf

Bodyboard

Longboard

Kneeboard

Skimboard

BodySurf

Paddle board

Surfing canoë

Surf tracté (Tow-In)

Toute personne qui utilise l'énergie d'une vague pour se faire porter, peut donc être considérée comme un surfeur.

CARACTERISTIQUES DES DISCIPLINES ET PRATIQUES DE LA FFS

- Un surfeur, un longboarder, un kneeboarder est un pratiquant qui utilise des planches en polyester ou en mousse, de longueurs variées. Ces planches sont reliées aux pieds des pratiquant par un leash.
- Un bodyboarder est un pratiquant qui utilise une planche de bodyboard en mousse. Ces planches sont utilisées avec des palmes et un Leash
- Un Skimboarder est un pratiquant qui utilise une planche en polyester ou en bois.
- Un Bodysurfeur est un pratiquant qui utilise des palmes et accessoirement des plaquettes pour prendre des vagues.
- La pratique du Tow-In consiste à lancer un surfeur sur une vague à l'aide d'un engin motorisé.

Les pratiquants de ces disciplines qui respectent les caractéristiques ci-dessus, sont considérés comme des surfeurs autonomes.

Les utilisateurs de tout autre engin permettant de prendre des vagues et ne correspondant pas aux caractéristiques définies ci-dessus, ne sont pas considérés comme des surfeurs . Pour des raisons de sécurité, l'accès à la zone de baignade pourra être autorisé à ces utilisateurs (planches en polystyrène, matelas pneumatiques,..) ou des zones de pratique spécifiques pourront être balisées. Il pourra en être de même pour des pratiquants débutants des disciplines présentées ci-dessus, considérés comme des surfeurs non autonomes.

REGLEMENTATION DU SURF

Il est interdit de surfer dans la zone de baignade surveillée .

La pratique des activités définies ci-dessus doit se faire hors des baignades dans le respect des règlements techniques (règles de sécurité, de priorités, etc...), conformément aux attributions accordées par la délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la Fédération Française de Surf.

Toute personne utilisant un engin tel que planche de surf, de bodyboard (en mousse, en polyester, ou en bois), de skimboard..., ne peut être considérée comme un baigneur.

Pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, le Maire pourra prendre la décision d'aménager des zones réservées aux pratiquants débutants de ces activités.

Il est vivement déconseillé de surfer par temps d'orage.

Les surfeurs doivent assistance à toute personne en danger.

REGLES DE PRIORITE EN SURF LIBRE ET EN SURF ECOLE

D'après les statistiques la plupart des accidents de surf sont dus à la collision de 2 surfeurs. La jurisprudence dominante considère qu'en matière de surf, les règles de la F.F.S., ayant vocation à s'appliquer conformément à la délégation de pouvoir pour organiser et réglementer la pratique du Surf accordée à la FFS par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1 - Règles de priorité essentielles concernant les problèmes de sécurité

- La règle de base ne tolère qu'un seul surfeur par vague à moins que 2 surfeurs n'empruntent sans se gêner des directions radicalement opposées.
- Dans le cas où une vague déferle dans une seule direction c'est le surfeur le plus au pic de la vague qui est prioritaire pour toute la durée de son surf.
- Un surfeur qui a pris possession de la vague est prioritaire sur un surfeur qui rame vers le large. En conséquence, le surfeur qui remonte au large doit contourner la zone de surf.

2 - Règles complémentaires de convivialité :

- Lorsqu'un surfeur placé le plus au pic, au point initial de take-off a pris possession de la vague, il est prioritaire de la vague pour toute la durée de son surf, même si derrière lui un autre surfeur fait un take-off dans la mousse (snaking).
- Si au point initial de take-off, la droite et la gauche sont aussi valables l'une que l'autre, la priorité reviendra au premier surfeur en action qui fera une manœuvre dans la direction choisie. Un deuxième surfeur peut donc partir dans la direction opposée sur la même vague.
- Lorsque 2 pics séparés bien précis, éloignés l'un de l'autre, se rejoignent à un endroit quelconque de la vague, bien que chacun des surfeurs soit à la position le plus au pic, à l'approche d'un point de rencontre, ils ne doivent pas se croiser et sortir de la vague afin d'éviter tout risque de collision.
- Un surfeur placé le plus au pic ne doit pas être gêné par un autre surfeur qui rame pour prendre la même vague.
- En cas de risque de collision, il est toujours conseillé au surfeur prioritaire de passer derrière le surfeur gêneur et non pas devant lui et de faire le maximum pour l'éviter. Le surfeur gêneur fera tout son possible pour tenir sa planche en passant sous la vague (Canard) et non pas, en la repoussant vers le surfeur prioritaire.

3- Collisions

L'Article 1384 du Code Civil précise que toute personne est responsable des choses dont elle a la garde ou qu'elle utilise. Le surfeur qui heurte un surfeur ou un baigneur est donc présumé responsable de l'utilisation de sa planche. Toutefois, dans certaines circonstances, les règles de priorités définies ci-dessus pourront lui être opposées.

LE ZONAGE DES PLAGES

A - Rappels :

1) Autorité du Maire :

" Le Maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés (cas du Surf) jusqu'à une limite fixée à 300 m à compter de la limite des eaux " .

" Le Maire délimite une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades et des activités mentionnées ci-dessus. Il détermine les périodes de surveillance,....". (Cf : les arrêtés municipaux qui peuvent différer d'une Commune à l'autre)

2) Le principe de liberté de baignades :

Le principe du droit, est celui de la liberté. Chacun est donc libre de se baigner ou des pratiquer des activités nautiques sur les plages du domaine public sauf si, pour diverses raisons, l'autorité administrative a pris des interdictions particulières l'interdisant en raison des dangers que présente l'endroit. La contrepartie de cette liberté, c'est que la surveillance de ces activités n'a pas à être effectuée.

La Fédération Française de Surf reste fondamentalement attachée au respect du principe de liberté des baignade et de pratique du Surf, sur tout le domaine public maritime. Dès lors celles-ci s'exercent aux risques et périls des intéressés. Ce point est repris dans l'article L. 131 - 2 - 1 du Code des Communes complété par la loi du 3 Janvier 1986 lequel dispose " Hors des zones et périodes ainsi définies (zones surveillées, périodes de surveillance), les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés. ".

B - Mise en place du zonage des activités

Il conviendra autant que possible pendant les périodes de surveillance, de donner satisfaction aux utilisateurs du domaine public, baigneurs comme surfeurs, en essayant de préserver un espace de pratique approprié, dans l'intérêt et la sécurité de chacun.

Il est très difficile de fixer une conduite commune à adopter en cas de zonage. Suivant la configuration de leurs plages et les impératifs de baignades, certains auront intérêt à ce que des zones spécifiques pour débutants soient délimitées. Ailleurs de telles mesures ne seront pas forcément nécessaires. Dans tous les cas, il convient de privilégier le dialogue avec les autorités municipales et les services de surveillance des baignades, de déterminer en concertation l'opportunité et les modalités de mise en place de mesures adaptées.

Dans cet esprit, le zonage peut participer à une meilleure sécurité de certaines pratiques:

- celles concernant les débutants : surfeurs, bodyboarders
- celles concernant l'utilisation d'engins non répertoriés dans les règlements techniques des disciplines concernées par la FFS : planche en mousse de polystyrène,...

Quelles que soient les mesures adoptées :

Les Surfeurs devront impérativement respecter les zones surveillées de baignade ;
- Les Ecoles de Surf devront se signaler sur la plage en accord avec les services de secours (fanions triangulaires verts avec au milieu un rond rouge)

- Dans le cas de zonage des plages, la signalisation utilisée devra être clairement différente de celle utilisée pour la signalisation des Ecoles et des baignades. L'utilisation de drapeau Bleu avec au milieu un rond Jaune, pour signaler des zones réservées aux débutants, nous semble appropriée.

LE SECTEUR ECOLE DE LA F.F.S.

LES OBJECTIFS

Les deux objectifs essentiels sont :

- la qualité de l'enseignement,

Fédération

- la sécurité des pratiquants.

La labellisation des Ecoles, mise en place par la Fédération répond à ces objectifs. Elle a pour but de développer et de promouvoir la mise en place de structures Ecoles (sous forme associatives ou privées) répondant à des critères de :

- qualité de l'accueil au sein des structures : information, locaux, matériels,...
- qualité de l'encadrement : moniteurs diplômés
- qualité de l'enseignement : sécurité, progression pédagogique,...

Les publics concernés

Les disciplines concernées par la réglementation sont toutes les variantes du Surf, à savoir : le Surfboard, le Bodyboard, le Longboard, le Kneeboard, le Skimboard, le Bodysurf.

EDUCATEURS - ANIMATEURS

Pour répondre au besoin de qualification des moniteurs pour enseigner contre rémunération, il existe :

Deux diplômes d'Etat d'Educateurs :

- le Brevet d'Etat 1er Degré de Surf : Le titulaire de ce diplôme est un Educateur qui peut enseigner contre rémunération et ouvrir à ce titre un établissement sportif d'enseignement du Surf - Article 43 de la loi du 16 Juillet 1984 modifiée-
- le Brevet d'Etat 2ème Degré de Surf : ce diplôme élargit les compétences du BEES 1, à l'entraînement, la gestion de structures, la formation de cadres

1 diplôme Fédéral d'Animateur :

Le Brevet Fédéral 2ème degré : Ce diplôme est inscrit au tableau B des diplômes de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation contre rémunération des activités physiques et sportives. Cette homologation est valable, sous certaines conditions, jusqu'au 31 décembre 2000 - Instruction 00 056 JS du 31 Mars 2000).

Ces conditions sont les suivantes : " Encadrement du surf et du Bodyboard dans les établissements affiliés à la Fédération Française de Surf ou agréés par elle, pendant les périodes de vacances scolaires, à raison de 2 brevets fédéraux pour un Brevet d'Etat exerçant dans l'établissement ".

Les prérogatives attribuées aux titulaires de ce diplôme appellent certains commentaires, concernant le champ de compétences de ces enseignants notamment en matière de pédagogie, de sécurité et de lieu d'exercice :

- Le choix de la zone de surf, la constitution des groupes, le choix de la progression pédagogique ne relèvent pas du champ de compétences des titulaires de ce diplôme mais de celle du Brevet d'Etat.
- Le Brevet d'Etat doit être physiquement présent lors de toute situation d'enseignement des brevets fédéraux.

- Enfin au terme des Statuts et Règlement Intérieur de la Fédération Française de Surf, sont considérés comme établissements affiliés ou reconnus (agréés) par elle, les Clubs affiliés et les structures Ecoles labellisées

LES LICENCES FFS

La délivrance d'une licence est un acte volontaire qui affirme l'engagement du titulaire à pratiquer l'une des disciplines du Surf

réglementées par la FFS et à se conformer à ses règles.

La Fédération propose à ses adhérents 4 types de licences :

La licence pratiquant :

Elle s'adresse aux personnes désirant pratiquer le surf ou l'une des disciplines associées dans le cadre d'une activité autre que celle de faire de la compétition. Elle permet cependant de participer aux compétitions internes du club. Sa durée est valable pour toute l'année en cours. Elle assure le licencié en Responsabilité Civile, en garantie Individuelle Accident, en Garantie Assistance.

La licence compétition :

Elle s'adresse aux personnes souhaitant participer aux compétitions fédérales nationales, régionales ou départementales, ainsi qu'aux compétitions internationales de l'I.S.A. Sa durée est valable pour toute l'année en cours. Elle assure le licencié en Responsabilité Civile, en Garantie Individuelle Accident, en Garantie Assistance.

La licence Ecole :

Elle s'adresse à toute personne pratiquant le Surf ou l'une des disciplines associées dans le cadre d'une formation pédagogique. Sa durée n'est valable que pendant les heures de cours. Elle assure alors le licencié en Responsabilité Civile et en Garantie Individuelle Accident.

La Licence Dirigeant-Educateur

Elle s'adresse plus particulièrement aux dirigeants des associations affiliées, aux responsables des Etablissements agréés (Ecoles de Surf privées labellisées par la FFS), aux éducateurs sportifs des Clubs ou Ecoles. Elle assure le licencié en Responsabilité Civile, en Garantie Individuelle Accident, en Garantie Assistance.

NIVEAUX DE PRATIQUE

Dans le cadre de la labellisation des Ecoles de Surf, la Fédération Française de Surf a mis en place 5 niveaux de pratique en Surf et en bodyboard déclinés dans les carnets de progression pédagogique " Passeports Surf et Bodyboard ". A chacun de ces niveaux correspond un diplôme. Il s'agit du :

- Niveau 1 de pratique : 1ère mousse
- Niveau 2 de pratique : vague de bronze
- Niveau 3 de pratique : vague d'argent

- Niveau 4 de pratique : vague d'or
- Niveau 5 de pratique : niveau compétition

CREATION D'UNE ECOLE DE SURF

Les dirigeants de Clubs ou les responsables de structures privées doivent savoir alors, que l'ouverture d'une Ecole de Surf est soumise à un certain nombre de contraintes : législatives, réglementaires, d'encadrements, de fonctionnement et de sécurité,

OBLIGATION D'INFORMATION

Le Maire étant le responsable de la Police des plages et de la Sécurité sur le territoire de la Commune, les personnes physiques ou morales désirant exercer une activité de type Ecole de Surf, devront au préalable de toute activité ou installation, informer le Maire de leur intention. Dans le cas d'une pratique de type Ecole itinérante, le responsable de l'Ecole devra informer les Maires des différentes Communes sur lesquelles l'Ecole compte exercer.

OBLIGATION DE DECLARATION

Le décret N° 93-1101 du 3 septembre 93, fait une obligation de déclaration, auprès du Préfet de son domicile, à toute personne physique ou morale désirant exploiter un établissement visant à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (et donc des Ecoles de Surf). Les déclarations seront adressées à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui établira à cet effet un registre permettant de recenser ces déclarations.

Pour les exploitants d'établissements :

La déclaration doit mentionner :

- les noms, prénoms, domicile, date, lieu de naissance, domicile de l'exploitant ou des administrateurs et gérants si l'exploitant est une personne morale et dans ce cas la forme juridique et la dénomination sociale et le siège de celui-ci.
- S'il s'agit d'une personne physique, une fiche d'Etat Civil, un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois et, s'il doit enseigner personnellement contre rémunération les activités physiques et sportives, une copie de sa déclaration comme indiquée ci-dessus.
- S'il s'agit d'une personne morale, la copie de ses statuts et un extrait du casier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois de chacun de ses administrateurs ou gérants.
- L'objet principal de l'Ecole, la nature des disciplines enseignées et les lieux où elles sont enseignées ou pratiquées.
- Le cas échéant les noms, prénoms, date et lieu de naissances, titres et diplômes des personnes devant enseigner contre rémunération.

Pour chacun des intéressés :

La déclaration annuelle doit mentionner les Nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, titres et diplômes.

Cette déclaration doit en outre être accompagnée :

- d'une fiche d'Etat Civil

- d'un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de 3mois
- d'une copie certifiée conforme des titres et diplômes

Toute modification d'un des éléments énoncés ci-dessus doit être déclarée dans les mêmes formes et dans un délai maximum d'un mois suivant le jour où elle est intervenue. Les D.D.J.S. mettent des imprimés spéciaux à la disposition des déclarants pour remplir ces formalités. Les éducateurs ayant procédé à cette déclaration administrative recevront des DDJS une carte professionnelle attestant qu'ils ont accompli cette formalité

OBLIGATION D'ASSURANCE

L'article 37 de la loi du 16 Juillet 84 fait obligation aux établissements visant à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives (et donc des Ecoles de Surf) de :

- souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les exploitants, les éducateurs et les élèves. Une garantie en Responsabilité Civile est incluse dans le contrat d'assurance souscrit par la F.F.S. pour ses licenciés et associations affiliée :
- d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour but de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporels. Une garantie Individuelle Accident est incluse dans les " licences écoles " de la F.F.S., d'où l'intérêt pour les Ecoles de licencié systématiquement les élèves des Ecoles.

OBLIGATION DE DIPLÔMES

L'article 43 de la loi du 16 Juillet 84 stipule qu'à l'exception des agents de l'Etat pour l'exercice de leurs fonctions " nul ne peut enseigner, encadrer ou animer contre rémunération les activités physiques et sportives, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière ou saisonnière ou occasionnelle, ni de prendre le titre de professeur, d'entraîneur, de moniteur, d'éducateur ou tout autre titre similaire, s'il n'est pas titulaire d'un diplôme inscrit en fonction du niveau de formation auquel il correspond et des professions auquel il donne accès, sur une liste d'homologation des diplômes des activités physiques et sportives ".

En ce qui nous concerne seules les personnes titulaires :

- d'un Brevet d'Etat 1er Degré de Surf
- du Brevet Fédéral 2ème degré homologué dans les conditions définies préalablement sont susceptibles d'entrer dans le champ de cet article

Cas des ressortissants étrangers :

L'article 43.2 indique : " que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat faisant partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen qualifiés pour exercer légalement dans un de ces Etats mais non établis en France peuvent y exercer à titre Occasionnel les activités professionnelles visées à l'article 43 sous réserve d'avoir effectué une déclaration à l'autorité administrative préalablement à leur prestation en France ". Le décret n° 96-1011 du 25 novembre 1996 relatif à la prestation des services d'éducateur sportif pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie prenante à l'espace Economique Européen est venu préciser le modèle de déclaration administrative. (Ces textes ont été appliqués dans les Landes en 1999 suite aux contrôles des ressortissants encadrant la pratique du Surf sur le littoral landais)

Enfin l'article 6 du décret du 3 Septembre 93, impose aux exploitants d'afficher les titres et diplômes attestant de la qualification et de l'aptitude de l'enseignement contre rémunération des personnes qu'ils emploient.

OBLIGATIONS DE SECURITE EN ECOLE DE SURF

ENCADREMENT

Le moniteur pour 8 élèves maximum à l'eau par conditions idéales. C'est le moniteur (Brevet d'Etat) qui décide du nombre d'élèves à l'eau jusqu'au seuil de 8, en fonction de leurs capacités et des conditions du milieu.

REGLES DE SECURITE

Il est rappelé que lors de l'ouverture d'une Ecole de Surf la première tâche des moniteurs consistera à prendre contact personnellement avec les responsables de la sécurité des plages (M.N.S.) et de les informer de leur activité.

- Les Ecoles de Surf doivent éviter d'enseigner sur les spots occupés.
- Dans la mesure du possible il est souhaitable que les Ecoles de Surf enseignent à l'intérieur de la zone réglementée (quand elle existe et pendant les périodes de surveillance), en accord avec les services chargés de la surveillance des plages.
- En Ecole de Surf, il est interdit de surfer par temps d'orage avec foudre.

Les moniteurs sont les seuls responsables :

- du choix du site et de l'emplacement de leur activité
- du choix des élèves : ils devront vérifier au début de stage que ces élèves savent nager
- du choix du matériel d'intervention et du mode d'intervention en cas d'incident

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les planches seront de préférence en mousse ou shapées avec un nez arrondi le moins agressif possible, équipées de protection molles type "Nose Guard".

Les dérives ne présenteront pas de bord exagérément tranchant

Les planches ne présenteront pas d'accrocs et de parties coupantes susceptibles de blesser

Les leachs seront systématiquement vérifiés et entretenus

Le port de combinaison est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 18° et lorsque les conditions de mer sont difficiles.

MATERIEL DE SECURITE

Le moniteur devra avoir auprès de lui, au cours de sa leçon, une paire de palmes ou une planche de surf ou une bouée-tube, lui permettant de porter secours.

A proximité immédiate (dans son local, son véhicule ou sur la plage), le moniteur devra avoir en sa possession :

- une trousse de premier secours.

Composition minimum d'une trousse de premier secours :

1 flacon BETADINE 125 cl

1 pansement à découper (1X6 cm)

2 pansements compressifs

1 coalgan (ouate hémostatique stérile)

1 bande (8 X 4 cm)

1 boîte de compresse stérile (7 X 7 cm)

1 boîte sparadrap (5 X 2 cm)

1 boîte DOLIPRANE en comprimé (pas d'ASPIRINE) - Eviter les cachets

1 paire de ciseaux

1 gel d'ARNICA (40 g)

1 tube de BRULEX (30 g) pas de BIAFINE (cause allergies)

1 couverture

1 paire de gants

- un panneau visible du public sur lequel seront marqués les numéros de téléphone des services de secours les plus proches : pompiers, M.N.S, Gendarmerie, Médecins,...

- un téléphone permettant d'alerter les services de secours (téléphone portable,...) ou un moyen de liaison avec le poste de secours pendant les heures de surveillance des plages.

SECURITE ET RESPONSABILITE

LA RESPONSABILITE DE TOUT CITOYEN

Les références en ce domaine sont les articles 1382,1383,1384 du code civil.

Article 1382 : " Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. "

Article 1383 : " Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. "

Article 1384 : " On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes, dont on doit répondre.

Le code de la consommation précise également que " les produits et services doivent, dans les conditions normales d'utilisation et dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes ".

LES REGLES DE SECURITE COMME CONCEPT PEDAGOGIQUE PRINCIPAL

La sécurité des participants aux activités de glisse est un objectif permanent et prioritaire pour tout éducateur sportif. Si toute activité de glisse représente un risque en soit, risque accepté par les participants engagés dans le cadre d'une activité normale (dans le respect des règles sportives et de sécurité), il convient toutefois d'en minimiser au maximum l'étendue.

1 - La sécurité résulte de nombreuses interactions

La sécurité des activités de glisse dépend étroitement des interactions entre de nombreuses variables liées au site, au matériel, à l'encadrant et aux participants.

2 - L'obligation de moyens

Il est impossible de palier à tous les risques (chutes, chocs,...). De même rien ne sert d'enseigner le meilleur système sécuritaire si sa sophistication est telle qu'elle risque très souvent d'entraîner l'erreur. Il vaut mieux mettre en place des procédures simples mais néanmoins efficaces. L'éducateur a une obligation de moyens pour assurer la sécurité de son groupe. Il doit donc apprécier et mettre en place, selon les conditions rencontrées (environnement, niveau des élèves,...) les moyens qu'il juge nécessaires pour assurer la bonne sécurité de son groupe :

- matériel de secours : planches, palmes,...
- trousse de secours
- moyens de communication
- enseignement à proximité d'un poste de secours
- mise en place de test de natation ou de bodysurf en début de stage
- information des participants sur les dangers potentiels : courants,...
- Etc,...

SECURITE ET RESPONSABILITE DE L'EDUCATEUR

La responsabilité de l'éducateur en cas d'accident, est engagée dès lors qu'un défaut d'organisation est dûment constaté.

Ce défaut d'organisation peut résulter :

1 - Avant l'accident

D'un défaut de préparation de l'activité

- Défaut de souscription d'une assurance
- Défaut d'information des adhérents sur les assurances de personnes
- Absence de consultation ou de prise en compte du bulletin météo
- Choix d'un site dangereux
- Défaut d'information sur les dangers d'un site : courants, baïnes,...

Equipement défectueux :

- Manquant : pas de leash, pas de combinaisons,...
- Inadapté au niveau des élèves
- En mauvais état : aspérités, leash défectueux,...

Défaut d'évaluation de l'aptitude des participants et de l'environnement :

- Initiation préalable inexistante ou insuffisante (Ex : exercice de bodysurf pour se familiariser avec le milieu,..)
- Mauvaise évaluation des capacités du sportif en fonction des conditions de mer (Ex : Débutants dans un shore-break)
- Etat de santé inconnu
- Etat physique et psychologique sous-évalué

Encadrement défectueux :

- Inexistant ou insuffisant (non respect du nombre maximal d'élèves)
- Non diplômé (BE ou BF 2)
- Inorganisé

Défaut de surveillance :

- Manque de vigilance, de surveillance, d'attention,...
- Manque de conseil
- Manque d'assistance

2 - Pendant l'accident

Si le moniteur ne prend pas toutes les précautions pour éviter le sur-accident, avant et pendant l'intervention.

3 - Après l'accident

Secours défectueux

- Manque de matériel

- Matériel inadapté

Soins défectueux

- Manque de matériel (Ex : Trousse de secours incomplète ou dont le contenu n'a pas été réapprovisionné)

- Soins défectueux (Ex : mauvaise évaluation de l'état du blessé entraînant une aggravation de la blessure)

Défaut d'identification de l'auteur de l'accident.

Défaut d'identification de témoins.

PREVENTION DES ACCIDENTS

La prévention des accidents au quotidien résulte de conduites simples à tenir pour chaque séance.

1 - Donner des explications précises sur les dangers potentiels du site choisi : bancs de sable, courants, baïnes,...

2 - Mettre en place des procédures simples permettant d'orienter les élèves dans l'eau et de les rappeler au bord : Etablir un code de communication gestuel

3 - Faire un échauffement : nuque, articulations des bras des jambes, du bassin

4 - Garder en permanence la totalité des élèves dans son champ visuel

5 - Gérer individuellement la fatigue de chacun afin de prévenir les situations dangereuses. Raccourcir éventuellement la durée d'une séance si les conditions deviennent trop éprouvantes : froid, mer forte, courants,...

6 - Eduquer et conseiller les élèves sur des points concernant :

- l'alimentation

- se désaltérer

- se protéger du soleil

7 - Rappeler éventuellement quelques consignes concernant le comportement attendu d'un groupe :

- le respect d'autrui

- de solidarité
- le respect du site
- entretenir des échanges et la communication avec tous les membres du groupe
- le respect du matériel

On attend de l'éducateur qu'il ait :

- 1 - Une attitude responsable : sécurité, respect des élèves,...
- 2 - Une attitude motivante pour l'ensemble de son groupe
- 3 - Une attitude dynamique : être un animateur
- 4 - Qu'il dispense un enseignement efficace :
 - pertinence des situations mise en places
 - pertinence des consignes
 - pertinence de l'évaluation de ses élèves.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENTS :

Chaque accident étant particulier, il est difficile de lister exactement la totalité des étapes. Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais traite simplement des points incontournables.

PROCEDURE EN CAS D'ELEVES EN DIFFICULTES

Brève intervention

Si l'intervention de l'éducateur ne nécessite pas plus d'une minute,

Si les autres élèves ne sont pas en difficulté et que l'océan ne présente pas de danger particulier :

Alors l'éducateur peut intervenir directement

* Intervention majeure :

Si l'intervention de l'éducateur nécessite plus d'une minute,

Si les autres élèves ne sont pas en difficulté et que l'océan ne présente pas de danger particulier :

Alors l'éducateur doit s'assurer, avant d'aller secourir l'élève en difficulté, que :

- les autres élèves sont en train de sortir de l'eau, une personne est chargée d'alerter les secours.

Si l'intervention de l'éducateur nécessite plus d'une minute,

Si les autres élèves ne sont pas en difficulté mais que l'océan présente un danger particulier,

Alors l'éducateur doit assurer, avant d'aller secourir l'élève en difficulté, que :

- les autres élèves sont sortis de l'eau,
- une personne est partie alerter les secours.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENTS GRAVES

1 - Dans la minute qui suit l'accident et votre intervention pour le prendre en charge

Vous déclenchez les secours

- En période estivale et si vous êtes à proximité d'un poste de secours, vous alertez le poste qui déclenchera les secours
- En cas d'absence de poste de secours ou d'éloignement trop important du poste, vous prévenez vous-même les secours (portable, cabine téléphonique) ou faites prévenir les secours par un témoin.

Quels sont les renseignements utiles à donner au SAMU :

- le lieu précis de l'endroit où se trouve le blessé
- son état (pouls, ventilation, plaies,...)
- brièvement les circonstances de l'accident
- éventuellement le matériel de secours dont vous disposez sur place
- les gestes qui ont déjà été faits
- éventuellement dans le cas d'un téléphone portable, un numéro où il est possible de rappeler le secouriste

2 - Dans l'heure qui suit l'accident

Avertir le responsable de l'Ecole, du Club

Ouvrir un dossier pour y noter les données recueillies et tenir un chrono des appels téléphoniques relatifs à l'accident

Avertir la famille

Soutenir les personnes concernées par l'accident

Si l'accident est grave, prévenir le Maire de la Commune

3 - Le plus rapidement possible après l'accident

Identifiez et recueillir par écrit les dépositions et identifications (Nom, adresse, N° de tél, ...) :

- du responsable de l'accident s'il y en a un
- des principaux témoins

Dater et faire signer ces dépositions

Etablir un procès-verbal de l'accident :

- circonstances
- lieu
- nature
- état de la mer, conditions de vague (bulletin météo)
- niveau des élèves
- moyens de sécurité mis en place : consignes, matériel ,...
- modalités d'intervention du responsable du groupe
- Etc,...

Faire signer ce procès verbal par les principaux intéressés : le fautif de l'accident (s'il y en a un), les témoins,...

4 - Dans la journée qui suit l'accident

Déclaration auprès de l'assurance (Imprimé spécial)

Déclaration auprès de la DDJS (Avertir la DDJS et remplir l'imprimé spécial)

Rester en contact avec les parents de l'accidenté (mineurs) afin de faciliter leurs démarches : hospitalisation, déclarations, ...

IMPORTANT :

En cas d'absence de poste de secours dans un périmètre proche, un seul et unique N° à faire, le 15 (SAMU), qui vous mettra en relation immédiate avec un médecin régulateur. Il se chargera lui-même de prévenir selon le contexte les moyens les plus rapides et les plus appropriés au lieu et au type d'accident auquel vous êtes confronté.

Evitez d'appeler le médecin local, pompier, CROSS,...

- 1 Le SAMU s'en chargera plus efficacement que vous.
- 2 Vous risqueriez de parasiter et de ralentir le dispositif que déclenche le SAMU

TELEPHONE MOBILE

La majorité des appareils ont une puissance limitée. Pour vous connectez avec le 15, il faut obligatoirement initier cette opération sur le point le plus haut (dune, falaise,...).
